**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES**
**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 14 janvier 2020 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

**SONT PRÉSENTS**

| | |
|---|---|
| La mairesse | Kathy Poulin |
| Le conseiller | Jean-François Giasson (District 1) |
| La conseillère | Dominique Forget (District 2) |
| Le conseiller | Mathieu Bouthillette (District 3) |
| Le conseiller | Guy Séguin (District 4) |
| La conseillère | Manon Paquin (District 6) |

**EST ABSENT**

| | |
|---|---|
| Le conseiller | Carl De Montigny (District 5) |

formant quorum sous la présidence de la mairesse Kathy Poulin.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

| | |
|---|---|
| Sophie Charpentier | Directrice générale et secrétaire-trésorière |
| Carl Lebel | Directeur des affaires juridiques |

**********

**1** Ouverture de la séance et vérification du quorum
- **1.1** Point d'information générale de la mairesse
- **1.2** Adoption de l'ordre du jour de la séance
- **1.3** Approbation des procès-verbaux des séances de décembre 2019
- **1.4** Certificats de crédits

**2** Direction générale et ressources humaines
- **2.1** Renouvellement - Contrats d'entretien des logiciels - PG Solutions inc.
- **2.2** Participation et acceptation - Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec
- **2.3** Octroi de contrat - Programme d'aide aux employés
- **2.4** Suspension - Employé 77-0001 (Ajouté séance tenante)
- **2.5** Suspension - Employé 32-0036 (Ajouté séance tenante)

**3** Finance et trésorerie
- **3.1** Ratification du journal des déboursés
- **3.2** Autorisation de paiement - Avis'Art

**3.3** Dépenses incompressibles - Année 2020

**4** Travaux publics

**4.1** Programmation des travaux de la TECQ 2019-2023 (Ajouté séance tenante)

**5** Urbanisme et environnement

**5.1** Renouvellement de réserve - lot 2 990 968

**5.2** Cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - lot 2 989 837, rue du Centre

**5.3** Cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - lot 2 991 694, rue D'Innsbruck

**5.4** Demande de rénovation - 2510, rue de l'Église

**5.5** Demande de lotissement - Boisés-Champêtres

**5.6** Nomination - Comité consultatif d'urbanisme (Retiré séance tenante)

**5.7** Adoption - Plan d'agriculture urbaine

**5.8** Avis de réserve - Lots 2 989 914 et 2 990 064 (Ajouté séance tenante)

**6** Loisirs et culture

**6.1** Soutien financier - Lézarts Loco

**6.2** Soutien financier - Atelier de l'île

**6.3** Tarification loisirs hiver 2020 (Ajouté séance tenante)

**7** Avis de motion

**8** Projets de règlements

**9** Règlements

**9.1** Adoption - Règlement de zonage 601-29

**10** Varia

**10.1** Renouvellement de contrat - SPCALL

**10.2** Mandat - Entente Cour municipale

**11** Documents déposés

**11.1** Dépôt des états comparatifs mensuels au 31 décembre 2019

**11.2** Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires

**11.3** Dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700

**11.4** Dépôt - Excédent de fonctionnement non affecté et fonds réservés - Suivi et disponibilité au 31 décembre 2019

**11.5** Dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Règlement 700 - Embauches et mesures disciplinaires

**11.6** Dépôt – Procès-verbal de correction - Résolution 19-11-330 - Séance ordinaire du 12 novembre 2019

**12** Points d'information des conseillers

**13** Période de réponses

**14** Période de questions

**15** Levée de la séance

## 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance à 19 h 34 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

### 1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE LA MAIRESSE

La mairesse fait une mise au point sur les dossiers en cours.

**2020-01-001**

### 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**DE MODIFIER** l'ordre du jour par l'ajout des points suivants:

- 2.4 Suspension - Employé 77-0001
- 2.5 Suspension - Employé 32-0036
- 4.1 Programmation des travaux de la TECQ 2019-2023
- 5.8 Avis de réserve - Lots 2 989 914 et 2 990 064
- 6.3 Tarification des loisirs - hiver 2020

**DE MODIFIER** l'ordre du jour par le retrait du point 5.6 Nomination - Comité consultatif d'urbanisme ;

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 janvier 2020, tel que modifié.

**ADOPTÉE**

**2020-01-002**

### 1.3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE DÉCEMBRE 2019

**ATTENDU QUE** chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2019, de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 à 18h30, de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 à 20h26 et de la séance extraordinaire du 18 décembre 2019 à 19h30 au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2019, de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 à 18h30, de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 à 20h26 et de la séance extraordinaire du 18 décembre 2019.

**ADOPTÉE**

### 1.4 CERTIFICATS DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par les points suivants:

2.1 ; 2.3 ; 3.2 ; 3.3 ; 6.1 ; 6.2 ; 10.1.

Le 13 janvier 2020,

(Signé Sophie Charpentier)

_____
Sophie Charpentier, Directrice générale et secrétaire-trésorière

## 2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2020-01-003

### 2.1 RENOUVELLEMENT - CONTRATS D'ENTRETIEN DES LOGICIELS - PG SOLUTIONS INC.

**ATTENDU QUE** les contrats d'entretien des logiciels de la firme PG Solutions Inc. sont renouvelables au 1er janvier de chaque année ;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de renouveler ces contrats afin de pouvoir effectuer les mises à jour requises et d'avoir un soutien technique sur ces logiciels.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** le renouvellement des contrats d'entretien des logiciels municipaux suivants avec la firme PG Solutions Inc., à savoir;

- Gestionnaire municipal : poste budgétaire 02-610-00-414 pour 11 880 $;
- SYGED : poste budgétaire 02-140-00-414 pour 1 100 $;
- Mégagest : poste budgétaire 02-130-01-414 pour 11 160 $;

- UEL et Voilà : poste budgétaire 02-130-01-414 pour 3 360 $ et 02-610-00-414 pour 415 $

Les prix ci-haut mentionnés n'incluent pas les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**2020-01-004** **2.2 PARTICIPATION ET ACCEPTATION - PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE D'HYDRO-QUÉBEC**

**ATTENDU QUE** la Municipalité est admissible au Programme de mise en valeur intégrée en raison de la réalisation par Hydro-Québec du projet de construction de la ligne 120 Kv du Grand-Brulé-dérivation Saint-Sauveur sur son territoire ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité du village de Val-David s'est vu allouer par Hydro-Québec, dans le cadre de ce programme, une somme de 62 402,16 $ ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a été informée par Hydro-Québec, lors d'une rencontre officielle tenue le 12 novembre 2019, de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activité admissibles et du processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire participer à ce programme et s'engage à utiliser la somme allouée pour réaliser des initiatives qui relèvent de l'un des domaines d'activité admissibles et respectent les conditions générales de réalisation du programme ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**DE PARTICIPER** au Programme de mise en valeur intégrée ;

**D'AUTORISER** Sophie Charpentier, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer une convention à cet effet avec Hydro-Québec et demande à Hydro-Québec de lui verser la somme allouée.

**ADOPTÉE**

**2020-01-005** **2.3 OCTROI DE CONTRAT - PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS**

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite implanter un programme d'aide aux employés ;

**ATTENDU** la réception de différentes offres de service ;

**ATTENDU** la recommandation du coordonnateur des ressources humaines.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ADHÉRER** au programme d'aide aux employés offert par Optima santé globale, en partenariat avec l'UMQ, conformément à la recommandation du coordonnateur des ressources humaines ;

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer tout document pour donner effet à la présente résolution ;

**D'AUTORISER** une dépense maximale de 2 500 $, plus taxes, à même le poste budgétaire 02-160-00-493.

**ADOPTÉE**

**2020-01-006** **2.4 SUSPENSION - EMPLOYÉ 77-0001**

**ATTENDU** les événements portés à la connaissance de la Municipalité impliquant l'employé no. 77-0001 ;

**ATTENDU QUE** ces événements ne seraient pas survenus sur les lieux de travail, ni dans le cadre du travail de l'employé, mais qu'ils ont une répercussion sur le travail de l'employé ;

**ATTENDU QUE** le nom de l'employé et les événements ne peuvent être dévoilés pour des raisons légales, hors de la volonté de la Municipalité, mais que l'ensemble des conseillères et conseillers connaissent ces informations ;

**ATTENDU QUE** la directrice générale a suspendu avec traitement l'employé pour fins d'enquête le 17 décembre 2019.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**DE CONFIRMER** la suspension de l'employé no.77-0001 avec traitement en date du 17 décembre 2019 imposée par la directrice générale ;

**DE SUSPENDRE** l'employé no. 77-0001 sans traitement dès l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2020-01-007** **2.5 SUSPENSION - EMPLOYÉ 32-0036**

**ATTENDU** les événements portés à la connaissance de la Municipalité impliquant l'employé no. 32-0036 ;

**ATTENDU QUE** le nom de l'employé et les événements ne peuvent être dévoilés pour des raisons légales, hors de la volonté de la municipalité, mais que l'ensemble des conseillères et conseillers connaissent ces informations ;

**ATTENDU QUE** la directrice générale a suspendu sans traitement l'employé pour fins d'enquête le 2 janvier 2020.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**DE CONFIRMER ET MAINTENIR** la suspension de l'employé no. 32-0036 sans traitement imposée par la directrice générale en date du 2 janvier 2020.

**ADOPTÉE**

## 3 FINANCE ET TRÉSORERIE

**2020-01-008** **3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS**

Il est proposé par e la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**DE RATIFIER** le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 décembre 2019, tel que soumis par le directeur de la trésorerie:

Chèques numéros: 191826 à 192037 578 212,70 $

**ADOPTÉE**

**2020-01-009** **3.2 AUTORISATION DE PAIEMENT - AVIS'ART**

**ATTENDU** la résolution numéro 19-10-273 adoptée le 8 octobre 2019 visant l'octroi de contrat à l'entreprise Avis' Art Inc. comme consultant chargé de projet pour la nouvelle bibliothèque ;

**ATTENDU QU'**une portion des dépenses liées à ce contrat est prévue pour l'année 2020.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** une dépense de 11 687.50 $, plus taxes, pour l'année 2020, à même le poste budgétaire 03-310-12-000.

**ADOPTÉE**

**2020-01-010** **3.3 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES - ANNÉE 2020**

**ATTENDU QUE** des dépenses de fonctionnement dites « incompressibles » sont engagées quotidiennement par la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** le paiement de ces dépenses avant leur échéance exempte la Municipalité de tout intérêt ou pénalité ;

**ATTENDU QUE** le directeur de la trésorerie émet des certificats de disponibilité de fonds aux postes budgétaires mentionnés ;

**ATTENDU QU**E le conseil peut modifier en cours d'année certaines autorisations suite à de nouvelles orientations ou en étant plus efficient dans certains domaines ;

**ATTENDU QUE** la loi permet une telle délégation.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** le paiement des frais suivants :
- Salaires et avantages sociaux ;
- Service de la dette ;
- Quote-parts ;
- Électricité ;
- Remboursement au fonds de roulement ;
- Centre d'exposition ;

- Assurances ;
- Contrat d'entretien ménager ;
- Système d'alarme ;
- Frais d'entretien des logiciels PG ;
- Local Lézarts Loco ;
- Contrat patinoires ;
- Téléphonie et internet ;
- Produits chimiques (chlore) ;
- Contrôle des animaux (SPCA) ;
- Marché public ;
- Analyse eau potable ;
- Centre régional de service aux bibliothèques publiques ;
- Immatriculation des véhicules ;
- Atelier de l'Île ;
- Journal Ski-se-dit ;
- Fondation Derouin ;
- Frais de vérification ;
- Remboursement inscriptions Sainte-Agathe-des-Monts ;
- Gaz naturel ;
- Hébergement boîtes de courriels et boîtes vocales ;
- Huile à chauffage ;
- Entretien vêtements travaux publics (Québec Linge) ;
- Le Havre (programme de supplément au logis) ;
- Entente triennale de développement culturel (2018-2019-2020) ;
- Frais de banque ;
- Déficit OMH ;
- Analyse rejet eaux usées ;
- Location photocopieur ;
- Location d'appareil postal ;
- Destruction de documents confidentiels ;

**D'AUTORISER** le service de la trésorerie à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## 4 TRAVAUX PUBLICS

**2020-01-011**

### 4.1 PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE LA TECQ 2019-2023

**ATTENDU** le *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023* ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit appliquer les modalités de ce guide afin de recevoir la contribution gouvernementale confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**DE RESPECTER** les modalités du guide ;

**DE S'ENGAGER** à libérer le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de toute responsabilité reliée aux coûts engendrés par toutes réclamations, exigences, pertes, dommages matériels et humains attribuables à un acte délibéré ou négligé découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

**D'APPROUVER** le contenu et d'autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 01 ci-jointe, ainsi que de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale ;

**DE S'ENGAGER** à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux adoptée par la présente résolution ;

**DE S'ENGAGER** à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

**ADOPTÉE**

## 5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

**2020-01-012**

### 5.1 RENOUVELLEMENT DE RÉSERVE - LOT 2 990 968

**ATTENDU QU'**en vertu du C*ode municipal du Québec* et de la *Loi sur l'expropriation,* une municipalité a le pouvoir de s'approprier tout immeuble à des fins municipales ;

**ATTENDU** la résolution numéro 18-02-046 adoptée le 13 février 2018 visant l'imposition d'une réserve sur le lot 2 990 968 pour fins municipales et plus particulièrement pour fins d'aménagement d'un stationnement, d'un parc, d'une zone de protection d'un espace vert et/ou d'une zone de conservation de la rive ;

**ATTENDU QU'**une telle réserve demeure en vigueur pour une période de deux ans et qu'elle peut être renouvelée pour une période additionnelle de deux ans

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder au renouvellement de ladite réserve pour une période additionnelle de deux ans, aux mêmes fins.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité

**DE DÉCRÉTER** le renouvellement de la réserve pour fins publiques sur le lot 2 990 968 du Cadastre du Québec, dont la description technique apparaît à la minute 5529 préparée par Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, aux fins d'aménagement d'un stationnement, d'un parc, d'une zone de protection d'un espace vert et/ou d'une zone de conservation de la rive, et ce pour une période additionnelle de deux ans ;

**D'AUTORISER** la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents requis pour donner effet à cette résolution.

**ADOPTÉE**

**2020-01-013** **5.2 CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS - LOT 2 989 837, RUE DU CENTRE**

**ATTENDU QUE** lors d'une demande de permis de lotissement ou, dans certains cas, de permis de construction, le propriétaire doit céder gratuitement une partie de terrain ou payer une contribution financière visant à aider la Municipalité à établir, agrandir et aménager des parcs ou des terrains de jeux ainsi qu'à protéger des espaces naturels ;

**ATTENDU QUE** la demande de permis de lotissement 2019-10019 pour le lot 2 989 837 située sur la rue du Centre doit faire l'objet d'une telle cession ou contribution, à hauteur de 10 %.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER**, dans le cadre de la demande de permis de lotissement 2019-10019, une contribution financière de 4 160 $ au Fonds de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, représentant 10 % de la valeur municipale du terrain.

**ADOPTÉE**

**2020-01-014** **5.3 CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS - LOT 2 991 694, RUE D'INNSBRUCK**

**ATTENDU QUE** lors d'une demande de permis de lotissement ou, dans certains cas, de permis de construction, le propriétaire doit céder gratuitement une partie de terrain ou

payer une contribution financière visant à aider la municipalité à établir, agrandir et aménager des parcs ou des terrains de jeux ainsi qu'à protéger des espaces naturels ;

**ATTENDU QU'**en vertu du règlement de zonage 601, la demande de permis de construction 2019-00565 sur le lot 2 991 694, situé sur la rue D'Innsbruck, doit faire l'objet d'une telle cession ou contribution, à hauteur de 10 %.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER**, dans le cadre de la demande de permis de construction 2019-00565, une contribution financière de 1 520 $ au Fonds de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, représentant 10 % de la valeur municipale du terrain.

**ADOPTÉE**

**2020-01-015** **5.4 DEMANDE DE RÉNOVATION - 2510, RUE DE L'ÉGLISE**

**ATTENDU** la demande déposée le 2 décembre 2019 concernant les modifications des travaux de rénovation au 2510, rue de l'Église, lot 2 990 600 ;

**ATTENDU QUE** les interventions projetées favorisent les éléments en saillie et les éléments architecturaux décoratifs et sont considérées comme faisant partie intégrante de l'architecture du bâtiment ;

**ATTENDU QUE** le CCU a analysé la demande lors de la rencontre du 9 décembre 2019 et a fait sa recommandation ;

**ATTENDU QUE** la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** la demande de rénovation numéro 2019-00078 au 2510, rue de l'Église, lot 2 990 600, comme démontré sur les plans et documents reçus le 28 novembre et le 6 décembre 2019.

**ADOPTÉE**

2020-01-016 **5.5 DEMANDE DE LOTISSEMENT - BOISÉS-CHAMPÊTRES**

**ATTENDU** la demande 2019-00079 déposée le 2 décembre 2019 pour un projet de lotissement des lots 5 763 089 et 2 989 289 dans le cadre du projet immobilier *Domaine des Boisés-Champêtres* ;

**ATTENDU QUE** le projet de lotissement prévoit une superficie constructible suffisante pour la conservation des éléments naturels et des arbres existants ;

**ATTENDU QUE** le projet de lotissement prévoit un réseau routier adapté à la topographie, sinueux et limitant son impact sur le paysage ;

**ATTENDU QUE** le projet de lotissement tient compte des contraintes reliées au drainage du terrain et préserve les patrons naturels du drainage ;

**ATTENDU QUE** la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607 ;

**ATTENDU QUE** le CCU a analysé la demande lors de la rencontre du 9 décembre 2019 et a fait sa recommandation au Conseil.

**EN CONSÉQUENCE**,

Il est proposé par la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** la demande de lotissement 2019-00079 quant à la phase 1 seulement, conformément aux plans et documents reçus le 2 décembre 2019.

**ADOPTÉE**

**5.6 NOMINATION - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Ce point est retiré séance tenante.

2020-01-017 **5.7 ADOPTION - PLAN D'AGRICULTURE URBAINE**

**ATTENDU** le programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité déposait le 15 septembre 2017 une demande d'aide financière pour le projet « Cultiver son village » dans le cadre de ce programme ;

**ATTENDU QUE** les objectifs du projet étaient :

- D'établir un portrait des pratiques d'agriculture sur le territoire de la Municipalité ;

- De confirmer le rôle de la Municipalité dans la promotion de l'agriculture urbaine : son rôle et ses limites ;
- De définir des orientations et des bases solides pour une appropriation citoyenne et une intégration réussie de l'agriculture urbaine sur le territoire de la Municipalité ;
- D'arrimer les projets et les pratiques déjà en place ;
- De développer de nouvelles initiaves en fonction des besoins identifiés ;
- De déterminer les ponts à établir et à solidifier entre les différents acteurs impliqués : les groupes communautaires, les entreprises, les citoyens, la Municipalité, etc ;

**ATTENDU** les consultations publiques effectuées dans le cadre de ce projet ;

**ATTENDU** le projet préliminaire présenté au MAPAQ.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le plan d'agriculture urbaine.

**ADOPTÉE**

**2020-01-018** **5.8 AVIS DE RÉSERVE - LOTS 2 989 914 ET 2 990 064**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal étudie actuellement la possibilité d'acquérir les lots numéros 2 989 914 et 2 990 064 du cadastre du Québec à des fins publiques ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité juge opportun d'imposer une réserve aux fins d'évaluer l'acquisition possible et éventuelle desdits immeubles dans le cadre d'un programme particulier d'urbanisme afin d'assurer le développement harmonieux du secteur ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité évalue également la possibilité et la pertinence d'établir et d'aménager sur cet immeuble un parc et/ou de permettre l'implantation d'une école ;

**ATTENDU QUE** pour ce faire, la Municipalité juge ainsi nécessaire d'imposer sur cet immeuble une réserve aux fins ci-avant mentionnées ;

**ATTENDU** l'article 7(1.1) du *Code municipal* et l'article 4(1) de la *Loi sur les compétences municipales.*

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**DE DÉCRÉTER** l'imposition d'une réserve pour fins publiques sur les lots numéros 2 989 914 et 2 990 064 du cadastre du Québec, dont la description technique apparaît à la minute 6147 préparée par Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, et ce, aux fins d'élaborer un programme particulier d'urbanisme visant à assurer le développement harmonieux de ce secteur ainsi qu'aux fins de l'aménagement éventuel d'un parc et/ou d'implantation d'une école ;

**DE MANDATER** la firme Prévost Fortin D'Aoust afin de procéder à toutes les démarches requises pour l'imposition de ladite réserve à des fins publiques conformément aux articles 69 et suivants de la *Loi sur l'expropriation.*

**ADOPTÉE**

## 6 LOISIRS ET CULTURE

**2020-01-019** **6.1 SOUTIEN FINANCIER - LÉZARTS LOCO**

**ATTENDU** la réception d'une demande d'aide financière de l'organisme LézArts Loco ;

**ATTENDU QUE** cet organisme est un lieu très fréquenté par notre communauté qui permet à des citoyens de travailler, d'offrir leur expertise, de créer, tout en contribuant au dynamisme de l'économie locale et en créant un lieu de rencontre citoyenne.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**DE SOUTENIR** l'organisme dans le cadre de ses activités en s'engageant à lui verser la somme annuelle de 26 000 $ pour les années 2020, 2021 et 2022 ;

**D'AUTORISER** une dépense de 26 000 $, taxes incluses, soit pour l'année 2020, à même le poste budgétaire 02-70290-970.

**ADOPTÉE**

**2020-01-020** **6.2 SOUTIEN FINANCIER - ATELIER DE L'ÎLE**

**ATTENDU** la réception d'une demande d'aide financière de l'Atelier de l'Île ;

**ATTENDU QUE** cet organisme est installé dans la municipalité depuis les années 1970 et qu'il est fréquenté par plusieurs artistes citoyens qui enrichissent l'offre culturelle ;

**ATTENDU QU'**au cours des 3 dernières années, l'organisme a démontré sa volonté de s'illustrer davantage dans la communauté en s'impliquant au sein de plusieurs activités culturelles et à travers l'offre de cours et de partenariat avec le service des Loisirs et culture.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**DE SOUTENIR** l'organisme dans le cadre de ses activités en s'engageant à lui verser la somme annuelle de 15 000 $ pour les années 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024. Cet engagement est conditionnel à ce que l'organisme présente une preuve qu'il a renouvelé son entente avec le propriétaire de l'immeuble qu'il occupe, pour une période d'au moins 5 ans ;

**D'AUTORISER** une dépense annuelle de 15 000 $, taxes incluses, soit pour l'année 2020, à même le poste budgétaire 02-70290-970.

**ADOPTÉE**

**2020-01-021** **6.3 TARIFICATION LOISIRS HIVER 2020**

**ATTENDU** la recommandation de la directrice du service Loisirs et culture concernant la programmation des activités du service des Loisirs pour l'hiver 2020 illustrée dans le tableau suivant :

| **PROGRAMMATION – TARIFICATION HIVER 2020** | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **ENFANTS** | | | **ADULTES** | |
| Apprentis-samouraïs 7-10 ans | 75 $ | | Volley-ball | 85 $ |
| Futsal (soccer intérieur) | 55 $ | | Pilates et tonus | 138 $ |
| | | | Technique Essentrics | 80 $ |
| **POUR TOUS** | | | Multiforme pour tous | 80 $ |
| Atelier de fabrication de mouches | Gratuit | | Danse sociale | 80 $ |
| Karaté | 120 $ | | | |
| Karaté parent accompagnateur | 70 $ | | **50 ANS ET PLUS** | |
| Chorégraphie martiale avec bâton | 100 $ | | Mise en forme et vitalité 50+ | 138 $ |
| Astronomie 101 | 20 $ | | | |
| **PRÉCISIONS SUR LA TARIFICATION** | | | | |
| Modes de paiement : en ligne, chèque, carte débit ou argent comptant | | | | |
| Des frais de 40 $ sont applicables à la réception d'un chèque sans provision | | | | |
| La Municipalité effectue un remboursement total en cas d'annulation d'une activité | | | | |
| En cas de désistement du participant avec motif, valable, la Municipalité se garde un montant correspondant au prorata des cours suivis + 20 $ | | | | |
| Aucun remboursement ne peut être effectué après que le troisième cours ait eu lieu | | | | |

| |
|---|
| Politique familiale : le deuxième enfant inscrit bénéficie d'une réduction de 50 % et le troisième enfant inscrit bénéficie d'une gratuité |
| Politique non-résident : une réduction de 25% est applicable pour les tarifs indiqués à l'exception des résidents et contribuables de Val-Morin |

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** la tarification des cours et activités pour la session d'hiver 2020.

**ADOPTÉE**

## 7 AVIS DE MOTION

Aucun.

## 8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

Aucun.

## 9 RÈGLEMENTS

**2020-01-022** **9.1 ADOPTION - RÈGLEMENT DE ZONAGE 601-29**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le 8 octobre 2019 et que le premier projet de règlement a été déposé et adopté au même moment ;

**ATTENDU QU'**un second projet de règlement a été déposé et adopté le 18 décembre 2019 ;

**ATTENDU QUE** ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter ;

**ATTENDU QU'**un avis public concernant une demande d'ouverture de registre référendaire a été donné le 3 janvier 2020 et qu'aucune demande a été reçue.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le règlement de zonage 601-29.

**ADOPTÉE**

## 10 VARIA

**2020-01-023** **10.1 RENOUVELLEMENT DE CONTRAT - SPCALL**

**ATTENDU** l'entente entre la municipalité et la S*ociété pour la prévention de la cruauté envers les animaux Laurentides-Labelle inc.* (SPCALL) signée en 2016 ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de renouveler cette entente pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** le renouvellement de l'entente avec la SPCALL pour l'année 2020 ;

**D'AUTORISER** une dépense de 26 565, 90 $, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-292-00-451.

**ADOPTÉE**

**2020-01-024** **10.2 MANDAT - ENTENTE COUR MUNICIPALE**

**ATTENDU** la fin du contrat de Me Nadia Jamieson ayant pour objet la représentation de la Municipalité auprès de la Cour municipale de Sainte-Agathe-des-Monts ;

**ATTENDU QUE** l'*Entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts* (ci-après "l'Entente") dont la Municipalité fait partie prévoit un service de représentation similaire.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité

**DE CONFIRMER** l'adhésion de la Municipalité à l'Entente ;

**DE MANDATER** le procureur prévu à l'Entente, dès l'adoption de la présente résolution, afin de représenter la Municipalité auprès de la Cour Municipale de Sainte-Agathe-des-Monts pour la défense des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec en application du Code de la sécurité routière.

**ADOPTÉE**

## 11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

11.1

### 11.1 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS MENSUELS AU 31 DÉCEMBRE 2019

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt par le directeur de la trésorerie, conformément à la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs,* au *Code municipal du Québec* et à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités,* des états comparatifs mensuels en date du 31 décembre 2019.

11.2

### 11.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de décembre 2019, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

11.3

### 11.3 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de décembre 2019 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

11.4

### 11.4 DÉPÔT - EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ ET FONDS RÉSERVÉS - SUIVI ET DISPONIBILITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019

Le conseil municipal prend acte du dépôt, par le directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint, du rapport démontrant le suivi et disponibilité au 31 décembre 2019 de l'excédent de fonctionnement non affecté et fonds réservés.

11.5

### 11.5 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - RÈGLEMENT 700 - EMBAUCHES ET MESURES DISCIPLINAIRES

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

11.6

### 11.6 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - RÉSOLUTION 19-11-330 - SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2019

Conformément à l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose un procès-verbal de correction visant à corriger une erreur de frappe dans le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2019. Cette correction vise la résolution 19-11-330.

**12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS**

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

**13 PÉRIODE DE RÉPONSES**

Madame la mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

**14 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

**2020-01-025** **15 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité

**DE LEVER** la séance ordinaire du 14 janvier 2020 à 21 h 19.

**ADOPTÉE**

(Signé Kathy Poulin) (Signé Sophie Charpentier)

_____ _____

**Kathy Poulin** **Sophie Charpentier**
**Mairesse et présidente d'assemblée** **Directrice générale et secrétaire-trésorière**

# Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES**
**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 11 février 2020 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

**SONT PRÉSENTS**

| | |
|---|---|
| Kathy Poulin | Mairesse |
| Jean-François Giasson | Conseiller du district 1 |
| Dominique Forget | Conseillère du district 2 |
| Mathieu Bouthillette | Conseiller du district 3 |
| Guy Séguin | Conseiller du district 4 |
| Carl De Montigny | Conseiller du district 5 |
| Manon Paquin | Conseiller du district 6 |

formant quorum sous la présidence de la mairesse Kathy Poulin.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

| | |
|---|---|
| Sophie Charpentier | Directrice générale et secrétaire-trésorière |
| Carl Lebel | Directeur des affaires juridiques |

**********

**1** Ouverture de la séance et vérification du quorum
- **1.1** Point d'information générale de la mairesse Kathy Poulin
- **1.2** Adoption de l'ordre du jour
- **1.3** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020
- **1.4** Certificats de crédits

**2** Direction générale et ressources humaines
- **2.1** Octroi de contrat - Logiciel de rédaction des appels d'offres - Edilex
- **2.2** Octroi de contrat - Système d'alerte à la population - Telmatik
- **2.3** Demande d'aide financière - Fonds de développement des territoires de la MRC des Laurentides
- **2.4** Congédiement - Employé 32-0036 (Ajouté séance tenante)

**3** Finance et trésorerie
- **3.1** Approbation - Liste préliminaire - Vente pour taxes
- **3.2** Ratification du journal des déboursés

**4** Travaux publics
- **4.1** Autorisation de dépense - Étude - Débit de conception de la station d'épuration

**5** Urbanisme et environnement
- **5.1** Nomination - Comité consultatif d'urbanisme
- **5.2** Installations sanitaires - Domaine du Cerf

**5.3** Cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - lot 2 992 736, rue des Geais-Bleus

**5.4** Cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - lot 2 991 520, rue James-Guitet

**5.5** Subvention - Programme «Val-David - habitations durables - Édition 2018»

**5.6** Renouvellement de réserve - Lots 2 990 013 et 2 990 018

**6** Loisirs et culture

**6.1** Parc régional - Dépôt d'une demande d'aide financière - Programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels

**6.2** Dépôt d'une demande d'aide financière au Programme Emploi d'été Canada 2020

**6.3** Barrage routier - Club optimiste

**6.4** Barrage routier - Société canadienne du cancer - Relais pour la vie de Sainte-Agathe

**6.5** Subvention - Big Bang Fest

**6.6** Subventions - Centenaire - Projets des organismes du milieu

**6.7** Tarification - Loisirs - Printemps et été 2020

**6.8** Tarification - Salon des artisans 2020

**6.9** Tarification - Allée des créateurs 2020

**6.10** Tarification - Location gymnase École Saint-Jean-Baptiste

**7** Avis de motion

**8** Projets de règlements

**9** Règlements

**10** Varia

**10.1** Participation des membres du Conseil à diverses activités

**10.2** Budget révisé 2020 - Office municipal d'habitation des Laurentides

**10.3** Reconduction - Districts électoraux (Ajouté séance tenante)

**11** Documents déposés

**11.1** Dépôt des états comparatifs mensuels au 31 janvier 2020

**11.2** Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires

**11.3** Dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700

**11.4** Dépôt - Excédent de fonctionnement non affecté et fonds réservés - Suivi et disponibilité au 31 janvier 2020

**11.5** Dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche

**12** Points d'information des conseillers

**13** Période de réponses

**14** Période de questions

**15** Levée de la séance

# Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

## 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance à 19 h 32 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

### 1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE LA MAIRESSE KATHY POULIN

La mairesse fait une mise au point sur les dossiers en cours.

### 2020-02-026 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'AJOUTER** les points suivants à l'ordre du jour:

2.4 Congédiement - Employé 32-0036

10.3 Reconduction - Districts électoraux

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance, tel que modifié.

**ADOPTÉE**

### 2020-02-027 1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2020

**ATTENDU QUE** chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020 au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020.

**ADOPTÉE**

### 1.4 CERTIFICATS DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par les points suivants:

2.1 ; 2.2 ; 2.3 ; 4.1 ; 5.5 ; 6.5 ; 6.6 ; 10.1 ; 10.2.

Le 11 février 2020,

(signé Sophie Charpentier)

_____
Sophie Charpentier, Directrice générale et secrétaire-trésorière

## 2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2020-02-028

### 2.1 OCTROI DE CONTRAT - LOGICIEL DE RÉDACTION DES APPELS D'OFFRES - EDILEX

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite faciliter les processus de gestion contractuelle en optimisant et en uniformisant la rédaction et le suivi des appels d'offres et qu'elle ne possède actuellement aucun logiciel adapté à ses besoins ;

**ATTENDU** l'offre de services de la compagnie Edilex selon laquelle la Municipalité peut profiter d'un rabais de 15 % grâce à un regroupement avec la MRC des Laurentides ;

**ATTENDU** la recommandation du directeur des affaires juridiques.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité

**D'OCTROYER** le contrat à Edilex, selon l'offre de services préparée par cette firme en date du 30 janvier 2020, pour l'acquisition, l'installation et la formation liée à Edilexpert, le logiciel de rédaction des documents d'appels d'offres ;

**D'AUTORISER** une dépense de 1 321,88 $, plus taxes, pour l'année 2020, à même le poste budgétaire 02-140-00-494 ;

**D'AUTORISER** Me Carl Lebel, directeur des affaires juridiques, à signer tout document nécessaire afin de donner effet à cette résolution.

**ADOPTÉE**

**2020-02-029** **2.2 OCTROI DE CONTRAT - SYSTÈME D'ALERTE À LA POPULATION - TELMATIK**

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite se doter d'un service d'alerte à la population lors de situations d'urgence, comme lors d'un avis d'ébullition ou un bris d'aqueduc, par exemple ;

**ATTENDU QUE** les outils d'alerte à la population actuellement disponibles requièrent presque tous un accès au réseau Internet et qu'ils ne permettent pas de cibler des groupes de citoyens précis en fonction des secteurs qui sont touchés par les situations d'urgence ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a évalué deux offres de service, soit celle de la compagnie Telmatik au coût annuel de 4 650,00 $, plus taxes et frais d'implantation (formule tout inclus, sans frais supplémentaires), ainsi que celle de la compagnie Somum, au coût annuel de 2 696,58 $, plus taxes et frais d'implantation (formule de base, avec plusieurs options en sus) ;

**ATTENDU** la recommandation du service des communications d'accepter l'offre de services de la compagnie Telmatik qui présente une interface conviviale et simple, qui inclut un système de cartographie permettant de cibler les citoyens de secteurs précis, qui offre un numéro de téléphone d'urgence et qui est plus avantageuse grâce à son tarif annuel fixe, sans options en sus.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**D'OCTROYER** le contrat à Telmatik, selon l'offre de services préparée par cette firme ;

**D'AUTORISER** une dépense de 4 521,86 $, plus taxes, à même le poste budgétaire 02-230-00-419, soit au budget prévu pour l'implantation du plan de sécurité civile.

**ADOPTÉE**

**2020-02-030** **2.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DE LA MRC DES LAURENTIDES**

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite préciser les usages commerciaux des terrains et bâtiments offrant un fort potentiel d'implantation d'entreprises sur la route 117 ;

**ATTENDU** le projet « Définir le potentiel commercial de la 117 à Val-David » qui a pour objectif principal d'accroître le développement économique durable sur le territoire en rentabilisant la 117 au niveau économique ;

**ATTENDU QU'**il y a possibilité de faire une demande d'aide financière au programme du *Fonds de développement des territoires de la MRC des Laurentides* ;

**ATTENDU QUE** ce programme peut contribuer jusqu'à concurrence de 80 % des coûts totaux du projet ;

**ATTENDU QUE** l'estimé des coûts totaux du projet s'élève à 19 800,00 $, plus taxes.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** une demande d'aide financière au montant de 15 840,00 $ au *Fonds de développement des territoires de la MRC des Laurentides* ;

**D'AUTORISER** Sophie Charpentier, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer et déposer tout document en lien avec cette demande de financement, pour et au nom de la Municipalité ;

**DE S'ENGAGER** à débourser 20 % du coût total du projet ;

**D'AUTORISER** une dépense de 3 960,00 $, plus taxes, à même le poste budgétaire 02-621-00-419.

**ADOPTÉE**

**2020-02-031** **2.4 CONGÉDIEMENT - EMPLOYÉ 32-0036**

**ATTENDU** les événements portés à la connaissance de la Municipalité impliquant l'employé numéro 32-0036 ;

**ATTENDU QUE** le nom de l'employé et les événements ne peuvent être dévoilés pour des raisons légales, hors de la volonté de la Municipalité, mais que l'ensemble des conseillères et conseillers connaissent ces informations ;

**ATTENDU QUE** la directrice générale a suspendu sans traitement l'employé pour fins d'enquête le 2 janvier 2020 ;

**ATTENDU QUE** le conseil a adopté le 14 janvier 2020 la résolution numéro 2020-01-007 afin de confirmer la suspension sans traitement ;

**ATTENDU** le résultat de l'enquête.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**DE CONGÉDIER** l'employé numéro 32-0036 en date de l'adoption de la présente résolution, sans préavis et sans indemnité ;

**D'AUTORISER** le versement des sommes dues à l'employé.

**ADOPTÉE**

## 3 FINANCE ET TRÉSORERIE

**2020-02-032** **3.1 APPROBATION - LISTE PRÉLIMINAIRE - VENTE POUR TAXES**

**ATTENDU QUE** des taxes ainsi que d'autres sommes dues sont impayées sur certaines propriétés situées sur le territoire de la Municipalité ;

**ATTENDU QU'**en vertu du *Code municipal*, la Municipalité a le pouvoir de faire vendre ces propriétés pour récupérer ces taxes et sommes impayées ;

**ATTENDU QUE** la MRC des Laurentides peut prendre en charge la vente de ces propriétés, sur demande de la Municipalité ;

**ATTENDU QU'**une liste préliminaire de ces propriétés a été préparée conformément aux articles 1022 et 1023 du *Code Municipal.*

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** la liste préliminaire des propriétés à mettre en vente pour défaut de paiement de taxes préparée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, datée du 7 février 2020 ;

**D'AUTORISER** la directrice générale et secrétaire-trésorière à retirer des propriétés de cette liste, notamment lorsque le propriétaire acquitte les sommes dues ou s'il en va de l'intérêt public ;

**D'AUTORISER** la directrice générale et secrétaire-trésorière à transmettre la liste ou la liste amendée à la *MRC des Laurentides* pour procéder à la vente de ces propriétés ;

**DE MANDATER** la *MRC des Laurentides* pour procéder à la vente pour défaut de paiement de taxes des propriétés apparaissant à la liste ou la liste amendée ;

**DE MANDATER** Carl Lebel, directeur des affaires juridiques, comme représentant de la Municipalité, et Lucien Ouellet, directeur de la trésorerie, comme substitut, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, laquelle aura lieu le 4 juin 2020, afin d'enchérir ou d'acquérir les immeubles, s'il y a lieu, pour un montant égal à celui des taxes, en capital, intérêts et frais ainsi qu'un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, conformément à l'article 1038 du *Code municipal*.

**ADOPTÉE**

**2020-02-033** **3.2 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS**

Il est proposé par le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**DE RATIFIER** le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 janvier 2020, tel que soumis par le directeur de la trésorerie:

Chèques numéros: 200001 à 200142 787 339,79 $

**ADOPTÉE**

## 4 TRAVAUX PUBLICS

**2020-02-034** **4.1 AUTORISATION DE DÉPENSE - ÉTUDE - DÉBIT DE CONCEPTION DE LA STATION D'ÉPURATION**

**ATTENDU** la demande du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) de procéder à une révision de l'étude de conception de l'agrandissement de la station d'épuration ;

**ATTENDU** la réception de l'offre de services professionnels de la compagnie Tetra Tech, reçue en date du 9 janvier 2020 pour la révision de l'étude de conception de l'agrandissement de la station d'épuration, laquelle a été entérinée par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** une dépense maximale de 24 999,99 $, taxes incluses, à même le surplus accumulé non affecté, afin d'accepter l'offre de services de la compagnie Tetra Tech.

**ADOPTÉE**

## 5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

**2020-02-035** **5.1 NOMINATION - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

**ATTENDU** le poste vacant au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

**ATTENDU** l'analyse des candidatures reçues à ce jour.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**DE NOMMER** Stéphanie Debien-Dubé membre du CCU pour un mandat de deux ans à compter de l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2020-02-036** **5.2 INSTALLATIONS SANITAIRES - DOMAINE DU CERF**

**ATTENDU** le projet intégré d'habitation *Le domaine du cerf* situé à l'extérieur du périmètre urbain;

**ATTENDU QUE** la MRC n'exige plus que les projets intégrés d'habitations situés à l'extérieur du périmètre urbain soit desservis par un réseau d'aqueduc et d'égout.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

**DE PERMETTRE** que le projet intégré *Le domaine du cerf ne s*oit pas desservi par un réseau d'aqueduc et d'égout ;

**DE PERMETTRE** que les propriétés du projet soient dotées de puits et d'installations septiques individuelles, sous réserve de la réglementation en vigueur ;

**DE CONSIDÉRER** toute résolution ou entente antérieure et contraire à ce qui précède comme ayant été modifiée en conséquence.

**ADOPTÉE**

**2020-02-037** **5.3 CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS - LOT 2 992 736, RUE DES GEAIS-BLEUS**

**ATTENDU QUE** lors d'une demande de permis de lotissement ou, dans certains cas, de permis de construction, le propriétaire doit céder gratuitement une partie de terrain ou payer une contribution financière visant à aider la Municipalité à établir, agrandir et aménager des parcs ou des terrains de jeux ainsi qu'à protéger des espaces naturels ;

**ATTENDU QU'**en vertu du règlement de lotissement 602, la demande de permis de lotissement numéro 2019-10018 sur le lot 2 992 736, situé sur la rue des Geais-Bleus, doit faire l'objet d'une telle cession ou contribution, à hauteur de 10 %.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER,** dans le cadre de la demande de permis de lotissement 2019-10018, une contribution financière de 7 970,00 $ au Fonds de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, représentant 10 % de la valeur municipale du terrain.

**2020-02-038** **5.4 CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS - LOT 2 991 520, RUE JAMES-GUITET**

**ATTENDU QUE** lors d'une demande de permis de lotissement ou, dans certains cas, de permis de construction, le propriétaire doit céder gratuitement une partie de terrain ou payer une contribution financière visant à aider la Municipalité à établir, agrandir et aménager des parcs ou des terrains de jeux ainsi qu'à protéger des espaces naturels ;

**ATTENDU QU'**en vertu du règlement de zonage 601, la demande de permis de construction numéro 2020-00018 sur le lot 2 991 520, situé sur la rue James-Guitet, doit faire l'objet d'une telle cession ou contribution, à hauteur de 10 %.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER,** dans le cadre de la demande de permis de construction 2020-00018, une contribution financière de 4 230,00 $ au Fonds de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, représentant 10 % de la valeur municipale du terrain.

**ADOPTÉE**

**2020-02-039** **5.5 SUBVENTION – PROGRAMME « VAL-DAVID - HABITATIONS DURABLES - ÉDITION 2018 »**

**ATTENDU** le programme de subventions « Val-David - Habitations durables - Édition 2018 » (règlement 718);

**ATTENDU** la demande de subvention de Mélissa Laniel et Louis-Philippe Lambert, dans le cadre du permis de construction numéro 2018-00221 ;

**ATTENDU QUE** les demandeurs ont obtenu un pointage de 510 points suivant l'analyse des travaux admissibles effectués, se qualifiant ainsi pour la subvention « or » ;

**ATTENDU QU'**en vertu la subvention « or » , la Municipalité doit verser un montant de 8 000,00 $ aux demandeurs et verser un montant équivalent à 10 % de la subvention à l'entrepreneur ou à l'auto-constructeur.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'ACCORDER** une subvention de 8 800,00 $, taxes incluses, à Mélissa Laniel et Louis-Philippe Lambert, détenteurs auto-constructeurs du permis de construction numéro 2018-00221, à même le poste budgétaire 02-470-00-970 (au budget 2019).

**ADOPTÉE**

**2020-02-040** **5.6 RENOUVELLEMENT DE RÉSERVE - LOTS 2 990 013 ET 2 990 018**

**ATTENDU QU'**en vertu du C*ode municipal du Québec* et de la *Loi sur l'expropriation,* une municipalité a le pouvoir de s'approprier tout immeuble à des fins municipales ;

**ATTENDU** la résolution numéro 18-02-045 adoptée le 13 février 2018 visant l'imposition d'une réserve sur les lots 2 990 013 et 2 990 018 pour fins municipales et plus particulièrement pour fins de lieu historique et / ou d'espace vert ;

**ATTENDU QU'**une telle réserve demeure en vigueur pour une période de deux ans et qu'elle peut être renouvelée pour une période additionnelle de deux ans ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder au renouvellement de ladite réserve pour une période additionnelle de deux ans, aux mêmes fins.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**DE DÉCRÉTER** le renouvellement de la réserve pour fins publiques sur les lots 2 990 013 et 2 990 018 du Cadastre du Québec, dont la description technique apparaît à la minute 5506 préparée par Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, pour fins de lieu historique et / ou d'espace vert ;

**D'AUTORISER** la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents requis pour donner effet à cette résolution.

**ADOPTÉE**

## 6 LOISIRS ET CULTURE

**2020-02-041**

### 6.1 PARC RÉGIONAL - DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME HYDRO-QUÉBEC POUR LA MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS

**ATTENDU** le programme *Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels* ;

**ATTENDU** la recommandation du directeur du Parc régional, secteur Dufresne, de demander une subvention pour la réfection du barrage des deux vals (numéro X0005153), construit en 1951 ;

**ATTENDU** l'estimation des coûts préparée par le directeur.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**DE DÉPOSER** une demande de subvention au programme *Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels* conformément à ce qui précède ;

**DE DÉSIGNER** Jean-François Boily, directeur du Parc régional, secteur Dufresne, comme représentant de la Municipalité dans le cadre de cette demande ;

**D'AUTORISER** le directeur à signer tout document pour donner effet à la présente résolution ;

**DE CONFIRMER** l'engagement de la Municipalité à fournir la main d'oeuvre, dans le cas où la demande de subvention est acceptée.

**ADOPTÉE**

**2020-02-042** **6.2 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2020**

**ATTENDU QUE** le programme *Emplois d'été Canada* est une initiative du Gouvernement du Canada qui accorde un financement aux employeurs du secteur public afin de créer des emplois d'été ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire présenter une demande de financement pour différents services favorisant l'embauche dans le cadre du programme *Emplois d'été Canada 2020*, notamment pour le camp de jour.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** la directrice du service Loisirs et culture à présenter une demande de financement dans le cadre du programme *Emplois d'été Canada 2020* et d'autoriser cette dernière à signer tous les documents pour donner effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2020-02-043** **6.3 BARRAGE ROUTIER - CLUB OPTIMISTE**

**ATTENDU** la demande de l'organisme Club Optimiste Val-David Val-Morin pour la tenue d'un barrage routier au coin des rues de l'Église et Jean-Baptiste-Dufresne, samedi le 25 avril 2020 ;

**ATTENDU QUE** ce barrage routier vise la sollicitation des automobilistes pour une levée de fonds au profit du Club Optimiste Val-David Val-Morin ;

**ATTENDU QUE** l'organisme assurera la sécurité et la visibilité des participants, et qu'il avisera les services d'urgence de la tenue de l'événement.

**EN CONSÉQUENCE**,

Il est proposé par le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** la tenue du barrage routier au coin des rues de l'Église et Jean-Baptiste-Dufresne, samedi le 25 avril 2020, de 10 h 00 à 14 h 00 ;

**ADOPTÉE**

**2020-02-044** **6.4 BARRAGE ROUTIER - SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER - RELAIS POUR LA VIE DE SAINTE-AGATHE**

**ATTENDU** la demande de l'organisme Relais pour la vie de Sainte-Agathe-des-Monts de la Société canadienne du cancer pour la tenue d'un barrage routier à l'angle de la rue de l'Église et de la route 117, samedi le 16 mai 2020 ;

**ATTENDU QUE** ce barrage routier vise la sollicitation des automobilistes pour une levée de fonds au profit du Relais pour la vie de Sainte-Agathe-des-Monts de la Société canadienne du cancer ;

**ATTENDU QUE** l'organisme assurera la sécurité et la visibilité des participants, et qu'il avisera les services d'urgence de la tenue de l'événement.

**EN CONSÉQUENCE**,

Il est proposé par la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** la tenue du barrage routier à l'angle de la rue de l'Église et de la route 117, samedi le 16 mai 2020, de 9 h 00 à 16 h 00, conditionnellement à l'obtention de l'autorisation du Ministère des transports.

**ADOPTÉE**

**2020-02-045** **6.5 SUBVENTION - BIG BANG FEST**

**ATTENDU** la demande d'aide financière de l'organisme *Coop de solidarité Big Bang*, pour l'organisation de la 3e édition de l'événement Big Bang Fest, lequel se tiendra les 14, 15 et 16 août 2020 ;

**ATTENDU QUE** le bilan de l'édition 2019 traduit bien la qualité, le savoir-faire et le sérieux de l'organisme ;

**ATTENDU** la volonté du conseil municipal de soutenir les événements culturels de qualité ;

**ATTENDU** que cet événement contribue au rayonnement culturel de Val-David.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**D'OCTROYER** une aide financière de 6 000,00 $ à l'organisme *Coop de solidarité Big Bang* pour l'organisation de l'événement Big Bang Fest, lequel se tiendra les 14, 15 et 16 août 2020 ;

**D'AUTORISER** une dépense de 6 000,00 $ à même le poste budgétaire 02-702-90-970 ;

**DE S'ENGAGER** à soutenir l'organisme en offrant du soutien logistique et du prêt d'équipement, selon les ressources disponibles.

**ADOPTÉE**

**2020-02-046** **6.6 SUBVENTIONS - CENTENAIRE - PROJETS DES ORGANISMES DU MILIEU**

**ATTENDU** la réception de plusieurs projets de la part des organismes du milieu dans le cadre de la programmation du Centenaire de Val-David 2021 ;

**ATTENDU QUE** le budget alloué aux subventions pour le volet *Projets des organismes du milieu* est de 45 000 $ ;

**ATTENDU QUE** le comité de programmation a procédé à une analyse structurée des dossiers et a soumis ses recommandations au comité organisateur.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'OCTROYER** aux organismes participant à la programmation du Centenaire, les subventions suivantes:

- Musée de la chanson québécoise: 15 000,00 $ ;
- Les Flâneurs erratiques: 10 000,00 $ ;
- Le Centre d'exposition de Val-David: 10 000,00 $ ;
- LézArts Loco (collaboration avec la Société d'histoire et du patrimoine de Val-David): 5 000,00 $ ;
- L'Atelier de l'île: 5 000,00 $ ;

**D'AUTORISER** la coordonnatrice du Centenaire à conclure des ententes avec chacun des organismes, pour et au nom de la Municipalité ;

**D'AUTORISER** une dépense maximale de 10 000,00 $ pour l'année 2020, à même le poste budgétaire 02-702-92-699.

**ADOPTÉE**

**2020-02-047** **6.7 TARIFICATION - LOISIRS - PRINTEMPS ET ÉTÉ 2020**

**ATTENDU** la recommandation de la directrice du service des loisirs et de la culture ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** la nouvelle tarification pour les activités de loisirs de l'été 2020 telle que présentée dans le tableau suivant :

| **PROGRAMMATION – TARIFICATION PRINTEMPS-ÉTÉ 2020** | | | |
|---|---|---|---|
| **PRINTEMPS** | | | |
| **ENFANTS** | | **ADULTES** | |
| Ballet danse exploratoire 3-5 ans | 150,00 $ | Pilates et tonus (8x) | 112,00 $ |
| Kin-ball c'est quoi ? | 95,00 $ | Technique Essentrics merc. | 80,00 $ |
| Événement Lego enfant | 25,00 $ | Technique Essentrics jeu. | 80,00 $ |
| Événement Lego parent acc. | 10,00 $ | Multiforme pour tous | 80,00 $ |
| | | Atelier de photographie | 80,00 $ |
| **POUR TOUS** | | Atelier de marche afghane | 20,00 $ |
| Karaté adulte/enfant 9 ans+ | 130,00 $ | Atelier de marche nordique | 20,00 $ |
| Karaté parent acc. | 75,00 $ | | |
| Atelier de fabrication de mouches | Gratuit | **50 ANS ET PLUS** | |
| | | Mise en forme et vitalité 50+ | 112,00 $ |

| ÉTÉ | | | |
|---|---|---|---|
| **ENFANTS** | | **ADULTES** | |
| Sportball soccer 2 à 3 ans | 145,00 $ | Soccer femmes | 40,00 $ |
| Soccer 4 à 12 ans | 60,00 $ | Soccer hommes | 40,00 $ |
| Tennis 3 à 14 ans | 95,00 $ | Tennis | 110,00 $ |
| | | Ultimate frisbee | 35,00 $ |
| **CAMP DE JOUR (8 semaines)** | | | |
| Camp seulement (2 jours) | 34,00 $/sem | Camp avec service de garde (2 jours) | 48,00 $/sem |
| Camp seulement (4 jours) | 68,00 $/sem | Camp avec service de garde (4 jours) | 96,00 $/sem |
| Camp seulement (5 jours) | 85,00 $/sem | Camp avec service de garde (5 jours) | 120,00 $/sem |
| Chandail du camp | 10,00 $/un | Service de garde à la carte (10x) | 50,00 $ |

| **PRÉCISIONS SUR LA TARIFICATION** |
|---|
| Modes de paiement : en ligne, chèque, carte débit ou argent comptant |
| Des frais de 40 $ sont applicables à la réception d'un chèque sans provision |
| La Municipalité effectue un remboursement total en cas d'annulation d'une activité |
| En cas de désistement du participant avec motif valable, la Municipalité se garde un montant correspondant au prorata des cours suivis + 20 $ |
| Aucun remboursement ne peut être effectué après que le troisième cours ait eu lieu |
| Politique familiale : le deuxième enfant inscrit bénéficie d'une réduction de 50 % et le troisième enfant inscrit bénéficie d'une gratuité |
| Politique non-résident : une réduction de 25% est applicable pour les tarifs indiqués à l'exception des résidents et contribuables de Val-Morin |

**ADOPTÉE**

**2020-02-048** **6.8 TARIFICATION - SALON DES ARTISANS 2020**

**ATTENDU** la recommandation de la directrice du service Loisirs et culture.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** la tarification du Salon des artisans 2020, soit 65,00 $ pour les artisans résidents et 80,00 $ pour les artisans non-résidents.

**ADOPTÉE**

**2020-02-049** **6.9 TARIFICATION - ALLÉE DES CRÉATEURS 2020**

**ATTENDU QUE** les tarifs de l'édition 2019 de l'Allée des créateurs se présentaient comme suit :

| | **Blocs de 6 semaines** | **2 fins de semaine de septembre** | **Journées de la culture et reprises de jours de pluie** |
|---|---|---|---|
| **Artisan résident** | 204.39 $ + taxes / bloc (235,00 $) | 36.53 $ + taxes / fds (42,00 $) | Gratuit |
| **Artisan non-résident** | 234.83 $ + taxes / bloc (270,00 $) | 41.75 $ + taxes / fds (48,00 $) | Gratuit |

**ATTENDU** la recommandation de la directrice du service Loisirs et culture.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**DE RECONDUIRE** la tarification de l'édition 2019 de l'Allée des créateurs pour l'année 2020, sauf quant aux modalités de remboursement ;

**DE PRÉCISER** que les tarifs sont entièrement remboursables jusqu'au 28 mai 2020 et que suivant cette date, les tarifs sont remboursables à 70 %.

**ADOPTÉE**

**2020-02-050** **6.10 TARIFICATION - LOCATION GYMNASE ÉCOLE SAINT-JEAN-BAPTISTE**

**ATTENDU** la résolution 17-08-283 adoptant la *Politique de location des salles*, ainsi que la *Grille de tarification* ;

**ATTENDU** la recommandation de la directrice du service Loisirs et culture.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**DE RETIRER** les notions de résident et non-résident de la *Grille de tarification* pour la location du gymnase de l'École Saint-Jean-Baptiste ;

**D'AUTORISER** une modification de la tarification actuelle afin qu'il n'y ait dorénavant qu'un tarif unique pour la location du gymnase, soit de 25,00 $ / heure, taxes incluses.

**ADOPTÉE**

## 7 AVIS DE MOTION

Aucun.

## 8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

Aucun.

## 9 RÈGLEMENTS

Aucun.

## 10 VARIA

**2020-02-051** **10.1 PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À DIVERSES ACTIVITÉS**

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil souhaitent participer à différentes activités dans le but de faire rayonner la Municipalité ou dans le but de de parfaire leurs connaissances.

Il est proposé par la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** les élus municipaux suivants à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Municipalité ;

| ACTIVITÉ | DATE ET LIEU | COÛT / PERSONNE | CONSEILLERS |
|---|---|---|---|
| Forum Cœurs Villes et Villages | 18 février 2020 - Hôtel Château Laurier (Québec) | 133,63 $ | Kathy Poulin, Carl De Montigny |
| Rendez-vous des entreprises bioalimentaires des Laurentides | 19 février 2020 - Hôtel du Mont-Gabriel (Sainte-Adèle) | 45,00 $ | Kathy Poulin |
| Skiez et réseautez | 26 mars 2020 - Mont-Tremblant | 35,00 $ | Manon Paquin |
| Prix d'excellence en français Gaston-Miron | 29 mars 2020 - Théâtre Gilles Vigneault (Saint-Jérôme) | 25,00 $ | Manon Paquin |
| Rendez-vous *les Affaires* | 1er avril 2020 - Hôtel Omni Mont-Royal (Montréal) | 495,00 $ | Kathy Poulin |
| Cocktail- Encan Fondation Tremblant | 11 avril 2020 - Hôtel Fairmont Tremblant (Mont-Tremblant) | 105,00 $ | Kathy Poulin, Mathieu Bouthillette |

**D'AUTORISER** les élus à se faire rembourser leurs frais de déplacement, de repas et d'hébergement, si applicables, à même le poste budgétaire 02-110-00-310 ;

**D'AUTORISER** les dépenses ci-haut, plus taxes, à même le poste budgétaire 02-110-00-312.

**ADOPTÉE**

**2020-02-052** **10.2 BUDGET RÉVISÉ 2020 - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES LAURENTIDES**

**ATTENDU** la réception du budget révisé de l'Office municipal d'habitation (OMH) des Laurentides concernant les habitations à loyer modique (HLM) ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité s'est engagée à assumer 10 % du déficit d'exploitation des HLM.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** le budget révisé de l'OMH des Laurentides en date du 21 janvier 2020 ;

**D'AUTORISER** une dépense de 3 881,00 $, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-520-00-970.

**ADOPTÉE**

**2020-02-053** **10.3 RECONDUCTION - DISTRICTS ÉLECTORAUX**

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit procéder à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans, soit en prévision des élections municipales, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite reconduire la division électorale prévue par le *Règlement 705 concernant la division de la Municipalité du Village de Val-David en six (6) districts électoraux*, approuvé lors de la dernière élection ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit transmettre sa demande de reconduction à la *Commission de la représentation électorale* avant le 15 mars 2020.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

**DE DEMANDER** à la *Commission de la représentation électorale* de confirmer que la Municipalité remplit les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire en districts électoraux.

**DE MANDATER** le directeur des affaires juridiques comme étant le représentant de la Municipalité dans le cadre de cette demande et de l'autoriser à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## 11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

**11.1** **11.1 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS MENSUELS AU 31 JANVIER 2020**

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt par le directeur de la trésorerie, conformément à la *Loi visant principalement à reconnaître que les*

*municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs,* au *Code municipal du Québec* et à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités,* des états comparatifs mensuels en date du 31 janvier 2020.

1.2 **11.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES**

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de décembre 2019 et janvier 2020, et ce, en vertu de la *Politique des variations budgétaires*.

11.3 **11.3 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de janvier 2020 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

11.4 **11.4 DÉPÔT - EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ ET FONDS RÉSERVÉS - SUIVI ET DISPONIBILITÉ AU 31 JANVIER 2020**

Le conseil municipal prend acte du dépôt, par le directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint, du rapport démontrant le suivi et disponibilité au 31 janvier 2020 de l'excédent de fonctionnement non affecté et fonds réservés.

11.5 **11.5 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

**12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS**

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

**13 PÉRIODE DE RÉPONSES**

La mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

**14 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

**2020-02-054** **15 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité

**DE LEVER** la séance ordinaire du 11 février 2020 à 21 h 08.

**ADOPTÉE**

(Signé Kathy Poulin) (Signé Sophie Charpentier)

_____ _____

**Kathy Poulin** **Sophie Charpentier**
**Mairesse et présidente d'assemblée** **Directrice générale et secrétaire-trésorière**

**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES**
**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 28 février 2020 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 17h00.

**SONT PRÉSENTS**

| | |
|---|---|
| Kathy Poulin | Mairesse |
| Jean-François Giasson | Conseiller, district 1 |
| Guy Séguin | Conseiller, district 4 |
| Carl De Montigny | Conseiller, district 5 |

**SONT ABSENTS**

| | |
|---|---|
| Dominique Forget | Conseillère, district 2 |
| Mathieu Bouthillette | Conseiller, district 3 |
| Manon Paquin | Conseillère, district 6 |

formant quorum sous la présidence de la mairesse Kathy Poulin.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

| | |
|---|---|
| Sophie Charpentier | Directrice et secrétaire trésorière |
| Carl Lebel | Directeur des affaires juridiques |

**********

**1** Ouverture de la séance et vérification du quorum
- **1.1** Constatation de la régularité de la séance du conseil
- **1.2** Adoption de l'ordre du jour de la séance
- **1.3** Certificats de crédits

**2** Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

**3** Travaux publics
- **3.1** Demande de certificat d'autorisation pour travaux préventifs en vue de la crue printanière à la station d'épuration
- **3.2** Engagement - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018

**4** Levée de la séance

## 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance à 17h00 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

### 1.1 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Conformément aux articles 152 et suivants du *Code municipal* du Québec, le conseil municipal, avant de procéder aux affaires à cette séance, constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

**2020-02-055**

### 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 février 2020, tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### 1.3 CERTIFICATS DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par le point 3.2.

Le 25 février 2020,

_____
Sophie Charpentier, directrice générale et secrétaire-trésorière

## 2 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

La mairesse invite les personnes présentes dans la salle à s'exprimer sur les sujets spécifiques à l'ordre du jour. Personne ne prend la parole.

## 3 TRAVAUX PUBLICS

**2020-02-056**

### 3.1 DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR TRAVAUX PRÉVENTIFS EN VUE DE LA CRUE PRINTANIÈRE À LA STATION D'ÉPURATION

**ATTENDU QUE** le risque de débordement des étangs de l'usine d'épuration en raison de l'arrivée de la crue printanière ;

**ATTENDU** la recommandation du directeur des travaux publics ;

**ATTENDU** la soumission de Real Huot Inc. pour faire l'acquisition d'une conduite Soleno.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**DE MANDATER** la firme FNX-INNOV pour soumettre une demande de certificat d'autorisation (CA) au Ministère de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et à présenter tout engagement en lien avec cette demande ;

**D'AUTORISER**, quant au mandat ci-dessus, une dépense maximale de 3 000,00 $, plus taxes, à même le poste budgétaire 02-130-00-418 ;

**D'AUTORISER** une dépense maximale de 15 468,59 $, taxes incluses, pour faire l'acquisition d'une conduite, conformément à la soumission de Real Huot Inc, à même le poste budgétaire 02-414-00-521 ;

**DE S'ENGAGER** à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée ;

**DE S'ENGAGER** à transmette à un avis de déversement au Ministre, conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, si un tel déversement était requis.

**ADOPTÉE**

2020-02-057 **3.2 ENGAGEMENT - PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018**

La conseillère Dominique Forget se joint à la séance.

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**DE S'ENGAGER** à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à la Municipalité ;

**DE S'ENGAGER** à être seule responsable et dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

**D'APPROUVER** le contenu et autoriser l'envoi au MAMH de la programmation des travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**DE S'ENGAGER** à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 140 $ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

**DE S'ENGAGER** à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

**D'ATTESTER** par la présente résolution que la programmation finale des travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques au 19 février 2020.

**ADOPTÉE**

**2020-02-058** **4 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité

**DE LEVER** la séance extraordinaire du 28 février à 17h04.

**ADOPTÉE**

(Signé Kathy Poulin)

_____

**Kathy Poulin**
**Mairesse et présidente d'assemblée**

(Signé Sophie Charpentier)

_____

**Sophie Charpentier**
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**

**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES**
**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 10 mars 2020 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

**SONT PRÉSENTS**

| | |
|---|---|
| Kathy Poulin | Mairesse |
| Jean-François Giasson | Conseiller, district 1 |
| Dominique Forget | Conseillère, district 2 |
| Mathieu Bouthillette | Conseiller, district 3 |
| Carl De Montigny | Conseiller, district 5 |
| Manon Paquin | Conseillère, district 6 |

**EST ABSENT**

| | |
|---|---|
| Guy Séguin | Conseiller, district 4 |

formant quorum sous la présidence de la mairesse Kathy Poulin.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

| | |
|---|---|
| Sophie Charpentier | Directrice générale et secrétaire-trésorière |
| Carl Lebel | Directeur des affaires juridiques |

**********

**1** Ouverture de la séance et vérification du quorum
- **1.1** Point d'information générale de la mairesse
- **1.2** Adoption de l'ordre du jour de la séance
- **1.3** Approbation du procès-verbal des séances du 11 février 2020 et du 28 février 2020
- **1.4** Certificats de crédits

**2** Direction générale et ressources humaines
- **2.1** Acquisition de rue - lot 6 354 659 - 2e rang de Doncaster

**3** Finance et trésorerie
- **3.1** Réduction de garantie - Daniel et Dominic Asselin

**4** Travaux publics
- **4.1** Octroi de contrat - Entretien ménager
- **4.2** Octroi de contrat - Égouts - Chemin de l'Ermitage, Route 117
- **4.3** Autorisation de dépense - Analyse de vulnérabilité des puits
- **4.4** Autorisation de dépense - Arpentage
- **4.5** Approbation - Plan d'action réseau d'égout sanitaire (eaux parasitaires)

**5** Urbanisme et environnement
- **5.1** Demande d'enseigne - 1615, Route 117

**5.2** Demande de dérogation mineure - 1030, route 117

**5.3** Demande de dérogation mineure - 1372 à 1376, rue Sainte-Olive

**5.4** Demande de dérogation mineure - 1515, rue Le Familial

**5.5** Demande de dérogation mineure - 2240, montée Prédéal-Trudeau

**6** Loisirs et culture

**6.1** Modification - Politique de location des salles

**6.2** Barrage routier - Opération nez rouge

**6.3** Occupation du domaine public - Vague de Cirque

**6.4** Demande de subvention - Fonds de legs (DCAP) Patrimoine Canadien

**6.5** Programme d'aide financière aux organismes et aux individus

**6.6** Signature des protocoles d'entente avec la MRC des Laurentides liés au développement culturel

**6.7** Autorisation de signature - La grande journée des petits entrepreneurs 2020

**6.8** Centenaire - Demande de décret d'exclusion

**7** Avis de motion

**7.1** Avis de motion - Règlement de zonage 601-30

**7.2** Avis de motion - Projet de règlement 736 sur l'installation de compteurs d'eau

**7.3** Avis de motion - Projet de règlement 737 concernant la création d'un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables pour tous âges

**7.4** Avis de motion - Projet de règlement 738 visant l'interdiction de certains sacs de plastique sur le territoire

**8** Projets de règlements

**8.1** Dépôt et adoption - Premier projet de règlement de zonage 601-30

**8.2** Dépôt et adoption - Projet de règlement 736 sur l'installation de compteurs d'eau

**8.3** Dépôt et adoption - Projet de règlement 737 concernant la création d'un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables pour tous âges

**8.4** Dépôt et adoption - Projet de règlement 738 visant l'interdiction de certains sacs de plastique sur le territoire

**9** Règlements

**10** Varia

**10.1** Participation des membres du conseil à des activités

**10.2** Opposition aux dispositions du projet de loi 49 concernant les établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales

**11** Documents déposés

**11.1** Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires

**11.2** Dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700

**11.3** Dépôt des états comparatifs mensuels au 29 février 2020

**11.4** Dépôt - Excédent de fonctionnement non affecté et fonds réservés - Suivi et disponibilité au 29 février 2020

**11.5** Dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche

**12** Points d'information des conseillers

**13** Période de réponses

**14** Période de questions
**15** Levée de la séance

## 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

### 1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE LA MAIRESSE

La mairesse fait une mise au point sur les dossiers en cours.

2020-03-059

### 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'AJOUTER** le point suivant à l'ordre du jour :

4.5 Approbation - Plan d'action réseau d'égout sanitaire (eaux parasitaires)

**DE RETIRER** le point suivant à l'ordre du jour:

6.1 Modification - Politique de location des salles

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 mars 2020, tel que modifié.

**ADOPTÉE**

2020-03-060

### 1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU 11 FÉVRIER 2020 ET DU 28 FÉVRIER 2020

**ATTENDU QUE** chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 février 2020 et de la séance extraordinaire du 28 février 2020 au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 février 2020 et de la séance extraordinaire du 28 février 2020.

**ADOPTÉE**

### 1.4 CERTIFICATS DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par les points suivants:

4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 6.4, 6.5, 10.1

Le 9 mars 2020,

(signé Sophie Charpentier)

_____

Sophie Charpentier, directrice générale et secrétaire-trésorière

## 2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2020-03-061

### 2.1 ACQUISITION DE RUE - LOT 6 354 659 - 2E RANG DE DONCASTER

**ATTENDU QUE** la Municipalité a récemment été informée qu'elle ne détient pas de titre de propriété pour une partie de la voie de circulation du 2e rang de Doncaster, soit le lot 6 354 659 du cadastre du Québec ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité et le propriétaire détenant le titre de propriété de ce lot s'entendent à l'effet que la Municipalité en est propriétaire ;

**ATTENDU QUE** le propriétaire consent à céder le lot en faveur de la Municipalité, sans contrepartie.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** la cession du lot 6 354 659 du cadastre du Québec en faveur de la Municipalité ;

**D'ASSUMER** les frais du notaire pour la préparation de l'acte notarié ;

**D'AUTORISER** la mairesse, Kathy Poulin, et la directrice générale, Sophie Charpentier, à signer, pour et au nom de la Municipalité, un acte notarié et tout autre document connexe pour donner effet à ce qui précède.

**ADOPTÉE**

## 3 FINANCE ET TRÉSORERIE

**2020-03-062**

### 3.1 RÉDUCTION DE GARANTIE - DANIEL ET DOMINIC ASSELIN

**ATTENDU** l'entente sur les travaux municipaux conclue entre la Municipalité et Daniel Asselin et Dominic Asselin pour le secteur Balanger le 9 avril 2019 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité détient une garantie financière pour garantir l'exécution des travaux et que l'entente prévoit une réduction progressive de celle-ci ;

**ATTENDU QUE** Daniel et Dominic Asselin ont produit des comptes et quittances donnant droit à une réduction de garantie de 69 307,66 $.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** une réduction de garantie maximale de 69 307,66 $ ;

**D'AUTORISER** le service de la trésorerie à procéder au paiement conformément à ce qui précède.

**ADOPTÉE**

## 4 TRAVAUX PUBLICS

**2020-03-063** **4.1 OCTROI DE CONTRAT - ENTRETIEN MÉNAGER**

**ATTENDU** l'appel d'offres public 2020-02 pour le service d'entretien ménager des bâtiments municipaux (2020 à 2024) ;

**ATTENDU** l'ouverture des soumissions le 5 mars 2020 ;

**ATTENDU** la réception d'une seule soumission, de l'entreprise L'Équipe (John N. Sanon) au montant de 354 561,38 $

**ATTENDU** la vérification de la conformité de la soumission reçue.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** la soumission de L'Équipe comme étant conforme ;

**D'OCTROYER** le contrat à L'Équipe, conformément à la soumission reçue ;

**D'AUTORISER,** pour l'année 2020, les dépenses suivantes :

| Bâtiments | Coûts pour l'année 2020 (avril à décembre) | Poste budgétaire |
|---|---|---|
| Mairie | 8 103,06 $, plus taxes | 02-19-000-523 |
| Bibliothèque | 4 567,50 $, plus taxes | 02-702-31-523 |
| Chalet Dion | 3 611,07 $, plus taxes | 02-701-21-523 |
| Service des Loisirs | 3 109,05 $, plus taxes | 02-701-90-523 |
| Salle communautaire | 13 365,45 $, plus taxes | 02-701-24-523 |
| Pavillon Maurice-Monty | 4 981,50 $, plus taxes | 02-701-25-523 |
| Garage municipal | 5 403,33 $, plus taxes | 02-390-00-523 |
| Bureau d'information touristique | 3 216,15 $, plus taxes | 02-622-01-523 |
| Chalet Anne Piché | 4 548,42 $, plus taxes | 02-701-26-523 |

| | | |
|---|---|---|
| Chalet du lac Paquin | 1 953,99 $, plus taxes | 02-701-20-523 |
| L'Atelier des Loisirs (toilettes) | 1 953,99 $, plus taxes | 02-701-90-523 |
| Parc des Amoureux (toilettes) | 1 503,99 $, plus taxes | 02-701-55-523 |
| Parc Ceyreste (toilettes) | 1 503,99 $, plus taxes | 02-701-50-523 |

**D'AUTORISER** le service de la trésorerie à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2020-03-064** **4.2 OCTROI DE CONTRAT - ÉGOUTS - CHEMIN DE L'ERMITAGE, ROUTE 117**

**ATTENDU** l'appel d'offres public 2020-01 pour le prolongement de l'égout sanitaire et de l'aqueduc sur le chemin de l'Ermitage et la route 117 ;

**ATTENDU** l'ouverture des soumissions le 2 mars 2020 ;

**ATTENDU** la réception des soumissions suivantes :

| | |
|---|---|
| Monco Construction | 175 122,56 $ |
| Inter Chantiers inc. | 275 044,92 $ |
| Duroking Construction | 297 523,69 $ |
| Construction TRB inc. | 255 103,43 $ |
| Excapro inc. | 161 760,64 $ |
| Nordmec Construction inc. | 197 744,48 $ |

**ATTENDU** la vérification de la conformité des soumissions reçues.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** la soumission de Excapro inc. comme étant le plus bas soumissionnaire conforme ;

**D'OCTROYER** le contrat à Excapro inc., conformément à la soumission reçue ;

**D'AUTORISER** une dépense de 161 760,64 $, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt 727.

**D'AUTORISER** le service de la trésorerie à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2020-03-065** **4.3 AUTORISATION DE DÉPENSE - ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ DES PUITS**

**ATTENDU** le contrat octroyé en 2019 à la firme d'ingénierie Akifer pour l'analyse de la vulnérabilité des puits, au montant de 18 120,66 $ ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** une dépense maximale de 18 120,66 $, plus taxes, à même le surplus accumulé non affecté, afin de payer ledit contrat.

**ADOPTÉE**

**2020-03-066** **4.4 AUTORISATION DE DÉPENSE - ARPENTAGE**

**ATTENDU** l'octroi d'un contrat à la firme d'arpenteurs Rado-Corbeil-Généreux en 2019 pour pour l'arpentage et la préparation des plans et devis pour le secteur de la rue Wilfrid et de la rue Duquette, dans l'objectif de mettre en place un égout sanitaire, de remplacer l'aqueduc et de reconstruire les chemins ;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** une dépense maximale de 24 900,00 $, plus taxes, à même le surplus accumulé non affecté, afin de payer ledit contrat.

**ADOPTÉE**

**2020-03-067** **4.5 APPROBATION - PLAN D'ACTION RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE (EAUX PARASITAIRES)**

**ATTENDU** le projet de réfection de l'usine d'épuration ;

**ATTENDU** la réception et l'analyse du rapport des eaux parasitaires ;

**ATTENDU QUE** des actions doivent être prises pour réduire l'apport des eaux parasitaires dans le réseau d'égout ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a produit un plan d'action et qu'elle a reçu les commentaires préliminaires du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** le *Plan d'action - réseau d'égout sanitaire*, daté du mois de mars 2020 ;

**D'AUTORISER** le directeur du service des travaux publics à transmettre ledit plan d'action au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**ADOPTÉE**

## 5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

**2020-03-068** **5.1 DEMANDE D'ENSEIGNE - 1615, ROUTE 117**

**ATTENDU** la demande concernant le projet de modification de l'enseigne numéro 2020-00002 pour le 1615, route 117, déposé le 30 janvier 2020 ;

**ATTENDU QUE** l'enseigne présente des couleurs sobres et de tons harmonisés ;

**ATTENDU QUE** la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607 ;

**ATTENDU QUE** le CCU a analysé la demande et a fait sa recommandation.

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** le projet de modification de l'enseigne numéro 2020-00002.

**ADOPTÉE**

**2020-03-069** **5.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 1030, ROUTE 117**

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure numéro 2020-00007 pour le 1030, route 117, afin de permettre la création d'un lot d'une forme irrégulière comportant une ligne de lot brisée alors que le règlement de lotissement numéro 602 prescrit que les lots doivent avoir une forme régulière et que les lignes brisées soient autorisées dans les cas exceptionnels où la topographie l'exige, en raison de contraintes naturelles ou en raison du cadastre original ;

Les personnes présentes et intéressées par cette demande de dérogation mineure sont invitées à se faire entendre par le conseil tel que requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme,* et tel qu'annoncé par un avis public.

Aucune personne ne se manifeste pour se faire entendre.

**ATTENDU QUE** la modification des limites de cadastre n'a pas d'impact sur le lotissement du secteur ;

**ATTENDU QUE** la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

**ATTENDU QUE** le CCU a analysé la demande et a fait sa recommandation.

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure numéro 2020-00007, au 1030, route 117, lot numéro 2 991 182, comme démontré sur le certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre, Adam Masson-Godon, minute 14 064, en date du 19 novembre 2019.

**ADOPTÉE**

**2020-03-070** **5.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 1372 À 1376, RUE SAINTE-OLIVE**

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure numéro 2020-00008 pour le 1372-1374-1376, rue Sainte-Olive, afin de permettre l'empiètement du bâtiment principal de 1,41 mètre et l'empiètement de la galerie attenante de 2,04 mètres dans la rive alors que le

règlement de zonage n° 601 interdit toutes les constructions, tous les ouvrages et tous les travaux dans la rive de 10 mètres ;

Les personnes présentes et intéressées par cette demande de dérogation mineure sont invitées à se faire entendre par le conseil tel que requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et tel qu'annoncé par un avis public.

Aucune personne ne se manifeste pour se faire entendre.

**ATTENDU QUE** les travaux relatifs à la demande ont fait l'objet d'un permis de construction en 1991 et ont été exécutés de bonne foi ;

**ATTENDU QUE** la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

**ATTENDU QUE** le CCU a analysé la demande et a fait sa recommandation.

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure numéro 2020-00008 au 1372 à 1376, rue Sainte-Olive, lot numéro 2 990 764, comme démontré sur le certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre, Philippe Bélanger, minute 3924, en date du 10 octobre 2019.

**ADOPTÉE**

**2020-03-071** **5.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 1515, RUE LE FAMILIAL**

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure numéro 2020-00006 pour le 1515, rue Le Familial, afin de permettre l'empiètement du bâtiment principal de 0,52 mètre et 1,42 mètre dans la marge de recul latérale et de 4,99 mètres dans la marge de recul arrière alors que le règlement de zonage n° 601 prescrit une marge de recul latérale de 3 mètres et une marge de recul arrière de 9 mètres dans la zone H-08 ;

Les personnes présentes et intéressées par cette demande de dérogation mineure sont invitées à se faire entendre par le conseil tel que requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et tel qu'annoncé par un avis public.

Une discussion suit avec un citoyen concernant les frais de demande de dérogation mineure. Personne ne se fait entendre sur l'objet de cette demande.

**ATTENDU QUE** les travaux relatifs à la demande ont fait l'objet d'un permis de construction en 2019 et ont été exécutés de bonne foi ;

**ATTENDU QUE** la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

**ATTENDU QUE** le CCU a analysé la demande et fait sa recommandation.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure numéro 2020-00006 au 1515, rue Le Familial, lot numéro 2 991 311, comme démontré sur le certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre, Martin Gascon, minute 17 017, en date du 16 janvier 2020.

**ADOPTÉE**

**2020-03-072** **5.5 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 2240, MONTÉE PRÉDÉAL-TRUDEAU**

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure numéro 2020-00005 pour le 2240, montée Prédéal-Trudeau, afin de permettre l'empiètement de la galerie du bâtiment principal de 0,58 mètre dans la rive alors que le règlement de zonage n° 601 interdit toutes les constructions, tous les ouvrages et tous les travaux dans la rive de 10 mètres ;

Les personnes présentes et intéressées par cette demande de dérogation mineure sont invitées à se faire entendre par le conseil tel que requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et tel qu'annoncé par un avis public.

Aucune personne ne se manifeste pour se faire entendre.

**ATTENDU QUE** les travaux relatifs à la demande ont ait l'objet d'un permis de construction en 2016 et ont été exécutés de bonne foi ;

**ATTENDU QUE** la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

**ATTENDU QUE** le CCU a analysé la demande et a fait sa recommandation.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure numéro 2020-00005 au 2240, montée Prédéal-Trudeau, lot numéro 2 991 102, comme démontré sur le certificat de localisation

préparé par l'arpenteure-géomètre, Nathalie Garneau, minute 2925, en date du 4 décembre 2019.

**ADOPTÉE**

## 6 LOISIRS ET CULTURE

### 6.1 MODIFICATION - POLITIQUE DE LOCATION DES SALLES

Point retiré séance tenante

2020-03-073

### 6.2 BARRAGE ROUTIER - OPÉRATION NEZ ROUGE

**ATTENDU** la demande de l'organisme Opération Nez Rouge pour la tenue d'un barrage routier à l'angle de la rue Morin et de la route 117, samedi le 16 mai 2020 ;

**ATTENDU QUE** ce barrage routier vise la sollicitation des automobilistes pour une levée de fonds au profit d'Opération Nez Rouge ;

**ATTENDU QUE** l'organisme assurera la sécurité et la visibilité des participants, et qu'il avisera les services d'urgence de la tenue de l'événement.

**EN CONSÉQUENCE**,

Il est proposé par la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** la tenue du barrage routier à l'angle de la rue Morin et de la route 117, samedi le 14 novembre 2020, de 9 h 00 à 16 h 00, conditionnellement à l'obtention de l'autorisation du Ministère des transports.

**ADOPTÉE**

2020-03-074

### 6.3 OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - VAGUE DE CIRQUE

**ATTENDU QUE** dans le cadre de sa tournée 2020, la troupe Vague de Cirque souhaite s'arrêter à Val-David et s'installer au parc Léonidas-Dufresne lors de la fin de semaine du 2 au 4 octobre ou lors de la fin de semaine du 9 au 11 octobre.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** la tenue des spectacles de la troupe Vague de Cirque au parc Léonidas-Dufresne, lors de la fin de semaine du 2 au 4 octobre ou lors de la fin de semaine du 9 au 11 octobre 2020 ;

**DE S'ENGAGER** à fournir les ressources suivantes : eau, électricité, panneau électrique, toilettes pour le public et les artistes ;

**DE S'ENGAGER** à fournir les ressources humaines et matérielles de la Municipalité, selon les disponibilités (communications, véhicules, main d'oeuvre) ;

**D'AUTORISER** la directrice du service loisirs et culture à signer un protocole d'entente avec l'organisme Vague de Cirque pour donner effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2020-03-075** **6.4 DEMANDE DE SUBVENTION - FONDS DE LEGS (DCAP) PATRIMOINE CANADIEN**

**ATTENDU** l'organisation du Centenaire 2021 ;

**ATTENDU QUE** le programme du Fonds des legs - Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine permettrait d'obtenir une subvention pouvant atteindre 50 % du coût de ce projet ;

**ATTENDU QUE** le Fonds des legs - Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine requiert un engagement financier de la part de la Municipalité ;

**ATTENDU** la recommandation de la directrice du service Loisirs et culture, appuyée par le comité organisateur du Centenaire, pour la création d'une place du Centenaire.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** le dépôt d'une demande de subvention conformément à ce qui précède ;

**D'AUTORISER** la directrice du service Loisirs et culture à signer tout document pour donner effet à la présente résolution ;

**DE CONFIRMER** l'engagement financier de la Municipalité pour un maximum de 18 000 $ à même la réserve affectée au Centenaire.

**ADOPTÉE**

**2020-03-076** **6.5 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES ET AUX INDIVIDUS**

**ATTENDU** les demandes de soutien reçues de la part de divers organismes ;

**ATTENDU** la rencontre du comité d'analyse des demandes de soutien financier (CADAF) du 25 février 2020.

Le conseiller Jean-François Giasson déclare son intérêt auprès de la Polyvalente des Monts et se retire de la table du conseil avant le vote.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** une aide matérielle et/ou financière, à même le fonds Les Abeilles pour les organismes suivants :

- **Coopérative de solidarité des Jardins du Soleil Levant :** utilisation de de l'École Saint-Jean-Baptiste, sans frais, 4 100,00 $ pour l'aide au fonctionnement et 200,00 $ pour la Fête des semences du 21 mars 2020 ;
- **Espace Ludiko :** 2 500,00 $ ;
- **Société d'histoire et du Patrimoine de Val-David :** 1 500,00 $ ;

**D'AUTORISER** une aide matérielle et/ou financière**,** à même le poste budgétaire 02-701-70-970 pour les organismes suivants :

- **Polyvalente des Monts:** 500,00 $ pour le projet d'étude environnementale de la rivière du Nord ;
- **Maison des jeunes de Sainte-Adèle (Opération Nez Rouge) :** 500,00 $ ;
- **Maison Phoenix :** utilisation de la salle communautaire à 3 reprises, sans frais de location et selon la disponibilité. Les frais pour l'entretien ménager s'appliquent malgré que le frais de location ne s'applique pas.

**ADOPTÉE**

2020-03-077 **6.6 SIGNATURE DES PROTOCOLES D'ENTENTE AVEC LA MRC DES LAURENTIDES LIÉS AU DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

**ATTENDU QUE** la MRC des Laurentides est signataire de l'*Entente de développement culturel* intervenue avec le ministère de la Culture et des Communications ;

**ATTENDU QUE** dans le cadre de cette entente, la Municipalité devra, au cours de l'année 2020, signer des protocoles d'ententes liés au développement culturel avec la MRC des Laurentides pour la réalisation de différents projets.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les protocoles d'ententes à intervenir au cours de l'année 2020 avec la MRC des Laurentides, au montant maximal de 5 000,00 $, liés au développement culturel et découlant de l'*Entente de développement culturel* intervenue entre la MRC et le ministère de la Culture et des Communications.

**ADOPTÉE**

2020-03-078 **6.7 AUTORISATION DE SIGNATURE - LA GRANDE JOURNÉE DES PETITS ENTREPRENEURS 2020**

**ATTENDU** la tenue de l'événement La grande journée des petits entrepreneurs 2020 qui se tiendra au Parc Léonidas-Dufresne ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu que la Municipalité agisse à titre de tiers répondant pour le Rassemblement de Val-David lors de cet événement dans le but de s'assurer que les règles de communication et de financement soient respectées.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'engagement à titre de tiers répondant daté du 18 février 2020 pour le Rassemblement de Val-David de La grande journée des petits entrepreneurs 2020.

**ADOPTÉE**

**2020-03-079** **6.8 CENTENAIRE - DEMANDE DE DÉCRET D'EXCLUSION**

**ATTENDU QUE** dans le cadre du Centenaire, la Municipalité a fait une demande de subvention au ministère du Patrimoine canadien pour la réalisation du projet « Aménagement d'un système d'éclairage pour des expositions et manifestations culturelles » ;

**ATTENDU QUE** Patrimoine Canada a annoncé l'octroi d'une subvention de 20 000,00 $ à la Municipalité, pour ce projet ;

**ATTENDU QUE** préalablement à la signature d'une entente avec Patrimoine Canada, la Municipalité doit obtenir un décret d'exclusion conformément à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* de la part du gouvernement provincial, en l'occurrence du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

**EN CONSÉQUENCE.**

Il est proposé par le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** Marie-Claude Cossette, coordonnatrice du Centenaire à formuler une demande officielle au MAMH d'adoption un décret d'exclusion conformément à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* afin de permettre à la Municipalité de signer une entente avec Patrimoine Canada ;

**D'AUTORISER** Marie-Claude Cossette, coordonnatrice du Centenaire à signer l'entente avec Patrimoine Canada, une fois le décret adopté par le gouvernement provincial.

**ADOPTÉE**

## 7 AVIS DE MOTION

**2020-03-080** **7.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DE ZONAGE 601-30**

La conseillère Dominique Forget donne avis de motion que sera présenté pour adoption, à une prochaine séance, le futur règlement de zonage 601-30 modifiant le règlement de zonage 601.

Le projet de règlement est présenté et déposé par la conseillère séance tenante.

**2020-03-081** **7.2 AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT 736 SUR L'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU**

Le conseillère Manon Paquin donne avis de motion que sera présenté pour adoption, à une prochaine séance, le futur règlement numéro 736 sur l'installation des compteurs d'eau.

Le projet de règlement est présenté et déposé par la conseillère séance tenante.

**2020-03-082** **7.3 AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT 737 CONCERNANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES POUR TOUS ÂGES**

Le conseiller Carl De Montigny donne avis de motion que sera présenté pour adoption, à une prochaine séance, le futur règlement numéro 737 concernant la création d'un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables pour tous âges.

Le projet de règlement est présenté et déposé par le conseiller séance tenante.

**2020-03-083** **7.4 AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT 738 VISANT L'INTERDICTION DE CERTAINS SACS DE PLASTIQUE SUR LE TERRITOIRE**

Le conseiller Jean-François Giasson donne avis de motion que sera présenté pour adoption, à une prochaine séance, le futur règlement numéro 738 visant l'interdiction de certains sacs de plastique sur le territoire.

Le projet de règlement est présenté et déposé par le conseiller séance tenante.

## 8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

**2020-03-084** **8.1 DÉPÔT ET ADOPTION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE 601-30**

**ATTENDU QUE l**a conseillère Dominique Forget a déposé le premier projet de règlement de zonage 601-30 amendant le règlement de zonage 601 afin de modifier les limites des zones C-02 et H-01 ainsi que d'ajouter l'usage P202 - Centre de tri de matières recyclables (écocentre).

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le premier projet de règlement de zonage 601-30.

**ADOPTÉE**

**2020-03-085** **8.2 DÉPÔT ET ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT 736 SUR L'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU**

**ATTENDU QUE** la conseillère Manon Paquin a déposé le  le projet de règlement 736 sur l'installation de compteurs d'eau.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le projet de règlement 736 sur l'installation de compteurs d'eau.

**ADOPTÉE**

**2020-03-086** **8.3 DÉPÔT ET ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT 737 CONCERNANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES POUR TOUS ÂGES**

**ATTENDU QUE** le conseiller Carl De Montigny a déposé le projet de règlement 737 concernant la création d'un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables pour tous âges.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le projet de règlement 737 concernant la création d'un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables pour tous âges.

**ADOPTÉE**

**2020-03-087** **8.4 DÉPÔT ET ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT 738 VISANT L'INTERDICTION DE CERTAINS SACS DE PLASTIQUE SUR LE TERRITOIRE**

**ATTENDU QUE** le conseiller Jean-François Giasson a déposé le projet de règlement 738 visant l'interdiction de certains sacs de plastique sur le territoire.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le projet de règlement 738 visant l'interdiction de certains sacs de plastique sur le territoire.

**ADOPTÉE**

## 9 RÈGLEMENTS

Aucun.

## 10 VARIA

2020-03-088

### 10.1 PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À DES ACTIVITÉS

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil souhaitent participer à différentes activités dans le but de faire rayonner la Municipalité ou dans le but de de parfaire leurs connaissances.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** les élus municipaux suivants à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Municipalité ;

| ACTIVITÉ | DATE ET LIEU | COÛT / PERSONNE | CONSEILLERS |
|---|---|---|---|
| Skiez et réseautez | 26 mars 2020 - Mont-Tremblant | 95,00 $ | Manon Paquin |
| FQM - Formation - Les rôles et responsabilités des élus | 18 avril 2020 - Saint-Faustin | 440,00 $ | Carl De Montigny |

**D'AUTORISER** les élus à se faire rembourser leurs frais de déplacement, de repas et d'hébergement, si applicables, à même le poste budgétaire 02-110-00-310 ;

**D'AUTORISER** les dépenses ci-haut, plus taxes, à même le poste budgétaire 02-110-00-312.

**ADOPTÉE**

**2020-03-089** **10.2 OPPOSITION AUX DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI 49 CONCERNANT LES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE EXPLOITÉS DANS LES RÉSIDENCES PRINCIPALES**

**ATTENDU QUE** le projet de loi 49, intitulé *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*, a été présenté et que ce dernier modifie la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* afin de rendre inapplicable toute disposition d'un règlement municipal pris en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui aurait pour effet d'interdire l'exploitation, dans une résidence principale, d'un établissement d'hébergement touristique qui respecte les conditions fixées par la loi ;

**ATTENDU QUE** le projet de loi 49 exclut les établissements d'hébergement touristique dans des résidences principales de la catégorie des immeubles non résidentiels aux fins de l'application de la variété de taux de la taxe foncière générale ;

**ATTENDU QU'**un établissement d'hébergement touristique exploité dans une résidence principale peut être une source de dérangement et de nuisance pour son environnement au même titre que toute autre catégorie d'hébergement touristique ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite pouvoir contrôler l'exploitation des établissements d'hébergement touristique de toutes les catégories devraient payer une taxe reliée à leurs activités commerciales, y compris ceux exploités dans des résidences principales ;

**ATTENDU QUE** les propriétaires d'établissements d'hébergement touristique de toutes les catégories devraient payer une taxe reliée à leurs activités commerciales, y compris ceux exploités dans des résidences principales ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite conserver son pouvoir de taxation à l'encontre des établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales en tant qu'immeubles non résidentiels, conformément à la SECTION III.4 de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux variétés de taux de la taxe foncière générale.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

**DE DEMANDER** à ce que le projet de loi 49 soit ajusté afin de permettre aux villes et aux municipalités d'interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu ;

**DE DEMANDER** également à ce que les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales soient considérés comme étant des immeubles non résidentiels sur lesquels la variété de taux de la taxes foncière générale peut être imposée ;

**DE TRANSMETTRE** une copie de la présente résolution à Madame Nancy Pelletier, directrice générale de la MRC des Laurentides, à Madame Nadine Girault, députée de la circonscription de Bertrand, à Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités.

**ADOPTÉE**

## 11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

**11.1** **11.1 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES**

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de février 2020, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

**11.2** **11.2 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de février 2020 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

11.3 **11.3 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS MENSUELS AU 29 FÉVRIER 2020**

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt par le directeur de la trésorerie, conformément à la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs,* au *Code municipal du Québec* et à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités,* des états comparatifs mensuels en date du 29 février 2020.

11.4 **11.4 DÉPÔT - EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ ET FONDS RÉSERVÉS - SUIVI ET DISPONIBILITÉ AU 29 FÉVRIER 2020**

Le conseil municipal prend acte du dépôt, par le directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint, du rapport démontrant le suivi et disponibilité au 29 février 2020 de l'excédent de fonctionnement non affecté et fonds réservés.

11.5 **11.5 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

## 12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

## 13 PÉRIODE DE RÉPONSES

La mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

## 14 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

**2020-03-090** **15 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité

**DE LEVER** la séance ordinaire du 10 mars 2020 à 20 h 34.

**ADOPTÉE**

(Signé Kathy Poulin) (Signé Sophie Charpentier)

_____ _____

**Kathy Poulin** **Sophie Charpentier**
**Mairesse et présidente d'assemblée** **Directrice générale et secrétaire-trésorière**

**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES**
**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 20 mars 2020 à la mairie située au 2579, rue de l'Église à 17 h 00. Compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, la séance se déroule à huis clos et certains conseillers sont présents par divers moyens de communication.

**SONT PRÉSENTS**

| | |
|---|---|
| Kathy Poulin | Mairesse |
| Jean-François Giasson | Conseiller, district 1, par vidéoconférence |
| Dominique Forget | Conseillère, district 2, par téléphone |
| Mathieu Bouthillette | Conseiller, district 3, par vidéoconférence |
| Guy Séguin | Conseiller, district 4, par vidéoconférence |
| Carl De Montigny | Conseiller, district 5, par vidéoconférence |
| Manon Paquin | Conseillère, district 6 |

formant quorum sous la présidence de la mairesse Kathy Poulin.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

| | |
|---|---|
| Sophie Charpentier | Directrice générale et secrétaire-trésorière |
| Carl Lebel | Directeur des affaires juridiques |

**********

**1** Ouverture de la séance et vérification du quorum

- **1.1** Constatation de la régularité de la séance du conseil
- **1.2** Adoption de l'ordre du jour de la séance
- **1.3** Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

**2** Avis de motion

- **2.1** Avis de motion et dépôt - Règlement 729-2020-01 modifiant le taux d'intérêt et les pénalités

**3** Projet de règlement

- **3.1** Adoption - Projet de règlement 729-2020-01 modifiant le taux d'intérêt et les pénalités

**4** Loisirs et culture

- **4.1** Décret d'exclusion - Subvention du ministère du Patrimoine canadien - Éclairage de la salle communautaire

**5** Levée de la séance

## 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse, Kathy Poulin ouvre la séance à 17 h 20.

### 1.1 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Conformément à l'article 157 du *Code municipal du Québec*, puisque tous les membres du conseil municipal sont présents, le conseil municipal n'a pas à constater que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres, tel que requis par la Loi.

Chacun des membres du conseil municipal renoncent à l'avis de convocation.

**2020-03-091**

### 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 mars 2020, tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### 1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, la séance se déroule à huis clos. La période de questions concernant l'ordre du jour n'a pas lieu.

## 2 AVIS DE MOTION

**2020-03-092**

### 2.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT 729-2020-01 MODIFIANT LE TAUX D'INTÉRÊT ET LES PÉNALITÉS

La conseillère Dominique Forget donne avis de motion que sera présenté pour adoption, à une prochaine séance, le futur règlement numéro 729-2020-1 intitulé « *Règlement modifiant le taux d'intérêt et les pénalités pour l'année 202*0 » modifiant le *Règlement 729-2020 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2020.*

Le projet de règlement est présenté et déposé par la conseillère séance tenante.

## 3 PROJET DE RÈGLEMENT

**2020-03-093**

### 3.1 ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT 729-2020-01 MODIFIANT LE TAUX D'INTÉRÊT ET LES PÉNALITÉS

**ATTENDU QUE** la conseillère Dominique Forget a déposé le projet de règlement 729-2020-1 intitulé « *Règlement modifiant le taux d'intérêt et les pénalités pour l'année 2020* » ;

**ATTENDU QUE** ce projet de règlement a pour objectif de modifier le *Règlement 729-2020 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2020*, dans le but de diminuer temporairement le taux d'intérêt et les pénalités sur les comptes de taxes impayés dans le contexte de la crise de la COVID-19.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le projet de règlement 729-2020-1 intitulé « *Règlement modifiant le taux d'intérêt et les pénalités pour l'année 2020* ».

**ADOPTÉE**

## 4 LOISIRS ET CULTURE

**2020-03-094**

### 4.1 DÉCRET D'EXCLUSION - SUBVENTION DU MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN - ÉCLAIRAGE DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité du Village de Val-David a soumis une demande d'aide financière relativement à une subvention au ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du programme *Fonds du Canada pour les espaces culturels*pour le projet « *Aménagement d'un système d'éclairage pour des expositions et manifestations culturelles* » (salle communautaire) ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité du Village de Val-David souhaite conclure une entente de subvention d'un montant de 20 000,00 $ avec le ministère du Patrimoine canadien pour la réalisation de ce projet.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**QUE** la Municipalité du Village de Val-David approuve le projet d'accord de subvention avec le ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du programme *Fonds du Canada pour les espaces culturels* pour la réalisation du projet « *Aménagement d'un système d'éclairage pour des expositions et manifestations culturelles* » ;

**QUE** la Municipalité du Village de Val-David demande l'autorisation du gouvernement du Québec de conclure cet accord;

**QUE** Madame Marie-Claude Cossette, coordonnatrice du Centenaire, soit autorisée à signer cet accord.

**ADOPTÉE**

**2020-03-095** **5 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

**DE LEVER** la séance extraordinaire du 20 mars 2020 à 17 h 25.

**ADOPTÉE**

(Signé Kathy Poulin) (Signé Sophie Charpentier)

_____ _____

**Kathy Poulin** **Sophie Charpentier**
**Mairesse et présidente d'assemblée** **Directrice générale et secrétaire-trésorière**

**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES**
**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 24 mars 2020 à la mairie située au 2579, rue de l'Église à 17 h 30. Compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, la séance se déroule à huis clos et certains conseillers sont présents par divers moyens de communication.

**SONT PRÉSENTS**

| | |
|---|---|
| Kathy Poulin | Mairesse |
| Jean-François Giasson | Conseiller, district 1, par vidéoconférence |
| Dominique Forget | Conseillère, district 2, par vidéoconférence |
| Mathieu Bouthillette | Conseiller, district 3, par vidéoconférence |
| Guy Séguin | Conseiller, district 4, par vidéoconférence |
| Carl De Montigny | Conseiller, district 5, par vidéoconférence |
| Manon Paquin | Conseillère, district 6 |

formant quorum sous la présidence de la mairesse Kathy Poulin.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

| | |
|---|---|
| Sophie Charpentier | Directrice générale et secrétaire-trésorière |
| Carl Lebel | Directeur des affaires juridiques |

**********

**1** Ouverture de la séance et vérification du quorum
- **1.1** Constatation de la régularité de la séance du conseil
- **1.2** Adoption de l'ordre du jour de la séance
- **1.3** Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

**2** Loisirs et culture
- **2.1** Décret d'exclusion - Subvention du ministère du Patrimoine canadien - Éclairage de la salle communautaire

**3** Avis de motion
- **3.1** Avis de motion et dépôt - Projet de règlement d'emprunt 739 - TECQ 2019-2023

**4** Projets de règlements
- **4.1** Adoption - Projet de règlement d'emprunt 739 - TECQ 2019-2023

**5** Règlements
- **5.1** Adoption - Règlement 729-2020-1 modifiant le taux d'intérêt et les pénalités

**6** Varia
- **6.1** Modification - Taux d'intérêt 2020

**7** Levée de la séance

## 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance à 17 h 47.

### 1.1 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Conformément à l'article 157 du *Code municipal du Québec*, puisque tous les membres du conseil municipal sont présents, le conseil municipal n'a pas à constater que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres, tel que requis par la Loi.

Chacun des membres du conseil municipal renoncent à l'avis de convocation.

2020-03-096

### 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 24 mars 2020, tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### 1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, la séance se déroule à huis clos. La période de questions concernant l'ordre du jour n'a pas lieu.

## 2 LOISIRS ET CULTURE

2020-03-097

### 2.1 DÉCRET D'EXCLUSION - SUBVENTION DU MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN - ÉCLAIRAGE DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité du Village de Val-David a soumis une demande d'aide financière relativement à une subvention au ministère du Patrimoine Canadien dans le cadre du programme *Fonds du Canada pour les espaces culturels* pour le projet « Aménagement d'un système d'éclairage pour des expositions et manifestations culturelles» (salle communautaire) ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité du Village de Val-David souhaite conclure une entente de subvention d'un montant de 20 000,00 $ avec le ministère du Patrimoine Canadien pour la réalisation de ce projet;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**QUE** les résolutions 2020-03-079 et 2020-03-094 soient abrogées par la présente résolution;

**QUE** la Municipalité du Village de Val-David confirme que le projet d'entente respecte le dispositif du décret numéro 1003-2018 pris par le gouvernement du Québec le 3 juillet 2018;

**QUE** la Municipalité du Village de Val-David confirme que le projet d'entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs à la prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financière ou la fourniture de services municipaux et que cette entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et référendums municipaux et à la participation publique;

**QU'**une copie certifiée conforme de la présente résolution pour autoriser la conclusion de cette entente soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au plus tard quinze jours avant la date prévue pour la signature de l'entente

**QUE** soit autorisée la conclusion de cette entente avec le ministère du Patrimoine Canadien et que Marie-Claude Cossette, coordonnatrice du Centenaire, soit autorisée à signer cette entente à l'expiration du délai prévu à l'alinéa précédent.

**ADOPTÉE**

## 3 AVIS DE MOTION

**2020-03-098**

### 3.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 739 - TECQ 2019-2023

Le conseiller Guy Séguin donne avis de motion que sera présenté pour adoption, à une prochaine séance, le futur règlement d'emprunt numéro 739 intitulé "*Règlement numéro 739 décrétant des travaux de renouvellement du réseau de production et de distribution d'eau potable et autorisant l'application d'une subvention provenant de la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec, ainsi que les frais incidents et autorisant une dépense et un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 2 000 000 $*". Ce règlement vise à financer des travaux d'installation, de mise aux normes et de

mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux, des études qui visent à améliorer la connaissance des infrastructures municipales et le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout.

Le projet de règlement est présenté et déposé par le conseiller séance tenante.

## 4 PROJETS DE RÈGLEMENTS

2020-03-099

### 4.1 ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 739 - TECQ 2019-2023

**ATTENDU QUE** le conseiller Guy Séguin a déposé le projet de règlement d'emprunt numéro 739.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le premier projet de règlement d'emprunt 739.

**ADOPTÉE**

## 5 RÈGLEMENTS

2020-03-100

### 5.1 ADOPTION - RÈGLEMENT 729-2020-1 MODIFIANT LE TAUX D'INTÉRÊT ET LES PÉNALITÉS

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du 20 mars 2020 et que le premier projet de règlement a été déposé et adopté au même moment;

**ATTENDU QU'**aucune modification n'a été apportée au projet de règlement.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le règlement numéro 729-2020-1 modifiant le taux d'intérêt et les pénalités.

**ADOPTÉE**

## 6 VARIA

**2020-03-101** **6.1 MODIFICATION - TAUX D'INTÉRÊT 2020**

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite prendre des mesures pour aider ses citoyennes et citoyens dans le contexte exceptionnel de la crise de la COVID-19;

**ATTENDU QUE** la diminution de revenu est l'une des répercussions de cette crise et que les mesures sanitaires mises en place dans ce contexte limitent les options de paiement possibles;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 981 du *Code municipal*, les municipalités peuvent suspendre ou abaisser temporairement le calcul de l'intérêt applicable aux taxes municipales impayées.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

**DE DÉCRÉTER** le taux d'intérêt à 0 % sur les créances exigibles pour la période du 25 mars 2020 au 21 mai 2020;

**DE DÉCRÉTER** le taux d'intérêt à 13 % sur les créances exigibles pour la période du 22 mai 2020 au 31 décembre 2020, tel qu'il était prévu au règlement de taxation 2020;

**ADOPTÉE**

**2020-03-102** **7 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité

**DE LEVER** la séance extraordinaire du 24 mars 2020 à 18 h 02.

**ADOPTÉE**

(Signé Kathy Poulin) (Signé Sophie Charpentier)

**Kathy Poulin**
**Mairesse et présidente d'assemblée**

**Sophie Charpentier**
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**

**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES**
**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 26 mars 2020 à la mairie située au 2579, rue de l'Église à 18 h 30. Compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, la séance se déroule à huis clos et certains conseillers sont présents par divers moyens de communication.

**SONT PRÉSENTS**

| | |
|---|---|
| Kathy Poulin | Mairesse, par vidéoconférence |
| Jean-François Giasson | Conseiller, district 1, par vidéoconférence |
| Dominique Forget | Conseillère, district 2, par vidéoconférence |
| Mathieu Bouthillette | Conseiller, district 3, par vidéoconférence |
| Guy Séguin | Conseiller, district 4, par vidéoconférence |
| Carl De Montigny | Conseiller, district 5, par vidéoconférence |
| Manon Paquin | Conseillère, district 6 |

formant quorum sous la présidence de la mairesse Kathy Poulin.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

| | |
|---|---|
| Sophie Charpentier | Directrice générale et secrétaire-trésorière |
| Carl Lebel | Directeur des affaires juridiques |

**********

**1** Ouverture de la séance et vérification du quorum
- **1.1** Constatation de la régularité de la séance du conseil
- **1.2** Adoption de l'ordre du jour de la séance
- **1.3** Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

**2** Travaux publics
- **2.1** Octroi de contrat - FQM - Devis techniques
- **2.2** Permission de voirie - Mise en place d'un égout sanitaire et d'un aqueduc - Route 117

**3** Varia
- **3.1** COVID-19 - Fermeture des bâtiments et maintien des services essentiels

**4** Levée de la séance

## 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance à 18 h 40.

### 1.1 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Conformément à l'article 157 du *Code municipal du Québec*, puisque tous les membres du conseil municipal sont présents, le conseil municipal n'a pas à constater que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres, tel que requis par la Loi.

Chacun des membres du conseil municipal renoncent à l'avis de convocation.

**2020-03-103** **1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 mars 2020, tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### 1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, la séance se déroule à huis clos. La période de questions concernant l'ordre du jour n'a pas lieu.

## 2 TRAVAUX PUBLICS

**2020-03-104** **2.1 OCTROI DE CONTRAT - FQM - DEVIS TECHNIQUES**

**ATTENDU QUE** la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** l'utilisation des services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM;

**D'AUTORISER** Kathy Poulin, mairesse, et Sophie Charpentier, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, selon l'entente pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités et tout autre document nécessaire à l'application de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2020-03-105** **2.2 PERMISSION DE VOIRIE - MISE EN PLACE D'UN ÉGOUT SANITAIRE ET D'UN AQUEDUC - ROUTE 117**

**ATTENDU QUE** la Municipalité du Village de Val-David doit mettre en place un égout sanitaire et un aqueduc situés dans l'emprise de la route 117 qui est de la juridiction du ministère des Transports du Québec (MTQ);

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit obtenir un permis de voirie du MTQ pour intervenir sur les routes placées sous la juridiction du MTQ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maitre d'oeuvre;

**ATTENDU QUE** la Municipalité s'engage à respecter les exigences indiquées au permis délivré par le MTQ et à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

**DE DEMANDER** au ministère des Transports du Québec (MTQ) un permis de voirie afin de permettre des travaux de mise en place d'un égout sanitaire et d'un aqueduc situés dans l'emprise de la route 117 qui est de juridiction du MTQ;

**DE MANDATER** la firme FNX Innov inc. pour faire cette demande au nom de la Municipalité;

**D'AUTORISER** le directeur des travaux publics à signer tout document en lien avec la présente résolution;

**DE TRANSMETTRE** une copie de la présente résolution au MTQ.

**ADOPTÉE**

## 3 VARIA

2020-03-106

### 3.1 COVID-19 - FERMETURE DES BÂTIMENTS ET MAINTIEN DES SERVICES ESSENTIELS

**ATTENDU** la progression de la pandémie de la COVID-19 et l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020;

**ATTENDU** les directives gouvernementales et les recommandations des autorités de santé publique du Québec annoncées au cours des dernières semaines;

**ATTENDU QUE** la Municipalité demeure en constante communication avec les autorités compétentes afin de tenir informée la population.

**EN CONSÉQUENCE**,

Il est proposé par la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

**DE CONFIRMER** l'engagement de la Municipalité à suivre les directives gouvernementales et à prendre des mesures pour freiner la propagation du virus de la COVID-19 et pour protéger les personnes vulnérables;

**DE CONTINUER** à offrir les services essentiels aux citoyennes et aux citoyens;

**DE RATIFIER** les mesures suivantes, mises en place par la direction générale de la Municipalité depuis le début de la pandémie:

- Fermeture de tous les bâtiments municipaux aux citoyens et au public;
- Fermeture des aires de jeu municipales;
- Annulation de la programmation printanière du service des loisirs et de la culture;
- Maintien des services essentiels;
- Relocalisation des employés non essentiels en télétravail;
- Implantation d'un incitatif permettant aux employés non essentiels de faire de l'entraide communautaire;
- Prêt d'équipements et d'employés à des entreprises offrant des services essentiels et à des organismes communautaires;

**D'AUTORISER** la directrice générale à prendre toute autre mesure pour se conformer aux directives gouvernementales et pour maintenir les services essentiels offerts aux citoyennes et aux citoyens.

**ADOPTÉE**

**2020-03-107** **4 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

**DE LEVER** la séance extraordinaire du 26 mars 2020 à 18 h 52.

**ADOPTÉE**

(Signé Kathy Poulin) (Signé Sophie Charpentier)

_____ _____

**Kathy Poulin** **Sophie Charpentier**
**Mairesse et présidente d'assemblée** **Directrice générale et secrétaire-trésorière**

**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES**
**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 7 avril 2020 à 19 h 50. Compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, la séance se déroule à huis clos et les conseillers sont présents par divers moyens de communication.

**SONT PRÉSENTS**

| | |
|---|---|
| Kathy Poulin | Mairesse, par vidéoconférence |
| Jean-François Giasson | Conseiller, district 1, par vidéoconférence |
| Dominique Forget | Conseillère, district 2, par vidéoconférence |
| Mathieu Bouthillette | Conseiller, district 3, par vidéoconférence |
| Guy Séguin | Conseiller, district 4, par téléphone |
| Carl De Montigny | Conseiller, district 5, par vidéoconférence |
| Manon Paquin | Conseillère, district 6, par vidéoconférence |

formant quorum sous la présidence de la mairesse Kathy Poulin.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

| | |
|---|---|
| Sophie Charpentier | Directrice générale et secrétaire-trésorière, par vidéoconférence |
| Carl Lebel | Directeur des affaires juridiques, par vidéoconférence |

**********

**1** Ouverture de la séance et vérification du quorum
- **1.1** Constatation de la régularité de la séance du conseil
- **1.2** Adoption de l'ordre du jour de la séance
- **1.3** Période de questions spécifiques à l'ordre du jour
- **1.4** Certificat de crédits

**2** Travaux publics
- **2.1** Octroi de contrat - Inspection télévisée - Égout sanitaire

**3** Avis de motion
- **3.1** Avis de motion et dépôt - Projet de règlement d'emprunt 739 TECQ 2019-2023

**4** Projets de règlements
- **4.1** Adoption - Projet de règlement d'emprunt 739 - TECQ 2019-2023

**5** Varia
- **5.1** Projet prioritaire - Règlement d'emprunt 739 - TECQ 2019-2023
- **5.2** Projet prioritaire - Règlement de zonage 601-30 - Écocentre

**6** Levée de la séance

## 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance à 19h50.

### 1.1 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Conformément à l'article 157 du *Code municipal du Québec*, puisque tous les membres du conseil municipal sont présents, le conseil municipal n'a pas à constater que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres, tel que requis par la Loi.

Chacun des membres du conseil municipal renoncent à l'avis de convocation.

**2020-03-108**

### 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 7 avril 2020, tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### 1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, la séance se déroule à huis clos. La période de questions concernant l'ordre du jour n'a pas lieu.

### 1.4 CERTIFICAT DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour la dépense envisagée par le point 2.1.

Le 7 avril 2020,

(signé Lucien Ouellet)

_____

Lucien Ouellet, Directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint

## 2 TRAVAUX PUBLICS

**2020-03-109** **2.1 OCTROI DE CONTRAT - INSPECTION TÉLÉVISÉE - ÉGOUT SANITAIRE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité, dans le cadre de la réfection de son usine d'épuration, doit déterminer où se situent certaines anomalies de son réseau afin notamment de diminuer l'entrée d'eaux parasitaires ;

**ATTENDU** l'appel d'offres public sur invitation 2020-05 concernant l'inspection télévisée du réseau d'égout sanitaire;

**ATTENDU** l'ouverture des soumissions le 6 avril 2020 ;

**ATTENDU** la réception des soumissions suivantes :

| **Soumissionnaires** | **Montant taxes incluses** |
|---|---|
| Can-Inspec | 54 936, 21 $ |
| Can-Explore | 57 101,18 $ |

**ATTENDU QUE** Can-Inspec a présenté la plus basse soumission conforme.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** la soumission de Can-Inspec comme étant conforme ;

**D'OCTROYER** le contrat à Can-Inspec, conformément à la soumissions reçue ;

**D'AUTORISER** une dépense de 54 936,21 $ à même le poste budgétaire 23-050-02-721 ;

**D'AUTORISER** le service de la trésorerie à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## 3 AVIS DE MOTION

**2020-03-110** **3.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 739 TECQ 2019-2023**

Le conseiller Guy Séguin donne avis de motion que sera présenté pour adoption, à une prochaine séance, le futur règlement d'emprunt numéro 739 intitulé "Règlement numéro 739 décrétant une dépense de 1 981 971 $ et un emprunt de 2 000 000 $ pour la réalisation d'études et de travaux sur les réseaux d'aqueduc et d'égout dans le cadre du programme TECQ 2019-2023". Ce règlement vise à financer des travaux d'installation, de mise aux normes et de mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux. Il prévoit également la réalisation d'études qui visent à améliorer la connaissance des infrastructures municipales et le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout.

Le projet de règlement est présenté et déposé par le conseiller séance tenante.

## 4 PROJETS DE RÈGLEMENTS

**2020-03-111** **4.1 ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 739 - TECQ 2019-2023**

**ATTENDU QUE** le conseiller Guy Séguin a déposé le projet de règlement d'emprunt numéro 739 décrétant une dépense de 1 981 971 $ et un emprunt de 2 000 000 $ pour la réalisation d'études et de travaux sur les réseaux d'aqueduc et d'égout dans le cadre du programme TECQ 2019-2023

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** ledit projet de règlement d'emprunt 739.

**ADOPTÉE**

## 5 VARIA

**2020-03-112** **5.1 PROJET PRIORITAIRE - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 739 - TECQ 2019-2023**

**ATTENDU QUE** l'arrêté ministériel 2020-008 du 22 mars 2020, adopté dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, prévoit la suspension ou le remplacement de toute

procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens faisant partie du processus décisionnel d'un organisme municipal ;

**ATTENDU QUE** le processus d'adoption du règlement d'emprunt 739 prévoit le déplacement de citoyens ;

**ATTENDU QUE** ce règlement doit être adopté rapidement afin d'effectuer, notamment, des études et des travaux sur le réseau d'aqueduc et d'égouts, donc certains relativement à l'usine d'épuration, ayant une incidence sur la santé publique et sur la protection de l'environnement.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité de tous les conseillers

**DE DÉSIGNER** l'adoption du règlement d'emprunt 739 comme étant un projet prioritaire, au sens de l'arrêté 2020-008, et ainsi, remplacer le processus référendaire habituel par une consultation publique écrite ;

**D'AVISER** les citoyennes et citoyens qu'un avis public sera transmis sous peu expliquant les détails de cette consultation.

**ADOPTÉE**

**2020-03-113** **5.2 PROJET PRIORITAIRE - RÈGLEMENT DE ZONAGE 601-30 - ÉCOCENTRE**

**ATTENDU QUE** l'arrêté ministériel 2020-008 du 22 mars 2020, adopté dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, prévoit la suspension ou le remplacement de toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens faisant partie du processus décisionnel d'un organisme municipal ;

**ATTENDU QUE** le processus d'adoption du règlement de zonage 601-30 prévoit le déplacement de citoyens ;

**ATTENDU QUE** ce règlement doit être adopté rapidement afin de permettre l'agrandissement de l'écocentre, qui actuellement atteint sa capacité maximale d'opération, ayant de ce fait une incidence potentielle sur la protection de l'environnement.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité de tous les conseillers

**DE DÉSIGNER** l'adoption du règlement de zonage 601-30 comme étant un projet prioritaire, au sens de l'arrêté 2020-008, et ainsi, remplacer le processus de consultation publique habituel par une consultation publique écrite ;

**D'AVISER** les citoyennes et citoyens qu'un avis public sera transmis sous peu expliquant les détails de cette consultation.

**ADOPTÉE**

**2020-03-114** **6 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité

**DE LEVER** la séance extraordinaire du 7 avril 2020 à 20 h 12.

**ADOPTÉE**

(Signé Kathy Poulin) (Signé Sophie Charpentier)

_____ _____

**Kathy Poulin** **Sophie Charpentier**
**Mairesse et présidente d'assemblée** **Directrice générale et secrétaire-trésorière**

**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES**
**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 14 avril 2020 à 19 h 30. Compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, la séance se déroule à huis clos et tous les membres du conseil municipal sont réunis par un système de vidéoconférence.

**SONT PRÉSENTS**

| | |
|---|---|
| Kathy Poulin | Mairesse |
| Jean-François Giasson | Conseiller, district 1 |
| Dominique Forget | Conseillère, district 2 |
| Mathieu Bouthillette | Conseiller, district 3 |
| Guy Séguin | Conseiller, district 4 |
| Carl De Montigny | Conseiller, district 5 |
| Manon Paquin | Conseillère, district 6 |

formant quorum sous la présidence de la mairesse Kathy Poulin.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

| | |
|---|---|
| Sophie Charpentier | Directrice générale et secrétaire-trésorière |
| Carl Lebel | Directeur des affaires juridiques |

**********

**1** Ouverture de la séance et vérification du quorum

**1.1** Point d'information générale de la mairesse

**1.2** Adoption de l'ordre du jour de la séance

**1.3** Approbation des procès-verbaux des dernières séances

**1.4** Certificats de crédits

**2** Finance et trésorerie

**2.1** Ratification du journal des déboursés

**3** Travaux publics

**3.1** Octroi de contrat - Réparations mineures de pavage

**3.2** Permission de voirie - Année 2020

**3.3** Autorisation - Mandat à l'UMQ - Achat de sel de déglaçage des chaussées pour la saison 2020-2021

**4** Urbanisme et environnement

**4.1** Cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - Lot 2 989 503, rues Laverdure et Balanger

**4.2** Cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - Lot 2 989 370, 3757, 2e rang de Doncaster

**4.3** Cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - Lots 2 993 249, 2 991 575 et 6 109 742, 10e rang

**4.4** Cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - Lots 6 366 515, 6 366 516 et 6 366 517, 1er rang de Doncaster

**4.5** Demande de rénovation - 1770, route 117

**4.6** Demande d'enseigne - 2515, rue de l'Église

**4.7** Demande de construction - Lot 5 644 289, rue des Boisés-Champêtres

**5** Loisirs et culture

**5.1** Bail et protocole d'entente – La Boutique Les Abeilles

**5.2** Dépôt d'une demande de subvention au Ministère du Patrimoine canadien - Centenaire

**6** Avis de motion

**6.1** Avis de motion et dépôt - Règlement d'emprunt 740 - Travaux de voirie

**7** Projets de règlements

**7.1** Adoption - Projet de règlement d'emprunt 740 - Travaux de voirie

**8** Règlements

**8.1** Adoption - Règlement 736 sur l'installation de compteurs d'eau

**8.2** Adoption - Règlement 737 concernant la création d'un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables

**8.3** Adoption - Règlement 738 visant l'interdiction de certains sacs de plastique sur le territoire

**9** Varia

**9.1** Appui à la députée fédérale de Laurentides–Labelle - TECQ

**9.2** Délégation de responsabilité - Centrale d'appels 911

**10** Documents déposés

**10.1** Dépôt des états comparatifs mensuels au 31 mars 2020

**10.2** Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires

**10.3** Dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700

**10.4** Dépôt - Excédent de fonctionnement non affecté et fonds réservés - Suivi et disponibilité au 31 mars 2020

**10.5** Dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche

**11** Points d'information des conseillers

**12** Période de réponses

**13** Période de questions

**14** Levée de la séance

## 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance à 19 h 30.

**1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE LA MAIRESSE**

La mairesse fait une mise au point sur les dossiers en cours.

**2020-04-109** **1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 avril 2020, tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2020-04-110** **1.3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES SÉANCES**

**ATTENDU QUE** chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 mars 2020, de la séance extraordinaire du 20 mars 2020, de la séance extraordinaire du 24 mars 2020, de la séance extraordinaire du 26 mars 2020 et de la séance extraordinaire du 7 avril 2020 au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 mars 2020, de la séance extraordinaire du 20 mars 2020, de la séance extraordinaire du 24 mars 2020, de la séance extraordinaire du 26 mars 2020 et de la séance extraordinaire du 7 avril 2020.

**ADOPTÉE**

**1.4 CERTIFICATS DE CRÉDITS**

Je, soussigné, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par le point 3.1.

Le 13 avril 2020,

(signé Lucien Ouellet)

_____

Lucien Ouellet, Directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint

## 2 FINANCE ET TRÉSORERIE

**2020-04-111** **2.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**DE RATIFIER** le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 mars 2020, tel que soumis par le directeur de la trésorerie :

Chèques numéros: 200 270 à 200 511 2 201 155,20 $

**ADOPTÉE**

## 3 TRAVAUX PUBLICS

**2020-04-112** **3.1 OCTROI DE CONTRAT - RÉPARATIONS MINEURES DE PAVAGE**

**ATTENDU** l'appel d'offres public 2020-03 pour des réparations mineures de pavage ;

**ATTENDU** l'ouverture des soumissions le 16 mars 2020 ;

**ATTENDU** la réception d'une seule soumission, de l'entreprise Asphalte Bélanger au montant de 117 596,43 $ ;

**ATTENDU** la vérification de la conformité de la soumission reçue.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** la soumission de l'entreprise Asphalte Bélanger comme étant conforme ;

**D'OCTROYER** le contrat à Asphalte Bélanger, conformément à la soumission reçue ;

**D'AUTORISER** une dépense maximale, après crédits de taxes, de 112 500,00 $, à même les postes budgétaires suivants:

| Poste budgétaire | Montant |
|---|---|
| 02-320-00-625 | 85 000,00 $ |
| 02-413-00-625 | 10 000,00 $ |
| 02-413-02-642 | 7 500,00 $ |
| 02-415-00-625 | 7 500,00 $ |
| 02-415-02-642 | 2 500,00 $ |
| **Total** | 112 500,00 $ |

**D'AUTORISER** le service de la trésorerie à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2020-04-113** **3.2 PERMISSION DE VOIRIE - ANNÉE 2020**

**ATTENDU QUE** la Municipalité du Village de Val-David doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit obtenir une permission de voirie du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maitre d'œuvre ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**DE DEMANDER** au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'accorder à la municipalité la permission de voirie au cours de l'année 2020 ;

**D'AUTORISER** le directeur des travaux publics ou la directrice générale à signer les permissions de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 $ ;

**DE S'ENGAGER** à respecter les clauses de la permission de voirie ;

**DE S'ENGAGER** à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

**ADOPTÉE**

**2020-04-114** **3.3 AUTORISATION - MANDAT À L'UMQ - ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES POUR LA SAISON 2020-2021**

**ATTENDU QUE** la Municipalité du Village de Val-David a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglaçage des chaussées (chlorure de sodium) ;

**ATTENDU QUE** les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- précisent que le présent processus contractuel est assujetti au *Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ ;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglaçage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les quatre (4) prochaines années.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**QUE** le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long ;

**QUE** la Municipalité confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour quatre (4) ans, soit jusqu'au 30 avril 2024 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2023-2024 ;

**QUE** pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Municipalité devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel ;

**QUE** la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjuger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour les hivers 2020-2021 à 2022-2024 inclusivement ;

**QUE** la Municipalité (ou MRC ou Régie) confie, à l'UMQ, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats ;

**QUE** si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;

**QUE** pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, la fiche d'information et en la retournant à la date fixée ;

**QUE** la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2020-2021, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres ;

**QU'UN** exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**ADOPTÉE**

## 4 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

**2020-04-115** **4.1 CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS - LOT 2 989 503, RUES LAVERDURE ET BALANGER**

**ATTENDU QUE,** conformément au règlement de zonage, lors d'une demande de permis de lotissement ou, dans certains cas, de permis de construction, le propriétaire doit céder gratuitement une partie de terrain ou payer une contribution financière visant à aider la Municipalité à établir, agrandir et aménager des parcs ou des terrains de jeux ainsi qu'à protéger des espaces naturels ;

**ATTENDU QUE** la demande de permis de construction 2020-00032 doit faire l'objet d'une telle cession ou contribution, à hauteur de 10 % du terrain en superficie ou en valeur.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER,** dans le cadre de la demande de permis de construction 2020-00032, une contribution sous forme de terrain, représentant 10 % de la superficie, soit le lot 6 370 813 à être créé au Cadastre du Québec, comme démontré au plan cadastral préparé par Peter Rado, arpenteur-géomètre, en date du 7 avril 2020, sous le numéro 16729 de ses minutes.

Cette acceptation est conditionnelle à ce que les propriétaires cèdent à la Municipalité le lot 6 370 814 à être créé au Cadastre du Québec, selon le même plan, simultanément avec la cession du lot 6 370 813.

**D'AUTORISER** la mairesse Kathy Poulin et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Sophie Charpentier, à signer ledit acte de cession ;

**DE SOULIGNER** que la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

**2020-04-116** **4.2 CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS - LOT 2 989 370, 3757, 2E RANG DE DONCASTER**

**ATTENDU QUE,** lors d'une demande de permis de lotissement ou, dans certains cas, de permis de construction, le propriétaire doit céder gratuitement une partie de terrain ou payer une contribution financière visant à aider la Municipalité à établir, agrandir et aménager des parcs ou des terrains de jeux ainsi qu'à protéger des espaces naturels ;

**ATTENDU QUE** la demande de permis de construction 2020-00022 pour le lot 2 989 370 située sur le 2e rang de Doncaster doit faire l'objet d'une telle cession ou contribution, à hauteur de 10 % du terrain en superficie ou en valeur.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER**, dans le cadre de la demande de permis de construction 2020-00022, une contribution financière de 960,00 $ au Fonds de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, représentant 10 % de la valeur municipale du terrain.

**DE SOULIGNER** que la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

**2020-04-117** **4.3 CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS - LOTS 2 993 249, 2 991 575 ET 6 109 742, 10E RANG**

**ATTENDU QUE,** lors d'une demande de permis de lotissement ou, dans certains cas, de permis de construction, le propriétaire doit céder gratuitement une partie de terrain ou payer une contribution financière visant à aider la Municipalité à établir, agrandir et aménager des parcs ou des terrains de jeux ainsi qu'à protéger des espaces naturels ;

**ATTENDU QUE** la demande de permis de lotissement 2019-10016 pour les lots 2 993 249, 2 991 575 et 6 109 742 situés sur le 10e rang doit faire l'objet d'une telle cession ou contribution, à hauteur de 10 % du terrain en superficie ou en valeur.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER**, dans le cadre de la demande de permis de lotissement 2019-10016, une contribution financière de 12 840,00 $ au Fonds de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, représentant 10 % de la valeur municipale du terrain.

**DE SOULIGNER** que la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

2020-04-118 **4.4 CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS - LOTS 6 366 515, 6 366 516 ET 6 366 517, 1ER RANG DE DONCASTER**

**ATTENDU QUE** lors d'une demande de permis de lotissement ou, dans certains cas, de permis de construction, le propriétaire doit céder gratuitement une partie de terrain ou payer une contribution financière visant à aider la Municipalité à établir, agrandir et aménager des parcs ou des terrains de jeux ainsi qu'à protéger des espaces naturels ;

**ATTENDU** la demande de permis de lotissement 2020-10005 pour morceler les lots 5 991 020 et 5 991 021 en trois (3) lots distincts, soit les lots 6 366 515, 6 366 516 et 6 366 517, situés sur le 1er rang de Doncaster, pour une superficie totale de 4 480,8 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan de cadastre préparé par Marc Jarry, arpenteur-géomètre, de ses minutes 16 525, en date du 9 mars 2020 ;

**ATTENDU QUE** cette demande de permis de lotissement doit faire l'objet d'une telle cession à hauteur de 10 % de la valeur municipale du terrain, soit de 9 840,00 $ pour la superficie totale de 4 480,8 mètres carrés ;

**ATTENDU QUE** lors d'une telle cession, les règles de calcul de la contribution en terrain ou financière doivent tenir compte, au crédit du propriétaire, de toute cession ou de tout versement fait à l'occasion d'une opération cadastrale antérieure touchant un ou plusieurs des lots concernés ;

**ATTENDU** le versement antérieur d'une cession pour fins de parcs au montant de 5 434,67 $ afin de créer les lots 5 991 020, 5 991 021 et 5 991 022, pour une superficie totale de 8 536,3 mètres carrés, en 2017 ;

**ATTENDU QU'**en considérant la cession antérieure de 2017 dans les règles de calcul, le montant total de la cession pour fins de parcs de la demande de lotissement 2020-10005 s'élève à 6 987,20 $.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER**, dans le cadre de la demande de permis de lotissement 2020-10005, une contribution financière de 6 987,20 $ au Fonds de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, représentant 10 % de la valeur municipale du terrain, considérant la cession antérieure de 2017.

**ADOPTÉE**

**2020-04-119** **4.5 DEMANDE DE RÉNOVATION - 1770, ROUTE 117**

**ATTENDU** la demande numéro 2020-00015 déposée le 13 février 2020 pour un projet de rénovation au 1770, route 117 ;

**ATTENDU QUE** les interventions projetées favorisent les éléments en saillie et les éléments architecturaux décoratifs ;

**ATTENDU QUE** la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607 ;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** le projet de rénovation numéro 2020-00015, comme démontré sur les plans et documents reçus le 13 février 2020, à la condition de ne pas installer la thermopompe au sol et de camoufler avec des arbustes afin qu'elle ne soit pas visible et sous réception, dans un délai raisonnable, d'une demande d'aménagement de terrain, incluant l'aire d'entreposage extérieur.

**ADOPTÉE**

**2020-04-120** **4.6 DEMANDE D'ENSEIGNE - 2515, RUE DE L'ÉGLISE**

**ATTENDU** la demande concernant le projet de modification de l'enseigne numéro 2020-00004 pour le 2515, rue de l'Église, déposée le 28 janvier 2020 ;

**ATTENDU QUE** l'enseigne projetée respecte le cadre bâti et le caractère villageois et convivial du secteur ;

**ATTENDU QUE** le projet respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607 ;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** la proposition numéro 2 du projet de modification de l'enseigne numéro 2020-00004, comme démontré sur les plans et documents préparés par le SARP, reçus le 12 mars 2020.

**ADOPTÉE**

**2020-04-121** **4.7 DEMANDE DE CONSTRUCTION - LOT 5 644 289, RUE DES BOISÉS-CHAMPÊTRES**

**ATTENDU** la demande de permis de construction numéro 2020-00014 déposée le 2 mars 2020 pour un projet de construction sur le lot 5 644 289, situé sur la rue des Boisés-Champêtres ;

**ATTENDU QUE** la localisation de la construction sur le site est planifiée de manière à minimiser son impact visuel à partir du bassin visuel stratégique et des corridors touristiques et que l'aménagement du terrain assure la préservation des arbres matures et des espaces boisés, tout en étant adaptée à la morphologie du site et à l'environnement naturel ;

**ATTENDU QUE** la demande de construction respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607 ;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** la demande de construction numéro 2020-00014, comme démontré sur les plans d'aménagement de terrain préparés par Maurice Charbonneau, technologue, reçus les 5 et 12 mars 2020, ainsi que sur les plans de construction préparés par Julien Pépin, technologue, reçus le 12 mars 2020 et sur le plan d'implantation préparé par Valérie Tétreault, arpenteure-géomètre, reçu le 17 mars 2020.

**ADOPTÉE**

## 5 LOISIRS ET CULTURE

2020-04-122

### 5.1 BAIL ET PROTOCOLE D'ENTENTE – LA BOUTIQUE LES ABEILLES

**ATTENDU QUE** le bail et le protocole d'entente entre la Municipalité et l'Organisme La boutique les abeilles sont échus, lesquels prévoyaient notamment les modalités de location du local situé au sous-sol de la salle communautaire (église) ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**DE LOUER** le sous-sol de la salle communautaire (église) à l'Organisme La boutique les abeilles, jusqu'au 31 décembre 2022, selon les modalités prévues au projet de bail et de protocole d'entente ;

**D'ACCEPTER** que le bail et le protocole d'entente soient rétroactifs au 1er janvier 2020 ;

**D'AUTORISER** la mairesse, Kathy Poulin, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Sophie Charpentier, à signer le bail et le protocole d'entente, conformes aux projets soumis, pour et au nom de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

2020-04-123

### 5.2 DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN - CENTENAIRE

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire obtenir de l'aide financière pour l'ensemble des activités prévues dans le cadre du Centenaire de Val-David ;

**ATTENDU QUE** le volet Commémorations communautaires du programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine (DCAP) offre une aide financière aux groupes locaux pour des événements locaux non récurrents ;

**ATTENDU QUE** le programme finance jusqu'à 100 % des dépenses admissibles ;

**ATTENDU QUE** la date limite pour déposer une demande de subvention est le 30 avril 2020.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** le service des Loisirs et culture à déposer une demande de subvention au volet Commémorations communautaires du programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine (DCAP) avant la date limite prévue ;

**D'AUTORISER** la directrice du service Loisirs et culture à signer la demande de subvention et tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## 6 AVIS DE MOTION

**2020-04-124**

### 6,1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 740 - TRAVAUX DE VOIRIE

Le conseiller Guy Séguin donne avis de motion que sera présenté pour adoption, à une prochaine séance, le futur *Règlement numéro 740 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 850 000 $ de type parapluie*. Ce règlement vise à financer des travaux de voirie conformément au Plan triennal d'immobilisation 2020-2022.

Le projet de règlement est présenté et déposé par le conseiller séance tenante.

## 7 PROJETS DE RÈGLEMENTS

**2020-04-125**

### 7.1 ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 740 - TRAVAUX DE VOIRIE

**ATTENDU QUE** le conseiller Guy Séguin a déposé le *Projet de règlement numéro 740 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 850 000 $ de type parapluie*.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** ledit projet de règlement d'emprunt numéro 740.

**ADOPTÉE**

## 8 RÈGLEMENTS

**2020-04-126** **8.1 ADOPTION - RÈGLEMENT 736 SUR L'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 10 mars 2020 et que le projet de règlement a été déposé et adopté au même moment ;

**ATTENDU QU'**aucune modification n'a été apportée au projet de règlement.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le règlement numéro 736 sur l'installation des compteurs d'eau.

**ADOPTÉE**

**2020-04-127** **8.2 ADOPTION - RÈGLEMENT 737 CONCERNANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 10 mars 2020 et que le projet de règlement a été déposé et adopté au même moment ;

**ATTENDU QUE** suite au dépôt du projet de règlement, l'article 6 a été modifié afin d'augmenter le montant maximal des aides financières à 1 000,00 $.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le règlement numéro 737 concernant la création d'un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables.

**ADOPTÉE**

**2020-04-128** **8.3 ADOPTION - RÈGLEMENT 738 VISANT L'INTERDICTION DE CERTAINS SACS DE PLASTIQUE SUR LE TERRITOIRE**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 10 mars 2020 et que le projet de règlement a été déposé et adopté au même moment ;

**ATTENDU QU'**aucune modification n'a été apportée au projet de règlement.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le règlement numéro 738 visant l'interdiction de certains sacs de plastique sur le territoire.

**ADOPTÉE**

## 9 VARIA

**2020-04-129**

### 9.1 APPUI À LA DÉPUTÉE FÉDÉRALE DE LAURENTIDES–LABELLE - TECQ

**ATTENDU QUE** le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts ;

**ATTENDU QUE** l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018 ;

**ATTENDU QUE** cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté ;

**ATTENDU QUE** les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté ;

**ATTENDU QUE** plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral ;

**ATTENDU QUE** plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet ;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position ;

**ATTENDU QUE** la députée fédérale de Laurentides–Labelle, madame Marie-Hélène Gaudreau, met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure, madame Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets.

**ATTENDU QUE** la députée fédérale de Laurentides–Labelle, madame Marie-Hélène Gaudreau, recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'APPUYER** la députée fédérale de Laurentides–Labelle, madame Marie-Hélène Gaudreau, dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

**DE TRANSMETTRE** copie de cette résolution à la députée fédérale de Laurentides–Labelle, madame Marie-Hélène Gaudreau, et la ministre fédérale de l'Infrastructure, madame Catherine McKenna.

**ADOPTÉE**

**2020-04-130** **9.2 DÉLÉGATION DE RESPONSABILITÉ - CENTRALE D'APPELS 911**

**ATTENDU QUE** les MRC sont responsables des schémas de couverture de risques sur leur territoire respectif ;

**ATTENDU** les besoins exprimés par les services incendies sur le territoire de la MRC des Laurentides ;

**ATTENDU QUE** les ententes de l'ensemble des villes et municipalités desservies par la centrale 9-1-1 de Mont-Tremblant sont échues depuis le 1er mars 2020 ;

**ATTENDU QU'**une entente pour les appels 9-1-1 primaires et secondaires peut être signée par une MRC afin de s'assurer que l'ensemble des villes soit desservi par la même centrale d'appels pour assurer une meilleure cohésion et respecter le schéma de couverture de risques incendie ;

**ATTENDU** les objectifs d'assurer une couverture complète et uniforme sur le territoire incluant tous les partenaires en sécurité civile et de trouver un service efficace et efficient à moindre coût ;

**ATTENDU QUE** la MRC peut être desservie sans coût supplémentaire par une autre centrale d'appels que la centrale actuelle ;

**ATTENDU** les démarches entreprises conjointement par les cinq services incendies du territoire à l'automne 2019 afin de trouver un fournisseur répondant à ces exigences et que trois (3) fournisseurs ont été envisagés et rencontrés

**ATTENDU QUE** l'offre présentée à la MRC des Laurentides de *La Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches* (CAUCA), un organisme à but non lucratif, répond à ces objectifs ;

**ATTENDU QUE** le fournisseur actuel, la Ville de Mont-Tremblant, assurera le service jusqu'à ce que le transfert au nouveau fournisseur soit effectif.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**DE DÉLÉGUER** la responsabilité de la Municipalité à cet égard à la MRC des Laurentides ;

**D'AUTORISER** la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents afin de conclure une entente d'une durée de 5 ans avec CAUCA pour la prise d'appels primaires et secondaires 9-1-1, soit la répartition incendie, la répartition travaux publics en dehors des heures de bureau et la répartition du programme PAIR et ce, à partir du 1er juin 2020.

**ADOPTÉE**

## 10 DOCUMENTS DÉPOSÉS

10.1

### 10.1 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS MENSUELS AU 31 MARS 2020

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt par le directeur de la trésorerie, conformément à la *Loi visant principalement à reconnaître que les*

*municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs,* au *Code municipal du Québec* et à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités,* des états comparatifs mensuels en date du 31 mars 2020.

**10.2** **10.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES**

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de mars 2020, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

**10.3** **10.3 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de mars 2020 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

**10.4** **10.4 DÉPÔT - EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ ET FONDS RÉSERVÉS - SUIVI ET DISPONIBILITÉ AU 31 MARS 2020**

Le conseil municipal prend acte du dépôt, par le directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint, du rapport démontrant le suivi et disponibilité au 31 mars 2020 de l'excédent de fonctionnement non affecté et fonds réservés.

10.5 **10.5 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

**11 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS**

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

**12 PÉRIODE DE RÉPONSES**

La mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

**13 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disposition des auditeurs de la séance diffusée en direct. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

2020-04-131 **14 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité

**DE LEVER** la séance ordinaire du 14 avril 2020 à 20 h 40.

**ADOPTÉE**

(Signé Kathy Poulin) (Signé Sophie Charpentier)

_____ _____

**Kathy Poulin** **Sophie Charpentier**
**Mairesse et présidente d'assemblée** **Directrice générale et secrétaire-trésorière**

**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES**
**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 12 mai 2020 à 19 h 30. Compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, la séance se déroule à huis clos et tous les membres du conseil municipal sont réunis par un système de vidéoconférence.

**SONT PRÉSENTS**

| | |
|---|---|
| Kathy Poulin | Mairesse |
| Jean-François Giasson | Conseiller, district 1 |
| Dominique Forget | Conseillère, district 2 |
| Mathieu Bouthillette | Conseiller, district 3 |
| Guy Séguin | Conseiller, district 4 |
| Carl De Montigny | Conseiller, district 5 |

**EST ABSENTE**

| | |
|---|---|
| Manon Paquin | Conseillère, district 6 |

formant quorum sous la présidence de la mairesse Kathy Poulin.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

| | |
|---|---|
| Sophie Charpentier | Directrice générale et secrétaire-trésorière |
| Carl Lebel | Directeur des affaires juridiques |

**********

**1** Ouverture de la séance et vérification du quorum
- **1.1** Point d'information générale de la mairesse
- **1.2** Adoption de l'ordre du jour de la séance
- **1.3** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020
- **1.4** Certificats de crédits

**2** Direction générale et ressources humaines
- **2.1** Demande d'entente pour travaux municipaux - Les Boisés-Champêtres

**3** Finance et trésorerie
- **3.1** Ratification du journal des déboursés
- **3.2** Autorisation de paiement - Travaux rue Balanger/Gillespie
- **3.3** Autorisation d'emprunts temporaires - Dépenses effectuées en vertu de règlements d'emprunt

**4** Travaux publics

**4.1** Autorisation de dépense - WSP et FNX Innov - Contrats 2019

**4.2** Attestation - Programme d'aide à la voirie, sous-volet PPA-CE - Dossier 00028716-1

**5** Urbanisme et environnement

**5.1** Cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - Lot 2 990 798, rue de l'Église

**5.2** Demande de rénovation - 1407, rue de la Sapinière

**5.3** Demande d'enseigne - 1389, rue de la Sapinière

**5.4** Demande de construction - 1310, route 117

**6** Loisirs et culture

**6.1** Tarification - Parc régional - Été 2020

**6.2** Centenaire - Demande de permis de tirage

**7** Avis de motion

**7.1** Avis de motion et dépôt - Règlement 729-2020-2 modifiant les pénalités

**8** Projets de règlements

**8.1** Adoption - Projet de règlement 729-2020-2 modifiant les pénalités

**9** Règlements

**9.1** Adoption - Règlement d'emprunt 739 - TECQ 2019-2023

**9.2** Adoption - Règlement d'emprunt 740 - Travaux de voirie

**10** Varia

**10.1** Intention de partenariat - Entente intermunicipale - Site de compostage - RIDR

**11** Documents déposés

**11.1** Dépôt des états comparatifs mensuels au 30 avril 2020

**11.2** Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires

**11.3** Dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700

**11.4** Dépôt - Excédent de fonctionnement non affecté et fonds réservés - Suivi et disponibilité au 30 avril 2020

**11.5** Dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche

**12** Points d'information des conseillers

**13** Période de réponses

**14** Période de questions

**15** Levée de la séance

## 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance à 19h30.

### 1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE LA MAIRESSE

La mairesse fait une mise au point sur les dossiers en cours.

**2020-05-132** **1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 mai 2020, tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2020-05-133** **1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2020**

**ATTENDU QUE** chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020 au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020.

**ADOPTÉE**

**1.4 CERTIFICATS DE CRÉDITS**

Je, soussigné, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par les points suivants :

3.2, 4.1 et 6.2.

Le 11 mai 2020,

(signé Lucien Ouellet)

_____

Lucien Ouellet, Directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint

## 2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

**2020-05-134**

### 2.1 DEMANDE D'ENTENTE POUR TRAVAUX MUNICIPAUX - LES BOISÉS-CHAMPÊTRES

**ATTENDU** la demande de *Les Services financiers M.C. Inc.* et *Gestions Gamarco Inc.,* sociétés représentées par Sylvain Cousineau, en date du 13 mars 2020, de conclure une entente avec la Municipalité en vertu du *Règlement 728 portant sur certaines contributions à des travaux ou des services municipaux* ;

**ATTENDU QUE** le projet visé par la demande consiste en une nouvelle phase du projet domiciliaire *Les Boisés Champêtres* comprenant l'ouverture d'une nouvelle rue ;

**ATTENDU QU'**une phase précédente du projet domiciliaire *Les Boisés Champêtres*, soit l'ouverture de la rue des Hauts-Bois, a fait l'objet d'une entente similaire en 2009, laquelle prévoyait la construction de la rue selon les normes municipales et la cession de la rue à la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** la rue des Hauts-Bois n'a pas été terminée ni cédée à la Municipalité et que la Municipalité a reçu plusieurs plaintes de la part des citoyens concernant cette rue ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité ne juge pas opportun de permettre l'ouverture d'une rue pour une nouvelle phase de ce projet sans que la phase précédente n'ait été complétée ;

**ATTENDU** la discrétion dont dispose la Municipalité pour l'ouverture de nouvelles rues sur son territoire.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**DE REFUSER** la demande de *Les Service financiers M.C. Inc.* et *Gestions Gamarco Inc.* de conclure une entente relative au Règlement 728, soit pour une nouvelle phase du projet *Les Boisés Champêtres* comprenant l'ouverture d'une nouvelle rue ;

**DE REFUSER** d'étudier toute nouvelle demande d'entente des demandeurs, et ce tant que la rue des Hauts-Bois n'aura pas été mise aux normes municipales et cédée à la Municipalité.

**ADOPTÉE**

## 3 FINANCE ET TRÉSORERIE

**2020-05-135** **3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS**

Il est proposé par le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**DE RATIFIER** le journal des décaissements pour la période du 1er au 30 avril 2020, tel que soumis par le directeur de la trésorerie:

Chèques numéros: 200512 à 200627 393 714,61 $

**ADOPTÉE**

**2020-05-136** **3.2 AUTORISATION DE PAIEMENT - TRAVAUX RUE BALANGER/GILLESPIE**

**ATTENDU** l'entente sur les travaux municipaux conclue entre la Municipalité et Daniel Asselin et Dominic Asselin pour le secteur Balanger le 9 avril 2019 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité, dans le cadre de cette entente, s'est engagée à payer 50 % des travaux de bouclage de l'aqueduc, jusqu'à concurrence de 25 000,00 $;

**ATTENDU QUE** Daniel et Dominic Asselin ont produit des comptes et quittances donnant droit à un paiement de 15 436,49 $.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** une dépense de 15 436,49 $ à même le règlement 727-1 au poste budgétaire 23-050-02-721 ;

**D'AUTORISER** le service de la trésorerie à procéder aux paiements conformément à ce qui précède.

**ADOPTÉE**

2020-05-137 **3.3 AUTORISATION D'EMPRUNTS TEMPORAIRES - DÉPENSES EFFECTUÉES EN VERTU DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**

**ATTENDU QUE** l'article 1093 du *Code municipal du Québec* prévoit que la Municipalité peut contracter des emprunts temporaires pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'obtenir un financement temporaire pour supporter les coûts des règlements d'emprunt suivants, jusqu'à l'obtention du financement permanent :

| Règlements | Titre | Montant |
|---|---|---|
| 704 | Honoraires professionnels usine | 310 000 $ |
| 727 & 727-1 | Travaux d'infrastructure d'égout, d'aqueduc et autres travaux | 241 000 $ |
| 733 | Acquisition et l'installation des compteurs d'eau | 270 000 $ |
| 734 | Gestion des eaux de ruissellement | 200 000 $ |

**ATTENDU QUE** les règlements 704, 727, 727-1, 733 et 734 ont reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** des emprunts temporaires pour les montants et pour les règlements d'emprunt décrits au préambule ;

**D'AUTORISER** le directeur du service de la Trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint à faire une ou des demandes d'emprunts temporaires auprès de la Caisse Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts pour lesdits règlements d'emprunt, et ce, n'excédant pas les montants approuvés par le MAMH ;

**D'AUTORISER** la mairesse, ou en son absence, le maire suppléant, ainsi que le directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint à signer tous les documents nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## 4 TRAVAUX PUBLICS

2020-05-138

### 4.1 AUTORISATION DE DÉPENSE - WSP ET FNX INNOV - CONTRATS 2019

**ATTENDU** l'octroi des contrats suivants en 2019 :

- Contrat octroyé à la firme WSP pour le plan de mobilité active, au montant de 15 900 $, plus taxes
- Contrat octroyé à la firme FNX Innov pour l'évaluation du site de dépôt des neiges usées, au montant de 16 000 $, plus taxes

**ATTENDU QUE** le montant du contrat octroyé à la firme FNX Innov a été révisé à 20 900 $ pour inclure une étude hydrogéologique;

**ATTENDU QUE** des paiements ont été effectués en 2019 pour ces contrats, pour un montant de 12 000 $.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** une dépense maximale de 24 800,00 $, plus taxes, à même le surplus accumulé non affecté, afin de payer lesdits contrats.

**ADOPTÉE**

2020-05-139

### 4.2 ATTESTATION - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE, SOUS-VOLET PPA-CE - DOSSIER 00028716-1

**ATTENDU QUE** la Municipalité du Village de Val-David a pris connaissance des modalités d'application du sous-volet *Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale* (PPA-CCE) du *Programme d'aide à la voirie locale* (PAV);

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** les dépenses d'un montant de 38 078,10 $ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec ;

**D'ATTESTER** que lesdits travaux ont été réalisés avant le 31 décembre 2019.

**ADOPTÉE**

## 5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

**2020-05-140**

### 5.1 CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS - LOT 2 990 798, RUE DE L'ÉGLISE

**ATTENDU QUE** lors d'une demande de permis de lotissement le propriétaire doit céder gratuitement une partie de terrain ou payer une contribution financière visant à aider la Municipalité à établir, agrandir et aménager des parcs ou des terrains de jeux ainsi qu'à protéger des espaces naturels ;

**ATTENDU QUE** la demande de permis de lotissement numéro 2020-10007 pour le lot 2 990 798 situé sur la rue de l'Église doit faire l'objet d'une telle cession ou contribution, à hauteur de 10 % du terrain en superficie ou en valeur.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER,** dans le cadre de la demande de permis de lotissement numéro 2020-10007, une contribution financière de 11 470,00 $ au Fonds de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels représentant 10 % de la valeur municipale du terrain ;

**DE SOULIGNER** que la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

**2020-05-141** **5.2 DEMANDE DE RÉNOVATION - 1407, RUE DE LA SAPINIÈRE**

**ATTENDU** la demande numéro 2020-00021 déposée le 23 avril 2020, pour un projet de rénovation au 1407, rue de la Sapinière ;

**ATTENDU QUE** les interventions projetées favorisent les éléments architecturaux décoratifs ;

**ATTENDU QUE** la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607 ;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** le projet de rénovation numéro 2020-00021, au 1407, rue de la Sapinière, comme démontré sur les plans et documents reçus le 23 avril 2020.

**ADOPTÉE**

**2020-05-142** **5.3 DEMANDE D'ENSEIGNE - 1389, RUE DE LA SAPINIÈRE**

**ATTENDU** la demande numéro 2020-00011 concernant un projet d'enseigne pour le 1389, rue de la Sapinière, déposée le 24 février 2020 ;

**ATTENDU QUE** les enseignes projetées font partie intégrante des composantes architecturales du bâtiment en présentant des dimensions, des couleurs et des matériaux qui respectent le cadre bâti et le caractère villageois et convivial du secteur ;

**ATTENDU QUE** la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607 ;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** le projet d'enseigne numéro 2020-00011 pour le 1389, rue de la Sapinière, comme démontré sur les plans et documents préparés par le SARP reçus le 15 avril 2020.

**ADOPTÉE**

**2020-05-143** **5.4 DEMANDE DE CONSTRUCTION - 1310, ROUTE 117**

**ATTENDU** la demande de permis de construction numéro 2020-00001 déposée le 18 mars 2020 pour le projet d'agrandissement au 1310, route 117 ;

**ATTENDU QUE** l'agrandissement et les modifications projetées n'ont pas pour effet de dénaturer la composition architecturale ou en diminuer la qualité, que ce soit par sa forme, ses matériaux, son agencement ou ses couleurs ;

**ATTENDU QUE** la demande d'agrandissement respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607 ;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** la demande de construction numéro 2020-00001 pour le 1310, route 117, comme démontré sur le plan de construction préparé par Gabriel Litalien, technologue, reçu le 27 avril 2020 et sur le plan d'aménagement du terrain incluant le stationnement reçu le 18 mars 2020.

**ADOPTÉE**

## 6 LOISIRS ET CULTURE

2020-05-144 **6.1 TARIFICATION - PARC RÉGIONAL - ÉTÉ 2020**

**ATTENDU** la recommandation du directeur du Parc régional de Val-David-Val-Morin, de modifier la tarification du Parc pour la saison d'été 2020, selon le tableau suivant :

| | RANDO + VÉLO | ESCALADE |
|---|---|---|
| | QUOTIDIEN / SAISONNIER | |
| ADULTE | 8 $ / 55 $ | 12 $ / 65$ |
| 60 ANS ET + | 8 $ / 50 $ | 12 $ / 55 $ |
| 17 ANS ET - | GRATUIT | GRATUIT |
| ÉTUDIANT 18 ANS ET + | 8 $ / 55 $ | 12 $ / 55 $ |
| MEMBRE FQME | - | 8 $ / 65$ |
| FORFAIT 7 JOURS CONSÉCUTIFS | 30 $ | 40 $ |
| * Les activités estivales sont gratuites pour les résidents de Val-David et de Val-Morin. | | |

| TARIF DE GROUPE ADULTES (15 PERSONNES ET +) | |
|---|---|
| RANDO / VÉLO | 5 $ |
| ESCALADE | 7 $ |
| * 1 gratuité par 15 personnes | |

| ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET AUTRES | |
|---|---|
| CÉGEP ET UNIVERSITÉ | 5 $ |
| GROUPE SCOLAIRE PRIMAIRE ET SECONDAIRE | 4 $ |
| CAMP DE JOUR, GARDERIE, ASSOCIATION (17ANS ET -) | 4 $ |
| CORPORATIF LOCAL | 7 $ |

* Carte des sentiers gratuite avec accès quotidien ou forfait saisonnier. Carte supplémentaire 2 $.
* Rélmpression de carte pour forfait saisonnier 5 $.
* Accès gratuit pour l'accompagnateur d'une personne avec handicap visuel.
* Tous les prix affichés incluent les taxes.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** la tarification du Parc régional de Val-David-Val-Morin pour l'été 2020, comme indiqué au tableau ci-dessus.

**ADOPTÉE**

**2020-05-145** **6.2 CENTENAIRE - DEMANDE DE PERMIS DE TIRAGE**

**ATTENDU QUE,** dans le cadre des festivités du Centenaire, le comité organisateur souhaite mettre en place un tirage afin de financer le projet d'éclairage de la salle communautaire (église) ;

**ATTENDU QUE** l'objet du tirage serait une œuvre de René Derouin, créée et offerte à la Municipalité dans le cadre du Centenaire ;

**ATTENDU QUE** l'organisation d'un tirage requiert une licence de la *Régie des courses et des jeux du Québec* (RCJQ) et une garantie équivalente à la valeur de l'objet du tirage.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** le comité organisateur du Centenaire à déposer une demande de permis de tirage à la RCJQ ;

**D'AUTORISER** Marie-Claude Cossette, coordonnatrice du Centenaire, à signer la demande de permis et tout autre document requis à l'application de la présente résolution comme représentante de la Municipalité et du comité organisateur du Centenaire ;

**D'AUTORISER** le service de la trésorerie à demander à la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts de garantir la valeur de l'oeuvre, soit 8 000,00 $, par cautionnement ;

**D'AUTORISER** une dépense de 150 $, taxes incluses, pour la garantie demandée à la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts, ainsi qu'une dépense de 331,25 $, taxes incluses, pour le permis demandé à la RCJQ, et ce, à même le poste budgétaire 02-702-92-699.

**ADOPTÉE**

## 7 AVIS DE MOTION

2020-05-146

### 7.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT 729-2020-2 MODIFIANT LES PÉNALITÉS

Le conseiller Guy Séguin donne avis de motion que sera présenté pour adoption, à une prochaine séance, le futur règlement numéro 729-2020-2 intitulé «Règlement modifiant les pénalités pour l'année 2020». Ce projet de règlement vise notamment à rétablir les pénalités sur les comptes de taxes impayées.

Le projet de règlement est présenté et déposé par le conseiller séance tenante.

## 8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

2020-05-147

### 8.1 ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT 729-2020-2 MODIFIANT LES PÉNALITÉS

**ATTENDU** qu'un conseiller ou une conseillère a déposé et présenté le projet de règlement 729-2020-2 intitulé « Règlement modifiant les pénalités pour l'année 2020 » ;

**ATTENDU QUE** ce projet de règlement a pour objectif de modifier le *Règlement 729-2020*, dans le but de rétablir la pénalité sur les taxes impayées.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le projet de règlement 729-2020-2 intitulé «Règlement modifiant les pénalités pour l'année 2020».

**ADOPTÉE**

## 9 RÈGLEMENTS

2020-05-148

### 9.1 ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 739 - TECQ 2019-2023

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le 24 mars 2020 et que le projet de règlement a été déposé et adopté au même moment ;

**ATTENDU QUE** lors de la séance extraordinaire du 7 avril 2020, le conseil a désigné ce règlement comme étant prioritaire, au sens de l'arrêté 2020-008 en vigueur dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 ;

**ATTENDU QU'**un avis public a été donné le 17 avril 2020 annonçant une consultation écrite du 18 avril 2020 au 4 mai 2020 et qu'aucun commentaire n'a été reçu dans le cadre de cette consultation ;

**ATTENDU QU'**aucune modification n'a été apportée suivant l'adoption du projet de règlement.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le *Règlement d'emprunt 739 décrétant une dépense de 1 981 971 $ et un emprunt de 2 000 000 $ pour la réalisation d'études et de travaux sur les réseaux d'aqueduc et d'égout dans le cadre du programme TECQ 2019-2023.*

**ADOPTÉE**

**2020-05-149** **9.2 ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 740 - TRAVAUX DE VOIRIE**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 14 avril 2020 et que le projet de règlement a été déposé et adopté au même moment ;

**ATTENDU QU'**aucune modification n'a été apportée au projet de règlement.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le règlement numéro 740 décrétant un emprunt pour des travaux de voirie.

**ADOPTÉE**

## 10 VARIA

**2020-05-150** **10.1 INTENTION DE PARTENARIAT - ENTENTE INTERMUNICIPALE - SITE DE COMPOSTAGE - RIDR**

**ATTENDU QUE** la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* prévoit le bannissement des matières organiques des lieux d'élimination;

**ATTENDU QUE** les Villes et Municipalités se sont engagées, par la signature d'une charte, à réduire la quantité de déchets actuellement enfouis ;

**ATTENDU QUE** la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) a déposé une offre en avril 2020 aux municipalités desservies par la Régie des Trois-Lacs (RITL) pour la collecte des matières organiques, de devenir propriétaires au même titre que les 10 propriétaires actuels, du site de traitement des matières organiques à la RIDR.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Carl de Montigny

et résolu à l'unanimité

**DE CONFIRMER** l'intérêt de la Municipalité du Village de Val-David à devenir propriétaire du site de traitement des matières organiques de la RIDR tel que l'offre déposée par celle-ci en avril 2020, à partir du 1er septembre 2021, et ce, conditionnellement à ce que la MRC des Laurentides autorise les Villes et Municipalités à disposer de leurs matières organiques au site de la RIDR, et qu'une entente satisfaisante à toutes les parties soit conclue.

**ADOPTÉE**

## 11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

**11.1** **11.1 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS MENSUELS AU 30 AVRIL 2020**

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt par le directeur de la trésorerie, conformément à la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs,* au *Code municipal du Québec* et à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités,* des états comparatifs mensuels en date du 30 avril 2020.

**11.2** **11.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES**

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois d'avril 2020, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

11.3 **11.3 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois d'avril 2020 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

11.4 **11.4 DÉPÔT - EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ ET FONDS RÉSERVÉS - SUIVI ET DISPONIBILITÉ AU 30 AVRIL 2020**

Le conseil municipal prend acte du dépôt, par le directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint, du rapport démontrant le suivi et disponibilité au 30 avril 2020 de l'excédent de fonctionnement non affecté et fonds réservés.

11.5 **11.5 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

## 12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

La conseillère Dominique Forget et le conseiller Guy Séguin informent les personnes qui sont à l'écoute de la séance en vidéoconférence des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

## 13 PÉRIODE DE RÉPONSES

La mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

## 14 PÉRIODE DE QUESTIONS

Compte tenu de l'avis public publié le 1er mai 2020 invitant les citoyens à transmettre leurs questions au conseil municipal, la mairesse répond aux questions reçues.

2020-05-151 **15 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers

**DE LEVER** la séance ordinaire du 12 mai 2020 à 20h37.

**ADOPTÉE**

(Signé Kathy Poulin) (Signé Sophie Charpentier)

| | |
|---|---|
| _____ | _____ |
| **Kathy Poulin** | **Sophie Charpentier** |
| **Mairesse et présidente d'assemblée** | **Directrice générale et secrétaire-trésorière** |

**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES**
**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 20 mai 2020 à 18 h 40. Compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, la séance se déroule à huis clos et les conseillers sont présents par divers moyens de communication.

**SONT PRÉSENTS**

| | |
|---|---|
| Kathy Poulin | Mairesse, par vidéoconférence |
| Jean-François Giasson | Conseiller, district 1, par vidéoconférence |
| Dominique Forget | Conseillère, district 2, par vidéoconférence |
| Mathieu Bouthillette | Conseiller, district 3, par téléphone |
| Guy Séguin | Conseiller, district 4, par vidéoconférence |
| Carl De Montigny | Conseiller, district 5, par vidéoconférence |
| Manon Paquin | Conseillère, district 6, par vidéoconférence |

formant quorum sous la présidence de la mairesse Kathy Poulin.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

| | |
|---|---|
| Sophie Charpentier | Directrice générale et secrétaire-trésorière, par vidéoconférence |
| Carl Lebel | Directeur des affaires juridiques, par vidéoconférence |

**********

**1** Ouverture de la séance et vérification du quorum
- **1.1** Constatation de la régularité de la séance du conseil
- **1.2** Adoption de l'ordre du jour de la séance
- **1.3** Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

**2** Loisirs et culture
- **2.1** Occupation du domaine public - Défie ta santé - Mai 2020

**3** Règlements
- **3.1** Adoption - Règlement 729-2020-2 modifiant les pénalités

**4** Levée de la séance

## 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance à 18h40.

### 1.1 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Conformément à l'article 157 du *Code municipal du Québec*, puisque tous les membres du conseil municipal sont présents, le conseil municipal n'a pas à constater que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres, tel que requis par la Loi.

Chacun des membres du conseil municipal renoncent à l'avis de convocation.

2020-05-152

### 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 mai 2020, tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### 1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, la séance se déroule à huis clos. La période de questions concernant l'ordre du jour n'a pas lieu.

## 2 LOISIRS ET CULTURE

2020-05-153

### 2.1 OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - DÉFIE TA SANTÉ - MAI 2020

**ATTENDU** l'événement sportif et communautaire Défie ta santé «virtuel» ;

**ATTENDU QUE** les profits de cet événement seront versés à La Fondation Dufresne (Mon École+) ;

**ATTENDU QUE** les activités de marche et de course à pied se tiendront du 21 au 24 mai 2020, de façon libre et sans trajet défini afin de respecter les directives gouvernementales dans le contexte actuel de pandémie ;

**ATTENDU QUE** les organisateurs souhaitent mettre en place de l'affichage au parc Léonidas-Dufresne pour souligner l'apport des commanditaires ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite encourager la pratique d'activités physiques et l'adhésion à un mode de vie sain.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** les organisateurs de Défie ta santé à mettre en place de l'affichage promotionnel au parc Léonidas-Dufresne, tel que mentionné dans le préambule, à condition de ne pas empiéter sur la voie du P'tit train du nord.

**ADOPTÉE**

## 3 RÈGLEMENTS

**2020-05-154**

### 3.1 ADOPTION - RÈGLEMENT 729-2020-2 MODIFIANT LES PÉNALITÉS

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le 12 mai 2020 et que le projet de règlement a été déposé et adopté au même moment ;

**ATTENDU QU'**aucune modification n'a été apportée suivant l'adoption du projet de règlement.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le *Règlement 729-2020-2 modifiant les pénalités pour l'année 2020*.

**ADOPTÉE**

**2020-05-155**

## 4 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité

**DE LEVER** la séance extraordinaire du 20 mai 2020 à 18h43.

**ADOPTÉE**

(Signé Kathy Poulin)

_____

**Kathy Poulin**
**Mairesse et présidente d'assemblée**

(Signé Sophie Charpentier)

_____

**Sophie Charpentier**
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**

**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES**
**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 9 juin 2020 à 19 h 30. Compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, la séance se déroule à huis clos et tous les membres du conseil municipal sont réunis par un système de vidéoconférence.

**SONT PRÉSENTS**

| | |
|---|---|
| Kathy Poulin | Mairesse |
| Jean-François Giasson | Conseiller, district 1 |
| Dominique Forget | Conseillère, district 2 |
| Mathieu Bouthillette | Conseiller, district 3 |
| Guy Séguin | Conseiller, district 4 |
| Carl De Montigny | Conseiller, district 5 |
| Manon Paquin | Conseillère, district 6 |

formant quorum sous la présidence de la mairesse Kathy Poulin.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

| | |
|---|---|
| Sophie Charpentier | Directrice générale et secrétaire-trésorière |
| Carl Lebel | Directeur des affaires juridiques |

**********

**1** Ouverture de la séance et vérification du quorum

- **1.1** Point d'information générale de la mairesse
- **1.2** Adoption de l'ordre du jour de la séance
- **1.3** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2020 et de la séance extraordinaire du 20 mai 2020
- **1.4** Certificats de crédits

**2** Direction générale et ressources humaines

- **2.1** COVID-19 —Réouverture progressive des bâtiments et reprise des services
- **2.2** Entente — Employé 77-0001
- **2.3** Lettres d'ententes — Horaire d'été des cols blancs et des cols bleus
- **2.4** Approbation — Règlement d'emprunt 107 — Régie incendie des Monts

**3** Finance et trésorerie

- **3.1** Ratification du journal des déboursés
- **3.2** Subventions TECQ 2010-2013, TECQ 2014-2018 et PIQM — Affectation aux dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

**4** Travaux publics

- **4.1** Engagement — Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018
- **4.2** Autorisation de dépense - Remplacement et réparation bornes incendie

**4.3** Autorisation — Certificat d'autorisation — MELCC — Puits Xavier

**4.4** Programme d'aide à la voirie locale — Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local — Ajouté séance tenante

**5** Urbanisme et environnement

**5.1** Mesure temporaire — COVID-19 — Agrandissement ou aménagement de cafés-terrasses — Retiré séance tenante

**5.2** Demande de dérogation mineure — 1310, route 117

**5.3** Demande de rénovation — 1144, rue des Hauts-Bois

**5.4** Demande d'aménagement de terrain — Lot 2 990 859, route 117

**5.5** Demande de construction - Lot 2 989 780, chemin de l'Air-Pur

**5.6** Cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels — Lots 2 991 520 et 2 990 536 — James-Guitet

**5.7** Cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - Lot 2 989 780, chemin de l'Air-Pur

**6** Loisirs et culture

**6.1** Aide financière —Les Abeilles

**6.2** Aide financière — Popcycle

**6.3** Occupation du domaine public — Défie ta santé — Juin 2020

**6.4** Nomination —Salle Athanase-David —Centenaire de Val-David —Retiré séance tenante

**6.5** Entente 2020-2021 —Fondation Derouin —Jardins du précambrien —Ajouté séance tenante

**7** Avis de motion

**7.1** Avis de motion et dépôt — Projet de règlement 741 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles

**8** Projets de règlements

**8.1** Adoption — Projet de règlement 741 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles

**8.2** Adoption — Second projet de règlement de zonage 601-30

**9** Règlements

**10** Varia

**10.1** Participation des membres du conseil à des activités

**10.2** Amendement à la résolution 2020-03-061 —Signataires autorisés —Acquisition du 2e rang de Doncaster —Ajouté séance tenante

**11** Documents déposés

**11.1** Dépôt des états comparatifs mensuels au 31 mai 2020

**11.2** Dépôt des variations budgétaires — Politique des variations budgétaires

**11.3** Dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière — Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700

**11.4** Dépôt — Excédent de fonctionnement non affecté et fonds réservés — Suivi et disponibilité au 31 mai 2020

**11.5** Dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière — Règlement 700 — Pouvoir d'embauche

**11.6** Dépôt du rapport financier 2019 consolidé

**12** Points d'information des conseillers

**13** Période de réponses

**14** Période de questions
**15** Levée de la séance

## 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance à 19 h 33.

### 1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE LA MAIRESSE

La mairesse fait une mise au point sur les dossiers en cours.

2020-06-156

### 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**DE RETIRER** les points suivants à l'ordre du jour :

- 5.1 Mesure temporaire — COVID-19 — Agrandissement ou aménagement de cafés-terrasses
- 6.4 Nomination — Salle Athanase-David — Centenaire de Val-David

**D'AJOUTER** les points suivants à l'ordre du jour :

- 4.4 Programme d'aide à la voirie locale — Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local
- 6.5 Entente 2020-2021 — Fondation Derouin — Jardins du précambrien
- 10.2. Amendement à la résolution 2020-03-061 — Signataires autorisés — Acquisition du 2e rang de Doncaster

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 juin 2020, tel que modifié.

**ADOPTÉE**

2020-06-157

### 1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 MAI 2020

**ATTENDU QUE** chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 mai 2020 et de la séance extraordinaire du 20 mai 2020 au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2020 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mai 2020.

**ADOPTÉE**

### 1.4 CERTIFICATS DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par les points suivants :

2.2, 4.2, 6.2, 6.5, 10.1

Le 9 juin 2020,

(signé Lucien Ouellet)

_____

Lucien Ouellet, Directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint

## 2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2020-06-158

### 2.1 COVID-19 — RÉOUVERTURE PROGRESSIVE DES BÂTIMENTS ET REPRISE DES SERVICES

**ATTENDU** la pandémie de la COVID-19 et l'évolution des directives gouvernementales et des recommandations des autorités de santé publique du Québec.

**EN CONSÉQUENCE**,

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**DE RATIFIER** les décisions de la directrice générale suivantes :

- d'autoriser la réintégration progressive des employé(e)s non essentiels dans les différents services et bâtiments municipaux, depuis le 1er juin 2020 ;
- d'autoriser la réouverture de la mairie et du service des loisirs et de la culture, sur rendez-vous seulement, depuis le 8 juin 2020 ;

- d'autoriser la bibliothèque à offrir un service de prêt sans contact, depuis le 1er juin 2020 ;
- d'exiger que les employé(e)s municipaux adhèrent à un guide de mesures préventives visant à assurer la sécurité et l'intégrité physique des personnes dans le cadre du retour au travail et des réouvertures des bâtiments municipaux ;
- d'autoriser la réouverture des toilettes publiques et des aires de jeux ;
- d'autoriser la réouverture progressive du *Parc régional Val-David — Val-Morin* (secteur Dufresne)

**D'AUTORISER** la directrice générale à poursuivre les réouvertures des bâtiments municipaux et la reprise des services dans le respect des directives gouvernementales ;

**D'ANNULER** tous les frais de retard dus pour les prêts de livres à la bibliothèque et de ne pas appliquer de tels frais jusqu'au 31 décembre 2020.

**ADOPTÉE**

**2020-06-159** **2.2 ENTENTE — EMPLOYÉ 77-0001**

**ATTENDU** les événements portés à la connaissance de la Municipalité impliquant l'employé no. 77-0001 ;

**ATTENDU QUE** le nom de l'employé et les événements ne peuvent être dévoilés pour des raisons légales, hors de la volonté de la Municipalité, mais que l'ensemble des conseillères et conseillers connaissent ces informations ;

**ATTENDU** la présentation à l'ensemble des conseillères et conseillers d'un projet d'entente de type « reçu, quittance et transaction » proposé par l'employé et le syndicat, lequel prévoit le départ volontaire de l'employé et le versement d'une indemnité ;

**ATTENDU** la recommandation favorable du directeur des affaires juridiques.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer l'entente avec l'employé 77-0001 pour et au nom de la Municipalité, conformément au préambule ;

**D'AUTORISER** une dépense de 4 068,40 $ pour couvrir l'indemnité de départ prévue à l'entente, et d'autoriser le service de la trésorerie à procéder le paiement de cette somme et de toute autre somme due à l'employé, à même le poste budgétaire 02-702-30-150.

**ADOPTÉE**

2020-06-160 **2.3 LETTRES D'ENTENTES — HORAIRE D'ÉTÉ DES COLS BLANCS ET DES COLS BLEUS**

**ATTENDU QUE** le Syndicat des cols blancs et la Municipalité ont convenu d'une entente concernant les modalités de l'horaire d'été la période du 29 juin 2020 au 4 septembre 2020 ;

**ATTENDU QUE** le Syndicat des cols bleus et la Municipalité ont convenu d'une entente concernant les modalités de l'horaire d'été la période du 18 mai 2020 au 9 octobre 2020.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer la lettre d'entente pour l'horaire d'été 2020 des cols blancs et la lettre d'entente pour l'horaire d'été 2020 des cols bleus, conformément au préambule ;

**DE MODIFIER** les heures d'ouverture de la mairie et du service des loisirs et de la culture de la façon suivante :

- Du 29 juin au 4 septembre 2020, ces bâtiments seront ouverts du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30, et le vendredi de 8h30 à 12h.

**ADOPTÉE**

2020-06-161 **2.4 APPROBATION — RÈGLEMENT D'EMPRUNT 107 — RÉGIE INCENDIE DES MONTS**

**ATTENDU QUE** le territoire de la Municipalité du Village de Val-David est soumis à la compétence de la Régie incendie des Monts ;

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts a adopté le règlement numéro 107 décrétant un emprunt et une dépense de 1 092 640 $ pour procéder à l'acquisition de 3 terrains et pour les travaux de préparation dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle caserne ;

**ATTENDU QU'**une copie de ce règlement a été transmise à chaque municipalité dont le territoire est soumis à la compétence de la Régie ;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 468.38 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 607 du *Code municipal*, le conseil de chaque municipalité dont le territoire est soumis à la compétence de la Régie doit, au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception de la copie du règlement, approuver ou refuser celui-ci et transmettre à la Régie une copie de la résolution ;

**ATTENDU QUE** la Régie doit transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation une copie certifiée conforme de la résolution par laquelle le conseil municipal approuve ou refuse le règlement.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** le règlement d'emprunt numéro 107 de la Régie incendie des Monts décrétant un emprunt et une dépense de 1 092 640 $ pour procéder à l'acquisition de 3 terrains et pour les travaux de préparation dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle caserne.

**ADOPTÉE**

## 3 FINANCE ET TRÉSORERIE

**2020-06-162**

### 3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**DE RATIFIER** le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 mai 2020, tel que soumis par le directeur de la trésorerie :

Chèques numéros: 200628 à 200746 352 074,23 $

**ADOPTÉE**

**2020-06-163**

### 3.2 SUBVENTIONS TECQ 2010-2013, TECQ 2014-2018 ET PIQM — AFFECTATION AUX DÉPENSES CONSTATÉES À TAXER OU À POURVOIR

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu le versement de certaines subventions avant que le financement à long terme n'ait été effectué.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'AFFECTER** au poste «Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir» les montants reçus concernant la part provinciale des subventions TECQ 2010-2013, TECQ 2014-2018 et PIQM relatives au paiement de la dette pour laquelle le remboursement en capital et intérêts n'a pas débuté au 31 décembre 2019.

**ADOPTÉE**

## 4 TRAVAUX PUBLICS

**2020-06-164**

### 4.1 ENGAGEMENT — PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**DE S'ENGAGER** à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à la Municipalité ;

**DE S'ENGAGER** à être seule responsable et dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

**D'APPROUVER** le contenu et autoriser l'envoi au MAMH de la programmation des travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**DE S'ENGAGER** à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 140 $ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

**DE S'ENGAGER** à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

**D'ATTESTER** par la présente résolution que la programmation finale amendée des travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques au 28 mai 2020.

**ADOPTÉE**

**2020-06-165** **4.2 AUTORISATION DE DÉPENSE - REMPLACEMENT ET RÉPARATION BORNES INCENDIE**

**ATTENDU QU'**un montant de 75 000 $ est prévu au plan triennal des immobilisations (PTI) en 2020 pour terminer le remplacement et la réparation de bornes incendie ;

**ATTENDU QU**'une récente évaluation interne estime les travaux restants à 30 000 $ ;

**ATTENDU QUE** le service des travaux publics souhaite utiliser la différence entre ces montants, soit 45 000 $, pour :

- Faire mettre à jour le guide de référence sur les bornes incendie ;
- Remplacer une vanne sur le chemin de la Rivière ;
- Faire un bouclage d'aqueduc de 100 mètres sur la rue Sainte-Adèle.

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** une dépense maximale de 75 000,00 $, plus taxes, à même l'excédent de fonctionnement non affecté pour terminer le remplacement et la réparation des bornes incendie et pour la réalisation des projets mentionnés au préambule.

**ADOPTÉE**

**2020-06-166** **4.3 AUTORISATION — CERTIFICAT D'AUTORISATION — MELCC — PUITS XAVIER**

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, une demande de certificat d'autorisation doit être formulée au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre de l'installation d'une conduite au puits Xavier afin de respecter le temps de contact du chlore et ainsi se plier aux normes environnementales ;

**ATTENDU QUE** les responsables de ce dossier sont les ingénieurs de la firme FNX Innov.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**DE MANDATER** un représentant de la firme FNX-INNOV à soumettre la demande de certificat d'autorisation au MELCC pour et au nom de la Municipalité et à présenter tout engagement en lien avec cette demande ;

**DE S'ENGAGER** à utiliser et entretenir les installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté ;

**DE S'ENGAGER** à mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et à en fournir un exemplaire au MELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service ;

**DE S'ENGAGER** à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

**ADOPTÉE**

**2020-06-167**

**4.4 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE — VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL — AJOUTÉ SÉANCE TENANTE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité du Village de Val-David (la Municipalité) a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles ;

**DE CONFIRMER** l'engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies ;

**DE RECONNAÎTRE** qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE**

## 5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

### 5.1 MESURE TEMPORAIRE — COVID-19 — AGRANDISSEMENT OU AMÉNAGEMENT DE CAFÉS-TERRASSES — RETIRÉ SÉANCE TENANTE

**Retiré séance tenante.**

2020-06-168

### 5.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE — 1310, ROUTE 117

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure numéro 2020-00016 pour le 1310, route 117, afin de permettre l'empiètement du bâtiment principal de 0,78 mètre dans la marge de recul arrière alors que le règlement de zonage numéro 601 prescrit une marge de recul arrière de 10 mètres dans la zone C-03 ;

*Les personnes intéressées par cette demande de dérogation mineure ont été invitées à émettre leurs commentaires lors de la consultation écrite tenue du 20 mai au 4 juin 2020, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 engendré par la crise de la COVID-19 et tel qu'annoncé par l'avis public du 19 mai 2020.*

*Aucun commentaire n'a été reçu dans le cadre de cette consultation écrite.*

**ATTENDU QU'**il s'agit d'un agrandissement du bâtiment principal ;

**ATTENDU QUE** la cour arrière donne sur un terrain boisé ;

**ATTENDU QUE** la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

**ATTENDU QUE** le CCU a analysé la demande et a fait sa recommandation.

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure numéro 2020-00016, au 1310, route 117, lot numéro 2 988 997, comme démontré sur le plan d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Sylvain Hétu, minute 138, en date du 12 décembre 2019.

**ADOPTÉE**

**2020-06-169** **5.3 DEMANDE DE RÉNOVATION — 1144, RUE DES HAUTS-BOIS**

**ATTENDU** la demande numéro 2020-00022 déposée le 7 mai 2020, pour un projet de rénovation (véranda) au 1144, rue Hauts-Bois, lot numéro 4 588 650 ;

**ATTENDU QUE** les interventions projetées favorisent les éléments en saillie et les éléments architecturaux décoratifs et sont considérés comme faisant partie intégrante de l'architecture ;

**ATTENDU QUE** la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607 ;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** le projet de rénovation numéro 2020-00022, au 1444, rue des Hauts-Bois, lots numéro 4 588 650 comme démontré sur les plans et documents reçus le 7 mai 2020.

**ADOPTÉE**

**2020-06-170** **5.4 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN — LOT 2 990 859, ROUTE 117**

**ATTENDU** la demande numéro 2020-00019 déposée le 21 mai 2020, pour un projet d'aménagement de terrain (clôture) sur le lot numéro 2 990 859, situé sur la route 117 ;

**ATTENDU QUE** l'intervention projetée s'intègre à l'aménagement du terrain ;

**ATTENDU QUE** la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607 ;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** le projet d'aménagement de terrain numéro 2020-00019, sur le lot 2 990 859, situé sur la route 117, comme démontré sur les plans et documents reçus le 22 mai 2020.

**ADOPTÉE**

**2020-06-171** **5.5 DEMANDE DE CONSTRUCTION - LOT 2 989 780, CHEMIN DE L'AIR-PUR**

**ATTENDU** la demande numéro 2020-00020 déposée le 24 avril 2020, pour un projet de construction du bâtiment principal et du bâtiment accessoire sur le lot numéro 2 989 780, situé sur le chemin de l'Air-Pur ;

**ATTENDU QUE** l'intervention projetée s'intègre harmonieusement au site d'accueil de façon à éviter que celui-ci ne domine le site ;

**ATTENDU QUE** la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607 ;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** la demande numéro 2020-00020 pour la construction du bâtiment principal et du bâtiment accessoire sur le lot 2 989 780, situé sur le chemin de l'Air-Pur, comme démontré sur les plans de construction reçus le 12 mai 2020, dont le plan préparé par Marilyn Quintal, technologue, ainsi que sur les plans d'implantation et d'aménagement du terrain reçus le 22 mai 2020.

**ADOPTÉE**

**2020-06-172** **5.6 CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS — LOTS 2 991 520 ET 2 990 536 — JAMES-GUITET**

**ATTENDU QUE** lors d'une demande de permis de lotissement, le propriétaire doit céder gratuitement une partie de terrain ou payer une contribution financière visant à aider la Municipalité à établir, agrandir et aménager des parcs ou des terrains de jeux, ainsi qu'à protéger des espaces naturels ;

**ATTENDU QUE** la demande permis de lotissement numéro 2020-10008 pour les lots 2 991 520 et 2 990 536, situés sur la rue James-Guitet, doit faire l'objet d'une telle cession ou contribution, à hauteur de 10 % du terrain en superficie ou en valeur.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER,** dans le cadre de la demande de permis de lotissement numéro 2020-10008, une contribution financière de 11 772,00 $ au Fonds de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels, représentant 10 % de la valeur municipale du terrain ;

**DE SOULIGNER** que la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

**2020-06-173** **5.7 CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS — LOT 2 989 780, CHEMIN DE L'AIR-PUR**

**ATTENDU QUE** lors de certaines demandes de permis de construction, le propriétaire doit céder gratuitement une partie de terrain ou payer une contribution financière visant à aider la Municipalité à établir, agrandir et aménager des parcs ou des terrains de jeux ainsi qu'à protéger des espaces naturels ;

**ATTENDU QU'**en vertu du règlement de zonage 601, la demande de permis de construction numéro 2020-00189 sur le lot 2 989 780, situé sur le chemin de l'Air-Pur, doit faire l'objet d'une telle cession ou contribution à hauteur de 10 % du terrain en superficie ou en valeur.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER,** dans le cadre de la demande de permis de construction numéro 2020-00189, une contribution financière de 2 953,90 $ au Fonds de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, représentant 10 % de la valeur municipale du terrain ;

**DE SOULIGNER** que la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

## 6 LOISIRS ET CULTURE

**2020-06-174** **6.1 AIDE FINANCIÈRE — LES ABEILLES**

**ATTENDU** le bail et le protocole d'entente entre la Municipalité et l'organisme La boutique Les Abeilles pour l'occupation du local situé au sous-sol de l'immeuble au 2490, rue de l'Église, pour les années 2020 à 2022, signé en date du 28 mai 2020 ;

**ATTENDU QUE** l'organisme a été contraint de cesser ses activités depuis le mois mars 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite aider l'organisme à traverser cette période difficile.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**DE CRÉDITER** les montants prévus pour les loyers de mars 2020 à juin 2020 inclusivement ;

**D'AUTORISER** le service de la trésorerie à porter ce crédit aux futurs paiements.

**ADOPTÉE**

**2020-06-175** **6.2 AIDE FINANCIÈRE — POPCYCLE**

**ATTENDU** la demande reçue de la part de l'organisme Popcycle Club de vélo de montagne Val-David Val-Morin ;

**ATTENDU** la recommandation favorable de la directrice du service des Loisirs et de la culture.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** le versement d'une somme de 300,00 $ à l'organisme Popcycle Club de vélo de montagne Val-David Val-Morin, à même le poste budgétaire 02-701-70-970.

**ADOPTÉE**

**2020-06-176** **6.3 OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC — DÉFIE TA SANTÉ - JUIN 2020**

**ATTENDU** l'événement sportif et communautaire Défie ta santé «virtuel» ;

**ATTENDU QUE** les profits de cet événement seront versés à La Fondation Dufresne (Mon École+) ;

**ATTENDU QUE** les activités de marche et de course à pied se tiendront du 25 au 28 juin 2020, de façon libre et sans trajet défini afin de respecter les directives gouvernementales dans le contexte actuel de pandémie ;

**ATTENDU QUE** les organisateurs souhaitent mettre en place de l'affichage au parc Léonidas-Dufresne pour souligner l'apport des commanditaires ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite encourager la pratique d'activités physiques et l'adhésion à un mode de vie sain.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** les organisateurs de Défie ta santé à mettre en place de l'affichage promotionnel au parc Léonidas-Dufresne, tel que mentionné dans le préambule, à condition de ne pas empiéter sur la voie du P'tit train du nord.

**ADOPTÉE**

**6.4 NOMINATION — SALLE ATHANASE-DAVID — CENTENAIRE DE VAL-DAVID — RETIRÉ SÉANCE TENANTE**

**Retiré séance tenante.**

2020-06-177

**6.5 ENTENTE 2020-2021 — FONDATION DEROUIN - JARDINS DU PRÉCAMBRIEN - AJOUTÉ SÉANCE TENANTE**

**ATTENDU** la résolution 19-07-195 autorisant la signature d'une entente avec la Fondation Derouin assortie d'une subvention annuelle de 20 000 $ dans le cadre de la réouverture des Jardins du précambrien en 2020 et 2021 ;

**ATTENDU QUE** la pandémie de la COVID-19 a rendu impossible l'édition 2020 des Jardins du précambrien ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite supporter ses acteurs culturels dans le cadre de cette crise.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'ABROGER** la résolution 19-07-195 ;

**D'ACCORDER** une aide financière de 8 000 $ à la Fondation Derouin pour supporter une partie de ses dépenses reliées à l'édition 2020 des Jardins du précambrien, à même le poste budgétaire 02-702-90-970 ;

**ADOPTÉE**

## 7 AVIS DE MOTION

2020-06-178

### 7.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT — PROJET DE RÈGLEMENT 741 CONCERNANT LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le conseiller Carl De Montigny donne avis de motion que sera présenté pour adoption, à une prochaine séance, le futur règlement numéro 741 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles.

Le projet de règlement est déposé par le conseiller séance tenante.

## 8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

2020-06-179

### 8.1 ADOPTION — PROJET DE RÈGLEMENT 741 CONCERNANT LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

**ATTENDU QUE** le conseiller Carl De Montigny dépose le projet de règlement 741 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le projet de règlement 741 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles.

**ADOPTÉE**

2020-06-180

### 8.2 ADOPTION — SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE 601-30

**ATTENDU** l'avis de motion, la présentation et l'adoption du premier projet de règlement de zonage 601-30 lors de la séance ordinaire du 10 mars 2020 ;

**ATTENDU** l'avis public du 5 mai 2020 annonçant une consultation écrite ayant eu lieu pendant la période du 6 au 21 mai 2020 ;

**ATTENDU QU'**aucun commentaire n'a été reçu dans le cadre de la consultation écrite ;

**ATTENDU** la réception d'un commentaire de la part de la MRC des Laurentides ;

**ATTENDU QUE** des modifications ont été apportées au règlement depuis le dépôt du premier projet, soit l'ajout de dispositions pour préciser que certains bâtiments ne

peuvent être implantés à moins de 30 ou 60 mètres d'un centre de tri de matières recyclables, selon certaines conditions.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le second projet de règlement de zonage 601-30.

**ADOPTÉE**

## 9 RÈGLEMENTS

Aucun.

## 10 VARIA

**2020-06-181** **10.1 PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À DES ACTIVITÉS**

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil souhaitent participer à différentes activités dans le but de faire rayonner la Municipalité ou dans le but de parfaire leurs connaissances.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** les élus municipaux suivants à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Municipalité ;

| ACTIVITÉ | DATE ET LIEU | COÛT / PERSONNE | CONSEILLERS |
|---|---|---|---|
| FQM —Formation « La nécessité d'un travail d'équipe de la mairesse ou du maire et de la direction générale » | 29 juin 2020, Cours en classe virtuelle | 255,00 $, plus taxes | Kathy Poulin |

**D'AUTORISER** les dépenses ci-haut, plus taxes, à même le poste budgétaire 02-110-00-312.

**ADOPTÉE**

2020-06-182

### 10.2 AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2020-03-061 — SIGNATAIRES AUTORISÉS — ACQUISITION DU 2E RANG DE DONCASTER — AJOUTÉ SÉANCE TENANTE

**ATTENDU** la résolution 2020-03-061 dans laquelle la Municipalité autorise la signature d'un acte notarié pour l'acquisition d'une partie de la voie de circulation du 2e rang de Doncaster ;

**ATTENDU QU**'il y a lieu de modifier les signataires autorisés.

**EN CONSÉQUENCE**,

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'AMENDER** la résolution 2020-03-061, soit en remplaçant le paragraphe

- D'AUTORISER la mairesse, Kathy Poulin, et la directrice générale, Sophie Charpentier, à signer, pour et au nom de la Municipalité, un acte notarié et tout autre document connexe pour donner effet à ce qui précède.

par la paragraphe suivant :

- D'AUTORISER la mairesse, Kathy Poulin, ou, en son absence, le maire suppléant, Carl De Montigny, et la directrice générale, Sophie Charpentier, à signer, pour et au nom de la Municipalité, un acte notarié et tout autre document connexe pour donner effet à ce qui précède.

## 11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

### 11.1 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS MENSUELS AU 31 MAI 2020

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt par le directeur de la trésorerie, conformément à la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs,* au *Code municipal du Québec* et à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités,* des états comparatifs mensuels en date du 31 mai 2020.

### 11.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES — POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de mai 2020, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

### 11.3 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE — DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de mai 2020 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

### 11.4 DÉPÔT — EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ ET FONDS RÉSERVÉS — SUIVI ET DISPONIBILITÉ AU 31 MAI 2020

Le conseil municipal prend acte du dépôt, par le directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint, du rapport démontrant le suivi et disponibilité au 31 mai 2020 de l'excédent de fonctionnement non affecté et fonds réservés.

### 11.5 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE — RÈGLEMENT 700 — POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

### 11.6 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2019 CONSOLIDÉ

Le conseil municipal prend acte du dépôt, par la directrice générale et secrétaire-trésorière, du rapport financier consolidé de la Municipalité pour l'année se terminant le 31 décembre 2019 et du rapport du vérificateur externe qui y est inclus, pour la même année, transmit par la firme Amyot Gélinas, société de comptables professionnels agréés.

## 12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes qui sont à l'écoute de la séance en vidéoconférence des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

## 13 PÉRIODE DE RÉPONSES

La mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

## 14 PÉRIODE DE QUESTIONS

Compte tenu de l'avis public publié le 26 mai 2020 invitant les citoyens à transmettre leurs questions au conseil municipal, la mairesse répond aux questions reçues.

**2020-06-183** **15 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité

**DE LEVER** la séance ordinaire du 9 juin 2020 à 20 h 31.

**ADOPTÉE**

(Signé Kathy Poulin)

_____

**Kathy Poulin**
**Mairesse et présidente d'assemblée**

(Signé Sophie Charpentier)

_____

**Sophie Charpentier**
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**

**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES**
**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 9 juin 2020 à 21 h 13. Compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, la séance se déroule à huis clos et tous les membres du conseil municipal sont réunis par un système de vidéoconférence.

**SONT PRÉSENTS**

| | |
|---|---|
| Kathy Poulin | Mairesse |
| Jean-François Giasson | Conseiller, district 1 |
| Dominique Forget | Conseillère, district 2 |
| Mathieu Bouthillette | Conseiller, district 3 |
| Guy Séguin | Conseiller, district 4 |
| Carl De Montigny | Conseiller, district 5 |
| Manon Paquin | Conseillère, district 6 |

formant quorum sous la présidence de la mairesse Kathy Poulin.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

| | |
|---|---|
| Sophie Charpentier | Directrice générale et secrétaire-trésorière |
| Carl Lebel | Directeur des affaires juridiques |

**********

**1** Ouverture de la séance et vérification du quorum
- **1.1** Constatation de la régularité de la séance du conseil
- **1.2** Adoption de l'ordre du jour de la séance
- **1.3** Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

**2** Urbanisme et environnement
- **2.1** Mesure temporaire - COVID-19 - Agrandissement ou aménagement de cafés-terrasses et d'étalages extérieurs

**3** Levée de la séance

## 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance à 21 h 13.

**1.1 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Conformément à l'article 157 du *Code municipal du Québec*, puisque tous les membres du conseil municipal sont présents, le conseil municipal n'a pas à constater que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres, tel que requis par la Loi.

Chacun des membres du conseil municipal renoncent à l'avis de convocation.

**2020-06-184** **1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 9 juin 2020, tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

Compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, la séance se déroule à huis clos. La période de questions concernant l'ordre du jour n'a pas lieu.

**2 URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**2020-06-185** **2.1 MESURE TEMPORAIRE - COVID-19 - AGRANDISSEMENT OU AMÉNAGEMENT DE CAFÉS-TERRASSES ET D'ÉTALAGES EXTÉRIEURS**

**ATTENDU** les conséquences économiques de la pandémie de la COVID-19 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite mettre en place différentes mesures pour aider les commerçants pour la période estivale, soit du 15 juin au 1er octobre 2020.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** la construction ou l'agrandissement de cafés-terrasses temporaires et la mise en place d'étalages extérieurs temporaires, conformément à la fiche informative datée du 9 juin 2020.

**ADOPTÉE**

**2020-06-186** **3 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité

**DE LEVER** la séance extraordinaire du 9 juin 2020 à 21 h 16.

**ADOPTÉE**

(Signé Kathy Poulin) (Signé Sophie Charpentier)

_____ _____

**Kathy Poulin** **Sophie Charpentier**
**Mairesse et présidente d'assemblée** **Directrice générale et secrétaire-trésorière**

**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES**
**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 9 juillet 2020 à 19 h 00. Compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, la séance se déroule à huis clos et tous les membres du conseil municipal sont réunis par un système de vidéoconférence.

**SONT PRÉSENTS**

| | |
|---|---|
| Kathy Poulin | Mairesse |
| Jean-François Giasson | Conseiller, district 1 |
| Dominique Forget | Conseillère, district 2 |
| Carl De Montigny | Conseiller, district 5 |

**SONT ABSENTS**

| | |
|---|---|
| Mathieu Bouthillette | Conseiller, district 3 |
| Guy Séguin | Conseiller, district 4 |
| Manon Paquin | Conseillère, district 6 |

formant quorum sous la présidence de la mairesse Kathy Poulin.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

| | |
|---|---|
| Sophie Charpentier | Directrice générale et secrétaire-trésorière |
| Carl Lebel | Directeur des affaires juridiques |

**********

**1** Ouverture de la séance et vérification du quorum
- **1.1** Constatation de la régularité de la séance du conseil
- **1.2** Adoption de l'ordre du jour de la séance
- **1.3** Période de questions spécifiques à l'ordre du jour
- **1.4** Certificats de crédits

**2** Loisirs et culture
- **2.1** Octroi de contrat - Éclairage spécialisé pour la salle communautaire
- **2.2** Autorisation - Fondation Derouin

**3** Levée de la séance

## 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance à 19 h 00.

### 1.1 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Le conseil municipal, avant de procéder aux affaires à cette séance, constate que l'avis de convocation a été signifié aux membres du conseil qui ne sont pas présents, tel que requis par la Loi.

2020-07-187

### 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 9 juillet 2020, tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### 1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, la séance se déroule à huis clos. La période de questions spécifique à l'ordre du jour n'a pas lieu.

### 1.4 CERTIFICATS DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par le point 2.1.

Le 9 juillet 2020,

(signé Lucien Ouellet)

_____

Lucien Ouellet, Directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint

## 2 LOISIRS ET CULTURE

2020-07-188

### 2.1 OCTROI DE CONTRAT - ÉCLAIRAGE SPÉCIALISÉ POUR LA SALLE COMMUNAUTAIRE

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite munir la salle communautaire (église) d'un équipement d'éclairage spécialisé permettant la mise en valeur d'expositions et autres événements culturels ;

**ATTENDU** l'appel d'offres sur invitation 2020-10 concernant l'éclairage spécialisé pour la salle communautaire ;

**ATTENDU** la réception d'une seule soumission, de l'entreprise Le Groupe Nord-Scène inc. au montant de 42 799,79 $ ;

**ATTENDU** la vérification de la conformité de la soumission reçue ;

**ATTENDU QUE** l'appel d'offres est de type «coûts unitaires».

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** la soumission de l'entreprise Le Groupe Nord-Scène inc. comme étant conforme ;

**D'OCTROYER** le contrat à l'entreprise Le Groupe Nord-Scène inc. ;

**D'AUTORISER** la directrice du service des loisirs et de la culture ou la coordonnatrice du Centenaire à commander auprès de l'entreprise, les articles et les quantités requises, dans le respect du cadre budgétaire ;

**D'AUTORISER** une dépense maximale de 38 000,00 $, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-702-92-699

**D'AUTORISER** le service de la trésorerie à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2020-07-189** **2.2 AUTORISATION - FONDATION DEROUIN**

**ATTENDU QUE** la Fondation Derouin souhaite tenir l'exposition «Flore du continent» à la salle communautaire (église) du :

1er au 30 août - mercredi au dimanche de 11h à 17h

5 septembre au 4 octobre - samedi et dimanche de 11h à 17h

**ATTENDU QUE** la Fondation a transmis une demande d'assistance,datée du 30 juin 2020.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** la Fondation Derouin à :

- Utiliser la salle communautaire sans frais, du 27 juillet au 7 octobre 2020, selon un horaire préétabli en fonction des heures d'exposition;

- Utiliser le mobilier se trouvant dans la salle;

Le tout à condition que la Fondation:

- S'assure que l'exposition n'empêche pas la tenue des activités usuelles concomitantes (séances du conseil, messes, etc). Dans un tel cas, sur demande, la Fondation doit déplacer tout ce qui pourrait gêner la tenue de ces événements;

- Remette les lieux dans l'état d'origine suivant l'exposition.

**ADOPTÉE**

**2020-07-190** **3 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité

**DE LEVER** la séance extraordinaire du 9 juillet 2020 à 19 h 09.

**ADOPTÉE**

(Signé Kathy Poulin) (Signé Sophie Charpentier)

_____ _____

**Kathy Poulin** **Sophie Charpentier**
**Mairesse et présidente d'assemblée** **Directrice générale et secrétaire-trésorière**

**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES**
**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 14 juillet 2020 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

**SONT PRÉSENTS**

| | |
|---|---|
| Kathy Poulin | Mairesse |
| Dominique Forget | Conseillère, district 2 |
| Carl De Montigny | Conseiller, district 5 |
| Manon Paquin | Conseillère, district 6 |

**SONT ABSENTS**

| | |
|---|---|
| Jean-François Giasson | Conseiller, district 1 |
| Mathieu Bouthillette | Conseiller, district 3 |
| Guy Séguin | Conseiller, district 4 |

formant quorum sous la présidence de la mairesse Kathy Poulin.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

| | |
|---|---|
| Sophie Charpentier | Directrice générale et secrétaire-trésorière |
| Carl Lebel | Directeur des affaires juridiques |
| Laurence Millette | Adjointe aux affaires juridiques |

**********

**1** Ouverture de la séance et vérification du quorum
- **1.1** Point d'information générale de la mairesse
- **1.2** Adoption de l'ordre du jour de la séance
- **1.3** Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 9 juin 2020 et de la séance extraordinaire du 9 juillet 2020
- **1.4** Certificats de crédits

**2** Direction générale et ressources humaines
- **2.1** Protocole d'entente - Journal Ski-se-Dit
- **2.2** Signature - Reçu-quittance et transaction - Employé # 14-0003 - Ajouté séance tenante

**3** Finance et trésorerie
- **3.1** Ratification du journal des déboursés
- **3.2** Mandat - Audition des livres comptables et autres - Exercice financier 2020
- **3.3** Refinancement des règlements 504, 528, 563, 625, 629, 636, 652, 670 et 670 PIQM
- **3.4** Octroi de contrat - Émission d'obligations
- **3.5** Autorisation de signature - Acquisition de lots - Vente pour taxes 2019
- **3.6** Rapport de la mairesse - Faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur

**4** Travaux publics

**4.1** Programmation des travaux de la TECQ 2019-2023

**4.2** Autorisation de signature - Quittance Hydro-Québec

**4.3** Octroi de contrat - Pièces de bornes d'incendie

**4.4** Autorisation - Demande de certificat d'autorisation au MELCC - Site de dépôt des neiges usées - Ajouté séance tenante

**5** Urbanisme et environnement

**5.1** Demande d'enseigne - 1353-1363, rue de la Sapinière

**5.2** Cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - Lot 2 989 286, chemin des Boisés-Champêtres

**5.3** Cession - Rue des Hauts-bois et autres lots - Boisés Champêtres - Ajouté séance tenante

**6** Loisirs et culture

**6.1** Nomination - Salle Athanase-David - Centenaire de Val-David

**7** Avis de motion

**8** Projets de règlements

**9** Règlements

**9.1** Adoption - Règlement de zonage 601-30

**9.2** Adoption - Règlement 741 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles

**10** Varia

**10.1** Approbation du règlement 011-2020 - Régie Intermunicipale des Trois-Lacs

**10.2** Autorisation - Transfert de la taxe 9-1-1 des services téléphoniques à CAUCA

**11** Documents déposés

**11.1** Dépôt des états comparatifs mensuels au 30 juin 2020

**11.2** Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires

**11.3** Dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700

**11.4** Dépôt - Excédent de fonctionnement non affecté et fonds réservés - Suivi et disponibilité au 30 juin 2020

**11.5** Dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche

**12** Points d'information des conseillers

**13** Période de réponses

**14** Période de questions

**15** Levée de la séance

## 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance à 19 h 35 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

### 1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE LA MAIRESSE

La mairesse fait une mise au point sur les dossiers en cours.

**2020-07-191** **1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'AJOUTER** les points suivants à l'ordre du jour :

- 2.2 Signature - Reçu-quittance et transaction - Employé # 14-0003
- 4.4 Autorisation - Demande de certificat d'autorisation au MELCC - Site de dépôt des neiges usées
- 5.3 Cession - Rue des Hauts-bois et autres lots - Boisés Champêtres

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 juillet 2020, tel que modifié.

**ADOPTÉE**

**2020-07-192** **1.3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 9 JUIN 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 JUILLET 2020**

**ATTENDU QUE** chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 juin 2020, de la séance extraordinaire du 9 juin 2020 et de la séance extraordinaire du 9 juillet 2020, au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2020, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juin 2020 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juillet 2020.

**ADOPTÉE**

### 1.4 CERTIFICATS DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par les points suivants:

2.1, 2.2, 4.3

Le 14 juillet 2020,

(Signé Lucien Ouellet)

_____

Lucien Ouellet, Directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint

## 2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2020-07-193

### 2.1 PROTOCOLE D'ENTENTE - JOURNAL SKI-SE-DIT

**ATTENDU QUE** l'entente de diffusion du *Clin d'oeil municipal* avec le journal Ski-se-Dit est échue depuis le 30 juin 2020 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite renouveler cette entente ;

**ATTENDU** la recommandation de la directrice du service des communications.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente avec le Journal Ski-se-Dit de Val-David d'une durée de 3 ans, soit du 1er juillet 2020 au 30 juin 2023, et ce, pour 12 parutions la première année, puis 10 parutions pour les années subséquentes;

**D'AUTORISER** une dépense maximale de 8 000 $, plus taxes, à même le poste budgétaire 02-130-00-341 pour l'année 2020

**ADOPTÉE**

2020-07-194

### 2.2 SIGNATURE - REÇU-QUITTANCE ET TRANSACTION - EMPLOYÉ # 14-0003 - AJOUTÉ SÉANCE TENANTE

**ATTENDU** la résolution 19-12-343 prévoyant la signature d'un projet de reçu-quittance et transaction avec l'employé # 14-0003 en date du 19 novembre 2019 ;

**ATTENDU QUE** ce projet n'a pas été signé à ce jour.;

**ATTENDU** le projet de reçu-quittance et transaction avec l'employé # 14-0003 en date du 9 juin 2020 ;

**ATTENDU QUE** le nom de l'employé et les événements ne peuvent être dévoilés pour des raisons légales, hors de la volonté de la Municipalité, mais que l'ensemble des conseillères et conseillers connaissent ces informations.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

**D'ABROGER** la résolution 19-12-343 ;

**D'ACCEPTER** le reçu-quittance et transaction conforme au projet du 9 juin 2020 ;

**D'AUTORISER** la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer ledit reçu-quittance et transaction pour et au nom de la Municipalité, de même que toute autre document nécessaire pour donner effet à la présente résolution ;

**D'AUTORISER** une dépense de 130 000,00 $, taxes incluses, à même le surplus accumulé non affecté.

**ADOPTÉE**

## 3 FINANCE ET TRÉSORERIE

**2020-07-195**

### 3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

**DE RATIFIER** le journal des décaissements pour la période du 1er au 30 juin 2020, tel que soumis par le directeur de la trésorerie:

Chèques numéros: 200747 à 200897 521 453,53 $

**ADOPTÉE**

2020-07-196 **3.2 MANDAT - AUDITION DES LIVRES COMPTABLES ET AUTRES - EXERCICE FINANCIER 2020**

**ATTENDU** l'offre de services professionnels datée du 8 juin 2020 de la firme Amyot Gélinas, société de comptables professionnels agréés, pour l'audition des livres comptables de la Municipalité et autres services pour l'exercice financier 2020 ;

**ATTENDU QUE** cette offre n'entraine aucune dépense pour l'année 2020 ;

**ATTENDU** la recommandation du directeur de la trésorerie.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**DE MANDATER** la firme Amyot Gélinas, société de comptables professionnels agréés, pour l'audition des livres comptables et autres services, incluant la préparation du rapport financier annuel de la Municipalité pour l'exercice financier 2020, le tout conformément à l'offre reçue, pour un total de 14 355,00 $, plus les taxes qui sera imputable au budget de l'année financière 2021.

**ADOPTÉE**

2020-07-197 **3.3 REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS 504, 528, 563, 625, 629, 636, 652, 670 ET 670 PIQM**

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du Village de Val-David souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 183 000 $ qui sera réalisé le 28 juillet 2020, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunts # | Pour un montant de $ |
|---|---|
| 625 | 198 300 $ |
| 629 | 114 400 $ |
| 528 | 156 800 $ |
| 504 | 156 500 $ |
| 563 | 31 000 $ |
| 636 | 56 700 $ |
| 670 | 786 800 $ |
| 670 | 418 400 $ |
| 652 | 264 100 $ |

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

**ATTENDU QUE** conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 625, 629, 636, 670 et 652, la Municipalité du village de Val-David souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 28 juillet 2020 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 28 janvier et le 28 juillet de chaque année ;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7) ;
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS ;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière ou le secrétaire-trésorier adjoint à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé \« Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises\» ;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

   C.P.D. SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

   77, RUE PRINCIPALE EST

   SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, QC

   J8C 1J5

**QUE** les obligations soient signées par la mairesse et la secrétaire-trésorière ou le secrétaire-trésorier adjoint. La Municipalité du Village de Val-David, tel que permis par la

Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées ;

**QUE,** en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 625, 629, 636, 670 et 652 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 28 juillet 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**ADOPTÉE**

**2020-07-198** **3.4 OCTROI DE CONTRAT - ÉMISSION D'OBLIGATIONS**

**ATTENDU QUE,** conformément aux règlements d'emprunts numéros 625, 629, 528, 504, 563, 636, 670 et 652, la Municipalité du village de Val-David souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

**ATTENDU QUE** la Municipalité du Village de Val-David a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal», des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 28 juillet 2020, au montant de 2 183 000 $;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

**1 - MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION**

| | | |
|---|---|---|
| 189 000 $ | 1,00000 % | 2021 |
| 192 000 $ | 1,05000 % | 2022 |
| 195 000 $ | 1,10000 % | 2023 |
| 198 000 $ | 1,15000 % | 2024 |
| 1 409 000 $ | 1,25000 % | 2025 |
| Prix : 99,33000 | Coût réel : 1,38559 % | |

**2 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.**

| | | |
|---|---|---|
| 189 000 $ | 0,75000 % | 2021 |
| 192 000 $ | 0,80000 % | 2022 |
| 195 000 $ | 0,90000 % | 2023 |
| 198 000 $ | 1,05000 % | 2024 |
| 1 409 000 $ | 1,15000 % | 2025 |
| Prix : 98,84267 | Coût réel : 1,39177 % | |

**3 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.**

| | | |
|---|---|---|
| 189 000 $ | 0,70000 % | 2021 |
| 192 000 $ | 0,85000 % | 2022 |
| 195 000 $ | 0,90000 % | 2023 |
| 198 000 $ | 1,00000 % | 2024 |
| 1 409 000 $ | 1,10000 % | 2025 |
| Prix : 98,48500 | Coût réel : 1,43973 % | |

**4 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

| | | |
|---|---|---|
| 189 000 $ | 0,80000 % | 2021 |
| 192 000 $ | 0,90000 % | 2022 |
| 195 000 $ | 1,00000 % | 2023 |
| 198 000 $ | 1,10000 % | 2024 |
| 1 409 000 $ | 1,20000 % | 2025 |
| Prix : 98,74200 | Coût réel : 1,47314 % | |

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION est la plus avantageuse.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** l'émission d'obligations au montant de 2 183 000 $ de la Municipalité du Village de Val-David soit adjugée à la firme MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION;

**QUE** demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

**QUE** CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

**QUE** CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière ou le secrétaire trésorier adjoint à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

**QUE** la mairesse et la secrétaire-trésorière ou le secrétaire-trésorier adjoint soient autorisé(e)s à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

**ADOPTÉE**

2020-07-199

### 3.5 AUTORISATION DE SIGNATURE - ACQUISITION DE LOTS - VENTE POUR TAXES 2019

**ATTENDU QUE** la Municipalité a acquis de la MRC des Laurentides les terrains suivants lors de la vente pour taxes du 6 juin 2019 : lots 2 992 182, 2 992 208, 2 992 129, 2 992 328, 2 991 366 et 2 991 667 du Cadastre du Québec.

**ATTENDU QUE** le droit de retrait des propriétaires de ces terrains s'est éteint le 6 juin 2020.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou le directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint à signer un acte notarié pour confirmer l'acquisition desdits lots.

**ADOPTÉE**

### 3.6 RAPPORT DE LA MAIRESSE - FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

La mairesse présente aux citoyennes et citoyens, les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2019.

## 4 TRAVAUX PUBLICS

2020-07-200

### 4.1 PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE LA TECQ 2019-2023

**ATTENDU** le Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2013 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit appliquer les modalités de ce guide afin de recevoir la contribution gouvernementale confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**DE RESPECTER** les modalités du guide ;

**DE S'ENGAGER** à libérer le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de toute responsabilité reliée aux coûts engendrés par toutes réclamations, exigences, pertes, dommages matériels et humains attribuables à un acte délibéré ou négligé découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

**D'APPROUVER** le contenu et d'autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation des travaux version numéro 1 ci-jointe, ainsi que de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale ;

**DE S'ENGAGER** à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux adoptée par la présente résolution ;

**DE S'ENGAGER** à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

**ADOPTÉE**

**2020-07-201** **4.2 AUTORISATION DE SIGNATURE - QUITTANCE HYDRO-QUÉBEC**

**ATTENDU** la quittance à intervenir entre Hydro-Québec et la Municipalité concernant la renonciation de toute réclamation résultant de la construction de la ligne 120 kV Grand-Brûlé dérivation Saint-Sauveur et reconstruction du pylône 137.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** la directrice générale et secrétaire-trésorière, Sophie Charpentier et/ou le directeur du service des travaux publics, Yves Frenette, à signer ladite quittance pour et au nom de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

**2020-07-202** **4.3 OCTROI DE CONTRAT - PIÈCES DE BORNES D'INCENDIE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite se procurer des pièces pour les bornes d'incendie ;

**ATTENDU** l'appel d'offres public sur invitation 2020-08 concernant l'acquisition des pièces pour bornes d'incendie ;

**ATTENDU** l'ouverture des soumissions le 8 juillet 2020 ;

**ATTENDU** la réception des soumissions suivantes :

| Soumissionnaires | Montant taxes incluses |
|---|---|
| Hydra-Spec inc. | 26 164,33 $ |
| Stelem (Canada) inc. | 26 255,41 $ |
| Réal Huot inc. | 31 648,40 $ |

**ATTENDU QUE** Hydra-Spec inc. a présenté la plus basse soumission conforme.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** la soumission de l'entreprise Hydra-Spec inc. comme étant conforme ;

**D'OCTROYER** le contrat à Hydra-Spec inc., conformément à la soumission reçue ;

**D'AUTORISER** une dépense de 26 164,33 $, taxes incluses, à même le surplus accumulé non affecté.

**D'AUTORISER** le service de la trésorerie à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2020-07-203** **4.4 AUTORISATION - DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MELCC - SITE DE DÉPÔT DES NEIGES USÉES - AJOUTÉ SÉANCE TENANTE**

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, une demande de certificat d'autorisation doit être formulée au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre de la conception d'un deuxième site de dépôt des neiges usées afin d'augmenter la capacité de la Municipalité à recevoir les neiges usées et de se plier aux normes environnementales.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**DE MANDATER** les ingénieurs de la firme FNX-INNOV pour soumettre la demande de certificat d'autorisation au MELCC pour et au nom de la Municipalité et à présenter tout engagement en lien avec cette demande ;

**DE S'ENGAGER** à transmettre à FNX-INNOV l'original ou une copie dûment certifiée de la résolution du conseil municipal autorisant le ou les signataires de la demande à la présenter au ministre ;

**DE S'ENGAGER** à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée ;

**DE S'ENGAGER** à respecter les exigences de rejet, à mettre en œuvre le programme de suivi et à aviser le MELCC dès que les résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement ;

**DE S'ENGAGER** à respecter l'entretien des infrastructures soit en concluant un contrat d'entretien avec une firme compétente de la matière, soit en démontrant que la Municipalité de Val-David possède la formation requise pour effectuer cet entretien, soit en formant ou en embauchant un opérateur qualifié.

**ADOPTÉE**

## 5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

**2020-07-204**

### 5.1 DEMANDE D'ENSEIGNE - 1353-1363, RUE DE LA SAPINIÈRE

**ATTENDU** la demande numéro 2020-00024 déposée le 23 avril 2020, pour un projet d'enseigne au 1353-1363, rue de la Sapinière, lot numéro 6 322 506 ;

**ATTENDU QUE** l'enseigne fait partie intégrante des composantes architecturales des bâtiments en présentant des dimensions, des couleurs et des matériaux qui respectent le cadre bâti et le caractère villageois et convivial du secteur ;

**ATTENDU QUE** la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607 ;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** le projet d'enseigne numéro 2020-00024, au 1353-1363, rue de la Sapinière, lot numéro 6 322 506 comme démontré sur les plans et documents reçus le 12 juin 2020.

**ADOPTÉE**

**2020-07-205** **5.2 CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS - LOT 2 989 286, CHEMIN DES BOISÉS-CHAMPÊTRES**

**ATTENDU QUE** lors d'une demande de permis de lotissement, le propriétaire doit céder gratuitement une partie de terrain ou payer une contribution financière visant à aider la Municipalité à établir, agrandir et aménager des parcs ou des terrains de jeux, ainsi qu'à protéger des espaces naturels ;

**ATTENDU QUE** la demande de permis de lotissement numéro 2020-10010 pour le lot 2 989 286 situé sur le chemin des Boisés-Champêtres doit faire l'objet d'une telle cession ou contribution, à hauteur de 10 % du terrain en superficie ou en valeur.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER,** dans le cadre de la demande de permis de lotissement numéro 2020-10010, une contribution financière de 6 441.90 $ au Fonds de parcs, terrains de jeux et d'espaces natures, représentant 10 % de la valeur municipale du terrain ;

**DE SOULIGNER** que la présente résolution n'exempte par le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

**2020-07-206** **5.3 CESSION - RUE DES HAUTS-BOIS ET AUTRES LOTS - BOISÉS CHAMPÊTRES - AJOUTÉ SÉANCE TENANTE**

**ATTENDU QUE** les entreprises *Les services financiers M.C. inc*. et *Gestions Gamarco inc*. souhaitent céder sans contrepartie à la Municipalité la rue des Hauts-Bois, une parcelle de terrain située sur la même rue et certaines parcelles de terrains sur le chemin des Boisés-Champêtres, portant respectivement les numéros 4 588 653, 4 588 644, 4 588 651 et 2 993 076 au cadastre du Québec.

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** la cession sans contrepartie des lots 4 588 653, 4 588 644, 4 588 651 et 2 993 076 du cadastre du Québec par lesdites entreprises, conditionnellement à la vérification de la conformité technique des lots par le service des travaux publics;

**D'AUTORISER** la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou le directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint à signer un acte notarié et tout autre document pour donner effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## 6 LOISIRS ET CULTURE

**2020-07-207** **6.1 NOMINATION - SALLE ATHANASE-DAVID - CENTENAIRE DE VAL-DAVID**

**ATTENDU QUE,** dans le cadre des festivités du Centenaire, le comité organisateur recommande de nommer la salle communautaire située au 2490, rue de l'Église, « Salle Athanase-David » ;

**ATTENDU QUE** le choix du nom « Athanase-David » est une référence importante liée au nom de la Municipalité étant donné qu'en 1944, la Municipalité du village de Saint-Jean-Baptiste-de-Bélisle change de nom et devient la Municipalité du Village de Val-David, en l'honneur d'Athanase David, avocat et politicien, ayant contribué positivement à la culture québécoise ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite présenter une demande à la Commission de toponymie du Québec pour dénommer officiellement la salle communautaire ;

**ATTENDU** la réception de l'avis technique de la Commission de toponymie du Québec le 10 juin 2020.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** le nom « Salle Athanase-David » choisi pour ladite salle communautaire ;

**D'AUTORISER** le directeur du service des affaires juridiques à présenter une demande officielle auprès de la Commission de toponymie du Québec et de signer les documents afférents.

**ADOPTÉE**

## 7 AVIS DE MOTION

Aucun.

## 8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

Aucun.

## 9 RÈGLEMENTS

**2020-07-208**

### 9.1 ADOPTION - RÈGLEMENT DE ZONAGE 601-30

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le 10 mars 2020 et que le premier projet de règlement a été déposé et adopté au même moment ;

**ATTENDU QU'**un appel de commentaires écrits au sujet du projet de règlement a été tenu du 6 au 21 mai 2020 et qu'aucun commentaire n'a été reçu ;

**ATTENDU QU'**un second projet de règlement a été déposé et adopté le 9 juin 2020 ;

**ATTENDU QUE** ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter ;

**ATTENDU QU'**un appel de commentaires écrits a été tenu du 23 juin au 8 juillet 2020 afin d'inviter les personnes habiles à voter concernées à soumettre une demande de participation à un référendum et qu'aucune demande n'a été reçue ;

**ATTENDU QUE** le deuxième projet de règlement n'a pas été modifié, sauf par l'ajout de la date du *Règlement de concordance* de la Municipalité au schéma révisé pour en faciliter l'application.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le règlement de zonage 601-30.

**ADOPTÉE**

**2020-07-209** **9.2 ADOPTION - RÈGLEMENT 741 CONCERNANT LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné los de la séance ordinaire du 9 juin 2020 et que le projet de règlement a été déposé et adopté au même moment ;

**ATTENDU QU'**aucune modification n'a été apportée au projet de règlement.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le règlement numéro 741 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles.

**ADOPTÉE**

**10 VARIA**

**2020-07-210** **10.1 APPROBATION DU RÈGLEMENT 011-2020 - RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS**

**ATTENDU QUE** le 10 juin 2020, la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs a adopté le règlement numéro 011-2020 ayant pour objet l'acquisition d'un camion à chargement frontal et autorisant un emprunt ;

**ATTENDU QUE** suivant l'article 607 du *Code municipal*, un règlement d'emprunt adopté par une Régie intermunicipale doit être approuvé par résolution de chaque municipalité dont le territoire est soumis à la juridiction de la régie.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** le règlement numéro 011-2020 adopté le 10 juin 2020 par la Régie intermunicipale des Trois-Lacs, décrétant l'acquisition d'un camion à chargement frontal, et autorisant un emprunt.

**ADOPTÉE**

**2020-07-211** **10.2 AUTORISATION - TRANSFERT DE LA TAXE 9-1-1 DES SERVICES TÉLÉPHONIQUES À CAUCA**

**ATTENDU QUE** l'*Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec* créée conformément à la *Loi sur la fiscalité municipale* doit faire remise de la taxe mensuelle imposée sur les services téléphoniques aux villes et municipalités locales aux fins du financement de leur centre d'urgence 9-1-1 ;

**ATTENDU QUE** les services de réponse au 9-1-1 seront désormais assurés pour la Municipalité par un nouveau fournisseur au plus tard le 9 septembre 2020 et que la remise de la taxe est effectuée deux mois après qu'elle ait été imposée, l'ancien fournisseur devant toutefois être payé jusqu'à la date de cessation de services avec la taxe perçue pour cette période.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

**DE DEMANDER** à l'*Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec* (l'Agence) de désormais verser, pour et à l'acquit de la Municipalité, toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues à la *Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches* (CAUCA) dont le siège social est situé au 14200, boulevard Lacroix, C.P. 83, Saint-Georges, province de Québec, G5Y 5C4, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 30 jours au préalable de tout changement d'instructions, à charge pour l'Agence de faire rapport à la Municipalité et au fournisseur de service des sommes ainsi versées ;

**D'AUTORISER** l'Agence à faire remise de la taxe aux fournisseurs du service 9-1-1 (actuel et nouveau), conformément au préambule de la présente, pour le mois complet, avec le décalage de remise.

**ADOPTÉE**

## 11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

### 11.1 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS MENSUELS AU 30 JUIN 2020

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt par le directeur de la trésorerie, conformément à la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs,* au *Code municipal du Québec* et à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités,* des états comparatifs mensuels en date du 30 juin 2020.

### 11.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de juin 2020, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

### 11.3 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de juin 2020 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

### 11.4 DÉPÔT - EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ ET FONDS RÉSERVÉS - SUIVI ET DISPONIBILITÉ AU 30 JUIN 2020

Le conseil municipal prend acte du dépôt, par le directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint, du rapport démontrant le suivi et disponibilité au 30 juin 2020 de l'excédent de fonctionnement non affecté et fonds réservés.

### 11.5 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

## 12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

**13 PÉRIODE DE RÉPONSES**

La mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

**14 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

**2020-07-212** **15 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité

**DE LEVER** la séance ordinaire du 14 juillet 2020 à 22 h 12.

**ADOPTÉE**

(Signé Kathy Poulin)

_____

**Kathy Poulin**
**Mairesse et présidente d'assemblée**

(Signé Sophie Charpentier)

_____

**Sophie Charpentier**
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**

**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES**
**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 4 août 2020 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 00.

**SONT PRÉSENTS**

| | |
|---|---|
| Kathy Poulin | Mairesse |
| Dominique Forget | Conseillère, district 2 |
| Mathieu Bouthillette | Conseiller, district 3 |
| Carl De Montigny | Conseiller, district 5 |
| Manon Paquin | Conseillère, district 6 |

**SONT ABSENTS**

| | |
|---|---|
| Jean-François Giasson | Conseiller, district 1 |
| Guy Séguin | Conseiller, district 4 |

formant quorum sous la présidence de la mairesse Kathy Poulin.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

| | |
|---|---|
| Sophie Charpentier | Directrice générale et secrétaire-trésorière |
| Carl Lebel | Directeur des affaires juridiques |

**********

**1** Ouverture de la séance et vérification du quorum
- **1.1** Constatation de la régularité de la séance du conseil
- **1.2** Adoption de l'ordre du jour de la séance
- **1.3** Période de questions spécifiques à l'ordre du jour
- **1.4** Certificats de crédits

**2** Travaux publics
- **2.1** Octroi de contrat - Fourniture de matériaux granulaires en pierre

**3** Loisirs et culture
- **3.1** Modification résolution 2020-07-189 - Fondation Derouin
- **3.2** Occupation du domaine public - Parc Ceyreste - Tournage
- **3.3** Aide financière - Restructuration 1001 pots

**4** Varia
- **4.1** Modification - Règlement d'emprunt 739

**5** Avis de motion
- **5.1** Avis de motion et dépôt - Premier projet de règlement 602-6 - Lotissement
- **5.2** Avis de motion et dépôt - Premier projet de règlement 604-15 - Permis et certificats

**5.3** Avis de motion et dépôt - Premier projet de règlement 728-1 - Entente sur travaux municipaux

**6** Projets de règlements

**6.1** Adoption - Premier projet de règlement 602-6 - Lotissement

**6.2** Adoption - Premier projet de règlement 604-15 - Permis et certificats

**6.3** Adoption - Premier projet de règlement 728-1 - Entente sur travaux municipaux

**7** Levée de la séance

## 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance à 19 h 00.

### 1.1 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Le conseil municipal, avant de procéder aux affaires à cette séance, constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

2020-08-213

### 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 4 août 2020, tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### 1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Personne ne s'est déplacé à la salle du conseil pour assister en personne à la séance. La période de questions sur les sujets spécifiques à l'ordre du jour n'a donc pas lieu.

### 1.4 CERTIFICATS DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par les points suivants:

2.1, 3.3

Le 31 juillet 2020

(signé Lucien Ouellet)

_____

Lucien Ouellet, directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint

## 2 TRAVAUX PUBLICS

2020-08-214

### 2.1 OCTROI DE CONTRAT - FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES EN PIERRE

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite se procurer des matériaux granulaires en pierre pour réaliser notamment des travaux de voirie ;

**ATTENDU** l'appel d'offres public sur invitation 2020-09 concernant l'acquisition de matériaux granulaires en pierre ;

**ATTENDU** l'ouverture des soumissions le 28 juillet 2020 ;

**ATTENDU** la réception des soumissions suivantes :

| Soumissionnaires | Montant taxes incluses |
|---|---|
| Gelco Construction | 80 735,44 $ |
| 9418-0528 Québec Inc. | 62 284,26 $ |
| 9328-5799 Québec Inc. (Carrière Miller 2015) | 72 333,07 $ |

**ATTENDU QUE** 9418-0528 Québec Inc. a présenté la plus basse soumission conforme.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** la soumission de l'entreprise 9418-0528 Québec Inc. comme étant conforme ;

**D'OCTROYER** le contrat à 9418-0528 Québec Inc., conformément à la soumission reçue ;

**D'AUTORISER** une dépense de 62 284,26 $, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt 740, soit au poste budgétaire 23-040-00-721 ;

**D'AUTORISER** le service de la trésorerie à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## 3 LOISIRS ET CULTURE

**2020-08-215**

### 3.1 MODIFICATION RÉSOLUTION 2020-07-189 - FONDATION DEROUIN

**ATTENDU** la résolution 2020-07-189 adoptée lors de la séance extraordinaire du 9 juillet 2020 autorisant la tenue de l'exposition «Flore du Continent» de la Fondation Derouin à la salle communautaire (église) ;

**ATTENDU QUE** la Fondation Derouin a changé les dates de l'exposition pour les suivantes :

| | |
|---|---|
| **Août 2020** | 1er au 30 août - mercredi au dimanche de 11h à 17h |
| **Septembre 2020** | 5 au 27 septembre - samedi et dimanche de 11h à 16h<br>lundi le 7 septembre |
| **Octobre 2020** | 3 au 18 octobre - samedi et dimanche de 11h à 16h<br>lundi le 12 octobre |

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** la tenue de l'exposition selon les dates et plages horaires présentées ci-haut ;

**DE MODIFIER** la résolution 2020-07-189 pour autoriser la Fondation Derouin à utiliser la salle communautaire du 27 juillet au 21 octobre 2020.

**ADOPTÉE**

**2020-08-216**

### 3.2 OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - PARC CEYRESTE - TOURNAGE

**ATTENDU** la demande de la compagnie de production Attraction Image de permettre le tournage d'une séquence de l'émission «Rire sans tabous» au terrain de pétanque du Parc Ceyreste le 6 ou le 7 août 2020 en avant-midi.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** la compagnie de production Attraction Image à effectuer un tournage au Parc Ceyreste les 6 et 7 août 2020, dans le respect des mesures sanitaires gouvernementales mises en place pour contrer la COVID-19.

**ADOPTÉE**

**2020-08-217** **3.3 AIDE FINANCIÈRE - RESTRUCTURATION 1001 POTS**

**ATTENDU QUE** l'organisme à but non lucratif Exposition 1001 pots souhaite se restructurer pour assurer son avenir ;

**ATTENDU QUE** l'événement 1001 pots tenu par l'organisme fait partie de l'identité culturelle du Village et qu'il le fait rayonner sur les scènes nationale et internationale ;

**ATTENDU QUE** l'été 2020 est un moment opportun pour les organisateurs de réfléchir à la restructuration de l'organisme, notamment en raison de l'annulation de l'édition 2020 de l'événement ;

**ATTENDU** la demande d'aide financière de l'organisme équivalant à 25 % des coûts pour la réalisation d'une analyse préliminaire de restructuration.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'OCTROYER** une aide financière à l'organisme Exposition 1001 pots de 1 225 $ à même le poste budgétaire 02-70290-970.

**ADOPTÉE**

## 4 VARIA

**2020-08-218** **4.1 MODIFICATION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 739**

**ATTENDU QUE** la Municipalité du Village de Val-David a décrété, par le biais du règlement numéro 739, une dépense de 2 000 000 $ et un emprunt de 2 000 000 $ pour la réalisation de travaux dans le cadre du programme TECQ 2019-2023;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire d'amender le règlement 739 pour préciser que celui-ci est exempt de l'approbation des personnes habiles à voter et pour clarifier le montant de la dépense.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité

**D'AJOUTER** à la suite du préambule du règlement numéro 739, le paragraphe suivant : « ATTENDU QUE le règlement est exempt de l'approbation des personnes habiles à voter en vertu de l'article 1061 du *Code municipal du Québec* » ;

**DE REMPLACER** l'article 2 du règlement numéro 739 par le suivant : « Le Conseil est autorisé à effectuer les études et les travaux aux réseaux d'aqueduc et d'égout selon la programmation détaillée des travaux soumise dans le cadre du programme de la *Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* (TECQ) 2019-2023, pour une dépense de 2 000 000 $, le tout tel qu'il appert à l'Annexe A, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante. » ;

**DE TRANSMETTRE** une copie certifiée de la présente résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**ADOPTÉE**

## 5 AVIS DE MOTION

**2020-08-219**

### 5.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 602-6 - LOTISSEMENT

Le conseiller Mathieu Bouthillette donne avis de motion que sera présenté pour adoption, à une prochaine séance, le futur règlement numéro 602-6 amendant le règlement de lotissement numéro 602 afin d'encadrer l'ouverture de nouvelles voies de circulation.

Le premier projet de règlement est déposé par le conseiller séance tenante.

**2020-08-220**

### 5.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 604-15 - PERMIS ET CERTIFICATS

La conseillère Dominique Forget donne avis de motion que sera présenté pour adoption, à une prochaine séance, le futur règlement numéro 604-15 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro 604 afin d'encadrer l'ouverture de nouvelles voies de circulation.

Le premier projet de règlement est déposé par la conseillère séance tenante.

**2020-08-221**

### 5.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 728-1 - ENTENTE SUR TRAVAUX MUNICIPAUX

La conseillère Manon Paquin donne avis de motion que sera présenté pour adoption, à une prochaine séance, le futur règlement numéro 728-1 amendant le règlement numéro 728 sur certaines contributions à des travaux ou des services municipaux afin d'encadrer l'ouverture de nouvelles voies de circulation et de modifier certaines modalités relatives aux garanties.

Le premier projet de règlement est déposé par la conseillère séance tenante.

## 6 PROJETS DE RÈGLEMENTS

2020-08-222

### 6.1 ADOPTION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 602-6 - LOTISSEMENT

**ATTENDU QUE** le conseiller Mathieu Bouthillette a déposé et présenté le premier projet de règlement de lotissement numéro 602-6 amendant le règlement de lotissement numéro 602 afin d'encadrer l'ouverture de nouvelles voies de circulation.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le premier projet de règlement de lotissement numéro 602-6.

**ADOPTÉE**

2020-08-223

### 6.2 ADOPTION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 604-15 - PERMIS ET CERTIFICATS

**ATTENDU QUE** la conseillère Dominique Forget a déposé et présenté le premier projet de règlement sur les permis et certificats numéro 604-15 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro 604-15 afin d'encadrer l'ouverture de nouvelles voies de circulation.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le premier projet de règlement sur les permis et certificats numéro 604-15.

**ADOPTÉE**

2020-08-224

### 6.3 ADOPTION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 728-1 - ENTENTE SUR TRAVAUX MUNICIPAUX

**ATTENDU QUE** la conseillère Manon Paquin a déposé et présenté le premier projet de règlement numéro 728-1 sur certaines contributions à des travaux ou des services municipaux amendant le règlement numéro 728 afin d'encadrer l'ouverture de nouvelles voies de circulation.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le premier projet de règlement sur certaines contributions à des travaux ou des services municipaux numéro 728-1.

**ADOPTÉE**

**2020-08-225** **7 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité

**DE LEVER** la séance extraordinaire du 4 août 2020 à 19 h 04.

**ADOPTÉE**

(Signé Kathy Poulin) (Signé Sophie Charpentier)

_____ _____

**Kathy Poulin** **Sophie Charpentier**
**Mairesse et présidente d'assemblée** **Directrice générale et secrétaire-trésorière**

**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES**
**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 11 août 2020 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

**SONT PRÉSENTS**

| | |
|---|---|
| Carl De Montigny | Maire suppléant et conseiller, district 5 |
| Jean-François Giasson | Conseiller, district 1 |
| Dominique Forget | Conseillère, district 2 |
| Mathieu Bouthillette | Conseiller, district 3 |
| Guy Séguin | Conseiller, district 4 |
| Manon Paquin | Conseillère, district 6 |

**SONT ABSENTS**

| | |
|---|---|
| Kathy Poulin | Mairesse |

formant quorum sous la présidence du maire suppléant, Carl De Montigny

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

| | |
|---|---|
| Sophie Charpentier | Directrice générale et secrétaire-trésorière |
| Carl Lebel | Directeur des affaires juridiques |

**********

**1** Ouverture de la séance et vérification du quorum
- **1.1** Point d'information générale du maire suppléant
- **1.2** Adoption de l'ordre du jour de la séance
- **1.3** Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 juillet 2020 et de la séance extraordinaire du 4 août 2020
- **1.4** Certificats de crédits

**2** Direction générale et ressources humaines

**3** Finance et trésorerie
- **3.1** Ratification du journal des déboursés
- **3.2** Approbation - Liste des immeubles - Vente pour taxes

**4** Travaux publics
- **4.1** Octroi de contrat - Compteurs d'eau (retiré)

**5** Urbanisme et environnement
- **5.1** Demande d'aménagement de terrain - 1280, rue Saint-Joseph
- **5.2** Demande d'enseigne - 2442, rue de l'Église
- **5.3** Demande de construction - Lot numéro 2 989 310, montée du 2e rang
- **5.4** Demande de dérogation mineure - 1560, rue James-Guitet
- **5.5** Demande de dérogation mineure - 7, rue des Bouleaux

**5.6** Cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - Lot 2 991 317, rue des Bouleaux

**5.7** Cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - Lot 2 990 889, rue Innsbruck

**5.8** Cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - Lot 2 993 546, rue de l'Aube (retiré)

**5.9** Octroi de contrat - Programme particulier d'urbanisme

**6** Loisirs et culture

**6.1** Occupation du domaine public - Marchethon Roulethon - Fondation Maison Emmanuel

**6.2** Modification - Tarification - Allée des Créateurs 2020

**6.3** Dépôt d'une demande d'aide financière - Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes (BPA)

**6.4** Crédit - Service internet - Journal Ski-Se-Dit

**7** Avis de motion

**7.1** Avis de motion et dépôt - Projet de règlement d'emprunt 742 - Camion six roues

**8** Projets de règlements

**8.1** Adoption - Projet de règlement d'emprunt 742 - Camion six roues

**9** Règlements

**10** Varia

**10.1** Autorisation de signature - Entente relative à la gestion opérationnelle - Matières résiduelles

**10.2** Autorisation de signature - Entente intermunicipale - Centrale d'appels 9-1-1

**11** Documents déposés

**11.1** Dépôt des états comparatifs mensuels

**11.2** Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires

**11.3** Dépôt - Excédent de fonctionnement non affecté et fonds réservés - Suivi et disponibilité

**11.4** Dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700

**11.5** Dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche

**11.6** Dépôt - Pétition - Génératrice - rue du Continental

**11.7** Dépôt - Pétition - Asphaltage du P'tit Train du Nord

**12** Points d'information des conseillers

**13** Période de réponses

**14** Période de questions

**15** Levée de la séance

## 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, le maire suppléant, Carl De Montigny, ouvre la séance à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

**1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DU MAIRE SUPPLÉANT**

Le maire suppléant fait une mise au point sur les dossiers en cours.

**2020-08-226** **1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**DE RETIRER** les points suivants de l'ordre du jour:

- 4.1 Octroi de contrat - Compteurs d'eau

- 5.8 Cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - Lot 2 993 546, rue de l'Aube (retiré);

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 août 2020, tel que modifié.

**ADOPTÉE**

**2020-08-227** **1.3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUILLET 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 AOÛT 2020**

**ATTENDU QUE** chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 juillet 2020 et de la séance extraordinaire du 4 août 2020 au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 juillet 2020 et de la séance extraordinaire du 4 août 2020.

**ADOPTÉE**

**1.4 CERTIFICATS DE CRÉDITS**

Je, soussignée, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par le point 5.9.

Le 10 août 2020,

(signé Sophie Charpentier)

_____

Sophie Charpentier, directrice générale et secrétaire-trésorière

## 2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

Aucun point.

## 3 FINANCE ET TRÉSORERIE

**2020-08-228** **3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS**

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**DE RATIFIER** le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 juillet 2020, tel que soumis par le directeur de la trésorerie:

Chèques numéros: 200898 à 201021 419 727.11 $

**ADOPTÉE**

**2020-08-229** **3.2 APPROBATION - LISTE DES IMMEUBLES - VENTE POUR TAXES**

**ATTENDU** la résolution numéro 2020-02-032 adoptée lors de la séance ordinaire du 11 février 2020 qui visait à approuver la liste des propriétés à mettre en vente pour défaut de paiement de taxes en prévision de la vente pour taxes qui devait avoir en juin 2020 ;

**ATTENDU QU'**en raison de la crise de la COVID-19 cette vente a été annulée ;

**ATTENDU QUE** la MRC a repris le processus de vente pour taxes et que celle-ci aura lieu le 3 décembre 2020 ;

**ATTENDU QUE** des taxes ainsi que d'autres sommes dues sont impayées sur certaines propriétés situées sur le territoire de la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire protéger ses créances ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a fait tous les efforts raisonnables pour retrouver l'adresse exacte des propriétaires et de les aviser des faits pertinents ;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 1022 du *Code municipal*, la directrice générale et secrétaire-trésorière a préparé un état pour ces immeubles en défaut de paiement de taxes au cours du quatrième mois précédant le 3 décembre 2020 ;

**ATTENDU QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière doit transmettre à la MRC des Laurentides un extrait de l'état conformément à l'article 1023 du *Code municipal*.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'ANNULER** la résolution 2020-02-032 ;

**D'APPROUVER** l'extrait de l'état des immeubles à mettre en vente pour défaut de paiement de taxes préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, daté du 6 août 2020 ;

**DE TRANSMETTRE** l'état ci-haut à la MRC des Laurentides afin de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, conformément au *Code municipal* ;

**DE MANDATER** Carl Lebel, directeur des affaires juridiques, comme représentant de la Municipalité, et Lucien Ouellet, directeur de la trésorerie, comme substitut, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, laquelle aura lieu le 3 décembre 2020, afin d'enchérir ou d'acquérir les immeubles, s'il y a lieu, pour un montant égal à celui des taxes, en capital, intérêts et frais ainsi qu'un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, conformément à l'article 1038 du *Code municipal*.

**ADOPTÉE**

## 4 TRAVAUX PUBLICS

### 4.1 OCTROI DE CONTRAT - COMPTEURS D'EAU (RETIRÉ)

Retiré séance tenante.

## 5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

### 2020-08-230 5.1 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN - 1280, RUE SAINT-JOSEPH

**ATTENDU** la demande numéro 2020-00030 déposée le 7 juillet 2020, pour un projet d'aménagement de terrain (clôture) au 1280, rue Saint-Joseph, lot numéro 2 990 597 ;

**ATTENDU QUE** les aménagements paysagers projetés s'harmonisent avec le caractère villageois et convivial du secteur ;

**ATTENDU QUE** la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607 ;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** le projet d'aménagement de terrain numéro 2020-00030, au 1280, rue Saint-Joseph, lot numéro 2 990 597, comme démontré sur les plans et documents reçus le 7 juillet 2020.

**ADOPTÉE**

**2020-08-231** **5.2 DEMANDE D'ENSEIGNE - 2442, RUE DE L'ÉGLISE**

**ATTENDU** la demande numéro 2020-00025 concernant un projet d'enseigne pour le 2442, rue de l'Église, déposée le 23 juin 2020 ;

**ATTENDU QUE** les enseignes projetées font partie intégrante des composantes architecturales du bâtiment en présentant des dimensions, des couleurs et des matériaux qui respectent le cadre bâti et le caractère villageois et convivial du secteur ;

**ATTENDU QUE** la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607 ;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** le projet d'enseigne numéro 2020-00025 pour le 2442, rue de l'Église, comme démontré sur les plans et documents reçus le 25 juin 2020.

**ADOPTÉE**

**2020-08-232** **5.3 DEMANDE DE CONSTRUCTION - LOT NUMÉRO 2 989 310, MONTÉE DU 2E RANG**

**ATTENDU** la demande de permis de construction numéro 2019-00074 déposée le 16 juillet 2020 pour le projet de construction du lot 2 989 310, située sur la montée du 2e rang ;

**ATTENDU QUE** la demande de construction respecte la plupart des objectifs et des critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607 ;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** la demande de construction numéro 2019-00074 pour le lot 2 989 310, situé sur la montée du 2e rang, comme démontré sur les documents préparés par Urba+ reçus le 16 juillet 2020, ainsi que les 10 et 11 août 2020, conditionnellement à ce que l'allée véhiculaire et l'espace de stationnement soient composés d'une surface perméable.

**ADOPTÉE**

**2020-08-233** **5.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 1560, RUE JAMES-GUITET**

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure numéro 2020-00027 pour le 1560, rue James-Guitet, afin de permettre l'empiètement du bâtiment principal de 2.28 mètres dans la marge de recul arrière alors que le règlement de zonage n°601 prescrit une marge arrière de 9.00 mètres dans la zone H-07.

*Conformément aux directives gouvernementales engendrées par la crise de la COVID-19 et tel qu'annoncé par l'avis public du 23 juillet 2020, les personnes intéressées par cette demande de dérogation mineure ont été invitées à émettre leurs commentaires écrits. La Municipalité n'a reçu aucun commentaire. En vertu du même avis public, les personnes présentes et intéressées par cette demande de dérogation mineure sont aussi invitées à se faire entendre par le conseil tel que requis par la* Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

*Aucune personne ne se manifeste pour se faire entendre.*

**ATTENDU QU'**il s'agit d'un agrandissement du bâtiment principal en cour arrière ;

**ATTENDU QU'**il y a existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur ;

**ATTENDU QUE** la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

**ATTENDU QUE** le CCU a analysé la demande et a fait sa recommandation.

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure numéro 2020-00027, au 1560, rue James-Guitet, lot numéro 2 991 479, comme démontré sur le plan d'implantation préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, minute 4525, en date du 1er juin 2020.

**ADOPTÉE**

**2020-08-234** **5.5 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 7, RUE DES BOULEAUX**

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure numéro 2020-00029 pour le 7, rue des Bouleaux, afin de permettre l'empiètement du bâtiment principal de 0.47 mètre dans la marge de recul avant, de 0.93 mètre dans la marge de recul latérale et de 3.22 mètres dans la marge de recul arrière alors que le règlement de zonage n°601 prescrit une marge avant de 3.00 mètres, une marge latérale de 2.00 mètres et une marge de recul arrière de 4.00 mètres dans la zone H-08.

*Conformément aux directives gouvernementales engendrées par la crise de la COVID-19 et tel qu'annoncé par l'avis public du 23 juillet 2020, les personnes intéressées par cette demande de dérogation mineure ont été invitées à émettre leurs commentaires écrits. La Municipalité n'a reçu aucun commentaire. En vertu du même avis public, les personnes présentes et intéressées par cette demande de dérogation mineure sont aussi invitées à se faire entendre par le conseil tel que requis par la* Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

*Aucune personne ne se manifeste pour se faire entendre.*

**ATTENDU QU'**il s'agit d'une roulotte qui a été installée dans les années 1970 ;

**ATTENDU QUE** les roulottes de ce secteur ont été implantées lorsque ce domaine était utilisé à des fins de camping ;

**ATTENDU QU'**il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur ;

**ATTENDU QUE** la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

**ATTENDU QUE** le CCU a analysé la demande et a fait sa recommandation.

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure numéro 2020-00029, au 7, rue des Bouleaux, lot numéro 2 991 314, comme démontré sur le plan d'implantation préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, minute 1172, en date du 4 août 2015.

**ADOPTÉE**

**2020-08-235** **5.6 CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS - LOT 2 991 317, RUE DES BOULEAUX**

**ATTENDU QUE** lors de certaines demandes de permis de construction, le propriétaire doit céder gratuitement une partie de terrain ou payer une contribution financière visant à aider la Municipalité à établir, agrandir et aménager des parcs ou des terrains de jeux, ainsi qu'à protéger des espaces naturels ;

**ATTENDU QUE** la demande de permis de construction numéro 2020-00101 pour le lot 2 991 317 situé sur la rue des Bouleaux doit faire l'objet d'une telle cession ou contribution, à hauteur de 10 % du terrain en superficie ou en valeur.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER,** dans le cadre de la demande de permis de lotissement numéro 2020-00101, une contribution financière de 1 504,20 $ au Fonds de parcs, terrains de jeux et d'espaces natures, représentant 10 % de la valeur municipale du terrain ;

**DE SOULIGNER** que la présente résolution n'exempte par le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

**2020-08-236** **5.7 CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS - LOT 2 990 889, RUE INNSBRUCK**

**ATTENDU QUE** lors de certaines demandes de permis de construction, le propriétaire doit céder gratuitement une partie de terrain ou payer une contribution financière visant à aider la Municipalité à établir, agrandir et aménager des parcs ou des terrains de jeux, ainsi qu'à protéger des espaces naturels ;

**ATTENDU QUE** la demande de permis de construction numéro 2020-00328 pour le lot 2 990 889 situé sur la rue Innsbruck doit faire l'objet d'une telle cession ou contribution, à hauteur de 10 % du terrain en superficie ou en valeur.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER,** dans le cadre de la demande de permis de construction numéro 2020-00328, une contribution financière de 1 515,10 $ au Fonds de parcs, terrains de jeux et d'espaces natures, représentant 10 % de la valeur municipale du terrain ;

**DE SOULIGNER** que la présente résolution n'exempte par le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

**5.8 CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS - LOT 2 993 546, RUE DE L'AUBE (RETIRÉ)**

Retiré séance tenante.

**2020-08-237** **5.9 OCTROI DE CONTRAT - PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME**

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite élaborer un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur de l'Hôtel La Sapinière ;

**ATTENDU** l'offre de services professionnels de L'Atelier Urbain, firme en aménagement et urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** l'offre de services professionnels de L'Atelier Urbain ;

**D'AUTORISER** une dépense de 24 893,87 $, taxes incluses, à même le surplus accumulé non-affecté ;

**D'AUTORISER** la directrice générale ou le directeur du service de l'urbanisme à signer l'offre de services et tout autre document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## 6 LOISIRS ET CULTURE

2020-08-238

### 6.1 OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - MARCHETHON ROULETHON - FONDATION MAISON EMMANUEL

**ATTENDU** la demande de la Fondation Maison Emmanuel afin de tenir un marchethon au bénéfice de leurs résidents ;

**ATTENDU QUE** la Corporation du Parc linéaire le P'tit train du Nord a donné son accord à la tenue de l'événement ;

**ATTENDU** le départ prévu à 13h30 le 3 octobre 2020 de Val-Morin en direction de Val-David ;

**ATTENDU QUE** le parcours empruntera le trottoir sur la rue de l'Église et se terminera au café boutique La Chapdelaine.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER**, à condition de respecter les mesures sanitaires en lien avec la COVID-19 prescrites par le gouvernement, la tenue de la 11e édition du Marchethon Roulethon le 3 octobre 2020 sur le parc linéaire le P'tit train du Nord, au bénéfice des résidents de la Maison Emmanuel.

**ADOPTÉE**

2020-08-239

### 6.2 MODIFICATION - TARIFICATION - ALLÉE DES CRÉATEURS 2020

**ATTENDU** les impacts engendrés par la crise de la COVID-19 et l'incertitude des participants de l'Allée des créateurs qui redoutent que leurs ventes soient diminuées en raison d'une diminution de l'achalandage touristique ;

**ATTENDU** la volonté de la Municipalité de soutenir les artistes, et d'offrir une variété d'activités culturelles ;

**ATTENDU** la recommandation de la directrice du service des Loisirs et de la culture.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**DE RÉDUIRE** de 50 % la tarification de l'édition 2020 de l'Allée des créateurs comme suit :

| | Bloc de 6 semaines | 3 fins de semaine de septembre | Journées de la culture et reprises de jours de pluie |
|---|---|---|---|
| **Artisan résident** | 102,19 $ + taxes / bloc (117,49 $) | 18,26 $ + taxes / fds (20,99 $) | Gratuit |
| **Artisan non-résident** | 117,41 $ + taxes / bloc (134,99 $) | 20,87 $ + taxes / fds (23,99 $) | Gratuit |

**ADOPTÉE**

**2020-08-240** **6.3 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES (BPA)**

**ATTENDU** le programme *Aide aux projets – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes* du Ministère de la Culture et des Communications ;

**ATTENDU** la recommandation de la directrice du service des loisirs et de la culture de déposer une demande d'aide financière pour le projet de développement des collections documentaires 2020-2021.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** la directrice du services des loisirs et de la culture à déposer au Ministère de la Culture et des Communications une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes et à signer tout document pour donner effet à la présente résolution et à agir en tant que responsables et interlocutrice pour et au nom de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

**2020-08-241** **6.4 CRÉDIT - SERVICE INTERNET - JOURNAL SKI-SE-DIT**

**ATTENDU** le protocole d'entente entre la Municipalité et Le Journal «Ski-Se-Dit» de Val-David pour la fourniture du service internet, au montant de 44,92 $ par mois, signé en date du 25 février 2020 ;

**ATTENDU QUE** l'organisme n'a pas pu accéder à ses locaux et utiliser ce service en raison de la pandémie de la COVID-19 ;

**ATTENDU** la demande de l'organisme de créditer ces paiements mensuels de 44,92 $ liés à l'utilisation du service internet.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**DE CRÉDITER** les montants prévus pour l'utilisation du service internet des mois de mars à août 2020 exclusivement ;

**D'AUTORISER** le service de la trésorerie à porter ce crédit de 269,52 $ aux futurs paiements.

**ADOPTÉE**

## 7 AVIS DE MOTION

**2020-08-242**

### 7.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 742 - CAMION SIX ROUES

Le conseiller Guy Séguin donne avis de motion que sera présenté pour adoption, à une prochaine séance, le futur règlement numéro 742 concernant l'acquisition d'un camion 6 roues et un emprunt de 305 000 $.

Le projet de règlement est déposé par le conseiller séance tenante.

## 8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

**2020-08-243**

### 8.1 ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 742 - CAMION SIX ROUES

**ATTENDU QUE** le conseiller Guy Séguin dépose le projet de règlement 742 concernant l'acquisition d'un camion 6 roues et un emprunt de 305 000 $.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le projet de règlement 742 concernant l'acquisition d'un camion 6 roues et un emprunt de 305 000 $.

**ADOPTÉE**

## 9 RÈGLEMENTS

Aucun.

## 10 VARIA

2020-08-244

### 10.1 AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE RELATIVE À LA GESTION OPÉRATIONNELLE - MATIÈRES RÉSIDUELLES

**ATTENDU QU'**aux termes de son *Règlement 205-2005*, la MRC des Laurentides a déclaré sa compétence relativement à certaines parties du domaine de la gestion des matières résiduelles ;

**ATTENDU QU'**aux termes de son *Règlement 219-2007*, la MRC des Laurentides déclarait sa compétence à l'égard de toutes les villes et municipalités locales de son territoire pour l'ensemble du domaine de la gestion des matières résiduelles ;

**ATTENDU QUE** depuis, l'ensemble des villes et municipalités locales faisant partie du territoire de la MRC des Laurentides ont fait part de leur intention d'assumer par elles-mêmes les opérations de cueillette et de transport des matières résiduelles sur leur territoire respectif ;

**ATTENDU QUE** la MRC des Laurentides a modifié sa déclaration de compétence afin de limiter sa portée et d'exclure ainsi la cueillette et le transport des matières résiduelles pour l'ensemble des villes et municipalités dont le territoire est compris dans le sien, par l'adoption du *Règlement 333-2018*, conservant toutefois sa compétence en matière de disposition des matières résiduelles ;

**ATTENDU QUE** la MRC a adopté, lors de sa séance tenue en date du 19 mars 2020, le *Règlement 353-2020 relatif à la disposition des matières résiduelles sur le territoire de la MRC des Laurentides* et que celui-ci est entré en vigueur conformément à la Loi ;

**ATTENDU QU'**il est important de signer des ententes intermunicipales avec les villes et municipalités du territoire afin de faire appliquer les dispositions d'ordre administratif et opérationnel du règlement précité par un employé désigné à cette fin.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** la mairesse ou en son absence, le maire suppléant, et la directrice générale ou en son absence, le directeur des affaires juridiques, à signer, pour et au nom de la Municipalité l'entente relative à la gestion opérationnelle du règlement 353-2020 de la MRC des Laurentides relatif à la disposition des matières résiduelles.

**ADOPTÉE**

2020-08-245

### 10.2 AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE INTERMUNICIPALE - CENTRALE D'APPELS 9-1-1

**ATTENDU QUE** l'article 569 du *Code municipal du Québec* prévoit que toute municipalité locale peut conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régit, relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

**ATTENDU QU'**aux termes d'une résolution, la Municipalité a délégué à la MRC des Laurentides sa compétence quant à la conclusion d'une entente avec un fournisseur qualifié, relativement à la fourniture de services de réception et de répartition des appels d'urgence 9-1-1;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de signer une entente intermunicipale avec la MRC des Laurentides afin de confirmer la délégation de compétence et définir les rôles et responsabilités de chacun.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** la mairesse ou en son absence, le maire suppléant, et la directrice générale ou en son absence, le directeur des affaires juridiques, à signer, pour et au nom de la Municipalité l'entente intermunicipale à intervenir avec la MRC des Laurentides relative à la délégation de compétence en matière de centrale d'appels 9-1-1.

**ADOPTÉE**

## 11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

### 11.1 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS MENSUELS

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt par le directeur de la trésorerie, conformément à la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs,* au *Code municipal du Québec* et à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités,* des états comparatifs mensuels en date du 31 juillet 2020.

### 11.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de juillet 2020, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

### 11.3 DÉPÔT - EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ ET FONDS RÉSERVÉS - SUIVI ET DISPONIBILITÉ

Le conseil municipal prend acte du dépôt, par le directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint, du rapport démontrant le suivi et disponibilité au 31 juillet 2020 de l'excédent de fonctionnement non affecté et fonds réservés.

### 11.4 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de juillet 2020 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employé(e)s.

### 11.5 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

### 11.6 DÉPÔT - PÉTITION - GÉNÉRATRICE - RUE DU CONTINENTAL

Le conseil municipal prend acte du dépôt d'une pétition concernant la station de pompage de la rue du Continental. Des citoyens demandent de mettre en place une génératrice pour maintenir les pompes en marche lors des ruptures de courant.

### 11.7 DÉPÔT - PÉTITION - ASPHALTAGE DU P'TIT TRAIN DU NORD

Le conseil municipal prend acte du dépôt d'un recueil de pétitions contre l'asphaltage de la piste du P'tit Train du Nord.

Note au procès-verbal : Pendant la période de questions, le conseil a pris a pris acte du dépôt d'un complément à ce recueil de pétitions.

## 12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

## 13 PÉRIODE DE RÉPONSES

Le maire suppléant répond aux questions posées par le public antérieurement.

**14 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

Madame Isabelle Mougeot dépose à l'attention du conseil municipal une mise à jour de la pétition déposée au point 11.7. Le conseil prend acte du dépôt de ce complément.

**2020-08-246** **15 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le maire suppléant Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**DE LEVER** la séance ordinaire du 11 août 2020 à 20 h 30.

**ADOPTÉE**

(Signé Carl De Montigny) (Signé Sophie Charpentier)

_____ _____

**Carl De Montigny** **Sophie Charpentier**
**Maire suppléant et président d'assemblée** **Directrice générale et secrétaire-trésorière**

**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES**
**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 8 septembre 2020 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

**SONT PRÉSENTS**

| | |
|---|---|
| Kathy Poulin | Mairesse |
| Jean-François Giasson | Conseiller, district 1 |
| Dominique Forget | Conseillère, district 2 |
| Guy Séguin | Conseiller, district 4 |
| Carl De Montigny | Conseiller, district 5 |
| Manon Paquin | Conseillère, district 6 |

**EST ABSENT**

| | |
|---|---|
| Mathieu Bouthillette | Conseiller, district 3 |

formant quorum sous la présidence de la mairesse Kathy Poulin.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

| | |
|---|---|
| Sophie Charpentier | Directrice générale et secrétaire-trésorière |
| Carl Lebel | Directeur des affaires juridiques |

**********

**1** Ouverture de la séance et vérification du quorum
- **1.1** Point d'information générale de la mairesse
- **1.2** Adoption de l'ordre du jour de la séance
- **1.3** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2020
- **1.4** Certificats de crédits

**2** Direction générale et ressources humaines

**3** Finance et trésorerie
- **3.1** Ratification du journal des déboursés

**4** Travaux publics
- **4.1** Autorisation de dépense - Réfection et mise à niveau - Stationnement du Parc régional
- **4.2** Autorisation de paiement - Décompte progressif numéro 1 - Prolongement de l'égout sanitaire et de l'aqueduc sur le chemin de l'Ermitage et la route 117
- **4.3** Demandes d'autorisation - MELCC - Usine d'épuration - Capacité de pompage - Conduite temporaire
- **4.4** Demande de rencontre avec le MTQ - Limite de vitesse sur la 117, secteur de Val-David-en-Haut

**5** Urbanisme et environnement
- **5.1** Demande de rénovation - 1307, rue Lavoie

**5.2** Demande d'enseigne - 1323-1329, rue de la Sapinière

**5.3** Demande de construction - 2557-2559, rue Léo-Piché

**5.4** Cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - Lot 2 993 546, rue de l'Aube

**5.5** Cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - Lot 6 085 576, rue Ulric-Ménard

**5.6** Mandat de représentation - Prévost Fortin D'Aoust - 1589, Route 117

**5.7** Réserve pour fins publiques - Abandon partiel - Partie des lots 2 989 914 et 2 990 064

**6** Loisirs et culture

**6.1** Marché public - Vérification CIME - Plan d'action

**7** Avis de motion

**8** Projets de règlements

**9** Règlements

**9.1** Adoption - Règlement 602-6 - Lotissement

**9.2** Adoption - Règlement 604-15 - Permis et certificats

**9.3** Adoption - Règlement 728-1 - Entente sur travaux municipaux

**9.4** Adoption - Règlement d'emprunt 742 - Camion six roues

**10** Varia

**10.1** Nomination d'une administratrice - Conseil d'administration de l'OMH des Laurentides

**11** Documents déposés

**11.1** Dépôt des états comparatifs mensuels

**11.2** Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires

**11.3** Dépôt - Excédent de fonctionnement non affecté et fonds réservés - Suivi et disponibilité

**11.4** Dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700

**11.5** Dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche

**12** Points d'information des conseillers

**13** Période de réponses

**14** Période de questions

**15** Levée de la séance

## 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance à 19 h 35 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

### 1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE LA MAIRESSE

La mairesse fait une mise au point sur les dossiers en cours.

**2020-09-247** **1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'AJOUTER** le point 4.4 - *Demande de rencontre avec le MTQ - Limite de vitesse sur la 117, secteur de Val-David-en-Haut* ;

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 septembre 2020, tel que modifié.

**ADOPTÉE**

**2020-09-248** **1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2020**

**ATTENDU QUE** chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2020 au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** le procès verbal de la séance ordinaire du 11 août 2020.

**ADOPTÉE**

**1.4 CERTIFICATS DE CRÉDITS**

Je, soussigné, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par les points suivants:

4.1, 4.2 et 5.6

Le 8 septembre 2020,

(signé Lucien Ouellet)

_____

Lucien Ouellet, Directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint

## 2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

Aucun.

## 3 FINANCE ET TRÉSORERIE

2020-09-249

### 3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**DE RATIFIER** le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 août 2020, tel que soumis par le directeur de la trésorerie:

Chèques numéros: 201022 à 201182 549 586,24 $

**ADOPTÉE**

## 4 TRAVAUX PUBLICS

2020-09-250

### 4.1 AUTORISATION DE DÉPENSE - RÉFECTION ET MISE À NIVEAU - STATIONNEMENT DU PARC RÉGIONAL

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de faire la mise à niveau du stationnement du Parc régional situé au 1165, rue du Condor ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'effectuer une réfection des pentes, d'ajouter une couche de pierre concassée et d'en effectuer la compaction sur toute la surface du stationnement ;

**ATTENDU QUE** les dépenses reliées à ces travaux sont prévues au plan triennal d'immobilisations 2020 ;

**ATTENDU** la recommandation du directeur des travaux publics.

La conseillère Manon Paquin demande le vote.

Votent pour : Jean-François Giasson, Dominique Forget, Guy Séguin et Carl De Montigny

Vote contre : Manon Paquin

La mairesse Kathy Poulin s'abstient

La conseillère Manon Paquin est d'avis qu'il n'est pas approprié d'utiliser le Fonds de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels pour effectuer la réfection d'un

stationnement et que ce fonds est davantage destiné à la création de sentiers ou de terrains de jeux pour enfants, par exemple.

**EN CONSÉQUENCE**,

Il est résolu

**D'AUTORISER** une dépense maximale de 20 000,00 $, taxes incluses, à même le Fonds de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels pour réaliser la réfection du stationnement du Parc régional conformément au préambule.

**ADOPTÉE**

**2020-09-251** **4.2 AUTORISATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1 - PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT SANITAIRE ET DE L'AQUEDUC SUR LE CHEMIN DE L'ERMITAGE ET LA ROUTE 117**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un contrat à Excapro inc. en vertu de l'appel d'offres 2020-01, relativement aux travaux de prolongement de l'égout sanitaire et de l'aqueduc sur le chemin de l'Ermitage et la route 117 ;

**ATTENDU** la recommandation de la firme FNX Innov en date du 19 juillet 2020 intitulée *Décompte progressif 01*, à l'effet d'acquitter un premier paiement de 152 473,73 $, plus taxes, à cet effet.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Carl De Montingy

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** le service de la trésorerie à verser à la compagnie Excapro inc. une somme de 152 473,73 $, plus taxes, conformément au préambule, à même les règlements d'emprunts 727 et 727-1.

**ADOPTÉE**

**2020-09-252** **4.3 DEMANDES D'AUTORISATION - MELCC - USINE D'ÉPURATION - CAPACITÉ DE POMPAGE - CONDUITE TEMPORAIRE**

**ATTENDU QUE** l'autorisation 7311-15-01-78010-03 a été délivrée par le MELCC le 5 mars 2020 pour la réalisation des travaux de conduites temporaire de dérivation, entre le dernier étang aéré de la station d'épuration et la rivière du Nord. Ces ouvrages temporaires ne sont pas munis d'appareil permettant de mesurer le débit ;

**ATTENDU QUE** ces ouvrages, en vertu de cette autorisation, ne doivent être utilisés qu'en dernier recours, dans des conditions prédéterminées par cette autorisation, notamment qu'en période de crue ;

**ATTENDU QUE** cette station d'épuration dessert également une partie la Municipalité de Val-Morin 10 mois par année;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Val-Morin ainsi que le MELCC souhaitent que les eaux usées des secteurs « Belle Neige » soient raccordées et acheminées vers notre station d'épuration ;

**ATTENDU QU'**une autre autorisation (7311-15-01-00966-11) a été délivrée par le MELCC pour la mise en œuvre des réseaux collecteurs en vue de la desserte des secteurs « Belle Neige » alors que les travaux d'agrandissement de notre station d'épuration n'étaient toujours pas réalisés ;

**ATTENDU QUE** l'autorisation 7311-15-01-00966-11 a été délivrée conditionnellement à ce que les égouts domestiques de Val-Morin soient bouchonnés et exécutés, mais mis en service (débouchonnage) uniquement après que la capacité de traitement de la station d'épuration de Val-David ait été augmentée ;

**ATTENDU QUE** des démarches sont toujours en cours auprès du MAMH afin d'obtenir l'aide financière nécessaire à l'augmentation de la capacité de traitement de notre station d'épuration ;

**ATTENDU QUE** qu'il appert que Val-Morin et le MELCC nous ont informé qu'il y a pollution du milieu émanant des installations d'épuration déficientes des secteurs « Belle Neige », le long de la rue Trudeau et de la 11$^{ième}$ Avenue à Val-Morin ;

**ATTENDU QUE** Val-Morin et le MELCC nous ont informé que les installations de traitement des eaux usées de la Municipalité de Val-Morin sont dysfonctionnelles ;

**ATTENDU QUE** selon le MELCC, il est préférable que les eaux usées soient dirigées vers notre station d'épuration durant toute l'année ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Val-Morin et le MELCC considèrent que l'utilisation du réseau existant construit et inutilisé est la meilleure avenue pour diriger ces eaux vers notre station d'épuration avant l'augmentation de sa capacité ;

**ATTENDU QUE** le MELCC nous mentionne que l'utilisation de ce réseau bouchonné de Val-Morin ne peut se faire à cause de la condition prévue à l'autorisation 7311-15-01-00966-11 ;

**ATTENDU QUE** pour changer cette condition, une demande de modification de cette autorisation sera déposée sous peu auprès du MELCC par la Municipalité de Val-Morin ;

**ATTENDU QUE** des discussions ont eues lieu avec le MELCC et qu'il permettra de modifier cette condition advenant que les débits ajoutés par les secteurs de Belle-Neige et le reste du tronçon existant, inutilisé et autorisé soient compensés par la Municipalité de Val-Morin via la réduction du débit d'eau parasitaire ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Val-David a avisé le MELCC de ses préoccupations quant à sa capacité de traiter adéquatement les eaux usées 12 mois par années pour ses propres eaux en plus de celle en provenance de la Municipalité de Val-Morin, auxquelles s'ajouterait des eaux additionnelles provenant des secteurs « Belle Neige » ;

**ATTENDU QUE** le MELCC a précisé à ce sujet qu'il est au fait que ces volumes d'eaux additionnelles pourrait peut-être, dans certaines conditions, entraîner un non-respect des exigences de rejet et que le sachant, le MELCC prendra en considérations les facteurs atténuants et la collaboration de la Municipalité de Val-David pour aider les citoyens de la municipalité voisine aux prise avec certains problèmes sanitaires avant de porter un jugement quant aux sanctions potentielles découlant d'un non-respect éventuel des obligations entourant les rejets de cette station d'épuration ;

**ATTENDU QUE** dans ses représentations, la Municipalité a aussi signifié au MELCC que l'émissaire actuel pourrait ne pas avoir la capacité requise pour transporter toutes les eaux usées par l'émissaire actuel en aval du lac Raymond advenant un événement météorologique inhabituel, possiblement même en plein été ;

**ATTENDU QUE** dans ses représentations, la Municipalité a signifié au MELCC ses craintes de voir ses propres projets de développement mis sur la glace jusqu'à ce que la station d'épuration soit agrandie. Le MELCC a confirmé à cet effet qu'il permettra, dans une certaine mesure, que certains projets ciblés soient réalisés malgré la situation, en parlant spécifiquement de l'école projetée et 4 commerces ;

**ATTENDU QUE** suite à la demande du MELCC de vouloir débouchonner Val-Morin, la Municipalité de Val-David, dans le cadre de ses représentations auprès du MELCC, a demandé que l'autorisation 7311-15-01-78010-03 soit à tout le moins modifiée, de manière à ce que la conduite de dérivation temporaire puisse être utilisée dans d'autres conditions que celles actuellement permises, d'ici à ce que la station et l'émissaire soient agrandis, pour subvenir aux situations météorologiques extrêmes pouvant survenir en dehors des périodes actuellement permises par cette autorisation ;

**ATTENDU QU'**une demande de modification sera déposée par la Municipalité de Val-David pour modifier l'autorisation 7311-15-01-78010-03 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a entrepris des études et démarches en vue d'identifier les sources potentielles d'eaux parasitaires et entend poursuivre ses démarches et études pour les réduire ;

**ATTENDU QUE** le 5 mars 2020, le plan d'action de la Municipalité avait été approuvé par le MELCC en vue de réduire les eaux parasites du réseau d'égout sanitaire de la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** ce plan d'action cadrait avec les attentes du MELCC, qu'il a été déposé à l'époque de la demande d'autorisation de la conduite temporaire (4 mars 2020), avant d'avoir les confirmations du MAMH quant à la capacité de l'émissaire projeté, et que ce plan d'action peut être en partie intégré à même la demande de modification de l'autorisation 7311-15-01-78010-03 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Val-David désire contribuer à la protection de l'environnement et ainsi aider la Municipalité de Val-Morin à contrôler la pollution pouvant être créée par ses rejets d'eaux usées ;

**ATTENDU QUE** la capacité de pompage de l'émissaire n'est pas assez forte pour recevoir les eaux usées de Val-Morin.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise le directeur des travaux publics à présenter une demande de modification de l'autorisation 7311-15-01-78010-03 de manière à ce que la conduite de dérivation temporaire puisse être utilisée dans d'autres conditions que celles actuellement permises, d'ici à ce que la station et l'émissaire soient agrandis, pour subvenir aux situations météorologiques extrêmes pouvant survenir en dehors des périodes actuellement permises par cette autorisation ;

**QUE** le conseil autorise le directeur des travaux publics à présenter une demande pour une autorisation pour augmenter la capacité de pompage de l'émissaire, conditionnellement à ce que Val-Morin s'engage à payer les coûts pour l'installation d'une pompe (moins l'aide financière qui pourrait être octroyée par le MAMH pour cette dépense) ;

**QUE** la Municipalité s'engage à réaliser les actions suivantes d'ici le 31 décembre 2020 :

- Installer un appareil de mesure et d'enregistrement de débit conforme au ROMAE sur l'ouvrage temporaire de dérivation autorisé en mars 2020 de manière à mesurer la totalité des volumes dérivés ;

**QUE** la Municipalité respecte les conditions déjà prévues à l'autorisation 7311-15-01-78010-03 datée du 5 mars 2020 concernant l'utilisation de la conduite de dérivation temporaire valables durant la période de crue et ce, jusqu'au printemps 2023 ;

**QUE** la Municipalité s'engage à établir et mettre en application une procédure d'opération particulière temporaire de sa station d'épuration qui visera à minimiser l'utilisation de l'émissaire temporaire, malgré les difficultés potentielles de respect des exigences de rejets lors de certaines situations météorologique et ce, préalablement au débouchonnage de Val-Morin ;

**QUE** la Municipalité s'engage à se donner les outils requis et à prendre les moyens nécessaires pour exploiter la station d'épuration en prenant toutes les mesures nécessaires pour assurer son bon fonctionnement et son opération optimale ;

**QUE** la Municipalité s'engage, d'ici le 31 décembre 2020 à mettre à jour son plan d'action concernant la gestion des eaux parasitaires, visant à réduire les débits d'eau à l'affluent

de la station d'épuration sous 15 500 $m^3$/jour, lors des événements météorologiques extrêmes, jusqu'à la récurrence 1/100 ans, telle que déterminée par la mesure du débit de la rivière Du Nord à la station numéro : 010422, située sur la rivière Du Nord à 0,5 km en aval du pont du C.P. près de Sainte-Agathe-des-Monts, soit la capacité estimé actuellement du futur émissaire et ce, d'ici à ce que la station d'épuration soit agrandie ;

**QUE** ces deux demandes qui seront déposées au MELCC en vertu des articles 22 et 30 de la LQE permettront de régler une problématique environnementale à Val-Morin ;

**QUE** la Municipalité demande au MELCC d'exiger à Val-Morin de ne pas effectuer de branchements supplémentaires sur la conduite tant que la station d'épuration ne sera pas agrandie, considérant que les démarches actuelles serviront à régler une problématique environnementale et que Val-David ne souhaite pas mettre son développement en veilleuse pour autant ;

**QU'**afin de mettre toutes les mesures de protection de l'environnement en place d'ici l'agrandissement de la station d'épuration, la Municipalité demande au MELCC de préciser comme exigence à Val-Morin, qu'ils pourraient devoir se débrancher quelques heures si nécessaire selon un protocole d'exploitation de la station d'épuration accepté par le MELCC ;

**QUE** la Municipalité demande au MELCC de lui garantir, par écrit, que cet accommodement de la part de Val-David pour Val-Morin ne fera pas en sorte que son propre développement du réseau d'égout sera mis sur la glace d'ici l'agrandissement de la station d'épuration, et que le MELCC permettra son prolongement à Val-David si nécessaire (ex : projet d'école) ;

**QUE** la Municipalité demande au MELCC de mettre une condition de signature d'entente intermunicipale dans l'autorisation de Val-Morin, sans quoi, ceux-ci devront rebouchonner jusqu'à l'agrandissement de la station d'épuration ;

**QUE** la Municipalité demande à ce qu'une entente intermunicipale équitable pour les citoyens des 2 municipalités soit signée dans les plus brefs délais, puisqu'il n'y a plus d'entente actuellement et que la Municipalité continue de desservir Val-Morin ;

**QUE** la Municipalité demande au MAMH de soutenir nos deux municipalités dans l'établissement d'un protocole d'entente gagnant-gagnant, par son service de médiation.

**ADOPTÉE**

2020-09-253 **4.4 DEMANDE DE RENCONTRE AVEC LE MTQ - LIMITE DE VITESSE SUR LA 117, SECTEUR DE VAL-DAVID-EN-HAUT**

**ATTENDU QUE** la sécurité de nos citoyens est un enjeu majeur ;

**ATTENDU QUE** le district 4, soit le secteur de Val-David-en-Haut, a trois (3) entrées pour accéder aux secteurs résidentiels qui y sont localisés ;

**ATTENDU QUE** la mobilité active est une valeur importante pour la Municipalité et le Ministère des Transports du Québec (MTQ) ;

**ATTENDU QU'**il y a un besoin réel de mieux encadrer la vitesse en secteur résidentiel ;

**ATTENDU QUE** la zone actuelle limitée à 50km/h sur la route 117 ne se rend pas jusqu'à la dernière entrée résidentielle de ce secteur et que la Municipalité ne peut pas sécuriser cette zone à l'aide de bollards en marge de la route pour cette raison.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

**DE DEMANDER** au MTQ de prolonger la zone de 50km/h sur la route 117 jusqu'à la rue de Val-David-En-Haut ;

**DE DEMANDER** une rencontre avec le directeur régional du MTQ afin de discuter de cet enjeu.

**ADOPTÉE**

## 5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2020-09-254 **5.1 DEMANDE DE RÉNOVATION - 1307, RUE LAVOIE**

**ATTENDU** la demande numéro 2020-00034 concernant un projet de rénovation au 1307, rue Lavoie, déposée le 22 juillet 2020 ;

**ATTENDU QUE** l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales du noyau villageois ;

**ATTENDU QUE** la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA ;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** le projet de rénovation numéro 2020-00034 pour le 1307, rue Lavoie, lot numéro 3 780 137, comme démontré sur les plans et documents reçus le 22 juillet 2020, à la condition que les galeries soient en bois.

**ADOPTÉE**

**2020-09-255** **5.2 DEMANDE D'ENSEIGNE - 1323-1329, RUE DE LA SAPINIÈRE**

**ATTENDU** la demande numéro 2020-00033 concernant un projet d'enseigne pour le 1323-1329, rue de la Sapinière, déposée le 11 août 2020 ;

**ATTENDU QUE** les enseignes projetées font partie intégrante des composantes architecturales du bâtiment en présentant des dimensions, des couleurs et des matériaux qui respectent le cadre bâti et le caractère villageois et convivial du secteur ;

**ATTENDU QUE** la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607 ;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** le projet d'enseigne sur poteau seulement, portant le numéro 2020-00033 pour le 1323-1329, rue de la Sapinière, lot numéro 2 990 037, comme démontré sur les plans et documents reçus le 12 août 2020, à la condition que l'enseigne soit recto-verso.

**ADOPTÉE**

**2020-09-256** **5.3 DEMANDE DE CONSTRUCTION - 2557-2559, RUE LÉO-PICHÉ**

**ATTENDU** la demande numéro 2020-00031 pour le projet de construction d'un bâtiment accessoire au 2557-2559, rue Léo-Piché, déposée le 3 août 2020 ;

**ATTENDU QUE** le bâtiment accessoire projeté s'harmonise avec le traitement architectural du bâtiment principale, tant au niveau des matériaux, des formes et volumes, ainsi que des couleurs ;

**ATTENDU QUE** la demande de construction respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607 ;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** la demande de construction numéro 2020-00031 pour le 2557-2559, rue Léo-Piché, lot numéro 2 990 046, comme démontré sur les plans et documents reçus le 10 août 2020, à la condition de conserver les arbres matures sur le terrain.

**ADOPTÉE**

**2020-09-257** **5.4 CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS - LOT 2 993 546, RUE DE L'AUBE**

**ATTENDU QUE** lors de certaines demande de permis de construction, le propriétaire doit céder gratuitement une partie de terrain ou payer une contribution financière visant à aider la Municipalité à établir, agrandir et aménager des parcs ou des terrains de jeux, ainsi qu'à protéger des espaces naturels ;

**ATTENDU QUE** la demande de permis de construction numéro 2020-00035 pour le lot 2 993 546 situé sur la rue de l'Aube doit faire l'objet d'une telle cession ou contribution, à hauteur de 10 % du terrain en superficie ou en valeur.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER,** dans le cadre de la demande de permis de construction numéro 2020-00035, une contribution financière de 10 976,30 $ au Fonds de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels, représentant 10 % de la valeur municipale du terrain ;

**DE SOULIGNER** que la présente résolution n'exempte par le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

**2020-09-258** **5.5 CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS - LOT 6 085 576, RUE ULRIC-MÉNARD**

**ATTENDU QUE** lors d'une demande de lotissement, le propriétaire doit céder gratuitement une partie de terrain ou payer une contribution financière visant à aider la

Municipalité à établir, agrandir et aménager des parcs ou des terrains de jeux, ainsi qu'à protéger des espaces naturels ;

**ATTENDU QUE** la demande de permis de lotissement numéro 2020-10013 pour le lot numéro 6 085 576 situé sur la rue Ulric-Ménard doit faire l'objet d'une telle cession ou contribution, à hauteur de 10 % du terrain en superficie ou en valeur.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER,** dans le cadre de la demande de permis de lotissement numéro 2020-10013, une contribution financière de 9 995,30 $ au Fonds de parcs, terrains de jeux et d'espaces natures, représentant 10 % de la valeur municipale du terrain ;

**DE SOULIGNER** que la présente résolution n'exempte par le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

**2020-09-259** **5.6 MANDAT DE REPRÉSENTATION - PRÉVOST FORTIN D'AOUST - 1589, ROUTE 117**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de mandater un avocat afin de représenter la Municipalité et pour mener à terme les procédures légales requises pour faire cesser l'infraction au 1589, route 117, soit l'entreposage extérieur.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**DE MANDATER** la firme *Prévost, Fortin, D'Aoust* pour entamer les procédures judiciaires nécessaires en lien avec le préambule et pour représenter la Municipalité à la Cour supérieure, le cas échéant ;

**D'AUTORISER** une dépense maximale de 5 000,00 $, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-610-00-412.

**ADOPTÉE**

**2020-09-260** **5.7 RÉSERVE POUR FINS PUBLIQUES - ABANDON PARTIEL - PARTIE DES LOTS 2 989 914 ET 2 990 064**

**ATTENDU** la résolution no 2020-01-018 adoptée par la Municipalité de Val-David le 14 janvier 2020 et concernant l'imposition d'une réserve pour fins publiques;

**ATTENDU** l'avis d'imposition d'une réserve pour fins publiques numéro 25 172 781 publié au bureau de la publicité des droits le 24 janvier 2020 sur les lots 2 989 914 et 2 990 064 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne;

**ATTENDU QUE** la Municipalité juge opportun d'abandonner sur une partie desdits lots la réserve pour fins publiques et de maintenir celle-ci sur l'autre partie desdits lots;

**ATTENDU QUE** pour ce faire, la Municipalité juge nécessaire d'entreprendre toutes les démarches afin de procéder à l'abandon partielle d'une partie de la réserve;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'ABANDONNER** partiellement la réserve sur une partie des lots 2 989 914 et 2 990 064 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, telle que désignée dans la description technique du 2 septembre 2020 préparée par Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, sous la minute 6371;

**DE DÉCRÉTER** le maintien de la réserve pour fins publiques sur une partie des lots 2 989 914 et 2 990 064 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, telle que désignée dans la description technique du 6 août 2020 préparée par Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, sous la minute 6357;

**DE MANDATER** la firme *Prévost Fortin D'Aoust* pour procéder à toutes les démarches requises pour l'abandon partielle de ladite réserve sur une partie des lots 2 989 914 et 2 990 064 ainsi que le maintien de ladite réserve sur une autre partie des lots 2 989 914 et 2 990 064 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne;

**ADOPTÉE**

## 6 LOISIRS ET CULTURE

**2020-09-261**

### 6.1 MARCHÉ PUBLIC - VÉRIFICATION CIME - PLAN D'ACTION

**ATTENDU** l'entente concernant l'octroi d'une aide financière pour les années 2017 à 2020 entre la Municipalité et l'organisme sans but lucratif *Marché public des Laurentides* (Marché);

**ATTENDU QUE** le *Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes* (CIME) a reçu et examiner une plainte à l'effet que la Municipalité aurait commis des actes répréhensibles concernant cette entente;

**ATTENDU QUE** le CIME a déterminé qu'il n'entreprendrait pas d'enquête relativement à la plainte, mais qu'il a recommandé à la Municipalité de revoir sa relation d'affaires avec le Marché afin de s'assurer de respecter les dispositions législatives sur l'octroi d'aide financières;

**ATTENDU QUE** le CIME demande à la Municipalité de lui confirmer son plan d'action.

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**DE CONFIRMER** le plan d'action suivant:

- **DE POURSUIVRE** l'entente avec le Marché jusqu'au 31 décembre 2020 afin de ne pas nuire aux artisans, cultivateurs, producteurs, entrepreneurs et autres personnes liées;
- **DE MANDATER** la *Fédération québécoise des municipalité*s pour produire un avis juridique quant à la possibilité de recourir à l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* permettant notamment d'accorder une aide financière à un organisme sans but lucratif exploitant une entreprise;
- **DE SE RÉSERVER LE DROIT**, dans le cas où l'avis juridique serait favorable, d'accorder une aide financière au Marché ou à une autre entreprise, ou d'octroyer tout nouveau contrat pour l'organisation d'un marché public par processus d'appel d'offres conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec ou ;*
- **DE S'ENGAGER**, dans le cas où l'avis juridique ne serait pas favorable, à octroyer tout nouveau contrat pour l'organisation d'un marché public par processus d'appel d'offres conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec;*
- **DE TRANSMETTRE** une copie de l'avis juridique au CIME et une copie conforme de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## 7 AVIS DE MOTION

Aucun.

## 8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

Aucun.

## 9 RÈGLEMENTS

2020-09-262

### 9.1 ADOPTION - RÈGLEMENT 602-6 - LOTISSEMENT

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du 4 août 2020 et que le projet de règlement de lotissement numéro 602-6 a été déposé et adopté au même moment ;

**ATTENDU QU'**un appel de commentaires écrits au sujet du projet de règlement a été tenu du 21 août au 5 septembre 2020 et qu'aucun commentaire n'a été reçu ;

**ATTENDU QU'**aucune modification n'a été apportée au projet de règlement.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le règlement numéro 602-6 amendant le règlement de lotissement numéro 602.

**ADOPTÉE**

2020-09-263

### 9.2 ADOPTION - RÈGLEMENT 604-15 - PERMIS ET CERTIFICATS

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du 4 août 2020 et que le projet de règlement sur les permis et certificats numéro 604-15 a été déposé et adopté au même moment ;

**ATTENDU QU'**un appel de commentaires écrits au sujet du projet de règlement a été tenu du 21 août au 5 septembre 2020 et qu'aucun commentaire n'a été reçu ;

**ATTENDU** la réception d'un commentaire de la MRC des Laurentides ;

**ATTENDU QUE** des modifications ont été apportées au règlement depuis le dépôt du projet, soit l'ajout de dispositions à l'article 3 afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement en précisant que la construction doit être adjacente à une rue publique ou privée existante conforme au règlement de lotissement.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le règlement numéro 604-15 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro 604.

**ADOPTÉE**

**2020-09-264** **9.3 ADOPTION - RÈGLEMENT 728-1 - ENTENTE SUR TRAVAUX MUNICIPAUX**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du 4 août 2020 et que le projet de règlement sur certaines contributions à des travaux ou des services municipaux numéro 728-1 a été déposé et adopté au même moment ;

**ATTENDU QU'**un appel de commentaires écrits au sujet du projet de règlement a été tenu du 21 août au 5 septembre 2020 et qu'aucun commentaire n'a été reçu ;

**ATTENDU QU'**aucune modification n'a été apportée au projet de règlement.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le règlement numéro 728-1 amendant le règlement sur certaines contributions à des travaux ou des services municipaux numéro 728-1.

**ADOPTÉE**

**2020-09-265** **9.4 ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 742 - CAMION SIX ROUES**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 11 août 2020 et que le projet de règlement d'emprunt numéro 742 a été déposé et adopté au même moment ;

**ATTENDU QU'**aucune modification n'a été apportée au projet de règlement.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le règlement d'emprunt numéro 742 concernant l'acquisition d'un camion 6 roues et un emprunt de 305 000$.

**ADOPTÉE**

## 10 VARIA

2020-09-266

### 10.1 NOMINATION D'UNE ADMINISTRATRICE - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OMH DES LAURENTIDES

**ATTENDU QUE** l'office municipal d'habitation (OMH) des Laurentides regroupe les OMH de Val-Morin, Val-David, Sainte-Agathe-des-Monts, Saint-Faustin-Lac-Carré, Labelle et Mont-Tremblant ;

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration de l'OMH des Laurentides est composé d'un représentant de chacune des villes et municipalités concernées ;

**ATTENDU** l'appel de candidatures pour remplacer le conseiller Carl De Montigny à titre de représentant de la Municipalité à l'OMH des Laurentides.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** la démission du conseiller Carl De Montigny et de le remercier pour le travail effectué au sein du conseil d'administration de l'OMH des Laurentides ;

**DE NOMMER** Madame Elisabeth Gibeau pour siéger à titre d'administratrice au conseil d'administration de l'OMH des Laurentides pour le mandat prenant fin le 31 décembre 2022.

**DE S'ENGAGER** à rembourser les frais de déplacement et de repas de Madame Gibeau en lien avec cette représentation comme si elle était visée par la *Politique relative aux frais de déplacement et remboursement des dépenses* des membres du Conseil et du personnel de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

## 11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

### 11.1 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS MENSUELS

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt par le directeur de la trésorerie, conformément à la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs,* au *Code municipal du Québec* et à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités,* des états comparatifs mensuels en date du 31 août 2020.

### 11.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois d'août 2020, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

### 11.3 DÉPÔT - EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ ET FONDS RÉSERVÉS - SUIVI ET DISPONIBILITÉ

Le conseil municipal prend acte du dépôt, par le directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint, du rapport démontrant le suivi et disponibilité au 31 août 2020 de l'excédent de fonctionnement non affecté et fonds réservés.

### 11.4 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois d'août 2020 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

### 11.5 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

## 12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

## 13 PÉRIODE DE RÉPONSES

La mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

## 14 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

**2020-09-267** **15 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité

**DE LEVER** la séance ordinaire du 8 septembre 2020 à 21 h 34.

**ADOPTÉE**

(Signé Kathy Poulin) (Signé Sophie Charpentier)

_____ _____

**Kathy Poulin** **Sophie Charpentier**
**Mairesse et présidente d'assemblée** **Directrice générale et secrétaire-trésorière**

**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES**
**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 24 septembre 2020 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 18 h 30.

**SONT PRÉSENTS**

| | |
|---|---|
| Kathy Poulin | Mairesse |
| Jean-François Giasson | Conseiller, district 1 |
| Dominique Forget | Conseillère, district 2 |
| Guy Séguin | Conseiller, district 4 |
| Carl De Montigny | Conseiller, district 5 |

**SONT ABSENTS**

| | |
|---|---|
| Mathieu Bouthillette | Conseiller, district 3 |
| Manon Paquin | Conseillère, district 6 |

formant quorum sous la présidence de la mairesse Kathy Poulin.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

| | |
|---|---|
| Sophie Charpentier | Directrice générale et secrétaire-trésorière |

**********

**1** Ouverture de la séance et vérification du quorum
- **1.1** Constatation de la régularité de la séance du conseil
- **1.2** Adoption de l'ordre du jour de la séance
- **1.3** Période de questions spécifiques à l'ordre du jour
- **1.4** Certificats de crédits

**2** Direction générale et ressources humaines
- **2.1** Mandat - Expert conseil - Assurances collectives

**3** Travaux publics
- **3.1** Bornage rue Alarie
- **3.2** Octroi de contrat - Compteurs d'eau
- **3.3** Octroi de contrat - Fourniture de sable

**4** Urbanisme et environnement
- **4.1** Cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - Lot 2 988 766, chemin de l'Air-Pur

**5** Loisirs et culture
- **5.1** Résiliation de contrat - Entretien des patinoires
- **5.2** Modification - Entente intermunicipale de délégation - Gestion et développement - Parc régional

**6** Levée de la séance

## 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance à 18 h 30.

### 1.1 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Le conseil municipal, avant de procéder aux affaires à cette séance, constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

2020-09-268

### 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 24 septembre 2020, tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### 1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur les sujets spécifiques à l'ordre du jour.

### 1.4 CERTIFICATS DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par les points suivants:

3.2 et 3.3

Le 23 septembre 2020,

(signé Lucien Ouellet)

_____

Lucien Ouellet, Directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint

## 2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

**2020-09-269** **2.1 MANDAT - EXPERT CONSEIL - ASSURANCES COLLECTIVES**

**ATTENDU QUE** l'assurance collective constitue un élément important de la rémunération globale accordée aux employés(es);

**ATTENDU QU'**au cours des dernières années, le renouvellement des conditions applicables aux régimes d'assurance collective revêt un caractère de plus en plus technique tant en ce qui concerne la définition des besoins des adhérents que de la négociation des formules financières inhérentes aux régimes;

**ATTENDU QUE** notre régime doit répondre adéquatement à nos besoins et à la capacité de payer des adhérents tout en cherchant à minimiser les avantages imposables;

**ATTENDU** la présentation et l'offre de service de la firme GFMD Expert conseil;

**ATTENDU** la recommandation de la directrice générale.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'OCTROYER** à la firme GFMD le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier en assurance collective et de confirmer qu'elle est la seule firme attitrée et autorisée à nous représenter auprès des assureurs relativement à notre régime d'assurance collective;

**D'AUTORISER** l'assureur actuel à fournir à GFMD tous les documents pertinents concernant le régime en vigueur;

**D'AUTORISER** GFMD à négocier des arrangements financiers intéressants pour notre groupe à recevoir les droits et services normalement accordés;

**DE CONFIRMER QUE** ce mandat prend effet en date de la présente résolution et révoque toute autre résolution qui aurait pu être donnée antérieurement ;

**D'AUTORISER** la directrice générale ou le directeur de la trésorerie à signer tout document pertinent pour donner effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## 3 TRAVAUX PUBLICS

2020-09-270

### 3.1 BORNAGE RUE ALARIE

**ATTENDU QUE** la Cour a mandaté Roch Labelle, arpenteur-géomètre, afin de procéder au bornage des limites entre la rue Alarie (lot 2 992 838) et les lots 2 991 392, 2 991 393, 2 991 394 et 2 991 395 ;

**ATTENDU QUE** ce bornage judiciaire a pour objectif de corriger les limites des lignes de division des terrains privés et de la rue appartenant à la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** Roch Labelle, arpenteur-géomètre, a présenté le plan cadastral préliminaire portant la minute 14 021 et daté du 13 août 2020 à la Municipalité et que le bornage illustré sur ce plan a été réalisé à la satisfaction de la Municipalité ;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de désigner deux (2) signataires pour clore le dossier et signer le document intitulé « Autorisation du propriétaire » transmis par l'arpenteur-géomètre en date du 8 septembre 2020.

La conseillère Dominique Forget déclare son intérêt auprès de l'un des lots visés et se retire de la table du conseil avant le vote.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** Sophie Charpentier, directrice générale et/ou Lucien Ouellet, directeur du service de la trésorerie et/ou Yves Frenette, directeur du service des travaux publics, à signer pour et au nom de la Municipalité, le document intitulé « Autorisation du propriétaire ».

**ADOPTÉE**

2020-09-271

### 3.2 OCTROI DE CONTRAT - COMPTEURS D'EAU

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite confier à un entrepreneur la fourniture, l'installation et la gestion des données d'environ 140 compteurs d'eau potables qui seront installés dans des industries, commerces et institutions (ICI) ;

**ATTENDU** l'appel d'offres public sur invitation 2020-06 concernant la fourniture, l'installation et la gestion de compteurs d'eau dans les ICI ;

**ATTENDU** l'ouverture des soumissions le 7 août 2020 ;

**ATTENDU** la réception d'une seule soumission, de l'entreprise Lecomte Pouliot inc. au montant de 335 702,32 $, cette soumission incluant plusieurs options ;

**ATTENDU QUE** l'appel d'offres correspond à l'estimé budgétaire produit par le service des travaux publics ;

**ATTENDU** la vérification de la conformité de la soumission reçue.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** la soumission de l'entreprise Lecomte Pouliot inc. comme étant conforme ;

**D'OCTROYER** le contrat à Lecompte Pouliot inc., conformément à la soumission reçue en choisissant les options suivantes :

| Item | Montant (sans les taxes) |
|---|---|
| **Item 1.0** - Compteurs d'eau, incluant registre et transmetteur pour chacun **- OPTION B** | 47 295,33 $ |
| **Item 2.0** - Installation de compteurs d'eau, incluant registre et transmetteur pour chacun | 71 303,58 $ |
| **Item 3.0** - Rendez-vous annulés | 750,00 $ |
| **Item 4.0** - Système de relève des compteurs d'eau - **OPTION B** | 7 176,00 $ |
| **Item 5.0** - Logiciels de traitement des données de relève des compteurs d'eau - **OPTION B** | 17 264,78 $ |
| **Item 6.0** - Accompagnement et formation de l'employé de la Municipalité lors des deux premières relèves de la totalité du parc de compteurs - **OPTION B** | 2 050,00 $ |

**D'AUTORISER** une dépense 167 679,18 $, taxes incluses, à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 733 ;

**D'AUTORISER** le service de la trésorerie à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2020-09-272** **3.3 OCTROI DE CONTRAT - FOURNITURE DE SABLE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite confier à un entrepreneur la fourniture de sable (granulat abrasif) ;

**ATTENDU** l'appel d'offres public sur invitation 2020-15 concernant la fourniture de sable (granulat abrasif) ;

**ATTENDU** l'ouverture des soumissions le 20 août 2020 ;

**ATTENDU** la réception des soumissions suivantes :

| **Soumissionnaire** | **Montant de la soumission taxes incluses** |
|---|---|
| 9227-1782 Québec inc. | 103 736,19 $ |
| Excavation R.B. Gauthier inc. | 114 043,70 $ |
| Lafarge Canada inc. | 117 165,27 $ |

**ATTENDU** la vérification de la conformité des soumissions reçues et que la soumission de l'entreprise 9227-1782 Québec inc. n'est pas conforme ;

**ATTENDU** la recommandation technique de la firme d'ingénierie FNX Innov.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**DE REJETER** la soumission de 9772-1782 Québec inc., n'étant pas conforme ;

**D'ACCEPTER** la soumission de l'entreprise Excavation R.B. Gauthier inc. comme étant conforme ;

**D'OCTROYER** le contrat à l'entreprise Excavation R.B. Gauthier inc., conformément à la soumission reçue ;

**D'AUTORISER** une dépense de 114 043,70 $, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-330-00-622 ;

**D'AUTORISER** le service de la trésorerie à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## 4 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

**2020-09-273**

### 4.1 CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS - LOT 2 988 766, CHEMIN DE L'AIR-PUR

**ATTENDU QUE** lors de certaines demandes de permis de construction, le propriétaire doit céder gratuitement une partie de terrain ou payer une contribution financière visant

à aider la Municipalité à établir, agrandir et aménager des parcs ou des terrains de jeux, ainsi qu'à protéger des espaces naturels ;

**ATTENDU QUE** la demande de permis de construction numéro 2020-00427 pour le lot 2 988 766, soit le 2457, chemin de l'Air-Pur, doit faire l'objet d'une telle cession ou contribution, à hauteur de 10 % du terrain en superficie ou en valeur.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER,** dans le cadre de la demande de permis de construction numéro 2020-00427, une contribution financière de 4 806,90 $ au Fonds de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels, représentant 10 % de la valeur municipale du terrain ;

**DE SOULIGNER** que la présente résolution n'exempte par le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

## 5 LOISIRS ET CULTURE

**2020-09-274**

### 5.1 RÉSILIATION DE CONTRAT - ENTRETIEN DES PATINOIRES

**ATTENDU** l'appel d'offres sur invitation numéro 2018-014 pour la fourniture de services d'entretien de quatre patinoires extérieures - Parc Léonidas-Dufresne (3) et parc du Lac Paquin ;

**ATTENDU** la résolution numéro 18-11-437 octroyant le contrat à Jesse Brisson ;

**ATTENDU QUE** le contrat prévoyait une option de renouvellement pour la saison 2020-2021.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**DE RÉSILIER** le contrat et de ne pas se prévaloir de l'option de renouvellement qui était prévue au contrat pour la saison 2020-2021 ;

**DE PROCÉDER** au lancement d'un nouvel appel d'offres pour l'entretien des patinoires.

**ADOPTÉE**

2020-09-275 **5.2 MODIFICATION - ENTENTE INTERMUNICIPALE DE DÉLÉGATION - GESTION ET DÉVELOPPEMENT - PARC RÉGIONAL**

**ATTENDU** l'entente entre la MRC des Laurentides et la Municipalité pour la gestion et le développement d'un territoire et d'infrastructures pour la pratique de plein air datée du 6 août 2001 suivant la création du Parc régional ;

**ATTENDU** la modification à cette entente survenue vers le 11 septembre 2002 ;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de modifier l'entente pour la rendre conforme aux dispositions du *Code municipal* ;

**ATTENDU** le projet d'entente transmis par la MRC des Laurentides en date du 14 septembre 2020.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** Kathy Poulin, mairesse, et Sophie Charpentier, directrice générale, à signer l'entente conformément au préambule.

**ADOPTÉE**

2020-09-276 **6 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité

**DE LEVER** la séance extraordinaire du 24 septembre 2020 à 18 h 35.

**ADOPTÉE**

(Signé Kathy Poulin) (Signé Sophie Charpentier)

_____ _____

**Kathy Poulin**
**Mairesse et présidente d'assemblée**

**Sophie Charpentier**
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**

**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES**
**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 13 octobre 2020 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

**SONT PRÉSENTS**

| | |
|---|---|
| Kathy Poulin | Mairesse |
| Jean-François Giasson | Conseiller, district 1 |
| Dominique Forget | Conseillère, district 2 |
| Mathieu Bouthillette | Conseiller, district 3 |
| Guy Séguin | Conseiller, district 4 |
| Carl De Montigny | Conseiller, district 5 |
| Manon Paquin | Conseillère, district 6 |

formant quorum sous la présidence de la mairesse Kathy Poulin.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

| | |
|---|---|
| Sophie Charpentier | Directrice générale et secrétaire-trésorière |
| Carl Lebel | Directeur du service juridique |

**********

**1** Ouverture de la séance et vérification du quorum

- **1.1** Point d'information générale de la mairesse
- **1.2** Adoption de l'ordre du jour de la séance
- **1.3** Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 septembre 2020 et de la séance extraordinaire du 24 septembre 2020
- **1.4** Certificats de crédits

**2** Direction générale et ressources humaines

- **2.1** Création de poste et embauches - Journalier à l'entretien sanitaire - COVID-19
- **2.2** Autorisation de signature - Acte de servitude - 2862, Croissant de la Falaise
- **2.3** Congédiement - Employé numéro 77-0010 - Ajouté séance tenante

**3** Finance et trésorerie

- **3.1** Ratification du journal des déboursés
- **3.2** Autorisation - Modifications au compte de carte de crédit Desjardins
- **3.3** Demande d'exemption de taxes - Club des loisirs du lac Doré inc.

**4** Travaux publics

- **4.1** Acquisition de rue par la Loi sur les compétences municipales - Chemin de la Vallée-Bleue
- **4.2** Acquisition de rue - Lot 6 351 735 - 10e rang
- **4.3** Octroi de contrat - Camion 6x4 avec équipement de déneigement

**5** Urbanisme et environnement

- **5.1** Demande d'aménagement de terrain - 1410, rue de la Cime

**5.2** Demande de rénovation et d'enseignes - 1004, route 117

**5.3** Mandat de représentation - Prévost, Fortin, D'Aoust, avocats - Lot 2 988 736, rue Lac-Green Valley

**5.4** Remboursement - Cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - Lot 2 989 286, chemin des Boisés- Champêtres

**6** Loisirs et culture

**6.1** Tarification - Activités de loisirs - Automne 2020

**6.2** Tarification - Bureau d'accueil touristique

**6.3** Tarification - Salon des artisans 2020

**6.4** Nouvelle bibliothèque - Adoption - Programme fonctionnel et technique - RETIRÉ

**6.5** Nouvelle bibliothèque - Demande de subvention au MCC

**6.6** Entente de développement culturel - MCC

**6.7** Parc régional - Tarification - Hiver 2020-2021

**6.8** Parc régional - Occupation du domaine public - Tournage

**6.9** Parc régional - Demande de subvention - PSSPA

**6.10** Parc régional - Acquisition d'un bâtiment secondaire

**6.11** Parc régional - Plan triennal d'entretien et d'aménagement - Vélo de montagne - RETIRÉ

**6.12** Reconduction d'entente - Centre d'exposition de Val-David

**6.13** Aide financière - Maison Phoenix - Étude de marché

**7** Avis de motion

**7.1** Avis de motion et dépôt - Premier projet de règlement de zonage 601-31 - Installation et occupation d'une structure temporaire en raison de la pandémie liée à la COVID-19

**8** Projets de règlements

**8.1** Premier projet de règlement de zonage 601-31 - Installation et occupation d'une structure temporaire en raison de la pandémie liée à la COVID-19

**9** Règlements

**10** Varia

**10.1** Appui aux demandes pour l'habitation communautaire et sociale au gouvernement du Québec

**10.2** Appui - OMH des Laurentides

**10.3** Nomination - Conseil d'administration - RITL

**10.4** Adoption des prévisions budgétaires 2021 - RITL

**10.5** Adoption des prévisions budgétaires 2021 - RIDM

**10.6** Participation des membres du conseil à diverses activités

**10.7** Correction - Résolution 2020-09-275 - Entente intermunicipale de délégation - Gestion et développement - Parc régional

**10.8** Appui à la FQM - Retrait pouvoir de zonage - Projet de loi 67 - Ajouté séance tenante

**11** Documents déposés

**11.1** Dépôt - Lettre du CIME - Marché public - Fermeture du dossier

**11.2** Dépôt des états comparatifs mensuels

**11.3** Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires

**11.4** Dépôt - Excédent de fonctionnement non affecté et fonds réservés - Suivi et disponibilité

**11.5** Dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700

**11.6** Dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche

**12** Points d'information des conseillers

**13** Période de réponses

**14** Période de questions

**15** Levée de la séance

## 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

### 1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE LA MAIRESSE

La mairesse fait une mise au point sur les dossiers en cours.

2020-10-277

### 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'AJOUTER** les points:

- 2.3 «Congédiement - Employé numéro 77-0010»

-10.8 «Appui à la FQM - Retrait pouvoir de zonage - Projet de loi 67»

**DE RETIRER** les points:

- 6.4 «Nouvelle bibliothèque - Adoption - Programme fonctionnel et technique»

- 6.11 «Parc régional - Plan triennal d'entretien et d'aménagement - Vélo de montagne»

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 octobre 2020 ainsi modifié.

**ADOPTÉE**

2020-10-278

**1.3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2020**

**ATTENDU QUE** chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux des séances ordinaire du 8 septembre 2020 et extraordinaire du 24 septembre 2020 au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** les procès-verbaux des séances ordinaire du 8 septembre 2020 et extraordinaire du 24 septembre 2020.

**ADOPTÉE**

**1.4 CERTIFICATS DE CRÉDITS**

Je, soussigné, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par les points suivants:

2.2, 6.9, 6.10, 6.13 et 10.6

Le 9 octobre 2020,

(Signé Lucien Ouellet)

_____

Lucien Ouellet, Directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint

## 2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2020-10-279

**2.1 CRÉATION DE POSTE ET EMBAUCHES - JOURNALIER À L'ENTRETIEN SANITAIRE - COVID-19**

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit respecter plusieurs mesures sanitaires en raison du contexte de pandémie lié à la COVID-19 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite embaucher des personnes dédiées à l'application de ces mesures, en participant notamment au nettoyage et la désinfection.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**DE CRÉER** le poste de *journalier à l'entretien sanitaire* à même la convention collective des cols bleus;

**DE RATIFIER** l'embauche temporaire de Gabriel Laforest-Lapointe et Simon Landriault à ce poste en date du 28 septembre 2020.

**ADOPTÉE**

**2020-10-280** **2.2 AUTORISATION DE SIGNATURE - ACTE DE SERVITUDE - 2862, CROISSANT DE LA FALAISE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a conclu une entente de travaux et de servitude avec les propriétaires du 2862, croissant de la Falaise, lot 2 993 525 du cadastre du Québec ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale ou le directeur du service juridique à signer un acte de servitude conforme à l'entente et tout autre document pour donner effet à la présente résolution ;

**D'AUTORISER** une dépense maximale de 1 000 $, plus taxes, à même le poste budgétaire 02-701-67-419 pour la préparation de l'acte de servitude.

**ADOPTÉE**

**2020-10-281** **2.3 CONGÉDIEMENT - EMPLOYÉ NUMÉRO 77-0010 - AJOUTÉ SÉANCE TENANTE**

**ATTENDU** les circonstances portées à la connaissance de la Municipalité impliquant l'employé numéro 77-0010 ;

**ATTENDU QUE** l'ensemble des conseillères et conseillers connaissent ces circonstances.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**DE CONGÉDIER** administrativement l'employé numéro 77-0010 en date de l'adoption de la présente résolution, sans préavis et sans indemnité ;

**D'AUTORISER** le versement des sommes dues à l'employé.

**ADOPTÉE**

## 3 FINANCE ET TRÉSORERIE

**2020-10-282**

### 3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**DE RATIFIER** le journal des décaissements pour la période du 1er au 30 septembre 2020, tel que soumis par le directeur de la trésorerie:

Chèques numéros: 201183 à 201340 1 073 743,28 $

**ADOPTÉE**

**2020-10-283**

### 3.2 AUTORISATION - MODIFICATIONS AU COMPTE DE CARTE DE CRÉDIT DESJARDINS

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier les informations au compte de gestion de carte de crédit Desjardins ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité possède une carte de crédit qui est utilisée pour diverses acquisitions.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**QUE** la Municipalité du Village de Val-David délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») ;

**QUE** la Municipalité du Village de Val-David soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et que tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables ;

**QUE** la Municipalité du Village de Val-David s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toute dettes et obligations du non-respect de ces modalités ;

**QUE** les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoir reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes ;

**QUE** l'une ou l'autre des personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants autorisés de la Municipalité du Village de Val-David à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'option liées aux Cartes, le cas échéant ;

- Sophie Charpentier, directrice générale

- Lucien Ouellet, directeur de la trésorerie

**QUE** la limite de crédit de la carte de crédit associée au compte de la Municipalité soit augmentée à 5 000 $.

**ADOPTÉE**

**2020-10-284** **3.3 DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES - CLUB DES LOISIRS DU LAC DORÉ INC.**

**ATTENDU QUE** l'organisme Club des loisirs du Lac Doré Inc. (ci-après l'Organisme) a soumis à la Commission municipale du Québec (ci-après la Commission), une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toutes taxes foncières pour l'immeuble situé au 1030, chemin de la Rivière à Val-David ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit transmettre son opinion à la Commission ;

**ATTENDU QUE** l'Organisme ne rencontre pas tous les critères pour être admissible à l'exemption de taxes, notamment en raison des activités et services décrits dans sa demande :

- L'Organisme n'exerce pas ses activités dans un domaine propre aux loisirs ;

- L'Organisme n'organise pas d'activités informatives et pédagogiques ;

- Les activités de l'Organisme ne visent pas l'amélioration de connaissances ou habilités ;

- Les activités de l'Organisme ne semblent pas accessibles au public.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**DE S'OPPOSER** à la demande d'exemption de taxes foncières de l'Organisme pour les motifs énoncés dans le préambule ;

**DE MANDATER** le directeur de la trésorerie ou le directeur du service juridique pour représenter la Municipalité devant la Commission municipale du Québec.

**ADOPTÉE**

## 4 TRAVAUX PUBLICS

**2020-10-285**

### 4.1 ACQUISITION DE RUE PAR LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES - CHEMIN DE LA VALLÉE-BLEUE

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales,* toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins 10 ans peut devenir propriété de la municipalité locale dès que sont accomplies les formalités prévues à cet égard ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire se prévaloir des dispositions de cet article afin de devenir propriétaire du chemin de la Vallée-Bleue.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'ACCOMPLIR** les formalités conformément à l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* pour devenir propriétaire du chemin Vallée-Bleue, soit le lot 2 992 716 du cadastre du Québec ;

**D'AUTORISER** la secrétaire-trésorière ou le secrétaire-trésorier adjoint à publier les avis publics conformément à la Loi, en vue de donner plein effet à la présente

résolution et à signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de la présente résolution ;

**DE MANDATER** Me Daniel Pagé, notaire, ou un(e) autre notaire de la firme LPCP notaires pour la préparation et la publication de tout acte ou déclaration requis pour donner effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2020-10-286** **4.2 ACQUISITION DE RUE - LOT 6 351 735 - 10E RANG**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a récemment été informée qu'elle ne détient pas de titre de propriété pour une partie de la voie de circulation du 10e rang, soit le lot 6 351 735 du cadastre du Québec ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité et le propriétaire détenant le titre de propriété de ce lot s'entendent à l'effet que la Municipalité en est propriétaire ;

**ATTENDU QUE** le propriétaire consent à céder le lot en faveur de la Municipalité, sans contrepartie.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** la cession du lot 6 351 735 du cadastre du Québec en faveur de la Municipalité ;

**D'AUTORISER** la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale ou le directeur du service juridique à signer pour et au nom de la Municipalité, un acte notarié et tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2020-10-287** **4.3 OCTROI DE CONTRAT - CAMION 6X4 AVEC ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT**

**ATTENDU** l'appel d'offres public 2020-12 pour l'acquisition d'un camion 6x4 et équipement de déneigement ;

**ATTENDU** l'ouverture des soumissions le 25 septembre 2020 ;

**ATTENDU** la réception des soumissions suivantes :

| Soumissionnaires | Montant taxes incluses |
|---|---|
| Globocam (Montréal) Inc. | 282 380,90 $ |
| International Rive-Nord Inc. | 301 576,98 $ |

**ATTENDU QUE** l'entreprise Globocam (Montréal) Inc. a présenté la plus basse soumission conforme.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** la soumission de l'entreprise Globocam (Montréal) Inc. comme étant conforme ;

**D'OCTROYER** le contrat à l'entreprise Globocam (Montréal) Inc. conformément à la soumissions reçue, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt ci-dessous ;

**D'AUTORISER** une dépense de 282 380,90 $, taxes incluses, à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 742, conditionnellement à son approbation par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**D'AUTORISER** le service de la trésorerie à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## 5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

**2020-10-288**

### 5.1 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN - 1410, RUE DE LA CIME

**ATTENDU** la demande 2020-00040 déposée le 11 septembre 2020 pour un projet d'aménagement de terrain (piscine et clôture) au 1410, rue de la Cime, lot numéro 2 993 546 ;

**ATTENDU QUE** l'aménagement de terrain projeté assure la préservation des arbres matures et des espaces boisés tout en étant adapté à la morphologie du site et à l'environnement naturel ;

**ATTENDU QUE** la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607 ;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** le projet d'aménagement de terrain numéro 2020-00040, au 1410, rue de la Cime, lot numéro 2 993 546, comme démontré sur les plans et documents reçus le 13 mai 2019 ainsi que sur le plan d'implantation reçu le 11 septembre 2020.

**ADOPTÉE**

**2020-10-289** **5.2 DEMANDE DE RÉNOVATION ET D'ENSEIGNES - 1004, ROUTE 117**

**ATTENDU** la demande numéro 2020-00041 concernant le projet de rénovation et d'enseignes au 1004, route 117, lot numéro 2 992 408, déposée le 20 août 2020 ;

**ATTENDU QUE** les modifications en façade avant et latérale n'ont pas pour effet de dénaturer la composition architecturale ou d'en diminuer la qualité, que ce soit par sa forme, ses matériaux et son agencement ou ses couleurs ;

**ATTENDU QUE** les enseignes projetées font partie intégrante des composantes architecturales des bâtiments en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti ainsi que la fonction commerciale de la route 117 ;

**ATTENDU QUE** la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607 ;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** le projet de rénovation et d'enseignes numéro 2020-00041, au 1004, route 117, lot numéro 2 992 408, comme démontré sur les plans et documents préparés par Provincial Sign Service LTD reçus le 21 septembre 2020.

**ADOPTÉE**

2020-10-290 **5.3 MANDAT DE REPRÉSENTATION - PRÉVOST, FORTIN, D'AOUST, AVOCATS - LOT 2 988 736, RUE LAC-GREEN VALLEY**

**ATTENDU QUE** des ouvrages sur la rive prohibés auraient été effectués sur le lot 2 988 736, situé sur la rue du Lac-Green Valley, contrevenant à la réglementation municipale ;

**ATTENDU** le jugement en faveur de la Municipalité rendu par la Cour municipale en date du 18 mars 2020 dans ce dossier ;

**ATTENDU** la demande d'appel du jugement à la Cour supérieure par le défendeur.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**DE MANDATER** un(e) avocat(e) de la firme Prévost, Fortin, D'Aoust pour représenter la Municipalité à la Cour supérieure relativement à ce dossier.

**ADOPTÉE**

2020-10-291 **5.4 REMBOURSEMENT - CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS - LOT 2 989 286, CHEMIN DES BOISÉS-CHAMPÊTRES**

**ATTENDU** la résolution 2020-07-205 concernant la cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels représentant 10% de la valeur municipale du terrain dans le cadre du permis de lotissement numéro 2020-10010 pour le lot 2 989 286, situé sur le chemin des Boisés-Champêtres ;

**ATTENDU QUE** le demandeur a payé la cession, puis a demandé la résiliation du permis.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**DE RÉSILIER** la résolution 2020-07-205 ;

**DE RÉSILIER** le permis de lotissement 2020-10010 ;

**D'AUTORISER** le service de la trésorerie à rembourser la contribution de 6 441,90 $ au demandeur.

**ADOPTÉE**

## 6 LOISIRS ET CULTURE

2020-10-292

### 6.1 TARIFICATION - ACTIVITÉS DE LOISIRS - AUTOMNE 2020

**ATTENDU** la recommandation de la directrice du service des Loisirs et de la culture concernant la programmation des cours et activités pour l'automne 2020 illustrée dans le tableau suivant :

| PROGRAMMATION - TARIFICATION AUTOMNE 2020 | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **ENFANTS** | | | **ADULTES** | |
| Activités Sportball (16 mois-6 ans) (8x) | 140,00 $ | | Volley-ball (12x) | 65,00 $ |
| Futsal (6-7 ans) (10x) | 55,00 $ | | Technique Essentrics (8x) | 80,00 $ |
| Ballet (3-5 ans) (10x) | 130,00 $ | | Multiforme pour tous (8x) | 80,00 $ |
| Atelier de survie | 20,00 $ | | Marche afghane (2x) | Gratuit |
| Apprentis samouraï (7-10 ans) (5x) | 75,00 $ | | Marche nordique (2x) | Gratuit |
| Hockey extérieur (5-13 ans) | 45,00 $ | | Entraînement banc de parc (2x) | Gratuit |
| Frais chandail perdu (hockey/soccer) | 30,00 $ | | Trekking (1x) | Gratuit |
| **ADOS** | | | **POUR TOUS** | |
| Gardiens avertis (1x) | 50,00 $ | | Atelier de fabrication de mouches | Gratuit |
| Prêts à rester seuls (1x) | 50,00 $ | | | |
| Ateliers Arts du cirque (8x) | Gratuit | | | |
| Le frais d'inscription pour les non-résidents est de 25% supplémentaire au coût. | | | | |
| Seuls les résidents de Val-Morin ne sont pas soumis à ce frais non-résident. | | | | |

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** la tarification des cours et activités pour l'automne 2020.

**ADOPTÉE**

**2020-10-293** **6.2 TARIFICATION - BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE**

**ATTENDU** la grille de tarification annuelle pour le bureau d'accueil touristique préparée par la directrice du service des loisirs et de la culture :

| ITEM | PRIX |
|---|---|
| Cartes postales | 1,00 $, taxes incluses |
| Cartes routières (Montréal, Canada, Laurentides, Québec) | 6,85 $, taxes incluses (ou prix de détail suggéré, plus taxes |
| Audio-guide MRC Antoine-Labelle | 5,00 $, taxes incluses |
| Sac à vin Val-David | 15,00 $, taxes incluses |
| Épinglette Val-David / unité | 3,00 $, taxes incluses |
| Épinglette Val-David / 2 unités | 5,00 $, taxes incluses |
| Carte ambassadeur | 6,00 $, taxes incluses |
| Location annuelle d'un espace publicitaire pour les commerçants de l'extérieur de Val-David | 150,00 $, plus taxes |
| Location saisonnière d'un espace publicitaire pour les commerçants de l'extérieur de Val-David | 100,00 $, plus taxes |
| Location d'un espace publicitaire pour les commerçants de Val-David | Gratuit |

**ATTENDU QUE** cette tarification entrera en vigueur le 7 décembre 2020.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** la tarification annuelle du bureau d'accueil touristique telle que présentée ci-dessus.

**ADOPTÉE**

**2020-10-294** **6.3 TARIFICATION - SALON DES ARTISANS 2020**

**ATTENDU** les nombreux impacts de la pandémie liée à la COVID-19 sur le milieu culturel ;

**ATTENDU** la volonté de soutenir les artistes et d'offrir un minimum d'activités culturelles afin de maintenir l'image de pôle culturel de la Municipalité ;

**ATTENDU** la recommandation de la directrice du service des loisirs et de la culture.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**DE RÉDUIRE** la tarification du Salon des artisans 2020 à 45,00 $ pour les artisans résidents et 60,00 $ pour les artisans non-résidents ;

**D'ABROGER** la résolution numéro 2020-02-48.

**ADOPTÉE**

**6.4 NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE - ADOPTION - PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE - RETIRÉ**

Point retiré séance tenante.

**2020-10-295** **6.5 NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE - DEMANDE DE SUBVENTION AU MCC**

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite profiter de l'accord de principe octroyé par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) assurant une participation financière du MCC de l'ordre de 50%.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**DE DÉSIGNER** la directrice générale ou la directrice du service des loisirs et de la culture pour déposer une demande d'aide financière au MCC dans le cadre du programme « Aide aux immobilisations » ;

**DE MANDATER** la mairesse ou le maire-suppléant et la directrice générale ou la directrice du service des loisirs et de la culture pour signer, pour et au nom de la Municipalité du Village de Val-David, la convention à intervenir et tout autre document, le cas échéant, avec le MCC concernant cette demande ;

**DE S'ENGAGER**, conditionnellement à l'annonce d'une subvention du MCC dans le cadre du programme « Aide aux immobilisations », à contribuer financièrement au projet de construction d'une nouvelle bibliothèque pour un montant minimum de 2 162 735 $, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à cette dépense ;

**DE S'ENGAGER** à atteindre le niveau "bon" relativement aux heures d'ouvertures de la bibliothèque.

**ADOPTÉE**

**2020-10-296** **6.6 ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL - MCC**

**ATTENDU QUE** l'entente de développement culturel entre la Municipalité et le Ministère de la Culture et des Communications (MCC) arrivera à échéance en 2020 ;

**ATTENDU** la recommandation de la directrice du service des loisirs et de la culture de reconduire cette entente pour les années 2021, 2022 et 2023 pour la réalisation de divers projets culturels ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit s'engager à une contribution financière annuelle pour ces projets et que le MCC contribue pour le même montant.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**DE DÉPOSER** une demande au MCC au programme d'aide aux initiatives de partenariat, volet entente de développement culturel pour les années 2021, 2022 et 2023;

**DE S'ENGAGER** financièrement pour un montant de 8 000,00 $ par année ;

**D'AUTORISER** la directrice du service loisirs et culture à soumettre au MCC la liste des projets admissibles ;

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer l'entente à intervenir entre la Municipalité et le MCC ainsi que tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2020-10-297** **6.7 PARC RÉGIONAL - TARIFICATION - HIVER 2020-2021**

**ATTENDU** la recommandation du directeur du Parc régional de modifier la tarification du Parc pour la saison hivernale 2020-2021 en ajoutant une gratuité pour les personnes de 80 ans et plus ;

**ATTENDU** le projet de tarification soumis par le directeur en date du 29 septembre 2020 :

## TARIFICATION HIVER 2020-2021

| TARIFS JOURNALIERS | | | PROMO |
|---|---|---|---|
| | 18 ANS ET + | 17 ANS - ET 80 ANS + | MARDI/MERCREDI * |
| SKI DE FOND | 17 $ | GRATUIT POUR LES MOINS DE 18 ANS ACCOMPAGNÉS D'UN PARENT ET PERSNNES AGÉES DE PLUS DE 80 ANS. | 12 $ |
| RAQUETTE | 10 $ | | 8 $ |
| FAT BIKE | 10 $ | | 8 $ |
| TÉLÉMARK HORS PISTE | 10 $ | | 8 $ |

| FORFAITS HIVERNAUX | | |
|---|---|---|
| | ADULTE | 60 ANS ET + |
| **NON-RÉSIDENT** PARC VDVM SEULEMENT | 125 $ | 110 $ |
| **NON-RÉSIDENT** PARC VDVM + P'TIT TRAIN DU NORD | 214 $ | 196 $ |

| FORFAITS ANNUELS | | |
|---|---|---|
| | ADULTE | 60 ANS ET + |
| RÉSIDENT PARC VDVM SEULEMENT | 55 $ | 50 $ |
| RÉSIDENT PARC VDVM + P'TIT TRAIN DU NORD | 123 $ | 114 $ |
| **NON-RÉSIDENT** PARC VDVM SEULEMENT | 170 $ | 150 $ |
| **NON-RÉSIDENT** PARC VDVM + P'TIT TRAIN DU NORD | 260 $ | 237 $ |

| TARIF DE GROUPE ADULTES (15 PERSONNES ET +) | |
|---|---|
| SKI DE FOND | 12 $ |
| RAQUETTE, FAT BIKE, TÉLÉMARK HORS PISTE | 8 $ |
| NB: 1 gratuité par 15 personnes | |

| ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET AUTRES | |
|---|---|
| CÉGEP ET UNIVERSITÉ | 5 $ |
| GROUPE SCOLAIRE PRIMAIRE ET SECONDAIRE, GARDERIE, CAMP DE JOUR, ASSOCIATION, REGROUPEMENT (17 ANS ET -) | 4 $ |
| CORPORATIF LOCAL | 10 $ / 130$ |

Tarifs Taxes incluses

*sauf période de Noël et relâche scolaire 2020

Carte renseignement gratuite à l'achat d'un billet journalier ou abonnement . Carte supplémentaire 2

- Réimpression abonnement saisonnier 5 $
- Forfait hiver (nov 2020 à avr 2021): ski de fond, raquette, télémark hors piste et fat bike.
- Forfait annuel (nov 2020 à nov 2021): ski de fond, raquette, télémark hors piste, fat bike, randonnée pédestre et vélo de montagne.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** le projet de tarification soumis par le directeur du Parc régional.

**ADOPTÉE**

**2020-10-298** **6.8 PARC RÉGIONAL - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - TOURNAGE**

**ATTENDU** la demande de la compagnie Idéacom International Inc. de permettre le tournage du projet documentaire «Lady Sapiens» dans le secteur des Dames du Parc régional pendant la semaine du 22 octobre 2020 ;

**ATTENDU** la recommandation du directeur du Parc régional.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** la compagnie Idéacom International Inc. à effectuer un tournage dans le secteur des Dames du Parc régional pour trois (3) jours pendant la semaine du 22 octobre 2020 et dans le respect des mesures sanitaires municipales et gouvernementales mises en place pour contrer la COVID-19.

**ADOPTÉE**

**2020-10-299** **6.9 PARC RÉGIONAL - DEMANDE DE SUBVENTION - PSSPA**

**ATTENDU** le Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA) ;

**ATTENDU QUE** ce programme subventionne jusqu'à 80% des dépenses reliées aux travaux de réfection ou d'aménagement des sentiers ;

**ATTENDU QU'**il y aurait lieu de terminer les travaux dans le secteur du mont Condor ouest et la réfection des sentiers des monts Condor Est et King dans leurs sections les plus endommagées en raison notamment de l'érosion ;

**ATTENDU** la recommandation du directeur du Parc régional.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** le directeur du Parc régional à déposer une demande de subvention de 98 000,00 $ au programme PSSPA pour la mise à niveau des sentiers des secteurs Condor Est et King et de quelques sections du sentier D dans le secteur du mont Condor Ouest ;

**D'AUTORISER** le directeur du Parc régional à signer tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution ;

**DE CONFIRMER** l'engagement financier de la Municipalité de 19 580,00 $ à même le Fonds de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels.

**ADOPTÉE**

2020-10-300 **6.10 PARC RÉGIONAL - ACQUISITION D'UN BÂTIMENT SECONDAIRE**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de bonifier les infrastructures d'accueil du Parc régional en raison du fort achalandage et afin de respecter les mesures de distanciation gouvernementales dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ;

**ATTENDU** la recommandation du directeur du Parc régional de faire construire une guérite extérieure afin de diviser l'équipe d'accueil entre le chalet Anne-Piché et l'entrée du Parc pour mieux contrôler les entrées.

La conseillère Manon Paquin demande le vote.

Vote pour : Jean-François Giasson, Dominique Forget, Guy Séguin, Mathieu Bouthillette et Carl De Montigny.

Vote contre : Manon Paquin.

La mairesse Kathy Poulin s'abstient.

**EN CONSÉQUENCE,**

et résolu à majorité

**D'ACCEPTER** l'offre de service de l'entreprise *iLAND construction* datée du 13 octobre 2020 prévoyant la construction d'un bâtiment pouvant faire office de guérite et de boutique extérieure, au montant de 23 809,52 $, plus taxes.

**D'AUTORISER** la directrice générale et le directeur du Parc régional secteur Dufresne à signer conjointement tout contrat, entente ou autre document pour donner effet à la proposition;

**D'AUTORISER** une dépense de 30 000,00 $, taxes incluses, à même le Fonds de parcs, espaces naturels et terrains de jeux pour faire cette acquisition et pour faire l'aménagement du bâtiment et du terrain.

**ADOPTÉE**

**6.11 PARC RÉGIONAL - PLAN TRIENNAL D'ENTRETIEN ET D'AMÉNAGEMENT - VÉLO DE MONTAGNE - RETIRÉ**

Retiré séance tenante.

2020-10-301 **6.12 RECONDUCTION D'ENTENTE - CENTRE D'EXPOSITION DE VAL-DAVID**

**ATTENDU** l'entente intervenue entre le Centre d'exposition de Val-David et la Municipalité le 10 avril 2018 pour les années 2018, 2019 et 2020 ;

**ATTENDU QUE** l'entente vise à offrir un soutien technique et une contribution financière au Centre d'exposition de Val-David ;

**ATTENDU QUE** les deux parties souhaitent reconduire l'entente pour l'année 2021, sans modification.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**DE RECONDUIRE** l'entente avec le Centre d'exposition de Val-David pour une durée d'un an, sans modification.

**ADOPTÉE**

2020-10-302 **6.13 AIDE FINANCIÈRE - MAISON PHOENIX - ÉTUDE DE MARCHÉ**

**ATTENDU** la demande d'aide financière de l'organisme sans but lucratif Maison Phoenix en date du 9 octobre 2020 dans le but de faire produire une étude de marché.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** le versement d'une somme de 5 000,00 $ à l'organisme Maison Phoenix, à même le poste budgétaire 02-520-01-970.

**ADOPTÉE**

## 7 AVIS DE MOTION

2020-10-303

**7.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE 601-31 - INSTALLATION ET OCCUPATION D'UNE STRUCTURE TEMPORAIRE EN RAISON DE LA PANDÉMIE LIÉE À LA COVID-19**

Le conseiller Jean-François Giasson donne avis de motion que sera présenté pour adoption, à une prochaine séance, le futur règlement numéro 601-31 amendant le règlement de zonage numéro 601 afin d'autoriser l'installation et l'occupation d'une structure temporaire en raison de la pandémie liée à la COVID-19.

Le projet de règlement est déposé par le conseiller séance tenante.

## 8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

2020-10-304

**8.1 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE 601-31 - INSTALLATION ET OCCUPATION D'UNE STRUCTURE TEMPORAIRE EN RAISON DE LA PANDÉMIE LIÉE À LA COVID-19**

**ATTENDU QUE** le conseiller Jean-François Giasson a déposé le premier projet de règlement de zonage numéro 601-31 concernant l'installation et l'occupation d'une structure temporaire en raison de la pandémie liée à la COVID-19.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le projet de règlement de zonage numéro 601-31 concernant l'installation et l'occupation d'une structure temporaire en raison de la pandémie liée à la COVID-19.

**ADOPTÉE**

## 9 RÈGLEMENTS

Aucun.

## 10 VARIA

**2020-10-305** **10.1 APPUI AUX DEMANDES POUR L'HABITATION COMMUNAUTAIRE ET SOCIALE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

**ATTENDU QUE** le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

**ATTENDU QUE** 335 ménages du Village de Val-David ont des besoins de logements adéquats et abordables ;

**ATTENDU QUE** ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

**ATTENDU QUE** la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

**ATTENDU QUE** les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

**ATTENDU QUE** chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 $ en activité économique dans le secteur de la construction;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**DE DEMANDER** au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

**DE TRANSMETTRE** une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia LeBel, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

**ADOPTÉE**

**2020-10-306** **10.2 APPUI - OMH DES LAURENTIDES**

**ATTENDU QUE** l'office municipal d'habitation (OMH) des Laurentides regroupe les OMH de Val-Morin, Val-David, Sainte-Agathe-des-Monts, Saint-Faustin-Lac-Carré, Mont-Tremblant et Labelle ;

**ATTENDU QUE** l'OMH demande aux municipalités qui le composent d'appuyer sa démarche exigeant à la Société d'Habitation du Québec de remettre les points supplémentaires accordés aux résidents désirant obtenir une place dans une résidence pour aînés située dans leur propre ville ou municipalité.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'APPUYER** l'OMH dans ses démarches auprès de la Société d'Habitation du Québec afin que les citoyens des municipalités locales aient priorité sur les demandeurs de l'extérieur lorsque vient le temps d'obtenir une place dans une résidence pour aînés.

**ADOPTÉE**

**2020-10-307** **10.3 NOMINATION - CONSEIL D'ADMINISTRATION - RITL**

**ATTENDU QUE** la gestion des matières résiduelles de la municipalité est assurée par la Régie intermunicipale des Trois-Lacs (RITL) ;

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration de la RITL est composé d'un représentant de chacune des villes et municipalités concernées ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de remplacer Carl De Montigny au titre de délégué représentant de la Municipalité au conseil d'administration de la RITL.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** la démission du conseiller Carl De Montigny et de le remercier pour le travail effectué au sein du conseil d'administration de la RITL ;

**DE NOMMER** la conseillère Dominique Forget pour siéger à titre de déléguée représentante de la Municipalité au conseil d'administration de la RITL.

**ADOPTÉE**

2020-10-308 **10.4 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 - RITL**

**ATTENDU QUE** la Régie intermunicipale des Trois-Lacs a adopté le 23 septembre 2020 ses prévisions budgétaires pour l'année 2021, lesquelles totalisent 2 750 087 $ ;

**ATTENDU QUE** les prévisions budgétaires adoptées par la Régie intermunicipale des Trois-Lacs doivent être adoptées par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa juridiction.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** les prévisions budgétaires pour l'année 2021 tel qu'adoptées par la Régie intermunicipale des Trois-Lacs le 23 septembre 2020 et dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

2020-10-309 **10.5 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 - RIDM**

**ATTENDU QUE** la Régie incendie des Monts a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année 2021 lors de son assemblée ordinaire du conseil d'administration du 2 septembre 2020 ;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 603 du *Code municipal*, le budget doit être adopté par au moins deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa compétence.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** les prévisions budgétaires pour l'exercice financier de l'année 2021 de la Régie incendie des Monts, pour un montant total de 2 295 583,42 $.

**ADOPTÉE**

2020-10-310 **10.6 PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À DIVERSES ACTIVITÉS**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil souhaitent participer à différentes activités dans le but de faire rayonner la Municipalité ou dans le but de parfaire leurs connaissances.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** les élus municipaux suivants à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Municipalité :

| ACTIVITÉ | DATE | COÛT / PERSONNE | CONSEILLERS |
|---|---|---|---|
| FQM - Cours en ligne<br>- *Maitriser vos dossiers municipaux* | 14 novembre 2020 | 330,00 $, plus taxes | Carl De Montigny |

**D'AUTORISER** les élus à se faire rembourser leurs frais de déplacement, de repas et d'hébergement, si applicables, à même le poste budgétaire 02-110-00-310 ;

**D'AUTORISER** les dépenses ci-haut, plus taxes, à même le poste budgétaire 02-110-00-312.

**ADOPTÉE**

**2020-10-311** **10.7 CORRECTION - RÉSOLUTION 2020-09-275 - ENTENTE INTERMUNICIPALE DE DÉLÉGATION - GESTION ET DÉVELOPPEMENT - PARC RÉGIONAL**

**ATTENDU QUE** le préambule de la résolution numéro 2020-09-275 adoptée lors de la séance extraordinaire du 24 septembre 2020 fait référence à la mauvaise entente intervenue entre la MRC et la Municipalité.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**DE MODIFIER** la résolution 2020-09-275 de la façon suivante :

- Changer la date de l'entente existante pour le 13 février 2013 au premier alinéa ;
- Retirer le deuxième alinéa.

**ADOPTÉE**

2020-10-312

**10.8 APPUI À LA FQM - RETRAIT POUVOIR DE ZONAGE - PROJET DE LOI 67 - AJOUTÉ SÉANCE TENANTE**

**ATTENDU** l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb) ;

**ATTENDU QUE** cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés ;

**ATTENDU QUE** la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions,* déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020 ;

**ATTENDU QUE** le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

**ATTENDU** l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu ;

**ATTENDU QU'**il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain ;

**ATTENDU QUE** cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016 ;

**ATTENDU QUE** cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité ;

**ATTENDU** l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités ;

**QUE** le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité ;

**QUE** le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie ;

**QUE** copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M$^{me}$ Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M$^{me}$ Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M$^{me}$ Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M$^{me}$ Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale ;

**QUE** copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

**ADOPTÉE**

## 11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

### 11.1 DÉPÔT - LETTRE DU CIME - MARCHÉ PUBLIC - FERMETURE DU DOSSIER

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la lettre du Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes datée du 28 septembre 2020 dans laquelle le Commissaire confirme qu'il n'entend pas intervenir davantage en lien avec la relation d'affaires entre la Municipalité et un organisme à but non lucratif qui exploite un marché public sur son territoire.

**11.2 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS MENSUELS**

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt par le directeur de la trésorerie, conformément à la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs,* au *Code municipal du Québec* et à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités,* des états comparatifs mensuels en date du 30 septembre 2020.

**11.3 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES**

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de septembre 2020, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

**11.4 DÉPÔT - EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ ET FONDS RÉSERVÉS - SUIVI ET DISPONIBILITÉ**

Le conseil municipal prend acte du dépôt, par le directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint, du rapport démontrant le suivi et disponibilité au 30 septembre 2020 de l'excédent de fonctionnement non affecté et fonds réservés.

**11.5 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de septembre 2020 quant aux dépenses effectuées en vertu du r glement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

**11.6 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

**12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS**

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

**13 PÉRIODE DE RÉPONSES**

La mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

**14 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

**2020-10-313** **15 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**DE LEVER** la séance ordinaire du 13 octobre 2020 à 21 h 01.

**ADOPTÉE**

(Signé Kathy Poulin) (Signé Sophie Charpentier)

_____ _____

**Kathy Poulin**
**Mairesse et présidente d'assemblée**

**Sophie Charpentier**
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**

**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES**
**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 27 octobre 2020 à 19 h 00. Compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, la séance se déroule à huis clos et tous les membres du conseil municipal sont réunis par un système de vidéoconférence.

**SONT PRÉSENTS**

| | |
|---|---|
| Kathy Poulin | Mairesse |
| Jean-François Giasson | Conseiller, district 1 |
| Dominique Forget | Conseillère, district 2 |
| Mathieu Bouthillette | Conseiller, district 3 |
| Guy Séguin | Conseiller, district 4 |
| Carl De Montigny | Conseiller, district 5 |
| Manon Paquin | Conseillère, district 6 |

formant quorum sous la présidence de la mairesse Kathy Poulin.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

| | |
|---|---|
| Sophie Charpentier | Directrice générale et secrétaire-trésorière |

**********

**1** Ouverture de la séance et vérification du quorum

- **1.1** Constatation de la régularité de la séance du conseil
- **1.2** Adoption de l'ordre du jour de la séance
- **1.3** Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

**2** Travaux publics

- **2.1** Annulation - Appel d'offres public 2020-16 - Acquisition d'un chargeur sur roues avec souffleuse détachable - Usagé

**3** Loisirs et culture

- **3.1** Annulation - Appel d'offres sur invitation 2020-17 - Entretien des patinoires extérieures 2020-2021

**4** Levée de la séance

## 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance à 19 h 00.

### 1.1 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Puisque tous les membres du conseil municipal sont présents, le conseil municipal n'a pas à constater que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres, tel que requis par la Loi.

Chacun des membres du conseil municipal renoncent à l'avis de convocation.

2020-10-314

### 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 octobre 2020, tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### 1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, la séance se déroule à huis clos et tous les membres du conseil municipal sont réunis par un système de vidéoconférence. La période de questions concernant l'ordre du jour n'a pas lieu.

## 2 TRAVAUX PUBLICS

2020-10-315

### 2.1 ANNULATION - APPEL D'OFFRES PUBLIC 2020-16 - ACQUISITION D'UN CHARGEUR SUR ROUES AVEC SOUFFLEUSE DÉTACHABLE - USAGÉ

**ATTENDU QUE** la Municipalité a lancé l'appel d'offres public *2020-16 - Acquisition d'un chargeur sur roues avec souffleuse détachable - Usagé* et a reçu deux (2) soumissions ;

**ATTENDU QUE** le prix de la seule soumission conforme reçue est largement supérieur à l'estimé et au budget de la Municipalité prévus pour cette acquisition ;

**ATTENDU QU'**il est dans les meilleurs intérêts de la Municipalité d'annuler cet appel d'offres.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'ANNULER,** par les présentes, l'appel d'offres public numéro *2020-16 - Acquisition d'un chargeur sur roues avec souffleuse détachable - Usagé.*

**ADOPTÉE**

## 3 LOISIRS ET CULTURE

**2020-10-316**

### 3.1 ANNULATION - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2020-17 - ENTRETIEN DES PATINOIRES EXTÉRIEURES 2020-2021

**ATTENDU QUE** la Municipalité a lancé l'appel d'offres sur invitation 2020-17- Service d'entretien des patinoires extérieures 2020-2021 et a reçu deux (2) soumissions ;

**ATTENDU QUE** le prix de la seule soumission conforme reçue est largement supérieur à l'estimé et au budget de la Municipalité prévus pour ce projet ;

**ATTENDU QU'**il est dans les meilleurs intérêts de la Municipalité d'annuler cet appel d'offres sur invitation.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ANNULER,** par les présentes, l'appel d'offres sur invitation numéro 2020-17 - Service d'entretien des patinoires extérieures 2020-2021.

**ADOPTÉE**

**2020-10-317** **4 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

**DE LEVER** la séance extraordinaire du 27 octobre 2020 à 19 h 04.

**ADOPTÉE**

(Signé Kathy Poulin) (Signé Sophie Charpentier)

_____ _____

**Kathy Poulin** **Sophie Charpentier**
**Mairesse et présidente d'assemblée** **Directrice générale et secrétaire-trésorière**

**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES**
**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 10 novembre 2020 à 19 h 30. Compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, la séance se déroule en l'absence du public et les membres du conseil sont réunis par un système de vidéoconférence.

**SONT PRÉSENTS**

| | |
|---|---|
| Kathy Poulin | Mairesse |
| Jean-François Giasson | Conseiller, district 1 |
| Dominique Forget | Conseillère, district 2 |
| Mathieu Bouthillette | Conseiller, district 3 |
| Guy Séguin | Conseiller, district 4 |
| Carl De Montigny | Conseiller, district 5 |
| Manon Paquin | Conseillère, district 6 |

formant quorum sous la présidence de la mairesse Kathy Poulin.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

| | |
|---|---|
| Sophie Charpentier | Directrice générale et secrétaire-trésorière |
| Carl Lebel | Directeur du service juridique |

**********

**1** Ouverture de la séance et vérification du quorum

**1.1** Point d'information générale de la mairesse

**1.2** Adoption de l'ordre du jour de la séance

**1.3** Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 octobre 2020 et de la séance extraordinaire du 27 octobre 2020

**1.4** Certificats de crédits

**2** Direction générale et ressources humaines

**3** Finance et trésorerie

**3.1** Ratification du journal des déboursés

**3.2** Vente pour non-paiement de taxes - Retrait d'un dossier - Lot 2 989 194, route 117

**3.3** Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté - RITL

**4** Travaux publics

**4.1** Autorisation de paiement - Groupe Québéco inc. - Système de ventilation salle communautaire

**4.2** Demande d'aide financière - Aide à la voirie locale - AIRRL

**4.3** Modification de la signalisation - Chemin des Boisés Champêtres - Ajouté séance tenante

**5** Urbanisme et environnement

**5.1** Demande de rénovation - 1365-1367, route 117

**5.2** Demande de rénovation et d'enseigne - 1520, route 117

**5.3** Demande d'enseigne - 1337, rue de la Sapinière

**5.4** Demande de construction - Lot 2 991 695, rue d'Innsbruck

**5.5** Demande de construction - Lot 4 588 636, chemin des Boisés Champêtres

**5.6** Cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - Lot 2 991 695, rue d'Innsbruck

**5.7** Demande d'approbation préliminaire - Boisés-Champêtres - Rue des Hêtres

**6** Loisirs et culture

**6.1** Octroi de contrat - Entretien des patinoires extérieures 2020-2021

**6.2** Acquisition - Chaise existentielle

**6.3** Plan d'aménagement et d'entretien des sentiers de vélo de montagne - Parc régional

**6.4** Modification - Résolution 19-12-355 - Demande de subvention - Centenaire

**7** Avis de motion

**8** Projets de règlements

**8.1** Second projet de règlement de zonage 601-31

**9** Règlements

**10** Varia

**10.1** Appui - Camps de vacances du Québec

**10.2** Gratuité des activités hivernales - P'tit Train du Nord

**11** Documents déposés

**11.1** Dépôt - Rapport du Forum des Aînés 2019

**11.2** Dépôt des états comparatifs mensuels

**11.3** Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires

**11.4** Dépôt - Excédent de fonctionnement non affecté et fonds réservés - Suivi et disponibilité

**11.5** Dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700

**11.6** Dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche

**12** Points d'information des conseillers

**13** Période de réponses

**14** Période de questions

**15** Levée de la séance

## 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance à 19 h 30.

### 1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE LA MAIRESSE

La mairesse fait une mise au point sur les dossiers en cours.

2020-11-318

### 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'AJOUTER** le point :

- 4.3 « Modification de la signalisation - Chemin des Boisés Champêtres »

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 novembre 2020 ainsi modifié.

**ADOPTÉE**

2020-11-319

### 1.3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2020

**ATTENDU QUE** chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 octobre 2020 et de la séance extraordinaire du 27 octobre 2020 au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 octobre 2020.

**ADOPTÉE**

**1.4 CERTIFICATS DE CRÉDITS**

Je, soussigné, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par les points suivants:

3.3, 4.1, 6.1, 6.2

Le 6 novembre 2020,

(signé Lucien Ouellet)

_____

Lucien Ouellet, Directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint

## 2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

Aucun point.

## 3 FINANCE ET TRÉSORERIE

2020-11-320 **3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS**

Il est proposé par Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité

**DE RATIFIER** le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 octobre 2020, tel que soumis par le directeur de la trésorerie:

Chèques numéros: 201341 à 201508 605 606.77 $

**ADOPTÉE**

2020-11-321 **3.2 VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES - RETRAIT D'UN DOSSIER - LOT 2 989 194, ROUTE 117**

**ATTENDU** la résolution numéro 2020-08-229 concernant l'approbation et la transmission à la MRC des Laurentides de l'état des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes en prévision de la vente qui aura lieu le 3 décembre 2020 ;

**ATTENDU QUE** le paiement des taxes foncières dues a été effectué par le propriétaire de l'une des propriétés figurant sur l'état des immeubles.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** le retrait de la propriété suivante de la liste des immeubles à mettre en vente pour défaut de paiement de taxes :

- Lot 2 989 194 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, matricule 4700-32-4772, situé sur la route 117

**DE TRANSMETTRE** la présente résolution à la MRC des Laurentides.

**ADOPTÉE**

**2020-11-322** **3.3 AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ - RITL**

**ATTENDU QUE** la Régie intermunicipale des Trois-Lacs (RITL) a procédé à la redistribution des surplus de l'année 2019 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite dédier ces sommes à la réalisation de projets en lien avec les matières résiduelles.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**D'AFFECTER** la somme de 27 095,59 $ provenant de la redistribution des surplus de 2019 de la RITL à même l'excédent de fonctionnement non affecté, à l'excédent de fonctionnement affecté.

**ADOPTÉE**

## 4 TRAVAUX PUBLICS

**2020-11-323** **4.1 AUTORISATION DE PAIEMENT - GROUPE QUÉBÉCO INC. - SYSTÈME DE VENTILATION SALLE COMMUNAUTAIRE**

**ATTENDU** l'appel d'offres sur invitation 2018-012 pour les travaux d'installation d'un système de ventilation à la salle communautaire ;

**ATTENDU** la recommandation d'acceptation des travaux préparée par la firme d'ingénierie DWB Consultants datée du 29 octobre 2020.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** la libération de la retenue de 10% pour montant total de 7 627,69 $, taxes incluses, au bénéfice de l'entreprise Groupe Québéco inc., à même le règlement d'emprunt 726.

**ADOPTÉE**

**2020-11-324** **4.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - AIDE À LA VOIRIE LOCALE - AIRRL**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application au volet *Accélération des investissements sur le réseau routier local* (AIRRL) du *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL) ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

**ATTENDU QUE** la source de calcul de l'aide financière est établie selon l'estimation détaillée du coût des travaux.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles ;

**DE CONFIRMER** l'engagement de la Municipalité à faire réaliser les travaux selon les modalités établies ;

**DE RECONNAÎTRE** qu'en cas de non-respect des modalités établies, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE**

2020-11-325 **4.3 MODIFICATION DE LA SIGNALISATION - CHEMIN DES BOISÉS CHAMPÊTRES - AJOUTÉ SÉANCE TENANTE**

**ATTENDU** la demande d'installation de panneaux d'arrêt à l'intersection de la rue des Hauts-Bois et du chemin des Boisés-Champêtres reçue de la part de certains citoyens ;

**ATTENDU** la recommandation du service des travaux publics.

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** l'ajout de la signalisation suivante au printemps 2021:

- Deux panneaux d'arrêt sur le chemin des Boisés-Champêtres, soit de chaque côté de l'intersection de la rue des Hauts-Bois se situant la plus à l'est ;

- Un panneau annonçant le panneau d'arrêt ci-dessus pour les automobilistes circulant en direction ouest ;

- Tout autre panneau complémentaire permanent ou temporaire requis pour respecter les normes gouvernementales sur la signalisation routière.

**ADOPTÉE**

## 5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2020-11-326 **5.1 DEMANDE DE RÉNOVATION - 1365-1367, ROUTE 117**

**ATTENDU** la demande numéro 2020-00038 concernant un projet de rénovation au 1365-1367, route 117, déposée le 15 octobre 2020 ;

**ATTENDU QUE** l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales villageoises ;

**ATTENDU QUE** la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607 ;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE**,

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** le projet de rénovation numéro 2020-00038 pour le 1365-1367, route 117, lot numéro 2 990 951, comme démontré sur les plans et documents préparés par le SARP reçus le 15 octobre 2020.

**ADOPTÉE**

**2020-11-327** **5.2 DEMANDE DE RÉNOVATION ET D'ENSEIGNE - 1520, ROUTE 117**

**ATTENDU** la demande numéro 2020-00042 concernant un projet de rénovation et d'enseigne au 1520, route 117, déposée le 14 octobre 2020 ;

**ATTENDU QUE** l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales villageoises ;

**ATTENDU QUE** la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607 ;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE**,

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** le projet de rénovation et d'enseigne numéro 2020-00042 pour le 1520, route 117, lot numéro 2 991 503, comme démontré sur les plans et documents préparés par Nathalie Girard, designer, et par Caméléon Publi-Design reçus le 14 octobre 2020.

**ADOPTÉE**

**2020-11-328** **5.3 DEMANDE D'ENSEIGNE - 1337, RUE DE LA SAPINIÈRE**

**ATTENDU** la demande numéro 2020-00010 concernant un projet d'enseigne au 1337, rue de la Sapinière, déposée le 27 juillet 2020 ;

**ATTENDU QUE** l'enseigne projetée fait partie intégrante des composantes architecturales du bâtiment en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux

et un éclairage qui respectent le cadre bâti et le caractère villageois et convivial du secteur ;

**ATTENDU QUE** la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607 ;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** le projet d'enseigne portant le numéro 2020-00010, pour le 1337, rue de la Sapinière, lot numéro 2 990 027, comme démontré sur les plans et documents préparés par le SARP, en date du 19 octobre 2020.

**ADOPTÉE**

**2020-11-329** **5.4 DEMANDE DE CONSTRUCTION - LOT 2 991 695, RUE D'INNSBRUCK**

**ATTENDU** la demande numéro 2020-00043 pour le projet de construction sur le lot numéro 2 991 695, situé sur la rue d'Innsbruck, déposée le 8 octobre 2020 ;

**ATTENDU QUE** la localisation de la construction sur le site est planifiée de manière à minimiser son impact visuel à partir du bassin visuel stratégique et des corridors touristiques ;

**ATTENDU QUE** l'aménagement du terrain assure la préservation des arbres matures et des espaces boisés, tout en étant adapté à la morphologie du site et à l'environnement naturel ;

**ATTENDU QUE** la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607 ;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** le projet de construction numéro 2020-00043 pour le lot numéro 2 991 695, rue d'Innsbruck, comme démontré sur le plan de construction préparé par Samuel

Leclerc, ingénieur, ainsi que sur le plan d'implantation, minute 16 949, préparé par Marc Jarry, arpenteur-géomètre, reçus le 8 octobre 2020.

**ADOPTÉE**

**2020-11-330** **5.5 DEMANDE DE CONSTRUCTION - LOT 4 588 636, CHEMIN DES BOISÉS CHAMPÊTRES**

**ATTENDU** la demande numéro 2020-00036 pour le projet de construction sur le lot numéro 4 588 636, situé sur le chemin des Boisés-Champêtres, déposée le 2 octobre 2020 ;

**ATTENDU QUE** la localisation de la construction sur le site est planifiée de manière à minimiser son impact visuel à partir du bassin visuel stratégique et des corridors touristiques ;

**ATTENDU QUE** l'aménagement du terrain assure la préservation des arbres matures et des espaces boisés, tout en étant adapté à la morphologie du site et à l'environnement naturel ;

**ATTENDU QUE** la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607 ;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** le projet de construction numéro 2020-00036 pour le lot numéro 4 588 636, chemin des Boisés-Champêtres, comme démontré sur le plan de construction M-108 préparé par Bryan Lagacé, technologue, reçu le 28 septembre 2020, ainsi que sur le plan d'implantation, minute 4870, préparé par Guillaume Paquette, arpenteur-géomètre, reçu le 16 octobre 2020.

**ADOPTÉE**

**2020-11-331** **5.6 CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS - LOT 2 991 695, RUE D'INNSBRUCK**

**ATTENDU QUE** lors de certaines demandes de permis de construction, le propriétaire doit céder gratuitement une partie de terrain ou payer une contribution financière visant à aider la Municipalité à établir, agrandir et aménager des parcs ou des terrains de jeux, ainsi qu'à protéger des espaces naturels ;

**ATTENDU QUE** la demande de permis de construction numéro 2020-00530 pour le lot 2 991 695 situé sur la rue d'Innsbruck doit faire l'objet d'une telle cession ou contribution, à hauteur de 10% du terrain en superficie ou en valeur.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER,** dans le cadre de la demande de permis de construction numéro 2020-00530 une contribution financière de 1 798,50 $ au Fonds de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels, représentant 10% de la valeur municipale du terrain ;

**DE SOULIGNER** que la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

**2020-11-332** **5.7 DEMANDE D'APPROBATION PRÉLIMINAIRE - BOISÉS-CHAMPÊTRES - RUE DES HÊTRES**

**ATTENDU** le règlement 728 portant sur certaines contributions à des travaux municipaux ou des services municipaux ;

**ATTENDU** la demande d'approbation préliminaire datée du 19 septembre 2020 en vertu dudit règlement pour un projet de nouvelle phase du domaine *Les Boisés-Champêtres,* soit l'ouverture d'une nouvelle rue (des Hêtres) ;

**ATTENDU QUE** les plans et documents reçus à ce jour respectent les dispositions de la réglementation d'urbanisme, sauf quant au lotissement de 2 lots.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** préliminairement la réalisation du projet décrit au préambule.

**ADOPTÉE**

## 6 LOISIRS ET CULTURE

**2020-11-333** **6.1 OCTROI DE CONTRAT - ENTRETIEN DES PATINOIRES EXTÉRIEURES 2020-2021**

**ATTENDU** l'appel d'offres sur invitation 2020-20 pour le service d'entretien des patinoires extérieures pour l'hiver 2020-2021 ;

**ATTENDU** l'ouverture des soumissions le 6 novembre 2020 ;

**ATTENDU** la réception des soumissions suivantes :

| Soumissionnaires | Montant taxes incluses |
|---|---|
| J.A.M. Entretien général inc. | 31 043,25 $ |
| Jesse Brisson | 51 738,75 $ |
| David Lanoue | 23 454,90 $ |

**ATTENDU QUE** David Lanoue a présenté la plus basse soumission conforme.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** la soumission de David Lanoue comme étant conforme ;

**D'OCTROYER** le contrat à David Lanoue conformément à la soumission reçue ;

**D'AUTORISER** une dépense de 4 800,00 $, plus taxes, si applicables, pour l'année 2020, à même le poste budgétaire 02-701-31-447.

**ADOPTÉE**

**2020-11-334** **6.2 ACQUISITION - CHAISE EXISTENTIELLE**

**ATTENDU** la mise en vente de la *Chaise existentielle* conçue par les artistes Mathieu Patoine et Soufia Bensaïd.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**D'ACQUÉRIR** la *Chaise existentielle* auprès des artistes pour une somme de 2 500,00 $, taxes incluses ;

**D'AUTORISER** une dépense pour cette somme à même le poste budgétaire 02-70290-522 et le versement en parts égales entre les artistes ;

**D'AUTORISER** l'émission de deux reçus d'impôts de 2 000,00 $, soit un en faveur de chaque artiste.

**ADOPTÉE**

**2020-11-335** **6.3 PLAN D'AMÉNAGEMENT ET D'ENTRETIEN DES SENTIERS DE VÉLO DE MONTAGNE - PARC RÉGIONAL**

**ATTENDU** le plan d'aménagement et d'entretien des sentiers de vélo de montagne dans le Parc régional Val-David Val-Morin, secteur Dufresne, préparé par le directeur du Parc régional en collaboration avec les représentants de la communauté de vélo de montagne de Val-David ;

**ATTENDU QUE** l'objectif de ce plan est de bonifier l'offre actuelle de sentiers de vélo de montagne et en assurer la pérennité ;

**ATTENDU** la réception de lettres d'appui de la part des organismes Club de Plain-Air de Val-David et Popcycle.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** le plan d'aménagement et d'entretien des sentiers de vélo de montagne daté du 3 novembre 2020.

**ADOPTÉE**

**2020-11-336** **6.4 MODIFICATION - RÉSOLUTION 19-12-355 - DEMANDE DE SUBVENTION - CENTENAIRE**

**ATTENDU** les résolutions 19-11-309 et 9-12-355 étant chacune une demande de subvention pour réaliser des projets dans le cadre des célébrations du Centenaire ;

**ATTENDU QUE** pour chacune de ces résolutions, la Municipalité s'est engagée à contribuer aux projets à hauteur de 20 000,00 $ à même la réserve affectée au Centenaire, ce qui a pour effet d'engager la somme totale de 40 000,00 $ ;

**ATTENDU QUE** l'intention de la Municipalité est de dépenser un total de 20 000,00 $ relativement à ces projets.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**DE MODIFIER** la résolution 19-12-355 par l'ajout du paragraphe suivant :

*"DE PRÉCISER que cet engagement financier est fait à même la somme engagée dans le cadre de la résolution 19-11-309, la Municipalité ayant l'intention de dépenser un maximum de 20 000,00 $ pour la réalisation de ces projets"*

**DE DÉSENGAGER** une somme de 20 000,00 $ à même la réserve affectée au Centenaire.

**ADOPTÉE**

## 7 AVIS DE MOTION

Aucun.

## 8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

**2020-11-337**

### 8.1 SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE 601-31

**ATTENDU** l'avis de motion, la présentation et l'adoption du premier projet de règlement de zonage 601-31 lors de la séance ordinaire du 13 octobre 2020 ;

**ATTENDU** l'avis public du 20 octobre 2020 annonçant une consultation écrite ayant lieu pendant la période du 20 octobre au 4 novembre 2020 ;

**ATTENDU QUE** plusieurs commentaires d'appui au projet de règlement ont été reçus dans le cadre de la consultation écrite ;

**ATTENDU** la réception de l'avis préliminaire de conformité de la part de la MRC des Laurentides ;

**ATTENDU QUE** des modifications ont été apportées au règlement depuis le dépôt du premier projet soit, l'ajout de dispositions précisant notamment la durée maximale permise pour l'installation de structures temporaires, la dimension et la capacité maximales permises, les types d'installations qui sont prohibés, les normes de

construction requises et le droit pour la municipalité d'installer des structures pour le public.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le second projet de règlement de zonage 601-31.

**ADOPTÉE**

## 9 RÈGLEMENTS

Aucun.

## 10 VARIA

**2020-11-338** **10.1 APPUI - CAMPS DE VACANCES DU QUÉBEC**

**ATTENDU QUE** les camps de vacances du Québec sont durement touchés par les mesures sanitaires et les restrictions liées à la pandémie de la COVID-19 ;

**ATTENDU QUE** ces organisations contribuent à la vitalité et au développement économique local en assurant chaque année la création d'emplois de qualité ;

**ATTENDU QUE** les camps certifiés jouent un rôle capital dans le développement des enfants et des familles qui les fréquentent et des jeunes adultes qui y travaillent ;

**ATTENDU QUE** les camps de vacances sont un des seuls secteurs d'activité n'ayant toujours pas obtenu l'autorisation du gouvernement pour reprendre leurs opérations ;

**ATTENDU QUE** la perte importante de revenus de ces organisations pour l'année 2020 menace directement la pérennité des camps de vacances et qu'aucun soutien financier n'ait encore été alloué de la part du gouvernement du Québec afin de répondre à cette situation.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité

**DE DEMANDER** au gouvernement du Québec de répondre promptement à l'appel des camps de vacances du Québec afin d'offrir le soutien nécessaire à leur survie.

**ADOPTÉE**

**2020-11-339** **10.2 GRATUITÉ DES ACTIVITÉS HIVERNALES - P'TIT TRAIN DU NORD**

**ATTENDU** la signature de l'*Entente intermunicipale relative à l'organisation, l'opération et la gestion des activités de ski de fond et de marche hivernale sur la partie sud du parc linéaire Le P'tit train du Nord (gare de Prévost au km 14 jusqu'au nord de la gare de Val-David au km 44)* entre les MRC des Pays-d'en-Haut, de la Rivière-du-Nord et des Laurentides ;

**ATTENDU QU'**en vertu de cette entente, la MRC des Laurentides assume la coordination des activités hivernales sur le P'tit train du Nord et facture 100 % des coût aux municipalités de Val-David et Val-Morin ;

**ATTENDU** la situation inéquitable entre les skieurs qui sont les seuls à payer des droits d'accès, et les autres utilisateurs, perdure depuis plusieurs années ;

**ATTENDU QUE** l'accès au P'tit Train du Nord en période hivernale est gratuit au sud (de Saint-Jérôme à Prévost) et au nord (secteur Mont-Tremblant) et que les mêmes services sont offerts ;

**ATTENDU QU'**une certaine uniformisation des services et tarifs est de mise sur l'ensemble du parc linéaire en été comme en hiver ;

**ATTENDU QUE** toutes les parties impliquées dans la gestion et le financement des activités hivernales ont été consultées;

**ATTENDU QU'**en période de pandémie, la situation financière de certains résidents est précaire et que ceci ne devrait pas compromettre leur capacité à faire de l'activité physique pour rester en bonne santé.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** l'abolition de la tarification des activités hivernales sur le parc linéaire le P'tit Train du Nord dès la saison 2020-2021.

**ADOPTÉE**

## 11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

### 11.1 DÉPÔT - RAPPORT DU FORUM DES AÎNÉS 2019

Le Conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du Forum des Aînés 2019 daté du 28 janvier 2020.

### 11.2 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS MENSUELS

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt par le directeur de la trésorerie, conformément à la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs,* au *Code municipal du Québec* et à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités,* des états comparatifs mensuels en date du 31 octobre 2020.

### 11.3 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois d'octobre 2020, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

### 11.4 DÉPÔT - EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ ET FONDS RÉSERVÉS - SUIVI ET DISPONIBILITÉ

Le conseil municipal prend acte du dépôt, par le directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint, du rapport démontrant le suivi et disponibilité au 31 octobre 2020 de l'excédent de fonctionnement non affecté et fonds réservés.

### 11.5 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois d'octobre 2020 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

### 11.6 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de

pouvoirs à certains fonctionnaires et employé(e)s quant à l'embauche de personnel syndiqué.

**12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS**

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

**13 PÉRIODE DE RÉPONSES**

La mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

**14 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis lors de la diffusion en direct de la séance.

**2020-11-340** **15 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité

**DE LEVER** la séance ordinaire du 10 novembre 2020 à 20 h 23.

**ADOPTÉE**

(Signé Kathy Poulin) (Signé Sophie Charpentier)

_____ _____

**Kathy Poulin** **Sophie Charpentier**
**Mairesse et présidente d'assemblée** **Directrice générale et secrétaire-trésorière**

**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES**
**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 8 décembre 2020 à 19 h 30. Compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, la séance se déroule en l'absence du public et les membres du conseil sont réunis par un système de vidéoconférence.

**SONT PRÉSENTS**

| | |
|---|---|
| Kathy Poulin | Mairesse |
| Jean-François Giasson | Conseiller, district 1 |
| Dominique Forget | Conseillère, district 2 |
| Mathieu Bouthillette | Conseiller, district 3 |
| Guy Séguin | Conseiller, district 4 |
| Carl De Montigny | Conseiller, district 5 |
| Manon Paquin | Conseillère, district 6 |

formant quorum sous la présidence de la mairesse Kathy Poulin.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

| | |
|---|---|
| Sophie Charpentier | Directrice générale et secrétaire-trésorière |
| Carl Lebel | Directeur du service juridique |

**********

**1** Ouverture de la séance et vérification du quorum

- **1.1** Point d'information générale de la mairesse
- **1.2** Adoption de l'ordre du jour de la séance
- **1.3** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020
- **1.4** Certificats de crédits

**2** Direction générale et ressources humaines

- **2.1** Annulation — Appel d'offres public - Assurance collective
- **2.2** Autorisation — Renouvellement d'assurances — Groupe Ultima inc. /MMQ — Assurances générales 2021
- **2.3** Lettre d'entente — Horaire d'été et fréquence de la paie des employé(e)s cols blancs
- **2.4** Lettre d'entente — Transaction et quittance employé(e) 13-0020 — Ajouté séance tenante

**3** Finance et trésorerie

- **3.1** Ratification du journal des déboursés
- **3.2** Attestation — Programme d'aide à la voirie — PPA-CCE
- **3.3** Adhésion — Commerce électronique AccèsD Affaires — Desjardins

**4** Travaux publics

**4.1** Acceptation provisoire et cession — Rue de la Gillespie

**4.2** Mandat — UMQ — Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière — 2021

**4.3** Mandat — Peinture extérieure — Pavillon Maurice-Monty et salle communautaire (église)

**5** Urbanisme et environnement

**5.1** Demande d'aménagement de terrain — Lots 2 992 038, 2 992 039 et 2 992 041, rue Fournelle

**5.2** Demande d'enseigne — 1287-1289, rue Jean-Baptiste-Dufresne

**5.3** Demande construction - Lot 2 988 816, rue du Cap

**5.4** Demande construction - Lot 5 458 955, rue Guindon

**5.5** Demande de modification de zonage — Zone H-16

**5.6** Demande de dérogation mineure — 1528, rue Roland-Plante

**5.7** Demande de dérogation mineure — 902, chemin de la Rivière

**5.8** Demande de dérogation mineure — 2490, rue de l'Église

**5.9** Cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - Lot 2 989 289, chemin des Boisés-Champêtres

**5.10** Cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - Lot 2 988 816, rue du Cap

**6** Loisirs et culture

**6.1** Adhésion — UMQ — Programme d'assurances des OBNL

**6.2** Aide financière — Comptoir alimentaire de Val-David

**6.3** Tarification — Loisirs hiver 2021

**6.4** Aide financière aux organismes — CADAF

**7** Avis de motion

**8** Projets de règlements

**9** Règlements

**9.1** Adoption — Règlement de zonage 601-31

**10** Varia

**10.1** Calendrier des séances du conseil municipal 2021

**10.2** Appui — Municipalités alliées contre la violence conjugale à l'heure de la pandémie

**11** Documents déposés

**11.1** Dépôt des états comparatifs mensuels

**11.2** Dépôt des variations budgétaires — Politique des variations budgétaires

**11.3** Dépôt — Excédent de fonctionnement non affecté et fonds réservés — Suivi et disponibilité

**11.4** Dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière — Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700

**11.5** Dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière — Règlement 700 — Pouvoir d'embauche

**12** Points d'information des conseillers

**13** Période de réponses

**14** Période de questions

**15** Levée de la séance

## 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance à 19 h 30.

### 1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE LA MAIRESSE

La mairesse fait une mise au point sur les dossiers en cours.

2020-12-341

### 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'AJOUTER** le point suivant :

- *2.4 « Lettre d'entente - Transaction et quittance employé(e) 13-0020 »*

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 décembre 2020 ainsi modifié.

**ADOPTÉE**

2020-12-342

### 1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2020

**ATTENDU QUE** chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020 au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020.

**ADOPTÉE**

### 1.4 CERTIFICATS DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par les points suivants :

2.4, 6.2 et 6.4

Le 7 décembre 2020,

(Signé Lucien Ouellet)

_____

Lucien Ouellet, Directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint

## 2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

**2020-12-343**

### 2.1 ANNULATION — APPEL D'OFFRES PUBLIC - ASSURANCE COLLECTIVE

**ATTENDU** l'avis public du 4 novembre 2020 annonçant l'appel d'offres 2020-19 concernant le régime d'assurance collective à l'intention des employé(e)s de la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** cet appel d'offres est reporté pour des raisons administratives.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité

**D'ANNULER** l'appel d'offres 2020-19 — Régime d'assurance collective à l'intention des employé(e)s de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

**2020-12-344**

### 2.2 AUTORISATION — RENOUVELLEMENT D'ASSURANCES - GROUPE ULTIMA INC. /MMQ — ASSURANCES GÉNÉRALES 2021

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit maintenir une couverture d'assurances générales à jour ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité est membre de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) ;

**ATTENDU** la proposition de renouvellement des assurances générales de la Municipalité pour l'année 2021 par le Groupe Ultima inc. /Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ), pour un montant de 88 706,00 $, taxes incluses.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** la directrice générale ou le directeur du service juridique à procéder au renouvellement des polices d'assurance de la Municipalité avec le Groupe Ultima inc. /MMQ par l'entremise du représentant autorisé, soit les Assurances Jones inc., et ce pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2021, conformément à la police numéro MMQP-03-078010.16.

**ADOPTÉE**

**2020-12-345** **2.3 LETTRE D'ENTENTE — HORAIRE D'ÉTÉ ET FRÉQUENCE DE LA PAIE DES EMPLOYÉ(E)S COLS BLANCS**

**ATTENDU QUE** le Syndicat des cols blancs et la Municipalité ont convenu d'une entente concernant la fréquence de la paie l'horaire d'été de certain(e)s employé(e)s.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer le projet de lettre d'entente daté du 4 décembre 2020 ;

**DE MODIFIER** les heures d'ouverture de la mairie et du service des loisirs et de la culture de la façon suivante :

- De la Journée nationale des patriotes à l'Action de grâces, ces bâtiments seront accessibles au public du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, et le vendredi de 8h30 à 12h00.

**ADOPTÉE**

**2020-12-346** **2.4 LETTRE D'ENTENTE — TRANSACTION ET QUITTANCE EMPLOYÉ(E) 13-0020 — AJOUTÉ SÉANCE TENANTE**

**ATTENDU** les représentations du syndicat des cols blancs concernant le traitement salarial de l'employé 13-0020 ;

**ATTENDU** les sommes dues par l'employé à la Municipalité pour des cotisations au régime de retraite et à l'assurance collective ;

**ATTENDU** le projet d'entente entre l'employé, le syndicat et la Municipalité.

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Mathieu Bouthillette

Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** la directrice générale ou le directeur de la trésorerie à signer le projet de lettre d'entente daté du 8 décembre 2020 entre l'employé 13-0020, le syndicat et la Municipalité concernant le traitement salarial de l'employé ;

**D'AUTORISER** une dépense de 1 500 $ à même le poste budgétaire 02-130-00-150 ;

**D'AUTORISER** la directrice générale ou le directeur de la trésorerie à signer le projet d'entente de paiement daté du 8 décembre 2020 avec l'employé 13-0020 concernant les sommes dues à la Municipalité.

**ADOPTÉE**

## 3 FINANCE ET TRÉSORERIE

**2020-12-347**

### 3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**DE RATIFIER** le journal des décaissements pour la période du 1er au 30 novembre 2020, tel que soumis par le directeur de la trésorerie :

Chèques numéros: 201509 à 201676 477 469.91 $

**ADOPTÉE**

**2020-12-348**

### 3.2 ATTESTATION — PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE — PPA-CCE

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du sous-volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CCE) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** les dépenses d'un montant de 34 340,00 $ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec ;

**D'ATTESTER** que lesdits travaux ont été réalisés avant le 31 décembre 2020.

**ADOPTÉE**

**2020-12-349** **3.3 ADHÉSION — COMMERCE ÉLECTRONIQUE ACCÈSD AFFAIRES — DESJARDINS**

**ATTENDU QUE** la Municipalité du Village de Val-David désire se prévaloir du Service de commerce électronique AccèsD Affaires et de certains sous-services ;

**ATTENDU QUE** la Fédération des caisses Desjardins du Québec demande à la Municipalité d'adopter ce qui suit.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**QUE** l'entreprise adhère au service AccèsD Affaires ainsi qu'aux services et sous-services définis au formulaire « AccèsD Affaires - Dossier entreprise » offerts par la Caisse C.D. de Sainte-Agathe-des-Monts ;

**QUE** sous réserve de l'application de l'option Attribution des droits de signature si l'entreprise a choisi cette option, la convention AccèsD Affaires et les autres documents requis ou utiles au service AccèsD Affaires s'appliquent nonobstant toute convention relative au fonctionnement des folios et des comptes, toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse où le ou les folio(s) et compte(s) sont détenus ;

**QUE** Sophie Charpentier, directrice générale et Lucien Ouellet, directeur de la trésorerie, soient désignés administrateurs principaux aux fins d'utilisation du

service AccèsD Affaires et qu'ils soient investis de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin ;

**QUE** Kathy Poulin, Mairesse et Lucien Ouellet, directeur de la trésorerie soient autorisés à signer, pour et au nom de l'entreprise toute convention AccèsD Affaires et tout autre document requis ou utile à cette fin tels que définis à la convention AccèsD Affaires dont celui d'adhérer à tout nouveau service et sous-service que la caisse principale peut mettre à la disposition de l'entreprise, et à en accepter les conditions d'utilisation ;

**QUE** la ou les personnes mentionnées ci-dessus, incluant les administrateurs principaux, soient autorisées, au nom de la Municipalité du Village de Val-David à apporter en tout temps des modifications à la convention AccèsD Affaires et à tout document relatif au service AccèsD Affaires ;

**QUE** cette résolution demeure en vigueur et lie l'entreprise tant et aussi longtemps qu'elle n'aura pas été révoquée ou remplacée par une autre résolution qui aura été remise à la caisse principale.

**ADOPTÉE**

## 4 TRAVAUX PUBLICS

**2020-12-350**

### 4.1 ACCEPTATION PROVISOIRE ET CESSION — RUE DE LA GILLESPIE

**ATTENDU** l'entente selon le règlement 618 relative au financement et à l'exécution de travaux municipaux (ci-après « l'entente ») entre Dominic Asselin et Daniel Asselin (ci-après « les promoteurs ») et la Municipalité en date du 9 avril 2019 prévoyant la construction de la rue de la Gillespie et la prolongation du réseau d'aqueduc par les promoteurs ;

**ATTENDU QUE** l'entente prévoit que suivant la vérification de la conformité des travaux et suivant la réception de documents administratifs, la Municipalité accepterait la cession des lots sur lesquels les travaux ont été exécutés et procéderait à la libération de la garantie financière qu'elle détient pour ces travaux ;

**ATTENDU** la réception de l'attestation de conformité pour ces travaux préparée par Jean-Michaël Dufort, ingénieur, en date du 23 septembre 2020 et des plans complémentaires le 2 décembre 2020.

**ATTENDU QUE** les promoteurs ont accepté de reporter la libération de la garantie financière

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**DE CONFIRMER** l'acceptation provisoire des travaux effectués dans le cadre de l'entente, sans libération de garantie financière ;

**D'ACCEPTER** la cession du lot 6 278 911 du cadastre du Québec, soit la rue de la Gillespie, sans contrepartie, conformément à l'entente, conditionnellement à la vérification de la conformité technique par le service des travaux publics ;

**D'ACCEPTER** la cession du lot 6 278 912 du cadastre du Québec, soit un terrain vague sous lequel est enfoui l'aqueduc, en guise de cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, conformément à la résolution 19-04-094, conditionnellement à la vérification de la conformité technique par le service des travaux publics ;

**D'AUTORISER** la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale ou le directeur de la trésorerie à signer un acte notarié et tout autre document pour donner effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2020-12-351**

**4.2 MANDAT — UMQ — ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE — 2021**

**ATTENDU QUE** la Municipalité du Village de Val-David a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2021 ;

**ATTENDU QUE** l'article 14.7.1 du *Code municipal* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- précise que le présent processus contractuel est assujetti au *Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement* de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

**ATTENDU QUE** la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *le chlorure de calcium solide en flocons* dans les quantités nécessaires pour ses activités.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**DE CONFIER** à l'UMQ le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure de calcium solide en flocons)* nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2021 ;

**DE S'ENGAGER**, pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée ;

**DE CONFIER** à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres ;

**DE S'ENGAGER**, si l'UMQ adjuge un contrat, à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;

**DE RECONNAÎTRE** que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants ; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres ;

**DE TRANSMETTRE** un exemplaire de la présente résolution à l'UMQ.

**ADOPTÉE**

**2020-12-352** **4.3 MANDAT — PEINTURE EXTÉRIEURE - PAVILLON MAURICE-MONTY ET SALLE COMMUNAUTAIRE (ÉGLISE)**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de faire appel aux services d'un peintre pour le rafraîchissement de la peinture extérieure du pavillon Maurice-Monty et des murs arrière de la salle communautaire (église) en prévision des célébrations du Centenaire 2021 ;

**ATTENDU QUE** les travaux de peinture sont prévus pour le printemps 2021 ;

**ATTENDU** la soumission de l'entreprise Martin Théroux, entrepreneur peintre inc. datée du 10 octobre 2020.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**DE MANDATER** l'entreprise Martin Théroux, entrepreneur peintre inc. pour le rafraîchissement de la peinture extérieure du pavillon Maurice-Monty et des murs arrière de la salle communautaire (église) pour un montant total de 24 949,57 $, taxes incluses ;

**DE PAYER** la dépense, en 2021, de la façon suivante :

- 17 449,57 $, taxes incluses, à même le budget d'opérations ;
- 7 500 $, taxes incluses, à même l'excédent de fonctionnements non affectés.

**ADOPTÉE**

## 5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2020-12-353

### 5.1 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN — LOTS 2 992 038, 2 992 039 ET 2 992 041, RUE FOURNELLE

**ATTENDU** la demande 2020-00044 déposée le 15 octobre 2020 pour un projet d'aménagement de terrain (clôture et éclairage extérieur) sur les lots 2 99 038, 2 992 039 et 2 992 041, rue Fournelle ;

**ATTENDU QUE** l'intervention projetée réalisée à l'aide de clôture s'intègre à l'espace paysager ambiant ;

**ATTENDU QUE** les flux de lumières des équipements d'éclairage extérieur doivent présenter un angle maximum de 90 degrés par rapport à la verticale, orienté vers le sol ;

**ATTENDU QUE** la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607 ;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et en a fait rapport au conseil.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** le projet d'aménagement de terrain numéro 2020-00044, lots 2 992 038, 2 992 039, 2 992 041, rue Fournelle, comme démontré sur les plans et documents préparés par l'entreprise GBI reçus le 22 octobre 2020, à la condition que le flux de lumières des équipements d'éclairage extérieur soit orienté vers le sol dans un angle de 90 degrés.

**ADOPTÉE**

**2020-12-354** **5.2 DEMANDE D'ENSEIGNE — 1287-1289, RUE JEAN-BAPTISTE-DUFRESNE**

**ATTENDU** la demande numéro 2020-00045 concernant un projet d'enseigne au 1287-1289, rue Jean-Baptiste-Dufresne, lot 2 990 602, déposée le 28 octobre 2020 ;

**ATTENDU QUE** l'enseigne projetée fait partie intégrante des composantes architecturales du bâtiment en présentant des dimensions, des couleurs et des matériaux qui respectent le cadre bâti et le caractère villageois ;

**ATTENDU QUE** la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607 ;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et en a fait rapport au conseil.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** la demande d'enseigne numéro 2020-00045, au 1287-1289, rue Jean-Baptiste-Dufresne, lot 2 990 602, comme démontré sur les plans et documents préparés par le demandeur et reçus le 28 octobre 2020.

**ADOPTÉE**

**2020-12-355** **5.3 DEMANDE CONSTRUCTION - LOT 2 988 816, RUE DU CAP**

**ATTENDU** la demande numéro 2020-00048 pour le projet de construction sur le lot 2 988 816, rue du Cap, déposée le 3 novembre 2020 ;

**ATTENDU QUE** la localisation de la construction sur le site est planifiée de manière à minimiser son impact visuel à partir du bassin visuel stratégique et des corridors touristiques ;

**ATTENDU QUE** l'aménagement du terrain assure la préservation des arbres matures et des espaces boisés, tout en étant adapté à la morphologie du site et à l'environnement naturel ;

**ATTENDU QUE** la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607 ;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et en a fait rapport au conseil.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** la demande de construction numéro 2020-00048, lot 2 988 816, rue du Cap, comme démontré dans la demande amendée le 16 novembre 2020 accompagnée du plan de construction préparé par Guillaume Pelletier, architecte, en date du 23 octobre 2020, ainsi que le plan d'implantation, minute 6471, préparé par Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, reçu le 9 novembre 2020.

**ADOPTÉE**

**2020-12-356** **5.4 DEMANDE CONSTRUCTION - LOT 5 458 955, RUE GUINDON**

**ATTENDU** la demande numéro 2020-00047 pour le projet de construction sur le lot 5 458 955, rue Guindon, déposée le 3 novembre 2020 ;

**ATTENDU QUE** la localisation de la construction sur le site est planifiée de manière à minimiser son impact visuel à partir du bassin visuel stratégique et des corridors touristiques ;

**ATTENDU QUE** l'aménagement du terrain assure la préservation des arbres matures et des espaces boisés, tout en étant adapté à la morphologie du site et à l'environnement naturel ;

**ATTENDU QUE** la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607 ;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et en a fait rapport au conseil.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** la demande de construction numéro 2020-00047, lot 5 458 955, rue Guindon, comme démontré sur le plan d'aménagement de terrain reçu le 16 novembre 2020, sur le plan de construction préparé par Luc Girard, technologue, reçu le 12 novembre 2020, ainsi que sur le projet d'implantation préparé par Peter Rado, arpenteur-géomètre, minute 16 934, reçu le 16 novembre 2020.

**ADOPTÉE**

**2020-12-357** **5.5 DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE — ZONE H-16**

**ATTENDU** la demande de modification de zonage numéro 2020-00012 déposée le 3 novembre 2020 afin de permettre les projets intégrés d'habitation dans la zone H-16 ;

**ATTENDU QUE** les changements de zonage proposés concernent l'ensemble de la zone H-16 ;

**ATTENDU QUE** le secteur visé par le projet intégré d'habitation est à proximité de milieux humides et de cours d'eau ;

**ATTENDU QUE** la modification de zonage proposée est susceptible de permettre du développement résidentiel pouvant avoir des impacts néfastes sur l'environnement et sur l'écologie ;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et en a fait rapport au conseil.

La conseillère Dominique Forget demande le vote sur la demande de modification de zonage :

Vote pour : Dominique Forget.

Votent contre : Jean-François Giasson, Mathieu Bouthillette, Guy Séguin, Carl De Montigny et Manon Paquin.

La mairesse Kathy Poulin s'abstient.

**EN CONSÉQUENCE,**

il est résolu à majorité

**DE REFUSER** la demande de modification réglementaire numéro 2020-00012 de la zone H-16, afin de permettre les projets intégrés d'habitations sur le lot n° 2 989 091, comme démontré dans les plans et documents préparés par Urba+ « Demande de rezonage » reçus le 3 novembre dernier.

**ADOPTÉE**

**2020-12-358** **5.6 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE — 1528, RUE ROLAND-PLANTE**

**ATTENDU** la demande numéro 2020-00026 concernant le 1528, rue Roland-Plante, lot 5 664 805, afin de permettre l'empiètement des murs de soutènement de 4,17 mètres et de 7,06 mètres dans la rive et de permettre l'empiètement du muret de 4,34 mètres dans la rive alors que le règlement de zonage numéro 601 interdit toutes constructions, tous les ouvrages et tous les travaux dans la rive de 10 mètres ;

*Les personnes intéressées par cette demande de dérogation mineure ont été invitées à émettre leurs commentaires lors de la consultation écrite tenue du 19 novembre au 8 décembre 2020 à 16h00, et ce, conformément à l'arrêté ministériel engendré par la crise de la COVID-19 et tel qu'annoncé par l'avis public du 19 novembre 2020.*

*Aucun commentaire n'a été reçu dans le cadre de cette consultation écrite.*

**ATTENDU QUE** le règlement cause un préjudice sérieux au demandeur ;

**ATTENDU QUE** le réaménagement des murs et du muret conformément à la réglementation en vigueur risque de causer plus de dommages à l'environnement ;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été exécutés de bonne foi ;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et en a fait rapport au conseil.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure numéro 2020-00026 concernant le 1528, rue Roland Plante, lot 5 664 805, comme démontré sur le certificat de localisation préparé par Francis Guindon, arpenteur-géomètre, minute 1186, en date du 4 novembre 2020.

**ADOPTÉE**

**2020-12-359** **5.7 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE — 902, CHEMIN DE LA RIVIÈRE**

**ATTENDU** la demande numéro 2020-00046 pour le 902, chemin de la Rivière, lot 2 990 401, visant à permettre la création d'un nouveau lot d'une profondeur de 38,61 mètres, alors que le règlement de lotissement prescrit une profondeur minimale de 45 mètres pour les terrains riverains desservis par l'aqueduc et l'égout ;

*Les personnes intéressées par cette demande de dérogation mineure ont été invitées à émettre leurs commentaires lors de la consultation écrite tenue du 19 novembre au 8 décembre 2020 à 16h00, conformément à l'arrêté ministériel engendré par la crise de la COVID-19 et tel qu'annoncé par l'avis public du 19 novembre 2020.*

*Aucun commentaire n'a été reçu dans le cadre de cette consultation écrite.*

**ATTENDU QUE** le règlement de lotissement cause un préjudice sérieux au demandeur ;

**ATTENDU QUE** la maison existante sera sur le nouveau terrain non conforme, ce qui aura peu d'impact sur le milieu ;

**ATTENDU QUE** le terrain non conforme respectera la superficie minimale pour un terrain riverain ;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et en a fait rapport au conseil.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure numéro 2020-00046 pour le 902, chemin de la Rivière, lot 2 990 401, comme démontré sur le plan projet d'opération cadastrale préparé par Gabriel Lapointe, arpenteur-géomètre, minute 3827, en date du 16 octobre 2020.

**ADOPTÉE**

**2020-12-360** **5.8 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE — 2490, RUE DE L'ÉGLISE**

**ATTENDU** la demande numéro 2020-00049 concernant le 2490, rue de l'Église, lot 2 990 598, afin de permettre des équipements d'éclairage extérieur dont les flux de lumières sont projetés vers le haut, alors que le règlement de zonage numéro 601 prescrit que les flux de lumières ne doivent pas être projetés vers le haut ;

*Les personnes intéressées par cette demande de dérogation mineure ont été invitées à émettre leurs commentaires lors de la consultation écrite tenue du 19 novembre au 8 décembre 2020 à 16h00, et ce, conformément à l'arrêté ministériel engendré par la crise de la COVID-19 et tel qu'annoncé par l'avis public du 19 novembre 2020.*

*Aucun commentaire n'a été reçu dans le cadre de cette consultation écrite.*

**ATTENDU QUE** le principal objectif de la réglementation sur l'éclairage extérieur est d'éviter la pollution lumineuse ;

**ATTENDU QUE** la demande respecte l'objectif du règlement ;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et en a fait rapport au conseil.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure numéro 2020-00049, au 2490, rue de l'Église, lot 2 990 598, comme démontré sur le plan préparé par Leblanc illuminations-Canada, en date du 22 mai 2020, à condition que l'éclairage soit dirigé vers le bâtiment.

**ADOPTÉE**

**2020-12-361** **5.9 CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS — LOT 2 989 289, CHEMIN DES BOISÉS-CHAMPÊTRES**

**ATTENDU QUE** lors d'une demande de lotissement, le propriétaire doit céder gratuitement une partie de terrain ou payer une contribution financière visant à aider la Municipalité à établir, agrandir et aménager des parcs ou des terrains de jeux, ainsi qu'à protéger des espaces naturels ;

**ATTENDU QUE** la demande de lotissement numéro 2020-10003 pour le lot 2 989 289 situé sur le chemin des Boisés-Champêtres doit faire l'objet d'une telle cession ou contribution, à hauteur de 10 % du terrain en superficie ou en valeur ;

**ATTENDU QUE** la valeur de l'immeuble a été établie aux frais du propriétaire par un évaluateur agréé mandaté par la Municipalité, selon les concepts applicables en matière d'expropriation.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER,** dans le cadre de la demande de lotissement numéro 2020-10003, une contribution financière de 48 000,00 $ au Fonds de parcs, terrains de jeux et

espaces naturels, représentant 10 % de la valeur du terrain, en fonction du rapport d'évaluation daté du 13 novembre 2020, ainsi qu'un paiement de 1 897,09 $ pour honorer les frais de l'évaluateur ;

**DE SOULIGNER** que la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

**2020-12-362** **5.10 CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS — LOT 2 988 816, RUE DU CAP**

**ATTENDU QUE** lors d'une demande de lotissement, le propriétaire doit céder gratuitement une partie de terrain ou payer une contribution financière visant à aider la Municipalité à établir, agrandir et aménager des parcs ou des terrains de jeux, ainsi qu'à protéger des espaces naturels ;

**ATTENDU QUE** la demande de lotissement numéro 2020-10019 pour le lot 2 988 816 situé sur la rue du Cap doit faire l'objet d'une telle cession ou contribution, à hauteur de 10 % du terrain en superficie ou en valeur.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER,** dans le cadre de la demande de lotissement numéro 2020-10019, une contribution financière de 7 008,70 $ au Fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, représentant 10 % de la valeur municipale du terrain ;

**DE SOULIGNER** que la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

## 6 LOISIRS ET CULTURE

**2020-12-363** **6.1 ADHÉSION — UMQ — PROGRAMME D'ASSURANCES DES OBNL**

**ATTENDU QUE** des organismes à but non lucratif (OBNL) œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la Municipalité ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir ;

**ATTENDU QUE** l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et aider ainsi les OBNL ;

**ATTENDU QUE** l'UMQ procédera sous peu ou a procédé à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un/des assureur(s), qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureur identifié.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** la Municipalité à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ a procédé ou procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un/des assureur(s), qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la Municipalité ;

**DE RECONNAITRE** aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui fut lancé ou qui sera lancé sous peu, les OBNL suivants, nom, adresse, coordonnées :

- Club Plein-air Val-David, 2490, rue de l'Église, Val-David (QC) J0T 2N0
- Centre d'exposition de Val-David, 2495, rue de l'Église, Val-David (QC) J0T 2N0
- L'atelier de l'Île, 1289, rue Jean-Baptiste-Dufresne, Val-David (QC) J0T 2N0
- Lézarts Loco, 1287, rue Jean-Baptiste-Dufresne, Val-David (QC) J0T 2N0
- Boutique Les Abeilles, 2490, rue de l'Église, Val-David (QC) J0T 2N0
- Club des Val-Heureux de Val-David, 2602, rue Maurice-Monty, Val-David, QC J0T 2N0

**ADOPTÉE**

**2020-12-364** **6.2 AIDE FINANCIÈRE — COMPTOIR ALIMENTAIRE DE VAL-DAVID**

**ATTENDU QUE** l'année 2020 est particulièrement difficile à bien des égards en raison de la pandémie liée à la COVID-19 ;

**ATTENDU QUE** la communauté se voit fragilisée par le confinement et que l'on assiste à une hausse importante des demandes d'aide alimentaire.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**D'OCTROYER** une aide financière totale de 5 000,00 $ à même le poste budgétaire 02-701-70-970, en soutien aux opérations du Comptoir alimentaire de Val-David en raison des difficultés amenées par la pandémie de COVID-19.

**ADOPTÉE**

**2020-12-365** **6.3 TARIFICATION — LOISIRS HIVER 2021**

**ATTENDU** la recommandation de la directrice du service des Loisirs et de la culture concernant la programmation des cours et activités pour l'hiver 2021 illustrée dans le tableau suivant :

<table>
<tr><th colspan="4">PROGRAMMATION TARIFICATION HIVER 2021</th></tr>
<tr><td colspan="2">ENFANTS</td><td colspan="2">ADULTES</td></tr>
<tr><td>Futsal (6-7 ans) (10x)</td><td>55,00 $</td><td>Volley-ball (17x)</td><td>90,00 $</td></tr>
<tr><td>Futsal (10-11 ans) (10x)</td><td>55,00 $</td><td>Technique Essentrics (8x)</td><td>80,00 $</td></tr>
<tr><td colspan="2">POUR TOUS</td><td>Multiforme pour tous (8x)</td><td>80,00 $</td></tr>
<tr><td>Atelier de fabrication de mouches</td><td>Gratuit</td><td>Cardio-canin (8x)</td><td>135,00 $</td></tr>
<tr><td>S.A.F.E. à deux mètres (8x 1h15)</td><td>100,00 $</td><td>Cani-marche santé (8x)</td><td>135,00 $</td></tr>
<tr><td colspan="2">ADOS</td><td rowspan="3">Cardio vitalité<br><br>Cardio poussette</td><td rowspan="3">VIP : 329,52 $<br>3x/sem. (33x) : 217,34 $<br>2x/sem. (22x) : 196,72 $<br>1x/sem. (11x) : 151,19 $</td></tr>
<tr><td>S.A.F.E. à deux mètres (8x 1h30)</td><td>120,00 $</td></tr>
<tr><td colspan="2"></td></tr>
<tr><td colspan="4">PRÉCISIONS SUR LA TARIFICATION</td></tr>
<tr><td colspan="4">Le tarif d'inscription pour les non-résidents est de 25 % supplémentaire au tarif indiqué.</td></tr>
<tr><td colspan="4">Seuls les résidents de Val-Morin ne sont pas soumis à ce tarif non-résident.</td></tr>
</table>

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** la tarification des cours et activités pour l'hiver 2021.

**ADOPTÉE**

**2020-12-366** **6.4 AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES — CADAF**

**ATTENDU** les demandes de soutien reçues de la part de divers organismes ;

**ATTENDU** la rencontre du comité d'analyse des demandes de soutien financier (CADAF) du 24 novembre 2020.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**D'ACCORDER** une aide financière, à même le poste budgétaire 02-701-70-970, aux organismes et pour les montants suivants :

– Prévoyance envers les aînés : 200,00 $ ;

– Maison Emmanuel : 100,00 $ ;

– Fondation Médicale des Laurentides : 2 653,00 $ (soit 0.50 $ par habitant).

**ADOPTÉE**

## 7 AVIS DE MOTION

Aucun.

## 8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

Aucun.

## 9 RÈGLEMENTS

2020-12-367

### 9.1 ADOPTION — RÈGLEMENT DE ZONAGE 601-31

**ATTENDU QU'un** avis de motion a été donné le 13 octobre 2020 et que le premier projet de règlement a été déposé et adopté au même moment ;

**ATTENDU QU'**une consultation écrite au sujet du projet de règlement a été tenue du 20 octobre au 4 novembre 2020 et que plusieurs commentaires appuyant le projet ont été reçus ;

**ATTENDU QU'un** second projet de règlement a été déposé et adopté le 10 novembre 2020 ;

**ATTENDU QU'**une consultation écrite a été tenue du 19 novembre au 3 décembre 2020 afin d'inviter les personnes habiles à voter à soumettre une demande de participation à un référendum et qu'aucune demande n'a été reçue ;

**ATTENDU QUE** le deuxième projet de règlement n'a pas été modifié depuis son adoption.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le règlement de zonage 601-31.

**ADOPTÉE**

## 10 VARIA

2020-12-368

### 10.1 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2021

**ATTENDU QUE** conformément au *Code municipal du Québec*, le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le calendrier ci-dessous relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021 qui, en raison de la pandémie liée

à la COVID-19, se tiendront en vidéoconférence ou bien à la salle du conseil, située au 2490, rue de l'Église, le deuxième mardi de chaque mois et qui débuteront à 19h30 :

- 12 janvier
- 9 février
- 9 mars
- 13 avril
- 11 mai
- 8 juin
- 13 juillet
- 10 août
- 14 septembre
- 12 octobre
- 9 novembre
- 14 décembre

**ADOPTÉE**

2020-12-369

**10.2 APPUI — MUNICIPALITÉS ALLIÉES CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE À L'HEURE DE LA PANDÉMIE**

**ATTENDU QUE** la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne ;

**ATTENDU QUE** c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal ;

**ATTENDU QUE** le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;

**ATTENDU QU'**il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;

**ATTENDU QUE** malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;

**ATTENDU QUE** lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;

**ATTENDU QUE** comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**DE RÉAFFIRMER** que la Municipalité du Village de Val-David est une alliée contre la violence conjugale.

**ADOPTÉE**

## 11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

### 11.1 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS MENSUELS

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt par le directeur de la trésorerie, conformément à la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs,* au *Code municipal du Québec* et à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités,* des états comparatifs mensuels en date du 30 novembre 2020.

### 11.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES — POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de novembre 2020, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

### 11.3 DÉPÔT — EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ ET FONDS RÉSERVÉS — SUIVI ET DISPONIBILITÉ

Le conseil municipal prend acte du dépôt, par le directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint, du rapport démontrant le suivi et disponibilité au 30 novembre 2020 de l'excédent de fonctionnement non affecté et fonds réservés.

### 11.4 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE — DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de novembre 2020 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

**11.5 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE — RÈGLEMENT 700 — POUVOIR D'EMBAUCHE**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employé(e)s quant à l'embauche de personnel syndiqué.

**12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS**

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

**13 PÉRIODE DE RÉPONSES**

La mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

**14 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis lors de la diffusion en direct de la séance.

**2020-12-370** **15 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**DE LEVER** la séance ordinaire du 8 décembre 2020 à 21 h 23.

**ADOPTÉE**

(Signé Katy Poulin) (Signé Sophie Charpentier)

_____ _____

**Kathy Poulin** **Sophie Charpentier**
**Mairesse et présidente d'assemblée** **Directrice générale et secrétaire-trésorière**

**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES**
**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 15 décembre 2020 à 18 h 30. Compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, la séance se déroule en l'absence du public et les membres du conseil sont réunis par un système de vidéoconférence.

**SONT PRÉSENTS**

| | |
|---|---|
| Kathy Poulin | Mairesse |
| Jean-François Giasson | Conseiller, district 1 |
| Dominique Forget | Conseillère, district 2 |
| Mathieu Bouthillette | Conseiller, district 3 |
| Guy Séguin | Conseiller, district 4 |
| Carl De Montigny | Conseiller, district 5 |
| Manon Paquin | Conseillère, district 6 |

formant quorum sous la présidence de la mairesse Kathy Poulin.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

| | |
|---|---|
| Sophie Charpentier | Directrice générale et secrétaire-trésorière |
| Carl Lebel | Directeur du service juridique |

**********

**1** Ouverture de la séance et vérification du quorum
- **1.1** Constatation de la régularité de la séance du conseil
- **1.2** Adoption de l'ordre du jour de la séance
- **1.3** Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

**2** Finance et trésorerie
- **2.1** Adoption du budget 2021
- **2.2** Adoption du plan triennal d'immobilisations 2021-2023

**3** Période de réponses spécifiques

**4** Levée de la séance

## 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance à 18h30.

### 1.1 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Le conseil municipal, avant de procéder aux affaires à cette séance, constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

**2020-12-371** **1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la première séance extraordinaire du 15 décembre 2020, tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

Compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, la séance se déroule en l'absence du public et tous les membres du conseil municipal sont réunis par un système de vidéoconférence. La période de questions concernant l'ordre du jour n'a pas lieu.

## 2 FINANCE ET TRÉSORERIE

**2020-12-372** **2.1 ADOPTION DU BUDGET 2021**

**ATTENDU QU'**en vertu du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal doit adopter un budget pour l'exercice financier 2021.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le budget pour l'exercice financier 2021 qui prévoit des revenus et dépenses de 10 769 361 $ ;

**DE DÉCRÉTER** qu'un document explicatif portant sur le budget adopté soit affiché dans un journal et sur le site web de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

**2020-12-373** **2.2 ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2023**

**ATTENDU QU'**en vertu du *Code municipal du Québec*, chaque année, le conseil municipal doit adopter un programme triennal des immobilisations.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Guy

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le programme triennal des immobilisations 2021-2022-2023 au montant de 27 717 537 $ dont 11 077 811 $ pour l'année 2021 ;

**DE DÉCRÉTER** qu'un document explicatif portant sur le programme triennal des immobilisations adopté soit affiché dans un journal et sur le site web de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

**3 PÉRIODE DE RÉPONSES SPÉCIFIQUES**

En raison de la pandémie, une période spéciale de réponses aux questions concernant uniquement le budget 2021 et le PTI aura lieu lors de la séance extraordinaire du 17 décembre 2020, à 19h00.

**2020-12-374** **4 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**DE LEVER** la séance extraordinaire du 15 décembre 2020 à 19 h 06.

**ADOPTÉE**

(Signé Kathy Poulin) (Signé Sophie Charpentier)

_____ _____

**Kathy Poulin** **Sophie Charpentier**
**Mairesse et présidente d'assemblée** **Directrice générale et secrétaire-trésorière**

**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES**
**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 15 décembre 2020 à 19 h 30. Compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, la séance se déroule en l'absence du public et les membres du conseil sont réunis par un système de vidéoconférence.

**SONT PRÉSENTS**

| | |
|---|---|
| Kathy Poulin | Mairesse |
| Jean-François Giasson | Conseiller, district 1 |
| Dominique Forget | Conseillère, district 2 |
| Mathieu Bouthillette | Conseiller, district 3 |
| Guy Séguin | Conseiller, district 4 |
| Carl De Montigny | Conseiller, district 5 |
| Manon Paquin | Conseillère, district 6 |

formant quorum sous la présidence de la mairesse Kathy Poulin.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

| | |
|---|---|
| Sophie Charpentier | Directrice générale et secrétaire-trésorière |
| Carl Lebel | Directeur du service juridique |

**********

**1** Ouverture de la séance et vérification du quorum
- **1.1** Constatation de la régularité de la séance du conseil
- **1.2** Adoption de l'ordre du jour de la séance
- **1.3** Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

**2** Avis de motion
- **2.1** Avis de motion et dépôt - Règlement 729-2021 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2021

**3** Projets de règlements
- **3.1** Projet de règlement 729-2021 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2021

**4** Levée de la séance

## 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance à 19 h 30.

### 1.1 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Puisque tous les membres du conseil municipal sont présents, le conseil municipal n'a pas à constater que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres, tel que requis par la Loi.

Chacun des membres du conseil municipal renoncent à l'avis de convocation.

**2020-12-375**

### 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la deuxième séance extraordinaire du 15 décembre 2020, tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### 1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, la séance se déroule en l'absence du public et tous les membres du conseil municipal sont réunis par un système de vidéoconférence. La période de questions concernant l'ordre du jour n'a pas lieu.

## 2 AVIS DE MOTION

**2020-12-376**

### 2.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT 729-2021 ÉTABLISSANT LA TAXATION, LA TARIFICATION ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2021

Le conseiller Guy Séguin donne avis de motion que sera présente pour adoption à une prochaine séance le futur règlement numéro 729-2021 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2021.

Le projet de règlement est déposé par le conseiller séance tenante.

## 3 PROJETS DE RÈGLEMENTS

**2020-12-377**

### 3.1 PROJET DE RÈGLEMENT 729-2021 ÉTABLISSANT LA TAXATION, LA TARIFICATION ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2021

**ATTENDU QUE** le conseiller Guy Séguin a déposé le projet de règlement numéro 729-2021.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le projet de règlement numéro 729-2021 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2021.

**ADOPTÉE**

**2020-12-378** **4 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité

**DE LEVER** la séance extraordinaire du 15 décembre 2020 à 19h36.

**ADOPTÉE**

(Signé Kathy Poulin) (Signé Sophie Charpentier)

_____ _____

**Kathy Poulin** **Sophie Charpentier**
**Mairesse et présidente d'assemblée** **Directrice générale et secrétaire-trésorière**

**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES**
**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 17 décembre 2020 à 19 h 00. Compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, la séance se déroule en l'absence du public et les membres du conseil sont réunis par un système de vidéoconférence.

**SONT PRÉSENTS**

| | |
|---|---|
| Kathy Poulin | Mairesse |
| Jean-François Giasson | Conseiller, district 1 |
| Dominique Forget | Conseillère, district 2 |
| Mathieu Bouthillette | Conseiller, district 3 |
| Guy Séguin | Conseiller, district 4 |
| Carl De Montigny | Conseiller, district 5 |
| Manon Paquin | Conseillère, district 6 |

formant quorum sous la présidence de la mairesse Kathy Poulin.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

| | |
|---|---|
| Sophie Charpentier | Directrice générale et secrétaire-trésorière |
| Carl Lebel | Directeur du service juridique |

**********

**1** Ouverture de la séance et vérification du quorum
- **1.1** Constatation de la régularité de la séance du conseil
- **1.2** Adoption de l'ordre du jour de la séance
- **1.3** Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

**2** Période spéciale de réponses — Budget 2021 et PTI

**3** Direction générale et ressources humaines
- **3.1** Offre d'achat - Lots 2 993 488 à 2 993 503, 1er rang de Doncaster
- **3.2** Création de poste — Adjoint(e) à la direction générale

**4** Travaux publics
- **4.1** Modification de la résolution 2020-12-350 et entente — Rue de la Gillespie

**5** Règlements
- **5.1** Adoption — Règlement 729-2021 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2021

**6** Varia
- **6.1** Nomination — Maire suppléant 2021
- **6.2** Nomination — Substitut - MRC des Laurentides

**7** Levée de la séance

## 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance à 19h00.

### 1.1 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Puisque tous les membres du conseil municipal sont présents, le conseil municipal n'a pas à constater que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres, tel que requis par la Loi.

Chacun des membres du conseil municipal renoncent à l'avis de convocation.

### 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

**D'AJOUTER** le point suivant :

- 4.1 — Modification de la résolution 2020-12-350 et entente — Rue de la Gillespie

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 décembre 2020, ainsi modifié, considérant que tous les conseillers sont présents et renoncent au préavis prévu par la Loi.

**ADOPTÉE**

### 1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, la séance se déroule en l'absence du public et tous les membres du conseil municipal sont réunis par un système de vidéoconférence. La période de questions concernant l'ordre du jour n'a pas lieu.

## 2 PÉRIODE SPÉCIALE DE RÉPONSES - BUDGET 2021 ET PTI

La mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement concernant le budget 2021 et le plan triennal des immobilisations 2021-2022-2023, et ce conformément à l'avis public du 7 décembre 2020.

## 3 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

### 3.1 OFFRE D'ACHAT - LOTS 2 993 488 À 2 993 503, 1ER RANG DE DONCASTER

**ATTENDU** la volonté de la Municipalité de préserver les milieux naturels et humides ;

**ATTENDU** l'apport financier et stratégique du Club de plein air de Val-David et d'un philanthrope pour faire l'acquisition de tels milieux ;

**ATTENDU** l'offre d'achat pour les lots 2 993 488 à 2 993 503 situés dans le secteur du 1er rang de Doncaster, datée du 9 décembre 2020, pour un montant de 100 000 $, plus taxes, dont un montant d'environ 40 000 $ est assumé par la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** cette offre d'achat est conditionnelle à l'évaluation de la valeur marchande du terrain.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**DE RATIFIER** l'offre d'achat acceptée en date du 9 décembre 2020 ;

**DE MANDATER** la firme d'évaluation Serge Lavoie inc. pour procéder à l'évaluation de la valeur marchande des terrains ;

**D'AUTORISER** une dépense de 2 000,00 $, plus taxes, à même le Fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, pour procéder à l'évaluation des terrains.

**ADOPTÉE**

### 3.2 CRÉATION DE POSTE — ADJOINT(E) À LA DIRECTION GÉNÉRALE

**ATTENDU** l'évaluation des besoins de l'organisation en ressources humaines ;

**ATTENDU** le projet de description de tâches et de grille salariale ;

**ATTENDU** l'approbation du syndicat des cols blancs.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**DE CRÉER** le poste d'adjoint(e) à la direction générale, à même l'accréditation des cols blancs.

**ADOPTÉE**

## 4 TRAVAUX PUBLICS

### 4.1 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2020-12-350 ET ENTENTE — RUE DE LA GILLESPIE — AJOUTÉ SÉANCE TENANTE

**ATTENDU** l'entente selon le règlement 618 relative au financement et à l'exécution de travaux municipaux (ci-après « l'entente ») entre Dominic Asselin et Daniel Asselin (ci-après « les promoteurs ») et la Municipalité en date du 9 avril 2019 prévoyant la construction de la rue de la Gillespie et la prolongation du réseau d'aqueduc par les promoteurs ;

**ATTENDU** la résolution 2020-12-350 prévoyant l'acceptation de ces travaux conditionnellement à la vérification de la conformité de ceux-ci ;

**ATTENDU QUE** des travaux correctifs mineurs sont nécessaires et que ces travaux ne peuvent être réalisés en hiver ;

**ATTENDU** le projet d'entente entre la Municipalité et les promoteurs pour l'exécution de ces travaux daté du 17 décembre 2020.

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**DE CONFIRMER** la conformité des travaux à la satisfaction de la Municipalité prévue à la résolution 2020-12-350, conditionnellement à la signature du projet d'entente ;

**D'AUTORISER** la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale ou le directeur de la trésorerie à signer le projet d'entente.

**ADOPTÉE**

## 5 RÈGLEMENTS

### 5.1 ADOPTION — RÈGLEMENT 729-2021 ÉTABLISSANT LA TAXATION, LA TARIFICATION ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2021

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du 15 décembre 2020 débutant à 19h30 et que le projet de règlement numéro 729-2021 a été déposé et adopté au même moment ;

**ATTENDU QU'**aucune modification n'a été apportée au projet de règlement.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le règlement numéro 729-2021 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2021.

**ADOPTÉE**

## 6 VARIA

### 6.1 NOMINATION — MAIRE SUPPLÉANT 2021

**ATTENDU** l'article 116 du *Code municipal du Québec* accordant au conseil le pouvoir de désigner un maire suppléant ou une mairesse suppléante pour une période donnée.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**DE NOMMER** Carl De Montigny à titre de maire suppléant pour l'année civile 2021.

**ADOPTÉE**

### 6.2 NOMINATION — SUBSTITUT - MRC DES LAURENTIDES

**ATTENDU QUE** la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* mentionne qu'en cas d'absence, d'empêchement, de refus d'agir ou de vacance de son poste, la mairesse est remplacée au conseil de la MRC des Laurentides par un substitut désigné par le conseil.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**DE NOMMER** Carl De Montigny en tant que substitut de la mairesse au conseil de la MRC des Laurentides pour l'année civile 2021.

**ADOPTÉE**

## 7 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité

**DE LEVER** la séance extraordinaire du 17 décembre 2020 à 19h20.

**ADOPTÉE**

(Signé Kathy Poulin)

_____

**Kathy Poulin**
**Mairesse et présidente d'assemblée**

(Signé Sophie Charpentier)

_____

**Sophie Charpentier**
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**